Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/napoleonetsafami12massuoft

NAPOLÉON

ET

SA FAMILLE

ŒUVRES DE M. FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie française

Le Cardinal de Bernis depuis son ministère (1758-1794) 1 vol. in-8°.
Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution (1787-1804). . . . . 1 vol. in-8°.
L'Académie française (1629-1793) . . . . . 1 vol. in-8°.
En Habit vert (1903-1919) . . . . . 1 vol. in-8°.

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

I. Manuscrits inédits de Napoléon (1786-1791) . . . . 1 vol. in-8°.
Napoléon dans sa Jeunesse (1769-1793) . . . . . 1 vol. in-8°.
II. Napoléon et les Femmes . . . . . 1 vol. in-8°.
Joséphine de Beauharnais (1763-1796 . . . . . 1 vol. in-8°.
Madame Bonaparte (1796-1804) . . . . . 1 vol. in-8°.
Joséphine Impératrice et Reine (1804-1809) . . . . 1 vol. in-8°.
Joséphine répudiée (1809-1814) . . . . . 1 vol. in-8°.
L'Impératrice Marie-Louise (1809-1815) . . . . . 1 vol. in-8°.
III. Napoléon et sa Famille (1769-1815) . . . . . 13 vol. in-8°.
IV. Napoléon et son fils. . . . . 1 vol. in-8°.
V. Napoléon chez lui. — La journée de l'Empereur aux Tuileries . . . . . 1 vol. in-8°.
VI. Cavaliers de Napoléon. . . . . 1 vol. in-8°.
Le Sacre et le couronnement de Napoléon. . . . . 1 vol. in-8°.
VII. Napoléon à Sainte-Hélène (1815-1821) . . . . . 1 vol. in-8°.

CHAQUE VOLUME : 7 FR. 50

Napoléon et les Femmes, édition illustrée par Calbet. . 1 vol. in-18.
La Révolte de Toulon en prairial an III . . . . . 1 vol. in-18.
Le Marquis de Grignan, petit-fils de Mme de Sévigné. 1 vol. in-18.
Diplomates de la Révolution. . . . . 1 vol. in-8°.
Jadis (1re et 2e séries). . . . . 2 vol. in-18.
L'Affaire Maubreuil (Mars-avril 1814) . . . . . 1 vol. in-18.
Jadis et Aujourd'hui (1re et 2e séries) . . . . . 2 vol. in-18.
Autour de Sainte-Hélène (1re, 2e et 3e séries) . . . . . 3 vol. in-18.
Sur Napoléon (1re et 2e séries) . . . . . 2 vol. in-18.
Petites histoires (1re et 2e séries) . . . . . 2 vol. in-18.
Au jour le jour (1re et 2e séries). . . . . 2 vol. in-18.
Pour l'Empereur (1796-1821) (1re et 2e séries) . . . . . 2 vol. in-18.

CHAQUE VOLUME : 3 FR. 50

Mémoires et Lettres du Cardinal de Bernis (1715-1758). 2 vol. in-8°.
Journal inédit du marquis de Torcy (1709-1711) . . . . 1 vol. in-8°.
Mémoires du Comte Hippolyte d'Espinchal. . . . . 2 vol. in-8°.

CHAQUE VOLUME : 7 FR. 50

Souvenirs de Maurice Duvicquet . . . . . 1 vol. 3 fr. 50
Journal de ma déportation, par Laffon-Ladebat . . . 1 vol. 3 fr. 50

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous les pays, y compris la Suede, la Norvege, la Hollande et le Danemark.

S'adresser pour traiter à la Librairie Paul Ollendorff, 50, Chaussée d'Antin, Paris.

HF.B
N216
·YmbNb

FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie Française

NAPOLÉON

ET

SA FAMILLE

XII

(1816-1821)

15-38-5-6
10 12 19

PARIS

Société d'Éditions littéraires et artistiques

LIBRAIRIE PAUL OLLENDORFF

50, CHAUSSÉE D'ANTIN, 50

1918

Tous droits réservés

IL A ÉTÉ TIRÉ

Deux exemplaires sur papier Japon
numérotés à la presse.

AU LECTEUR

Je ne saurais me dissimuler l'inutilité de ces pages ; elles sont d'un autre temps et s'adressent à des morts. J'ai commencé à les publier voici vingt-cinq ans et elles forment autant de volumes qu'il s'est écoulé d'années. Ce sont de vieilles histoires, dont à présent on n'a point souci. Qu'y avait-il hier hormis la guerre et qu'y a-t-il aujourd'hui, sauf des problèmes sortis de la guerre ? Cela creuse entre hier et demain un abîme. En 1872, il nous semblait — et nous avions vingt-cinq ans — que nous étions venus d'un monde disparu dans un monde inconnu et nous y étions dépaysés, autant par nos opinions que par nos habitudes. A présent, c'est à un bouleversement total que nous avons participé. Des études, des passions, des rêves, même des opinions d'avant la guerre, que reste-t-il et que restera-t-il demain de la classe, du monde, de la société à laquelle nous appartenons ? Donc je n'ai point l'illusion de penser que ces livres

dont le papier s'effrite changeront quoi que ce soit et qu'ils apporteront avec des notions utiles des leçons profitables. J'ai, durant cette guerre, parce que j'étais patriote, collectionné des inimitiés nouvelles et, si je me suis fait quelques amis, c'est parmi des soldats blessés, des veuves et des enfants. Je suis donc certain que ces nouveaux volumes, s'ils sont lus, m'attireront beaucoup d'injures, sans que nul reconnaisse la recherche de vérité, la passion de justice qui sont à la base. Il n'importe. Peut-être quelque part, s'intéressera-t-on à cette suite de pages où j'ai tenté de rendre le compte le plus exact que j'ai pu des sensations, des sentiments et des idées d'un groupe d'individus ayant, durant quinze années, exercé sur le monde une influence prédominante et ayant tracé profondément sur les peuples le sillon de leur passage.

Napoléon en est le chef, l'auteur, le créateur! C'est à Napoléon que je vais; c'est de lui que je me suis efforcé, non d'écrire l'histoire, mais de retrouver les détails de vie, de façon à me représenter le mieux que j'ai pu son existence physique et sa vie morale. On m'a reproché de n'avoir point dit ceci ou cela, de n'avoir pas, dans ces derniers volumes, raconté le règne des frères de Napoléon, recueilli leurs lois, com-

menté leurs fautes : je n'ai regardé leurs actes que dans les rapports qu'ils ont avec le chef qui seul importe. Et, entre l'acte en soi et l'opinion exprimée par Napoléon sur cet acte, celle-ci seule importe et l'autre ne m'intéresse point. Le caractère qui vaut, c'est Napoléon : ce n'est que par rapport à lui que j'envisage les autres. Je ne prétends donc pas à leur égard à une justice ni à une impartialité absolues. J'ai cherché sur eux la vérité dans les correspondances intimes que j'ai pu lire et, je suis loin de penser que je l'aie découverte toute, mais au moins m'y suis-je efforcé.

L'impression qu'en pourra recevoir et garder un homme impartial, c'est sans doute qu'il était difficile de rencontrer autant de témoins, et aussi intimes, sur un ensemble d'êtres ; ensuite, de présenter les témoignages avec plus de goût de justice : il se peut que je paraisse partial. Je me suis efforcé de résister ; mais je me sens emporté vers cet homme, supérieur de si loin aux hommes et aux femmes de son sang, unique entre les êtres humains, qui constamment entraîné dans une lutte où il est toujours vaincu, est et demeure, à travers toute sa vie, la victime de l'amour fraternel — puis du conjugal et du paternel. Je suis porté vers cet homme dont l'ambition s'amplifie par le succès et qui,

de la France toute à lui, passe à l'Europe et la prend : mais pour quoi en faire ? Non point la servante de ses caprices, mais dans la magnifique émancipation des êtres, l'élève de la Révolution. On s'est permis de comparer de nos jours à cet homme dont les traces sont de justice, les enseignements d'égalité et de liberté, le chef des Poméraniens, l'émule d'Attila. Quel rapport, hormis l'ambition de régner sur le monde ? Il y a entre les deux hommes l'étonnante différence de la race, l'une purement latine, l'autre entièrement germanique. Il y a les distances du génie qui ne sont pas mesurables : il y a chez l'un la prétention divine, chez l'autre la sensation d'humanité ; il y a ce qu'on a entendu à Erfurth quand l'Electeur de Brandebourg s'est permis d'insulter « l'aventurier corse ». — Quel Français n'a frémi à ce coup, quel ne s'est senti solidaire, comme l'autre de « Monsieur son Grand Père ? »

De fait, bien que son sang, soumis à des proscriptions parlementaires, ait à peine paru dans cette généreuse effusion du sang de France, n'est-ce pas que c'est Lui qui a vaincu l'autre et l'a contraint de demander merci ? Ne sont-ce pas ses méthodes de guerre qui ont triomphé et, si l'on est revenu à travers un siècle à en tirer des leçons, qui donc les imagina ? A travers

Foch et Pétain, il apparaît, grandit, s'affirme et qui niera qu'il triomphe ? Seul l'esprit de parti médiocre et bas le contestera : il est.

Il se peut qu'en ce livre on trouve des pages dures, peut-être injustes, même à son propos. J'ai cherché la vérité ; je l'ai cherchée de toutes mes forces et avec une ardeur que les années n'ont pas glacée. Donc, à la passion que m'ont suggérée les textes, il se peut que je n'aie point résisté. Il n'importe : le lecteur fera le partage. Si les images que j'ai tracées l'ont été d'un trait épais et un peu lourd, c'est que, dans le moment où je les regardais, les personnages apparaissaient ainsi devant mon regard et que je les peignais du premier coup. Si j'avais encore vingt-cinq ans à employer à ces volumes, je pourrais en calmer la fougue et en éteindre les couleurs. Mais qu'ai-je de jours à vivre ? Atteint comme j'ai été à la suite des fatigues que m'ont imposées les œuvres de guerre, je ne saurais faire état de lendemains. Je ne puis penser à reprendre en entier les trente volumes [1]

1. *Napoléon inconnu :* 2 vol. — *Napoléon et les femmes.* — *Joséphine de Beauharnais.* — *Madame Bonaparte.* — *Joséphine Impératrice et Reine.* — *Joséphine répudiée.* — *L'Impératrice Marie-Louise.* — *Napoléon et son fils.* — *Napoléon et sa famille :* 13 vol. — *Napoléon à Sainte-Hélène.* — *Autour de Sainte-Hélène :* 3 vol. — *Sur Napoléon.* — *Autour de Napoléon*, etc.

que j'ai publiés ; tout au plus à compléter cette dernière série par un volume de corrections et d'additions ; peut-être à poursuivre dans le détail quelque recherche de faits ou de personnages. Il faut bien penser que je suis hors du jeu et que les jeunes hommes ont d'autres préoccupations, d'autres buts et d'autres religions. Ils ne se soucieront donc pas de la minutie d'une telle enquête menée sur un homme et ne la considéreront point du côté historique, tout au plus d'un côté romanesque : peut-être prendront-ils alors à des personnages réels autant d'intérêt qu'ils en peuvent prendre à des personnages d'imagination. Toutefois, trente volumes !

On aura rarement fouillé, avec une minutie pareille et sans aucune autre préoccupation que la vérité, l'existence d'hommes et de femmes qui ont cet avantage, si c'en est un, d'avoir fourni les carrières les plus extraordinaires, de s'être élevés de rien à tout, d'avoir réalisé les rêves que peuvent former, dans une sorte de délire, des enfants affolés d'ambition et d'avoir fait cela sans déployer de génie, sans prouver cette valeur intellectuelle ou morale qui justifie les immenses fortunes. C'est à coup sûr — l'homme de génie mis à part — le plus extraordinaire des romans qu'on ait pu vivre et par

là il pourrait intéresser encore un peu les profiteurs de la future Société des Nations, ceux qui ont fait, par la guerre, d'incroyables bénéfices — mais non pas en se battant.

Les polémiques sur une date, un lieu, un fait ne les passionneront guère, ni ce qui semblerait des révélations, ni ce qui paraîtrait des surprises; mais ce qui pourra, s'ils lisent encore, éveiller chez eux un semblant de curiosité : derrière ces visages de rois et de reines, ils surprendront le même ensemble de passions, de désirs et de velléités que derrière tous les visages de femmes ou d'hommes emportés d'un bond, par le hasard, au sommet d'une montagne? J'ai tenté de considérer ceux-là hors de ce qu'on appelle l'histoire, dans le menu cours de la vie, des habitudes et des façons, et si je n'ai point poussé l'étude aussi loin que j'aurais désiré, c'est par impuissance.

Comme ont dit les Goncourt, initiateurs de cette façon de comprendre, de cette façon de raconter les vies : « L'histoire est un roman qui a été; le roman est de l'histoire qui aurait pu être. » Mettons que ce soit ici un roman et un roman naturaliste. J'entends un roman dont chaque détail soit pris de nature et dont le drame reproduise des histoires arrivées. C'est bien là ce que j'ai tenté de faire. Mais suis-je

parvenu à donner une sorte de vie à des êtres que j'ai écrasés sous des petits faits valant ce que vaut le témoin qui les enregistre et que n'a point vivifiés l'étincelle sacrée ?

Les livres, dont les feuilles déjà rosissent, ne sont guère faits pour traverser le temps. Certains iront s'enfouir dans les bibliothèques et lorsqu'on les en exhumera, ils tomberont en poussière. Sauf quelques légers romans — les romans d'amour que les générations se repassent pour s'attendrir — quels livres ne sont point destinés à ce suprême repos où nulle main ne les trouble ? Le siècle passé ne nous a pas légué un seul volume d'histoire — sauf les *Récits mérovingiens* où il y a bien de littérature. Pour les siècles d'avant, quoi ? Les récits de Voltaire, *Charles XII*, le *Siècle*. C'est le style qu'on y cherche et que fait-on des faits ? Des mémoires, oui certes, ils vivent, pour l'amusement qu'on y prend, pour la vivacité ou la grâce du récit, pour le scandale ou le témoignage, mais ce sont des hommes ou des femmes qu'on écoute avec leurs passions et leurs folies, car presque tous les mémorialistes — je n'ose dire tous — sont des délirants, persécutés ou ambitieux. Les historiens, qui ont eu le plus de vogue, qui, pour une raison ou une autre, pour leur vie ou leurs actes, ont connu le plus grand succès, sont à pré-

sent des noms qu'on prononce, sans que nul ait l'idée de lire leurs œuvres. Pour certains la *vente à tempérament* prolonge l'agonie, elle leur donne l'apparence qu'on les achète ; mais ouvre-t-on davantage leurs livres ? Les premiers volumes du *Consulat et l'Empire* avaient été publiés en 1845, le dernier parut en 1862. Certains intervalles ont été longs, deux, trois, quatre années : un grand enthousiasme secouait les familles bourgeoises, qui souscrivaient en masse. En dix-sept ans, M. Thiers avait mis au jour ses vingt volumes. Les éditions illustrées succédèrent aux éditions populaires : ce fut un des grands succès de librairie du siècle. Pourtant il ne fut point fait d'édition nouvelle depuis 1866. Malgré le prestige qui s'était attaché au nom de l'auteur, malgré le rôle politique qu'il avait joué, malgré sa popularité qui fut immense, on ne réimprima point son livre et qui, hormis les gens de métier, lit pour son instruction *le Consulat et l'Empire* ? Il a suffi de cinquante ans. Et ce n'est point parce que les erreurs, les complaisances, les contradictions y abondent ; ce n'est pas parce que, sur quantité de points, le terrain a été renouvelé et que la vérité a fait des progrès, c'est simplement que le livre est démodé. — Moins pourtant que l'*Histoire de Napoléon* de M. Pierre Lanfrey.

Il n'importe ! J'ai voulu pousser mon enquête et j'en apporte ici quelques conclusions. J'ai la ferme confiance que si quelqu'un s'avise, selon d'autres modes, d'écrire sur l'histoire napoléonienne, il ira chercher mes livres et qu'il en tirera parti. Déjà il s'est trouvé bien des gens pour le faire qui n'ont point jugé utile de le dire. Tant mieux, mes livres sont écrits pour qu'on y puise et cela montre qu'on les lit.

Il peut paraître assez médiocrement croyable qu'après avoir consacré une trentaine d'années à l'étude d'un seul homme, après avoir constaté qu'il faudrait bien plus du triple de temps pour connaître au moins superficiellement ce qu'il a fait durant vingt années, je sois arrivé, non à l'admirer plus, mais à saisir moins encore cette extraordinaire nature. Et pour ce qu'il y a en lui d'humain, pour les imperfections, la brutalité, la méconnaissance du prochain, de ses libertés et de son action, pour la puissance de domination et la forme de cette omnipotence — pour la naïveté qui à des moments l'abuse si bien qu'il semble un jouet aux mains de Talleyrand et de Fouché, aux mains d'Alexandre de Russie, de François d'Autriche, de Frédéric-Guillaume de Prusse, de quiconque se donne pour tâche de le tromper ; que, par là, dans la politique extérieure, il apparaisse en possession morale de

cette bande et qu'à chaque tournant il n'ait d'autre issue que de tirer l'épée ; qu'il ne recoure pourtant à l'*ultima ratio* qu'après tous les arguments épuisés et toutes les preuves fournies de sa bonne foi ; qu'il soit enivré par sa fortune et par la succession de ses victoires, par son admirable aptitude à réparer les insuccès, par la succession ininterrompue de ses triomphes, quoi d'étonnant et où sont les contradictions ? Ce n'est point un dieu, c'est un homme et cet homme avec toute l'humanité qu'il porte, toute l'exécration dont il est accablé, toutes les apothéoses qui achèvent son assomption est le plus admirable exemplaire de la Race humaine. Y en a-t-il chez les autres nations qui y soient comparables ? Cela peut-être. Point dans la nôtre. Il a un rôle qu'il remplit et un rôle qu'on lui attribue : c'est du second que s'est formée la légende ; c'est le premier que j'ai tenté de définir. Et, si fort que je me sente attiré, j'ai résisté, parce que ce qui importe, c'est la vérité.

Pouvons-nous l'atteindre, j'en doute, mais la rechercher est assez. C'est ce que j'ai tenté de faire, hors de tout esprit de parti, hors de toute ambition et dirais-je, hors de toute espérance. Cette guerre, en quatre ans, nous a vieilli d'un siècle. Elle a reculé les temps. Elle a effacé tant de noms qui semblaient encombrer l'histoire.

Elle en a retenu si peu des chefs et tant des soldats. Elle a tellement montré chez ceux-ci, la permanence et la perpétuité de la race, chez ceux-là la perpétuité de la doctrine napoléonienne, que, s'il est une justice, c'est à Napoléon et à la France qu'ira l'hommage, c'est vers ces deux entités confondues que monteront la reconnaissance et l'amour des nations libérées.

FRÉDÉRIC MASSON.

Novembre 1918.

NAPOLÉON

ET SA FAMILLE

XL

LES FUGITIFS

23 Juin 1815-7 Août 1816.

Napoléon. — A Malmaisou. — Préparatifs de départ. — Il est prisonnier. — Beker, comte de Mons. — Maladie de la volonté. — Fouché. — Plan qu'il a formé. — Résistance nulle de Napoléon. — On refuse son épée. — La Cour qui l'accompagne. — La domesticité. — Il ne peut penser à passer de vive force. — Rêves dont il se berce. — L'hospitalité, la générosité anglaises. — Où aller? — Ce que feraient de lui les Bourbons. — Napoléon réalise de lui-même le plan de Fouché. — Les pourparlers avec Maitland. — Quelle en est la valeur? — Arrivée de Richard, préfet, homme de Fouché. — Il précède M. de Rigny, homme de Jaucourt. — Ce qu'eut fait de l'Empereur M. de Rigny. — L'Empereur à bord du *Bellérophon*. — L'amiral Hotham. — Arrivée à Torbay. — Mauvais bruits sur Sainte-Hélène. — La procédure. — L'*Habeas Corpus*. — L'enthousiasme des Anglais. — Enthousiasme redoublé à Plymouth. — Embarras des ministres anglais. — Confiance réelle ou affectée de Napoléon. — Lord Keith à bord du *Bellérophon*. — Il signifie à l'Empereur l'arrêt de l'Europe. — Protestation de Napoléon. — Inquiétudes de lord Liverpool. — On ordonne au *Bellérophon* de croiser en mer en attendant que le *Northumberland* soit prêt. — Les lois anglaises violées. — Le droit de la Force. — Les restrictions. — L'Empereur quitte le *Bellérophon*. — Les compagnons de captivité. — Les adieux. — Le départ 10

Joseph. — Son rôle pendant les Cent Jours. — Confiance entière de Napoléon. — Ce que celui-ci lui remet. — Les lettres des Souverains. — Joseph reçoit de Fouché ses passeports. — Sa suite. — Son plan. — A Niort il rejoint l'Empereur. — L'émeute royaliste à Saintes. — Joseph à Rochefort avec l'Empereur. — Ses offres. — Ses conseils. — Son dévouement. — Il est disposé à se donner pour Napoléon. — La résolution suprême. — L'attente du brick *le Commerce*. — Joseph aux Mathes. — Les inquiétudes. — L'embarquement à Royan. — L'incognito du roi. — Visites de navires anglais. — En vue de Long Island. — M. Bouchard au wharf de la rivière de l'Est 31

Julie. — Elle est restée à Paris, rue d'Anjou, avec sa sœur et ses filles. — Vie non changée, sauf qu'elle évite Mortefontaine et villégiature à Auteuil. — Toutes les polices déchaînées contre elle. — Rapport du préfet de Police. — Préparatifs pour un départ aux États-Unis. — Engagement de nouveaux domestiques. — Le Roi accorde un sursis pour son départ motivé par la loi dite d'amnistie. — Julie obtient la permission d'aller à Francfort. — Sa sœur Désirée vient la rejoindre. — Mais les Quatre puissances ont décidé que si elle ne passait pas l'océan, elle serait internée à Kiel. — Entretien de Bernadotte sur ce sujet avec le ministre d'Angleterre à Stockholm. — L'Angleterre consent qu'elle s'établisse en Suisse ou dans un rayon de dix lieues autour de Francfort. 40

Lucien. — Dès le 25 juin, il fait demander à Fouché des passeports qu'il trouve tout préparés. — Laissant à Paris sa seconde fille arrivant d'Angleterre, il part, vient à Neuilly. — Il envoie Chatillon demander 250.000 francs à l'Empereur qui les donne ainsi que deux millions en rescriptions de bois. — Sa lettre à Pauline. — Départ pour Boulogne. — Il veut demander des passeports aux Anglais. — Il y renonce. — Décommande le bateau qu'il a frété. — Revient sur Paris. — Changement de route. — Route de Dieppe. — De Dieppe il va sur Paris en le tournant. — D'Etampes sur Lyon. — A Lyon on déconseille Antibes. — Il prend les Alpes. — A Bourgoin arrêté par les Autrichiens. — Conduit à Turin. — Consigné au comte de Vallaise, ministre des Affaires étrangères de Sardaigne. — Ses illusions. — Ses justifications. — Internement à la citadelle de Turin pour attendre les ordres de l'Autriche. — Protestations de Lucien. — La grossesse de la princesse

de Canino. — Ne faisant point partie de la dynastie, Lucien n'est que prince romain. — Il n'est pas Français. — Lettre au cardinal Consalvi. — Comment Lucien envisage les Cent-Jours. — Réponse du pape. — Nouvelles instances. — Offres qu'il fait. — Restrictions apportées par les Alliés à l'autorisation donnée par le pape. — Ni lui ni sa famille ne doit sortir des Etats pontificaux sans l'autorisation des Alliés. — Relâché — Arrive à Rome dans la nuit du 21 au 22 septembre. 44

Madame et Fesch. — Se flattent le 28 juin de rester en France jusqu'à ce que ses enfants aient atteint leur destination. — Madame à Malmaison. — Dons que lui fait l'Empereur. — Son admiration pour son fils. — Ses adieux à Napoléon. — Egoïsme et sécheresse de Fesch. — Il entretient sa sœur dans ses illusions. — Le groupe de la rue Saint-Dominique — Exaspération des royalistes. — Démarche directe de Fesch. — Supplique qu'il adresse à Louis XVIII pour être autorisé à rester dans son diocèse. — Réponse de Fouché. — Passeports pour Rome. — Nouvelle lettre de Fesch. — « Il n'a jamais rien reçu de l'Empereur. » — Demandes d'argent. — Ordres réitérés. — Note imprudente de l'*Indépendant*. — Démenti du *Moniteur*. — Attitude, vis-à-vis de Madame, de son ancien secrétaire, M. Decazes. — Persécutions de police. — Le départ (20 juillet). — Les incidents de Bourg. — Genève. — Bologne. — Lettre de Fesch au ministre du grand-duc de Toscane. — Demande de séjourner à Sienne. — Conférences des ministres toscans. — Lettres de Fossombroni. — Autorisation accordée de mauvaise grâce. — Propos d'un domestique de Madame au café. — Chansons de femmes des rues devant l'auberge. — Ordre au cardinal de continuer son voyage. — Autorisation du pape de rentrer à Rome. — Arrivée à Rome le 15 août au matin 57

Louis. — Il n'a témoigné à l'Empereur ni regrets, ni dévouement. — Il est bien vu à Rome. — Ses griefs contre l'Empereur. — Les Alliés l'autorisent à résider à Rome . . 71

Pauline. — Toujours prisonnière à Compignano. — Réclamations de la Cour de Naples. — Un officier napolitain parvient auprès d'elle. — Elle envoie à Paris le garde d'artillerie Monier. — L'Empereur s'est déjà occupé de Pauline. — Arrivée de Monier. — Compte qu'il rend à l'Empereur. — Ordres de Napoléon. — Frégate à envoyer. — Traduction par Caulaincourt des instructions de l'Empereur. — Rien n'est fait.

— Pauline reste à Compignano. — Les Austro-Toscans prétendent la transporter en Moravie. — Sa résistance. — Mobilisation des médecins de Lucques. — Ses inquiétudes. — Les émissaires de Michelin. — Correspondance secrète avec son intendant. — Elle obtient à force d'argent l'autorisation d'aller prendre les bains à Lucques. — La vie qu'elle y mène. — Waterloo. — Arrestation d'un émissaire de Michelot. — Publication des lettres qu'il porte. — Lettres qu'elle expédie de tous côtés. — Certaines saisies, publiées. — Lettre à Duchand. — Duchand à Waterloo. — A l'armée de la Loire. — Elle reçoit l'assurance qu'elle pourra résider à Rome. — Ses inquiétudes. — Sa ruine. — Son départ pour Rome où elle arrive à mi-octobre. 74

Hortense. — Elle reste à Malmaison jusqu'au dernier moment. — Offre à l'Empereur son plus beau collier de diamants. — Rentre à Paris sans rien emporter. — Elle compte sur Fouché. — Haine des royalistes contre elle. — Jugement de Mme du Cayla. — Imprudences. — Elle se cache dans un appartement rue Taitbout. — Le garde de Saint-Leu. — Inquiétudes pour ses amis. — Demande de passeports. — Opinion de Louis XVIII. — Haro sur elle. — Ce que pense l'empereur Alexandre. — Il ne la veut pas voir. — La note de l'*Indépendant* — Le démenti. — Lettre justificative qu'Hortense adresse à l'empereur Alexandre. — Elle explique à sa façon toute sa conduite durant la première Restauration et les Cent-Jours. — M. Decazes embarrassé de donner à la reine l'ordre de départ. — Il s'en rapporte aux étrangers. — Le prince Schwarzenberg fait savoir qu'il tient à sa disposition un officier et des passeports. — Ordre du gouverneur prussien de partir dans les douze heures. — Coucher à Bercy. — Lettre d'Alexandre à Eugène. — Lettre de Nesselrode à sa femme. — L'exil de Mme de Souza. — Plus tard, achat par Alexandre des tableaux de Cassel de la galerie de Malmaison. — L'émeute de Dijon. — Les gardes royaux. — L'émeute de Dôle. — Arrivée à Sécheron. — Ordre de quitter le territoire de Genève. — Double jeu de Mme de Staël. — Dénonciations contre la reine. — Elle reçoit des proscrits. — M. le comte de Talleyrand, ambassadeur de France, et la diète helvétique. — Ordre de partir. — Elle se réfugie à Aix-les-Bains où le baron Finot, dernier préfet français, lui garantit un asile. — Toutefois il proteste contre l'arrivée de M. de Flahaut. — La reine avec ses fils. — Alexandre lui garantit son séjour en Suisse; dépêche adressée aux ministres des Quatre cours,

— La reine doit attendre l'autorisation des autorités helvétiques. — Le comte de Talleyrand agit sur elles. — Refus formel de la laisser en Suisse. — En même temps Louis réclame l'exécution du jugement du tribunal de la Seine et la garde de son fils. — La reine demande à être reçue en Autriche ou à Constance. — Dénonciations et acharnement contre elle. — M. Camus du Martroy, préfet de l'Ain. — La reine s'occupe de rassembler des passeports de chacun des cantons. — Les Alliés invitent la Suisse à permettre qu'Hortense s'établisse dans le canton de Saint-Gall. — Refus. — La Sardaigne devant prendre possession de la Savoie, Hortense va être chassée d'Aix. — Elle se décide à aller à Constance. — Elle obtient des passeports des cantons et de la France. — Départ d'Aix le 28 novembre. — Arrêt à Prégny. — Perquisitions sur territoire suisse par ordre du préfet de l'Ain. — Ordre d'expulsion des autorités génevoises. — Espionnée partout. — Consignée à l'auberge de Morat. — M. le comte et Mme la comtesse de Pourtalès. — Arrestation des domestiques. — Arrivée à Constance, le 7 décembre. — Dénonciation par les Bernois. — Le grand-duc de Bade refuse poliment de recevoir la reine dans ses Etats. — Elle ne demande asile que jusqu'au printemps. — Elle s'installe dans une maison qu'elle loue, à la fin de décembre. — Jugement de Pictet de Rochemont sur cette forme d'hospitalité. — Vingt ans après. — Le prince Louis-Napoléon et la Suisse. 84

Eugène. — Pourquoi en ce moment il ne saurait être à sa sœur d'aucune utilité. 111

Jérôme. — Il arrive de Laon à Paris le 23 juin. — Il voit l'Empereur. — Libéralités. — Ordre de Fouché de partir. — Le château de Douy. — Quels sont les projets de Jérôme. — Il erre dans les départements voisins. — Loue une maison à Sainte-Pezenne, près Niort. — M. de Curzay, préfet des Deux-Sèvres; il interroge Jérôme et le signale au ministre de la Police. — Celui-ci fait prévenir Jérôme qu'il est découvert. — Peut-être emploie-t-il à cette mission le chevalier Abbatucci. — Gayl explique à Abbatucci ce que Jérôme attend de lui. — Abbatucci arrive à Niort. — Départ avec le roi pour la campagne de M. Aymé près de Colles. — A Paris le 14 août. — Démarche inexplicable si elle n'est dictée par Fouché. — Fouché n'est plus en effet maître du mouvement, surtout en province. — A Paris, il peut encore servir Jérôme. — Jérôme

soupçonné de se cacher chez M. Hainguerlot. — Perquisitions chez Mme Hainguerlot ordonnées par Decazes. — Chez Filleul. — Chez « ses anciennes maîtresses ». — Arrestations sans mandats. — Jérôme est caché chez Chiappe, puis chez Descamps, où nul ne le soupçonne. — Il est entré en communication avec le ministre de Wurtemberg, mais il faudrait que celui-ci envoyât un courrier. — Par des circonstances étranges, Hainguerlot, entré dans le secret, avertit Fouché. — Affaire conclue. — Lettre de Fouché à Louis XVIII. — Jérôme reçu à la légation de Wurtemberg. — Fouché trahi par ses agents. — Talleyrand contre lui. — Lettre de Talleyrand. — Nouvelle lettre de Fouché à Louis XVIII. — Le roi de Wurtemberg accepte de recevoir Jérôme. — Autorisation donnée par les Quatre cours. — Le départ de Paris. — Le voyage. — Protocole de la 38e séance des plénipotentiaires. — Fouché à Louis XVIII. — Où l'on propose d'ordonner par télégraphe l'arrestation de Jérôme. — Retards de la dépêche. — Au lieu de passer par Strasbourg, Jérôme passe par Saverne et Haguenau, traverse le Rhin au fort Louis. — Arrivée à Carlsruhe. — Lettre au roi de Wurtemberg 112

Catherine (*pendant les Cent-Jours*). — Après le départ de Jérôme de Trieste, le 24 mars, Catherine cache son absence. — Altercation avec le directeur de la police. — Plaintes au prince de Metternich. — Estafette au roi de Wurtemberg. — Nouvelle de l'entrée de l'Empereur à Paris. — Envoi de Gayl à Jérôme. — Le comte de Voyna chargé d'amener Jérôme, dont à Vienne on ignore encore l'évasion. — Catherine et son fils à Prague. — Résistance de Catherine. — Ses protestations. — Elle consent à partir pour Gratz. — Arrivée à Gratz, elle réclame des passeports pour Naples. — Le roi de Wurtemberg la réclame très vivement. — Il prend l'engagement de la laisser libre, une fois la crise passée, de rejoindre son époux dans quelque lieu qu'il se trouve. — Mais en attendant ce moment il la veut dans ses États. — Lettres de Catherine à l'empereur d'Autriche. — Nouvelles protestations. — Le baron de Geismar, envoyé du roi de Wurtemberg, l'oblige à le suivre. — Elle arrive au château de Göppingen avec sa cour et ses gens. — Son installation. — Règles de vie. — Surveillance. — Enlèvement du baron de Stölting. — Annonce de la bataille de Waterloo. — De la blessure de Jérôme. — Elle veut rejoindre son mari. — Plus de nouvelles. — Le roi avise Catherine des décisions des Quatre puissances. — La prison de

Wesel. — Catherine le prie d'intervenir. — Convaincue qu'on leur permettra d'aller où ils voudront. — Néanmoins elle prie son père d'intervenir. — Elle ne se rend aucun compte de la situation. — Démarches du roi. — Lettre à sa fille. — Il annonce l'arrivée de Jérôme 129

Catherine et Jérôme. — Arrivée de Jérôme à Schwiebingen. — — Conférence avec les ministres wurtembergeois. — Signature de l'engagement imposé par le roi. — Arrivée à Göppingen. — Lettre d'effusion au roi. — Le roi envoie ses ordres à son gendre. — Affaires d'argent. — Commencement des contestations avec Hainguerlot. — La terre d'Italie. — Refus d'en recevoir les titres. — Changement de demeure. — Ellwangen. — La surveillance plus sévère. — Jérôme s'y refuse et fait demander par sa femme des adoucissements. — Refus du roi. — Le roi, pour assurer le sort de sa fille et de son petit-fils, nomme une commission à laquelle Jérôme doit donner l'état de toute sa fortune. — Il se révolte, discute, allègue des promesses qu'il dit lui avoir été faites à Paris. — Le comte Zeppelin à Ellwangen. — Discussions. — Zeppelin convaincu que Jérôme possède un trésor. — Polémique avec Jérôme. — Menaces. — Séquestration. — Querelles. — Perquisitions. — Les mesures du roi de Wurtemberg sauvent le mobilier de Jérôme. — Lettres du gouverneur du château au nom du roi. — Les meubles de Jérôme enlevés à Paris par une garde wurtembergeoise. — Leur arrivée à Stuttgart, nouvelles discussions. — Jérôme se décide à donner de sa fortune un état qu'il dit complet. — Il accepte une sorte de tutelle. — Puis il dépose aux mains de son beau-frère une nouvelle protestation. — Situation sans issue. — Propositions que Catherine fait à son père. — Memorandum que rédige le roi, renfermant ses conditions. — Demande en forme pour aller en Autriche. — Autorisée par les Quatre puissances. — Conditions de l'Autriche. — Nom et titres. — Déclaration en règle de Jérôme. — Le roi lui confère le titre de prince de Montfort. — Armoiries. — Jérôme ne veut considérer le titre que « comme un nom qu'on prend en voyage ». — Nouvelles polémiques avec le roi. — Caractère du roi de Wurtemberg. — Est-ce un tyran si détestable? — Jérôme et Catherine n'ont aucune conscience de leur situation 139

Elisa. — Elle s'était établie à Bologne au mois d'octobre 1814. — Ses démarches pour faire rentrer Baciocchi dans la principauté de Lucques, son argumentation à ce sujet. — Hos-

tilité contre elle de ses sujets qui lui contestent le château de Compignano et lui réclament tous les arrérages de la liste civile. — Intervention de l'empereur d'Autriche. — Son arbitrage. — Violation à son égard comme à l'égard des autres du traité de Fontainebleau. — Son existence à Bologne. — Surveillance. — Vie opulente. — Maladie de Cenami. — Entrée en fonctions du jeune Lucchesini. — Il vole 20,000 écus de bijoux. — Empressement de la société. — Bals et réjouissances. — Rapports de Police. — Leur activité après le retour de l'île d'Elbe. — Lettre d'Elisa à Fouché. — Napoléon et Elisa. — L'Autriche la fait enlever de Bologne, conduire en Moravie. — Son internement à Brünn. — Ses plaintes. — Arrivée de Caroline dans son voisinage. — Rapports entre les deux sœurs. — Autorisée le 5 mars 1816 à résider à Trieste. — Appréciation du caractère d'Elisa. 162

Caroline. — Après la violation de la capitulation de Naples, transportée à Trieste. — Lettres à l'empereur d'Autriche. — Demande à se rendre en France. — Waterloo. — Réponse de François Ier. — Elle a sa pleine et entière liberté. — Lettre de Metternich. — Elle est parfaitement libre de choisir sa résidence. — Objections dès qu'elle choisit Hainburg en Basse Autriche. — Elle pense à passer l'hiver à Gratz. — Arrive à Hainburg. — Arrangements qu'elle prendra dès que Murat sera rendu à Trieste 169

Murat. — Le 20 juin, de Plaisance, Murat expédie ses lettres à l'Empereur et à Fouché. — Préparatifs du départ pour Lyon. — Départ le 25. — Rencontre à Aubagne de la garnison de Marseille évacuant la ville. — Murat retourne à Plaisance. — Intrigues. — Envoi à Fouché d'un employé de son cabinet. — — Arrêté de la commission du gouvernement (7 juillet). — Francesco Macirone. — D'accord avec Fouché, il demande pour Murat, à Wellington, un asile en Angleterre. — Mission de Gruchet près de Napoléon. — Lettre de Murat. — Demande à rester en France. — Ne veut pas abdiquer pour être reçu en Angleterre. — Il ne veut pas aller en Autriche; il est roi, doit être traité en roi. — Il envoie son ordre à Brune. — Démarche près de l'amiral Exmouth. — Arrivée à Plaisance de dépêches de Fouché. — L'empereur d'Autriche recevra Murat s'il abdique et prend un titre modeste. — Refus. — Il demande à Brune un bâtiment pour aller en Angleterre. — Nouvelle démarche près de Wellington. — L'Angleterre refuse de le recevoir. — Gruchet envoyé à Murat par Coussy. —

Brune remplacé par le marquis de Rivière. — Un nommé Martelli chargé de la police par le comité de Marseille. — Arrestation de Gruchet. — Saisie des lettres. — Arrestation de Coussy et de Macirone par Decazes. — Arrestation de Bonafous et de la duchesse de Corigliano. — Le drapeau blanc à Toulon. — Les bandes marseillaises. — Murat quitte Plaisance. — Joliclerc et ses lettres. — Les amis de Murat pensent l'entraîner dans les montagnes pour attendre les passeports de l'Autriche. — Mais il ne veut que l'Angleterre. — Il projette de s'embarquer sur un brick de commerce pour aller en Angleterre. — Dispositions pour rejoindre le brick en rade. — Contretemps. — Le brick fait voile. — Calomnies contre Rivière. — Il cherche à sauver Murat. — Lettres de Joliclerc à Fouché (14 août). — Entrevue de Joliclerc et de Rivière. — Commission qu'il en reçoit. — Propositions faites à Murat. — Elles ne lui parviennent pas. — Joliclerc destitué. — Rivière rappelé à Paris. — Murat erre dans la campagne. — Les bandes marseillaises y sont maîtresses. — Projet de passage en Corse. — Les trois héros du dévouement. — Murat recueilli par le bateau de correspondance (22 août). — Arrivée à Bastia. — Départ pour Vescovato. — Demande asile à Colonna Ceccaldi. — Affluence d'officiers à demi-solde. — Franceschetti en prend le commandement. — Nolis de bateaux à Bastia. — Ils sont saisis par les royalistes. — De Vescovato, Murat se rend à Ajaccio. — Entrée triomphale. — Recherche de bateaux. — Pouvait-il pourtant être encore sauvé? — Fouché intervient. — Il apprend l'arrestation de Gruchet, Coussy et Macirone. — Polémique entre Fouché et Decazes. — Bruits que répand Fouché. — Proposition qu'il fait à Murat. — L'affaire à la conférence des Quatre cours. — Tout le monde s'emploie à décider Murat. — Lettre de Macirone. — Déclarations de Metternich. — Retards inexpliqués de Macirone. — Passeports délivrés à Murat par les trois ambassadeurs. — Macirone à Toulon. — A Calvi. — A Bastia. — A Bastia arrivée de la frégate anglaise *The Meander*. — Sommations adressées à Murat d'avoir à se rendre par le capitaine Bastard, du *Meander* et le colonel Verrier, commandant en Corse. — Départ de Macirone pour Ajaccio. — Fluctuations dans la pensée de Murat. — Il se décide pour une expédition en Calabre. — Entrevue avec Macirone. — Lettres qu'il lui remet. — Départ pour la Calabre (28 septembre). — Le Pizzo (3 octobre). — Les dernières heures. — La dernière lettre. — La mort 172

Le 23 juin au soir[1], l'Empereur, par Bertrand, a fait demander au ministre de la Marine Decrès qu'on mît à sa disposition les deux frégates *la Saale* et *la Méduse* qui sont à Rochefort, prêtes à prendre la mer. Decrès a aussitôt adressé au préfet maritime les ordres et les instructions les plus précis. Le 24, il a chargé l'administrateur du mobilier de la Couronne de réclamer un ameublement de ville et un de campagne : mais déjà il a dû s'adresser à la Commission provisoire de Gouvernement et Fouché, auquel Montalivet, intendant de la Couronne, en a référé, a écrit en marge de la lettre : *Ajourné.*

Le même jour pendant la séance de la Chambre, le ministre de la Guerre a fait porter à un représentant, le général de division Beker, comte de Mons, l'avis que, par arrêté de ce jour, il l'a « nommé au commandement de la Garde de l'Empereur casernée à Rueil ». Il a omis de dire, mais il a sous-entendu que cette Garde rendra désormais les honneurs à un prisonnier.

Parti vivement le 23 dans la nuit ou même le 24 dans la journée, arrivé presque en même temps que les ordres de départ, Napoléon eût trouvé les deux capitaines de frégate prêts à obéir; si le dévoue-

[1] J'ai traité en détail cette partie d'histoire au premier chapitre du livre *Napoléon à Sainte-Hélène* (p. 1-79). Je ne pourrais que répéter, au point de vue des faits, ce que j'ai dit dans ce livre. Mais la connaissance de l'ensemble est aussi nécessaire que l'appréciation du milieu pour la suite du récit.

ment de l'un pouvait être suspecté, celui de l'autre allait jusqu'à l'entier sacrifice. Assurément, il y avait risque à sortir des passes; mais l'une des frégates était si bonne marcheuse qu'elle pouvait défier la croisière anglaise. Il eût fallu que l'exécution suivît la résolution; que l'on ne s'attardât pas à des préparatifs, des questions de mobilier, de bibliothèque ou d'argenterie. Il eût fallu monter en voiture, à l'Élysée, aller d'un trait à Rochefort, embarquer, mettre à la voile. Alors, vraisemblablement, l'Empereur fût arrivé aux États-Unis.

Dans l'état où était sa faculté de vouloir, il était incapable de remplir un tel dessein : il avait pu le concevoir; mais ensuite, il avait discuté, raisonné, ajourné. Le 25 à midi, lorsqu'il a quitté l'Élysée, il s'est démuni de la seule puissance qui lui restât : l'acclamation populaire; le 25 au soir, il est le prisonnier de Davout, donc de Fouché; il n'a plus qu'à obéir aux ordres que son geôlier lui transmettra : c'est par l'entremise de ce geôlier qu'il devra s'adresser à ceux dont dépend désormais son sort. Il ne peut partir que s'il leur plaît et s'ils le trouvent opportun, et son départ est à présent subordonné à des événements dont eux-mêmes ne sont pas les maîtres.

Fouché, qui mène la barque, s'est fixé un but vers lequel il tend de toutes ses forces : sauver la tête, la fortune, la situation des hommes qui ont participé à la Révolution, à commencer par lui-même. Quoiqu'il ait versé bien du sang jadis,

il n'est pas — ou n'est plus — sanguinaire. S'il juge inévitable le retour des Bourbons, s'il l'a jugé tel dès qu'il a vu l'Empereur en interdit et l'Europe entière coalisée contre lui, il prétend que cette transmission des pouvoirs s'opère avec le minimum de pertes, que la réaction soit aussi peu brutale que possible, qu'on évite aussi bien les excès populaires que les proscriptions royales. Depuis que Napoléon l'a appelé au ministère de la Police tel a été son objet, d'empêcher toutes les mesures de rigueur contre les royalistes : ainsi s'est-il tenu constamment en relations, non seulement avec Gand, mais avec la Vendée et le Midi. Il tient à présent les cartes, et Napoléon est une de ces cartes : il le sauvera s'il peut; il sauvera sa tête, sinon sa liberté, mais, tout de même, jusqu'au moment où il se sera assuré qu'il ne gagnera rien à le livrer, il le tiendra sous sa main, et s'en fera un otage; puis, ayant échappé à cette honte suprême d'enchaîner son maître vaincu pour le livrer aux bourreaux, il s'arrangera pour que, de lui-même, il aille se confier à des ennemis qui ne le tueront pas, mais qui sauront le garder.

A l'exécution, Napoléon ne met à ce plan que bien peu d'obstacles et un minimum de résistance. Trois ou quatre fois il offre son épée au Gouvernement; il demande à prendre le commandement de l'Armée; quand il aura vaincu l'Étranger, comme il en semble certain, il partira, il disparaîtra définitivement. Il n'insiste plus sur les con-

ditions de son abdication ; il semble avoir renoncé à obtenir pour son fils des garanties : combattre l'ennemi, le vaincre, le chasser du territoire, n'est-ce pas tout? On ne veut pas de lui; Davout repousse cette épée tant de fois victorieuse qu'il trouve à présent importune : ne serait-ce pas qu'il pense que, pour vaincre, le vainqueur d'Auerstaedt vaut le vainqueur d'Iéna et dans le cerveau du révolté de Royal-Champagne, d'envieuses ambitions, très longtemps dissimulées, n'aspirent-elles pas au jour? Il sent, dans les généraux qui l'entourent, des haines furieuses contre l'Empereur : si certains restent fidèles au vaincu, sont-ils les plus nombreux? En ces jours sombres, combien d'âmes restent lumineuses? En ces jours où la trahison est épidémique, combien d'hommes sont assez forts, assez maîtres d'eux-mêmes pour se tenir à l'abri de la contagion? Dès l'ouverture du conflit avec la Chambre, l'Empereur, par une sorte de crainte fétichiste des assemblées, a cédé et s'est abandonné. A ce moment, il n'aurait eu qu'à prononcer l'ajournement et si les représentants avaient refusé de se séparer, à dissoudre leur réunion par la force. Rien n'eût été plus légal, plus constitutionnel Du moment qu'il eut abdiqué, qu'il eut reconnu la commission de Gouvernement, la légalité a changé de camp : il ne peut plus, sans un coup d'état, reprendre l'autorité à ceux qui la lui ont arrachée par un coup d'état. Quel plus formel acte d'autorité que s'em-

parer du commandement ! Les généraux n'eussent admis qu'il redevînt leur chef que moyennant qu'il fût investi légalement — et encore ! Il ne faut pas oublier que Davout, nommé par l'Empereur ministre de la Guerre, avait été par l'Empereur investi par surcroît de tous les pouvoirs militaires à Paris et dans la Division militaire ; qu'il pouvait tout, qu'il eût tout osé, même l'arrêter. Ne l'a-t-il pas dit à Flahaut qui, arrachant ses épaulettes, les jeta au milieu de la salle ? A défaut de celui-là, vingt autres. Et l'Empereur, qui marcherait pour lui ?

Il compte qu'au moins, s'il part, il sera suivi par une cour entière : six généraux, deux colonels, six chefs d'escadron ou capitaines, un chambellan, deux pages, un secrétaire, un médecin, deux maîtres d'hôtel, un officier, vingt-neuf domestiques. A l'épreuve, cette cour se réduit à peu de chose et chacun de ceux qui restent a ses mobiles qui le guident. Sauf Bertrand, grand maréchal de son palais, son compagnon depuis l'Égypte, tous sont ou se croient proscrits par les Bourbons, et estiment que, s'accrochant à Napoléon, ils sortiront d'affaire : ainsi le duc de Rovigo, sur qui pèsent le souvenir du duc d'Enghien et le soupçon d'avoir préparé la révolution du 20 mars ; Lallemand, l'un des généraux les plus compromis dans la conspiration du Nord ; Montholon, qui, se donnant pour une victime de l'Empire, a été nommé par Louis XVIII maréchal de camp et, qui pour des raisons en rien politiques, a l'un des pre-

miers rejoint Napoléon à Fontainebleau; Gourgaud, colonel aux dernières heures de l'Empire, protégé du duc de Berry dont sa mère a été nourrice, mendiant après le retour de Napoléon sa place d'officier d'ordonnance, et après Waterloo — peut-être après l'abdication — le grade de général; seul de bonne volonté, par un mobile généreux, Las Cases, qui n'a pu voir tant d'infortune sans s'y attacher et qui aspire à recueillir les paroles du vaincu, à écrire son histoire et, pour les âges, à se rendre inséparable de son héros. Plus bas, des chefs d'escadron, des capitaines, des lieutenants, assez jeunes pour être enthousiastes, assez naïfs pour se dévouer gratis, se jetant dans l'exil comme ils se seraient jetés dans la mêlée, mais de ceux-là l'Empereur sait à peine les noms et il ne connaît pas les âmes...

Des domestiques à l'infini : outre les dix que Bertrand a désignés d'abord, dix-neuf, que l'on prétend indispensables, plus les piqueurs, cochers, garçons d'attelage, palfreniers pour soixante-huit chevaux et vingt voitures; plus les onze domestiques des officiers de la suite : soixante individus.

Et ce n'est pas que les domestiques, Bertrand emmène sa femme et trois enfants, Montholon sa femme et un enfant et il faut des femmes de chambre et des bonnes : c'est une tribu qui émigre, une tribu où l'Empereur se trouve entouré de personnages qui, sauf Savary et Bertrand, ne sont

pas de son entourage habituel. Encore n'a-t-il avec Bertrand aucune familiarité! Mme de Montholon lui est absolument inconnue; comme baronne Roger, elle ne fut jamais admise à la Cour et c'est pour l'avoir épousée, après qu'elle eut divorcé, que Montholon a été destitué comme ministre à Wurtzbourg et comme chambellan.

Il est vrai que l'Empereur compte retrouver sa famille aux États-Unis et il s'attend que certains au moins, ceux auxquels il est davantage attaché, le précéderont ou le rejoindront. Il sait que Joseph et Jérôme, Madame, Fesch et Pauline s'y disposent, et ce sera pour lui la plus agréable des sociétés.

Mais il faut arriver aux États-Unis : à présent, avec les retards qu'a subis son départ, peut-il forcer le blocus? Les Anglais avertis qu'il se dirige sur Rochefort, n'auront-ils pas renforcé la croisière et la sortie de vive force n'est-elle point devenue impossible? De fait, l'Empereur ne semble pas s'y être arrêté, pas plus qu'il ne s'arrêtera par la suite aux expédients qu'on lui offrira pour tenter une évasion. Lorsqu'on emmène à sa suite, comme il fait, cent personnes parmi lesquelles des femmes et des enfants, ce n'est pas pour risquer un combat à mort; être pris sur un brick de fortune, caché, déguisé, c'est pis encore. Il faut partir avec les honneurs impériaux, avec le consentement des souverains qui ne sauraient oublier que Napoléon parut leur égal et qu'ils le

nommèrent leur frère. Il faut donc attendre les passeports anglais.

Durant toute la route de Malmaison à Rochefort, des hésitations, des velléités, des tentatives de retour, marquent chaque étape et y prolongent les séjours ; mais c'est à Rochefort et à l'île d'Aix que s'accuse au plus haut degré cette impuissance à prendre une résolution qui constitue à présent chez Napoléon une maladie caractérisée. Ceux qui l'observent ont remarqué depuis longtemps déjà un goût de parler, d'expliquer ses pensées, d'en faire l'apologie, goût tournant au verbiage et dénotant déjà une impulsivité intempestive. Elle se révélait par des sorties, des discours, des développements hors de propos, devant des auditeurs inattendus. Cette tendance s'est de plus en plus affirmée, et elle a abouti à une irrésolution qui rend cet homme, si prompt jadis et si ferme en ses desseins, le jouet de ceux qui l'entourent. A ces conseils qui précèdent la détermination qu'il prend, tout le monde assiste ; les femmes donnent leur avis et Gourgaud, promu augure, tire argument du vol des oiseaux !

Que l'Empereur eût formé la résolution de ne partir qu'avec les passeports qu'il avait lui-même réclamés, et qu'il se refusât formellement à une sortie clandestine ; que l'on ne puisse en douter à la façon dont il a toléré que sa suite se trouvât augmentée ; qu'aucun des projets concertés pour une évasion n'ait été par lui examiné ni envisagé

sérieusement et qu'il ait laissé ainsi les dévouements s'agiter sans qu'il ait eu l'intention d'en profiter, c'est ce qui résulte de toutes ses démarches ; mais n'est-ce point pour témoigner de son état d'esprit qu'il ait toléré, même encouragé, certains de ses compagnons à lui procurer tous les moyens d'échapper aux Anglais, fût-ce en brisant la carrière de ceux qu'on recherchait pour un tel dessein ? Il semble, durant ces jours sinistres de Rochefort et de l'Ile d'Aix, ballotté par les destins, sans qu'il ait conscience ni de ce qu'il fait, ni de ce qui l'attend. Pourtant la situation est nette. Dès qu'il n'a point, à la première heure, profité des ordres qu'avait donnés Decrès, dès qu'il a renoncé à sacrifier une des frégates pour donner à l'autre le temps de prendre le large, dès qu'il a admis autour de lui cette foule qui l'accompagne et qu'il n'a point le courage de renvoyer, il n'a qu'à attendre les passeports qu'il a demandés pour aller aux États-Unis. On les lui refuse. Il n'a plus dès lors qu'à se livrer ou à se laisser prendre : se livrer aux Anglais ou se laisser prendre par les Bourbons.

Vers l'une des solutions tout devait le porter : les sentiments, qu'il avait exprimés si souvent durant sa jeunesse, d'admiration pour le caractère des Anglais, de confiance en la générosité britannique ; la tradition qu'il tenait des Corses ses compatriotes relativement à l'hospitalité qu'avait reçue le Roi Théodore ; l'exemple tout récent des

honneurs et des pensions prodigués à Paoli; l'accueil surtout qu'avait trouvé son frère Lucien. Obligé de se livrer aux Anglais, déclaré prisonnier par eux, interné à Malte dans une sorte de palais, transporté en Angleterre sur un vaisseau de guerre où il prenait les allures d'un hôte princier, n'avait-il pas trouvé dans des châteaux, où il voyait et recevait tous les gentilshommes des environs, où il appelait des savants et hébergeait même des visiteurs de France, une existence des plus souhaitables que distrayaient, selon les heures, les joies de la famille — représentée par une femme adorée et des enfants outrageusement gâtés, — la chasse, la pêche, l'astronomie, la lecture et la versification. Vivre ainsi dans un pays plaisant à souhait, hors des tracas et des luttes politiques, à l'abri des réactions et des passions populaires, n'était-ce pas, après tout, un destin souhaitable? Certes Napoléon n'avait que quarante-six ans, mais au moral, comme au physique, il était usé, et telle pouvait être à présent son ambition. Il ne paraît point envisager qu'on puisse le traiter autrement : l'interner, soit, il y consent presque, mais l'emprisonner dans un château fort, il n'y pense pas; encore moins le déporter dans une île perdue de l'Atlantique. Non seulement il est en cela optimiste, mais la plupart de ceux qui l'entourent l'y encouragent : Las Cases qui, comme émigré, a vécu en Angleterre; M^me^ Bertrand dont la famille paternelle est anglaise; Gourgaud, qui

à hâte de sortir d'affaire. Et comme il arrive en pareil cas, ces avis prennent de l'importance de ce qu'ils sont conformes à l'opinion du maître.

Aussi bien où aller ? Derrière l'île d'Aix, la côte se pavoise de drapeaux blancs; suivi, espionné, dépisté par les royalistes qui signalent à la croisière anglaise chacun de ses mouvements, l'Empereur n'a plus pour refuge qu'un coin de terre que battent les vagues, ces deux frégates et ce brick qui arborent encore le pavillon tricolore... pour combien d'heures ?

Fouché a poussé Napoléon hors de Malmaison, pour quoi il a employé Davout; puis, utilisant avec un art infini ses hésitations et ses contradictions, il l'a retenu assez de temps sur la route de Rochefort et à Rochefort même, pour pouvoir en cas d'absolue nécessité, d'exigence impérieuse de la part des Alliés, le leur livrer. Il sait que Blucher n'hésiterait pas à le pendre; certains ministres anglais à le remettre aux Bourbons qui le tueraient. Outre qu'il est trop intelligent pour ne pas saisir les conséquences d'un tel meurtre, il aboutirait ainsi exactement à l'inverse de son but. Il ne veut pas que Napoléon tombe aux mains des Prussiens ni des royaux, il ne veut même pas le livrer aux Anglais; il prétend que, de lui-même, Napoléon se remette entre leurs mains. Il s'est assuré que, par politique, pour ne point jeter bas au premier coup cette monarchie qu'ils restaurent, les ministres anglais, trop heureux de

posséder un tel trophée, le garderont soigneusement; peut être sait-il dès lors où ils comptent le renfermer, au cas qu'ils le prennent. Mais il faut que Napoléon se décide : c'est un homme à lui que Fouché envoie en Charente comme préfet; un de ces hommes qui ont servi tous les gouvernements avec la même infidélité : Richard, un conventionnel régicide, préfet de Toulouse au Consulat, de La Rochelle sous l'Empire et la première restauration, de Caen aux Cent-Jours et son royalisme y a passé la mesure si bien qu'on l'a destitué : il revenait à La Rochelle pour proclamer Louis XVIII. S'il avait en poche les ordres du ministre de la Marine, M. de Jaucourt, lui enjoignant de maintenir Napoléon à bord de la frégate, de l'empêcher de débarquer et de communiquer avec qui que ce soit, il emportait les instructions verbales de Fouché — et il était bien déterminé à ne rien compromettre, à fermer les yeux, à ne pas s'enquérir, à laisser les destinées s'accomplir. Et, en effet, l'Empereur était à l'île d'Aix durant que, tard dans la nuit, Richard montait à bord de la frégate ; un ordre lancé et il était arrêté. Mais il devait, le lendemain à la première heure, se rendre à la croisière anglaise. Dès lors à quoi bon un éclat. Tout n'était-il pas convenu; Las Cases se portait fort que le capitaine Maitland commandant le *Bellérophon* avait promis pour l'Empereur un *asile* en Angleterre; on voulait croire que Maitland en avait le pouvoir. En réalité, même s'il s'était laissé

aller en paroles plus loin qu'il n'eût voulu, il n'avait pu « acquiescer à aucun engagement, mais il croyait pouvoir prendre sur lui de recevoir l'Empereur à son bord pour le conduire en Angleterre ». Cela suffisait-il? Les paroles d'un subalterne étaient-elles de nature à lier le gouvernement anglais? Maitland était-il qualifié pour prendre un tel engagement? — Et de fait, l'avait-il pris? Cela est bien douteux. On acceptait tout sans chercher trop avant, sans se demander si les réserves que faisait justement Maitland au sujet de l'approbation de son gouvernement n'infirmaient point totalement ce qu'on eût pu trouver de rassurant dans ses déclarations.

Que faire? Est-il encore temps d'hésiter et de balancer : qu'on regarde aux dates qui sont ici d'une importance capitale. Le 14, dans la nuit, Richard est arrivé de Paris avec des ordres de Jaucourt que personne n'exécute, ni le préfet maritime, ni le commandant de la frégate, ni le général Beker, ni Jourdan de la Passardière, le commandant de l'*Epervier* sur lequel l'Empereur va s'embarquer, le 15 à la pointe du jour, pour se rendre sur le *Bellérophon*.

Or le 13, Jaucourt a expédié un de ses aides de camp, le capitaine de frégate de Rigny, pour s'emparer de Napoléon qu'il croit détenu à bord de la frégate et le livrer aux Anglais. M. de Rigny arrive trop tard : le 18. Sans quoi, si le commandant de la *Saale* avait refusé de se déshonorer, on eût

vu, au même signal, les vaisseaux anglais et les batteries françaises ouvrir à bout portant le feu sur le navire réfractaire à la trahison, et le couler à pic. M. de Rigny le vainqueur de Navarin, eût préludé par ce guet-apens à celui qui fit sa gloire.

A trois jours près, l'Empereur échappe. Arrivé à bord du *Bellérophon*, Napoléon a dit à Maitland : « Je viens me mettre sous la protection de votre prince et de vos lois. » Gourgaud a été envoyé en avant, porteur de la lettre au Prince régent, ce billet que Napoléon a tiré sur la générosité anglaise et que la Grande-Bretagne laissera protester. Il est si confiant en cette hospitalité que, sur le *Bellérophon*, il s'installe chez lui : c'est lui qui reçoit à sa table et qui traite, non seulement le commandant, mais l'amiral anglais lui-même. Ce sont ses gens qui servent, ce sont ses ordres qu'on prend. Lorsque le 16, il vient déjeuner à bord du *Superb*, l'amiral Hotham lui fait rendre, sauf le canon, les honneurs souverains et décide qu'on embarquera, outre les voitures et les chevaux que Maitland a reçus sur le *Bellérophon*, six des voitures et quarante-cinq des chevaux restés à Rochefort. Lorsqu'il revient du *Superb*, tous les bâtiments anglais dans la rade ont ordre d'envoyer leur équipage entier dans le gréement et sur les vergues. Toutes les facilités toutes les commodités, tous les honneurs !

A l'arrivée à Torbay, une quarantaine des plus sévères ; Gourgaud n'a pu débarquer, il rapporte la lettre destinée au Prince régent ; on parle d'em-

prisonnement à la Tour de Londres ou dans un château perdu en Écosse; puis, les bruits se précisent : il ne s'agit plus que de Sainte-Hélène. D'abord parce que l'île de Sainte-Hélène, isolée au milieu de l'océan, hors de toute route, n'ayant pour habitants que des serviteurs et des esclaves de la Compagnie des Indes, fortifiée par la nature et inabordable sauf sur un point facile à garder, constitue le lieu de déportation le mieux adapté aux besoins de la politique britannique. N'étant point colonie de la Couronne, mais colonie de la Compagnie des Indes, Sainte-Hélène ne connaît point ces lois protectrices des citoyens qui font l'orgueil des véritables Anglais. On y peut arbitrairement détenir un homme ou le supprimer. C'est le régime du bon plaisir. Tous les arrangements sont pris en quatre jours, du 21 au 25 juillet. Le 29, on a obtenu le consentement de l'Europe ; reste, pendant les quelques jours nécessaires à la mise en forme du traité et à la préparation d'un vaisseau pour un tel voyage, à assurer la séquestration de Napoléon et de ses compagnons. Qu'un d'entre eux obtînt d'un juge — il s'en trouvait d'honnêtes en Angleterre — un « writ d'habeas corpus » et qu'il le fît signifier à ceux qui le détenaient, ceux-ci risquaient des peines très graves ; surtout leur hypocrisie se trouverait démasquée. Aussi fallait-il, tant que le prisonnier serait sur territoire britannique, que nul Anglais qui ne fût point du complot, pût pénétrer près de l'amiral commandant la flotte ou du capi-

taine commandant le *Bellérophon*. Un revirement qu'avait pressenti lord Liverpool se produisait en ce moment qui rendait plus malaisée la tâche des geôliers. La rade de Torbay se couvrait de barques où les curieux, hommes et femmes, de la bourgeoisie ou du peuple, saluaient l'Empereur et s'apprêtaient à l'acclamer. Une popularité aussi ardente que l'avait été la détestation était en germe dans cet empressement, cette curiosité, cette admiration : cela pouvait devenir de conséquence. Il fallait y couper court, et par des exemples frappants écarter ces curieux parmi lesquels pouvaient se trouver des admirateurs assez passionnés de Napoléon ou des partisans assez décidés de la justice pour provoquer l'émission d'un « writ ».

De la baie de Torbay, où les démonstrations se produisaient avec une vivacité déjà inquiétante, on a jugé à propos de conduire le *Bellérophon* à Plymouth où elles redoublent. On ne peut penser à faire faire à ce vaisseau la traversée de Sainte-Hélène ; il faut attendre le *Northumberland* dont on achève rapidement l'armement. Le *Bellérophon* est gardé à vue de chaque bord par des frégates ; des chaloupes chargées de matelots armés tournent constamment alentour et il en part des coups de feu pour intimider les curieux. On enlève du *Bellérophon* et l'on fait passer sur les frégates les officiers au-dessous du grade de général. Ordre est donné de « considérer et de traiter Napoléon Buonaparte comme un officier du rang de général d'armée et

de lui en donner le titre en s'adressant à sa personne ». Cela pourtant, dans la pratique, on le lui épargne encore.

Quels que soient les bruits qui courent et que les journaux recueillent, quelles que soient les inquiétudes que font naître autour de lui les mesures dont il est l'objet, l'isolement dans lequel on le tient, la séquestration qu'on lui inflige, l'Empereur ne semble pas avoir perdu toute confiance dans la générosité anglaise. S'il a pris quelques mesures pour tenter de s'assurer une défense légale, il semble penser que la crise, si elle se produit, sera passagère. En tous cas, il se refuse à admettre qu'on puisse violer en sa personne la souveraineté dont il fut revêtu en même temps que l'hospitalité dont il a invoqué les lois. Il compte sans la politique anglaise qui n'a jamais reconnu en lui que le Premier consul, qui n'admet point au droit d'asile quiconque, malgré les déclarations contraires, se couvre de son pavillon.

Le 31, l'amiral commandant la flotte, lord Keith, monte à bord ; il vient notifier à l'Empereur, qu'il est le prisonnier de l'Europe, qu'il sera déporté à Sainte-Hélène « où la situation locale permettra qu'il soit traité avec une indulgence plus grande qu'en aucun autre lieu, avec une égale sécurité ». On lui permet de choisir, parmi les personnes qui l'ont accompagné en Angleterre, trois officiers, un chirurgien et douze domestiques, compris ceux des officiers. Savary et Lallemand, proscrits par les

Bourbons, sont nominalement exclus. Le général Buonaparte — ainsi sera-t-il appelé désormais — devra faire ses désignations le plus tôt possible.

Tel est l'arrêt. L'Empereur l'écoute avec un calme qui ne se dément pas, il y oppose une protestation énergique : il adresse au Prince régent une nouvelle lettre qu'il remet à Maitland et que Maitland porte à Keith : « Je suis l'hôte de l'Angleterre, dit-il, je suis venu dans ce pays sur le vaisseau anglais le *Bellérophon*, après avoir communiqué au capitaine la lettre que j'écrivais au Prince régent et en avoir reçu l'assurance que ses ordres lui prescrivaient de me recevoir à son bord et de me transporter en Angleterre avec ma suite, si je le demandais. L'amiral Hotham m'a depuis réitéré les mêmes assurances. » Et il ajoute : « Du moment que j'ai été reçu librement sur le *Bellérophon*, je me suis trouvé sous la protection des lois de votre pays. » L'argument était fort ; sur cet argument reposent toutes les protestations de l'Empereur ; on a mieux à faire que d'y répondre. On n'ira point engager une controverse qui pourrait être de conséquence, en prolongeant les délais, et en donnant ouverture à une action judiciaire. Aussi redouble-t-on de brutalité pour empêcher les curieux d'approcher du vaisseau. Le 3 août, lord Liverpool écrit à lord Castlereagh : « Nous avons été obligés de donner ordre au navire, par télégraphe, de croiser jusqu'à ce que le *Northumberland* puisse faire route. » Deux vaisseaux escortent et sur-

veillent le *Bellérophon* que, vu le calme, toutes les chaloupes des navires en rade remorquent jusqu'à l'entrée de la baie. Il était temps ; un porteur de writ a été sur le point d'atteindre le navire ; puis, voyant sa poursuite infructueuse s'est rejeté sur lord Keith, qui ne lui a échappé que grâce à des prodiges d'adresse et d'agilité. A présent, c'est fini : en même temps que les lois éludées et violées livrent sans défense à l'Angleterre celui qui s'est présenté à elle comme un hôte et dont elle fait un prisonnier, les souverains de l'Europe coalisée, « au nom de la Sainte et Indivisible Trinité », s'arrogent le droit de disposer de l'Empereur en faveur de l'Angleterre et de lui remettre sa garde. Par une série de traités signés à Paris, le 2 août, entre la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Russie et la Prusse, Napoléon est proclamé le prisonnier de l'Europe, mais l'Europe confie la garde du prisonnier au gouvernement britannique, seul juge du lieu et des mesures qui peuvent le mieux assurer la détention. Des commissaires nommés par l'Autriche, la Russie et la Prusse demeureront au lieu assigné et s'assureront de la présence du prisonnier. Le roi de France sera invité à envoyer également un commissaire.

Le 5, l'Empereur renouvelle « à la face du ciel et des hommes » ses solennelles protestations. Il n'est pas le prisonnier, il est l'hôte de l'Angleterre. « Si le gouvernement, en donnant des ordres au capitaine du *Bellérophon* de me recevoir ainsi

que ma suite, n'a voulu que me tendre une embûche, il a forfait à l'honneur et flétri son pavillon ! »

Qu'importent les mots ? Le 6 au matin, le *Northumberland* est signalé ; l'escadre se dirige vers Berry-Head, lieu solitaire où nulle intervention de la loi n'est à craindre. A ce moment seulement on signifie aux Français les restrictions, les conditions de la captivité : saisie des armes, de l'argent, des diamants, des billets négociables ; promesse par tous ceux qui accompagneront le *général*, de se conformer aux règles imposées ; interdiction d'envoyer ou de recevoir des lettres, même d'adresser sous pli fermé des désirs ou des représentations au gouvernement anglais. Voilà la Loi et on ne manquera pas de l'appliquer en la renforçant chaque fois qu'on y croira trouver une fissure. Pourtant, lorsque l'Empereur quitte le *Bellérophon*, Maitland lui fait rendre les honneurs presque comme à un souverain, la garde sous les armes, le tambour roulant trois fois, l'équipage assemblé tout entier dans « la grand'rue » et sur le gaillard d'avant. L'Empereur parcourt les rangs, salue les officiers qui tous ont le chapeau à la main et, dans le canot où il descend, il s'entretient froidement avec l'amiral ; lorsque, à deux heures, il monte sur le *Northumberland*, tout est changé, plus d'honneurs, aucuns égards ; devant lui les officiers restent couverts, ils l'appellent général ; le contre-amiral chargé du commandement de la

division, maître à son bord, donne ses heures, prend la première place. L'Empereur n'est plus qu'un passager de distinction qui doit se trouver fort aise d'être aussi bien traité.

Après bien des discussions on a admis à le suivre trois officiers : le grand maréchal Bertrand, le général Gourgaud, le général Montholon, et, par faveur, comme secrétaires deux civils, Las Cases et son fils. Le médecin présenté par Corvisart et amené de Paris, le nommé Maingault, a refusé de partir : il a dit que, s'il avait donné sa parole, il n'avait rien écrit. On a dû le remplacer sur l'heure et prendre le chirurgien du *Bellérophon*, un Irlandais, O'Meara. Les autres qui sont venus à Rochefort, à l'île d'Aix, qui ont embarqué sur le *Bellérophon* ou sur sa mouche le *Myrmidon*, les généraux Savary et Lallemand aîné nominalement exclus comme portés par les Bourbons sur leur première liste de proscription, les chefs d'escadron Schultz, Planat et Résigny, le capitaine Piontkowski, le lieutenant Mercher, les sous-lieutenants Autric et Rivière et le page Sainte-Catherine d'Audiffredy devront se trouver heureux d'être captifs à Malte, de ne pas être livrés à la justice bourbonienne. Certains eussent été de quelque secours à Sainte-Hélène, ils eussent rendu des services que les généraux devaient trouver inférieurs à leurs dignités ; Planat et Résigny en particulier, aides de camp d'aides de camp de l'Empereur et comme tels ayant fait fonction d'officiers d'ordonnance. Mais

lorsque Planat avait été désigné, Gourgaud avait poussé de tels gémissements, si fort invoqué son âge, son grade, ses services, les dangers qu'il courait que l'Empereur avait cédé. Quant à Montholon qui s'était fait accompagner par sa femme et l'un de ses enfants, et qui annonçait sa proscription certaine, comment l'écarter ? Plusieurs de ces hommes se haïssaient déjà ; le caractère des uns et des autres s'accordait aussi mal que possible ; par les différences d'origine, d'éducation, de carrière, ils n'eussent pu vivre en termes extérieurement courtois que sous la discipline étroite et l'étiquette sévère d'une Cour, telle qu'était la Cour impériale. En les voyant réunis et, dès le premier jour, hostiles, on devait s'attendre que loin d'apporter à Napoléon, des consolations, des distractions et une compagnie agréable, ils attireraient sur lui des contrariétés, des discordes et des chagrins sans nombre. — Et ne serait-ce que cela ?

On a admis ceux qui restent à faire leurs adieux à l'Empereur : ce sont des mots très simples, des gestes militaires. Il faut bien peu connaître Napoléon pour croire qu'il eût toléré les privautés de quelque capitaine polonais. Le défilé se fit en ordre comme il convenait et selon les grades. Rien de théâtral, le drame se suffisait.

Le 7 août, le *Northumberland* fit route. Ceux qui restaient, les petits au grand cœur qui n'avaient pu se sacrifier pour leur maître virent

peu à peu monter à l'horizon les voiles immenses du vaisseau qui emportait dans l'autre hémisphère César déchu ; et puis elles se confondirent avec le ciel et elles disparurent.

*
* *

D'après ce qui avait été arrêté, semble-t-il, au conseil de famille tenu à Malmaison, les États-Unis avaient été choisis comme retraite par tous les Napoléonides et durant que Lucien se dirigeait vers l'Angleterre en vue d'y obtenir des passeports, Joseph, plus prudent et plus avisé, ne s'en rapportait qu'à lui-même pour arriver sans encombre à la terre d'asile. Durant les Cent-Jours il avait joué un rôle dont certaines parties ne sont pas éclaircies, mais qui fut certainement plus important qu'on ne l'a pensé. Il avait recouvré l'entière confiance de son frère et il lui avait donné de son dévouement des preuves qui ne peuvent être contestées. Napoléon, au retour de Waterloo, s'était empressé de s'acquitter envers lui du prêt qu'il en avait reçu d'un million de diamants en grains ; emportés en Belgique, ces diamants avaient été pris par les Prussiens avec la voiture impériale. Napoléon avait envoyé à Joseph Peyrusse, trésorier de la Couronne[1], pour lui

[1] Peyrusse dit le 28 ; le mémoire publié en 1817 lors du procès entre la Liste civile et les sieurs Barandon dit le 21.

remettre en traites de forêts, négociables, une valeur de 710.831 fr. 56; Joseph avait invité Peyrusse à la réaliser aussitôt : ce qui avait été fait le 24 par l'entremise de la maison Barandon. Pour d'autres desseins, l'Empereur avait remis à son frère, 872.811 fr. 12, diverses autres valeurs et 100.000 francs en argent. Les quatre millions de valeurs qui furent annulées ou revendiquées par les Bourbons, n'étaient qu'un fidéicommis sur lequel Joseph s'est expliqué plus tard. Les 100.000 francs étaient un viatique et combien médiocre !

Napoléon avait donné à son frère une preuve de son entière confiance, en lui envoyant le 26 plusieurs caisses renfermant les papiers qu'il jugeait particulièrement précieux, entre autres les copies des lettres que les différents souverains de l'Europe lui avaient adressées durant son règne : ces lettres lui semblaient un instrument suprême de défense ou de représailles au cas qu'il ne reçût point en Angleterre l'accueil dont il se croyait assuré [1], et il ne pensait point trouver un dépositaire plus fidèle que Joseph.

Après avoir réglé ses affaires qui, grâce à l'intel-

[1] J'ai raconté d'après des documents inédits l'histoire de ces *Lettres des Souverains à Napoléon* (*Autour de Sainte-Hélène*, T. II, p. 177 à 214). Je me permets d'y renvoyer le lecteur. Toutefois je dois y ajouter que, depuis lors, j'ai eu connaissance, que, *sauf les lettres de l'empereur Alexandre*, rachetées par lui, toutes les autres sont rentrées en possession de l'empereur Napoléon III.

ligente activité de son beau-frère Nicolas Clary et à l'attentive économie de sa femme, avaient toujours été fort ordonnées — pour la partie au moins qu'ils en connaissaient; — après avoir confié ses papiers et ceux de l'Empereur à son secrétaire M. Presle qui devait répartir les caisses entre divers amis de la famille, Joseph se munit de passeports français en blanc que lui donna Fouché et de passeports américains sous un nom supposé que lui délivra M. Jackson, chargé d'affaires des États-Unis à Paris, et il partit le 29, accompagné de trois personnes seulement : un nommé Louis Mailliard, son valet de chambre, très avant déjà dans sa confiance, le docteur Unzaga, médecin espagnol qui lui était resté de sa royauté et un interprète américain du nom de James Caret qu'il avait trouvé à Blois en 1814 et que depuis lors il tenait à son service. Il courait vers Rochefort où l'Empereur devait s'embarquer sur les frégates promises par le gouvernement; mais, de Rochefort, sans doute se proposait-il de gagner Bordeaux où il trouverait plus facilement un navire de commerce qu'il affrèterait; en tous cas, il était décidé à garder l'incognito et à ne point monter sur les bâtiments de guerre français. A Niort, où il arriva de Limoges, il retrouva le 2 juillet l'Empereur : C'était le jour où Napoléon conservant encore l'espérance que les membres de la Commission provisoire ne livreraient point Paris sans combattre, leur faisait, par Beker, de suprêmes offres de service. Dans cette

Vendée bleue, frémissante de patriotisme et enflammée contre les Bourbons, soldats et citoyens communiaient avec lui dans un rêve de revanche. Ce rêve tomba bientôt. L'Empereur suivit Beker, qui le pressait, vers Rochefort. Joseph de son côté partit par Saintes. A Saintes, les royalistes — émigrés rentrés et nobles graciés — étaient en nombre et, profitant de l'absence du maire, René Eschassériaux, retenu à Paris par son mandat de représentant, s'étaient organisés en volontaires royaux et « surveillaient les arrivées suspectes ». « On redoutait les émissaires de l'Armée du Midi » et l'on prétendait empêcher qu'ils communicassent avec l'Empereur. Montholon et sa femme, Las Cases, son fils, Planat et Résigny qui devaient relayer à Saintes y avaient été arrêtés comme suspects d'emporter les trésors de l'État et la garde nationale les avait menés à une auberge autour de laquelle se pressaient les femmes les plus qualifiées de la ville, aussi violentes ce jour-là dans leurs manifestations que les mégères de la halle et des faubourgs. A ce moment parut la voiture de Joseph. Un volontaire royal, M. Léon de Sartre, crut reconnaître l'Empereur, se jeta à la tête des chevaux, appela main-forte, obligea Joseph à descendre et à se réfugier dans une auberge située place des Cordeliers et appelée l'hôtel de France. Quelques gardes nationaux commandés par le chevalier de Guitard, lieutenant, protégèrent son entrée et empêchèrent la foule, que les royalistes

excitaient, de se livrer à des excès peut-être préparés. On a prétendu que Joseph, croyant que ces cris de vive le Roi ! dont on l'assourdissait s'adressaient à sa personne, avait prié le sous-préfet d'empêcher les habitants de se compromettre. Cela n'eût point été mal joué. Cependant, à l'annonce de l'échauffourée royaliste, les *fédérés* s'étaient réunis. C'étaient les patriotes résolus à se défendre aussi bien contre les ennemis du dedans que contre ceux du dehors, qui s'étaient affiliés à la grande fédération bretonne. Ils se portèrent en masse sur Saintes et au bruit de leur approche les Royaux se dispersèrent. Vers le soir, Joseph partit et il arriva à Rochefort le 4 dans la nuit ou le 5 dans la matinée. Il resta jusqu'au 8 près de l'Empereur qui alors se rendit en rade. On a dit que dans les conseils qui se tinrent alors, comme dans les conversations qu'il eut tête à tête avec son frère, Joseph combattit avec une extrême vivacité le projet de demander asile aux Anglais. On a dit qu'il pressa l'Empereur de se rendre à l'Armée de la Loire et d'en prendre le commandement. Croit-on que Davout l'eût cédé et d'ailleurs y avait-il alors une armée de la Loire ? Si Joseph eût préconisé un parti énergique, il eût donné un démenti à sa vie entière, mais sans doute affirma-t-il sa ferme résolution de ne se laisser prendre à aucun prix et maintint-il qu'il n'y avait de refuge qu'aux États-Unis. Pour les gagner il était déterminé à faire, lui, ce que Napoléon ne voulait et ne pou-

vait faire. Après avoir vainement insisté, il prit congé et pourvut à sa sûreté.

Malgré qu'il sentît le prix des heures, il revint le 12 à l'île d'Aix et vit son frère encore une fois. Par les lettres qu'il recevait de Paris où sa femme était restée, il était informé des événements qui s'y étaient produits et des tendances qui se manifestaient, il savait donc les périls qui le menaçaient; s'étant assuré d'un navire américain qui devait le transporter aux États-Unis, tout porte à croire que sa dernière visite à l'île d'Aix eut pour objet de proposer à l'Empereur de lui céder son navire et de prendre sa place. Il eût simulé une maladie et ne fût sorti de sa chambre que lorsqu'il eût été certain que son frère avait échappé aux Anglais. Tel est le récit qu'on tient de Joseph et de Mailliard, lequel aurait été envoyé à l'Empereur pour recevoir son dernier mot : « Dites au roi Joseph, aurait répondu Napoléon, que j'ai bien réfléchi sur sa proposition, je ne puis l'accepter, ce serait une fuite. Je ne pourrais partir sans mes officiers qui me sont tout dévoués; mon frère peut le faire, il n'est pas dans ma position, moi je ne le puis pas. Dites-lui de partir sur le champ. Il arrivera à bon port. Adieu. »

En rentrant de l'île d'Aix, Joseph s'arrêta à Rochefort le temps d'apprendre par une lettre de Bertrand en date du 14 la décision suprême de l'Empereur. « Demain matin, écrivait Bertrand, l'Empereur se rend à bord. Sa Majesté m'a chargé

de vous en prévenir. » Il n'avait plus rien à faire en ville où le sol devenait brûlant et où d'une heure à l'autre, il pouvait être arrêté par les émissaires des Bourbons. Le navire sur lequel il devait s'embarquer était encore en charge : Joseph avait encore diverses dispositions à prendre ; on devait acheter des vivres, du linge, de l'argenterie, quelques livres. En attendant, où aller? M. Edmond Pelletreau, négociant à Rochefort, qui, par son frère, négociant à Bordeaux, s'était chargé de rechercher et de noliser pour le compte de Joseph, moyennant la somme de 18.000 francs, le brick américain *Le Commerce*, possédait au bord de la mer, près de la Tremblaie, dans un lieu solitaire, une propriété de campagne appelée les Mathes où il offrit asile au roi. Joseph s'y rendit sous la conduite de M. Édouard Pelletreau fils, durant que Caret et Mailliard faisaient à Rochefort l'achat du nécessaire. Le secret était indispensable, car si M. Pelletreau, de Rochefort, était bonapartiste, et n'hésitait pas à se compromettre, son frère, de Bordeaux, partageait les passions royalistes de ses concitoyens. Joseph ne pouvait point penser à s'embarquer à Bordeaux ; aussi envoya-t-il à Royan Caret, qui dut y attendre le brick à la descente de la rivière et prévenir du passage. A Royan, où flottait le drapeau blanc et où un officier avait été envoyé pour proclamer les Bourbons, on courait des chances, mais un vice-consul des États-Unis, un M. Dumoulin, négociant, facilita tout. Le

24, le brick était à l'ancre devant Royan ; durant la nuit, Joseph arriva à pied avec Édouard Pelletreau, Unzaga et Mailliard ; après deux heures d'une attente pénible dans une auberge pleine d'officiers allant et venant, la chaloupe procurée par Dumoulin, la *Marie-Céline*, parut enfin ; le 25, le roi était à bord.

Le capitaine du *Commerce*, un nommé Misservey, natif de Guernesey, mais naturalisé américain, ignorait quels étaient ses passagers : Joseph se cachait sous le nom de Bouchard, son vieil ami, son homme d'affaires de Survilliers. De même, quoique peu connus, ses compagnons avaient des noms d'emprunt. Cela, à toute rencontre, était préférable. On est plus fort pour nier, lorsqu'on ignore. Presque en vue de terre, première rencontre : le brick de guerre anglais le *Bacchus :* visite du *Commerce*, mais sans qu'on porte grande attention aux passagers ; les officiers anglais savent que Napoléon est sur le *Bellérophon ;* cela seul les occupe. Le lendemain, nouvelle alerte : la frégate *Endymion ;* nouvelle visite, examen des passeports, qui sont trouvés en règle ; Joseph reste dans sa cabine comme s'il avait le mal de mer. Ensuite, on est tranquille, joli passage, vents légers et favorables. Joseph cause, discourt, récite des vers : le capitaine Misservey est émerveillé. Il ne doute point que son passager ne soit un grand personnage, au moins « le capitaine Carnot ». Enfin après trente-deux jours de navigation, on

voit la terre : Long-Island, et Joseph demande qu'on l'y débarque. Le capitaine fait des objections, disant que, le lendemain, on sera à New-York. Mais le lendemain, à l'aube, on reconnaît, barrant l'entrée du port, deux frégates battant pavillon anglais. Elles étaient là pour s'emparer de Napoléon au cas qu'il fût parvenu à prendre la mer. Par bonheur, le pilote américain qui monte à bord, est jeune, intrépide et fort désireux de jouer un bon tour à « ces damnés Anglais » qui, en temps de paix — la paix entre les États-Unis et la Grande-Bretagne a été signée à Gand le 4 décembre 1814 — ont rétabli le droit de visite. Il fait couvrir de voiles les mâts à les faire craquer et, longeant la côte de si près que sans échouer les frégates ne peuvent se hasarder à le suivre, il entre triomphalement le brick dans le port : le 28 août, M. Bouchard touche terre au wharf de la rivière de l'Est. Joseph, seul de tous les siens, est dans un pays libre, où l'hospitalité n'est pas un vain mot.

* * *

Ce qui serait inexplicable, n'était qu'elle est la sœur de la princesse royale de Suède, Julie est restée avec ses filles à Paris dans l'hôtel de la rue d'Anjou-Saint-Honoré, — cet hôtel que Napoléon a racheté de Moreau pour le donner à Bernadotte. Appuyée sur sa famille qui ne manque point de rester puissante, et dont plusieurs membres sont

bien en cour, Madame Joseph, si peu reine lorsqu'elle eût pu l'être, mène identiquement la même vie que sous l'Empire, sauf qu'elle ne paraît point à Mortefontaine, fictivement vendu à Nicolas Clary — comme ci-devant La Grange-la-Prévôté qui était à Bernadotte — et qu'elle s'en vient cet automne à Auteuil où Désirée a une maison. Malgré la plus tatillonne des surveillances, la police de M. Decazes ne parvient pas à la trouver en faute. Mais d'autres polices s'en mêlent, entre autres celle de la Guerre. On l'accuse de donner des grands dîners et d'attendre des personnages marquants. Toute visite qu'elle reçoit est signalée ; ses voitures sortent-elles, elles sont filées et l'on est décidé, lors même qu'elles sont vides, à y reconnaître Joseph. Comme, dans la rue d'Anjou, Julie occupe avec sa sœur les maisons numérotées 24 et 26, que ses chevaux sont au 20 ainsi que son médecin Parisse, « toute la rue est infectée du mauvais esprit qui règne dans ces maisons ». Aussi ces dames prolongent jusqu'en décembre leur séjour à Auteuil, où on leur rend mieux justice : « Ces dames, écrit le préfet de police, vivent d'une façon très retirée ; l'ordre et l'économie paraissent régner dans leur maison et autant qu'on a pu s'en assurer il n'y a été donné aucun repas. » A la fin de décembre, Madame Joseph rentre à Paris et elle paraît prendre ses dispositions pour rejoindre son mari aux États-Unis : mais c'est bien loin et elle a l'horreur de se déplacer. Il en est de ce

voyage comme du voyage de Naples qu'elle n'eût jamais fait sans l'ordre formel de l'Empereur, comme il en fut du voyage d'Espagne. Pour des raisons qu'on ignore, mais qu'on devine, elle parvint toujours à s'y soustraire. A ce moment pourtant, elle semble déterminée ; même, après avoir congédié la plus grande partie de sa maison réduite à dix personnes, compris le secrétaire-intendant Depresles et Mlle Eusèbe, l'institutrice des princesses, a-t-elle rappelé à son service onze domestiques qui sont tous prévenus de se tenir prêts pour le départ et qui eussent formé à Joseph « un grand train de maison », attestant que « cette famille avait conservé de grandes ressources de fortune ». Au mois de mai 1816, Pozzo di Borgo annonce à Nesselrode que Madame Bonaparte et ses filles doivent quitter la France sous peu de jours pour se rendre en Amérique en exécution de l'exception qui les concerne dans la loi d'amnistie ; « le roi, dit-il, lui a accordé un sursis en considération de sa mauvaise santé et de la difficulté du voyage au milieu de l'hiver. » L'on ne sait pourquoi elle y renonça et bien que, d'après la délibération des ministres des quatre Cours, elle dût, si elle ne passait point l'Océan, résider en Russie et être internée à Kief, elle obtint, au mois de juillet, la permission d'aller momentanément résider à Francfort. « Votre Excellence sait, écrit Pozzo di Borgo à Nesselrode, que Madame Joseph Bonaparte, après avoir renoncé au projet de passer en

Amérique, s'est retirée en Allemagne près de Francfort. Sa sœur, la princesse de Suède, a demandé d'aller la rejoindre ; le roi lui a fait dire qu'elle était libre de faire ce qui lui convenait le mieux et qu'il ne voulait consentir qu'à ce qu'elle aurait désiré. » Elle partit donc de Paris à la mi-août 1816, avec son neveu, le général Clary, qu'elle avait réclamé pour l'accompagner et elle s'en vint vivre près de Julie. Mais la situation de celle-ci n'en restait pas moins instable et Bernadotte lui-même ne tarda point à s'inquiéter de cet exil à Kief dont sa belle-sœur était menacée. Il en entretint le ministre d'Angleterre à Stockholm, lui disant que l'état physique de Julie comme son état moral lui interdisait, sous peine de mort, un tel voyage, que son caractère était bien connu pour la petite part qu'elle avait jamais prise aux événements politiques et pour sa conduite exemplaire dans la vie privée ; il espérait donc que les souverains alliés prendraient son état en compassion et lui permettraient de s'établir, soit en Suisse, soit dans un rayon de dix lieues autour de Francfort. C'était au Prince régent que le Prince de Suède adressait personnellement cette prière en lui demandant de charger les agents anglais à Pétersbourg et à Paris de la négociation nécessaire. Le 5 décembre, il reçut l'assurance que « le Prince régent verrait avec plaisir tous les arrangements relatifs à la résidence de Madame Joseph Bonaparte qui seraient agréables au Prince de Suède et conformes aux

idées qu'il avait exprimées au ministre d'Angleterre ». La question était désormais résolue en faveur de Julie et elle put mener aux environs de Francfort une vie qui, chaque jour, s'étriqua davantage sous l'influence d'un esprit d'économie qui arrivait à inquiéter Madame Mère.

*
* *

Napoléon n'a point encore quitté l'Élysée pour Malmaison le 25 juin que Lucien a envoyé Chatillon près de Fouché pour lui demander des passeports. Ils étaient tout préparés, deux pour Lucien dont un sous son nom, l'autre sous le nom d'André Boyer ; deux pour Chatillon, l'un en son nom avec la qualité d'inspecteur général des Postes, chargé d'une mission en Angleterre, l'autre sous le nom du marquis de Rocca-Priora, seigneur italien, retournant dans ses terres[1].

Chatillon rentre au Palais-Royal qu'entoure une foule considérablement grossie, maintenue pourtant par les factionnaires. Dans les appartements, quantité d'officiers, de fonctionnaires, d'amis personnels de Lucien, entre autres Sapey, qui offre tout ce qu'il possède. Lucien, satisfait des passeports, annonce son départ pour le lendemain matin, remercie les officiers qui ont été attachés à sa personne et prend ses dispositions. Le 26 à l'aube,

[1] Ou, comme on verra, sous le nom de chevalier Cassalis.

avant que Fouché ait eu à signifier au prince de Canino, ainsi qu'il s'en est fait charger par ses collègues, que « son éloignement devenait nécessaire à la tranquillité de l'État et à sa sûreté personnelle », Lucien, laissant à Paris, aux soins d'André Boyer, sa seconde fille qui venait d'arriver d'Angleterre où elle était restée depuis le départ de ses parents, monte dans une magnifique voiture qu'a fait préparer Lemercier, le fils du sénateur, l'ancien capitaine aux chasseurs de la Garde que l'Empereur lui a donné pour écuyer. Il vient à Neuilly dans la maison de la princesse Pauline et il fait demander à la poste des chevaux pour le lendemain à quatre heures du matin. « Mais, dit-il, nous avons encore une affaire importante à régler. Je n'ai point d'argent. Les dépenses du Palais-Royal m'ont coûté 250.000 francs[1] et l'Empereur ne m'a pas donné un sol. » Il réfléchit : « Je vais, dit-il, écrire à l'Empereur à Malmaison » pour que, sur un ordre signé par lui, « on me rende les 250.000 francs que j'ai avancés à la liste civile pour le Palais-Royal qui, avec la terre de Canino, sont à peu près tout ce qui me reste ».

[1] Il paraît bien extraordinaire que dans le Palais-Royal meublé des meubles du duc d'Orléans et du mobilier de la Couronne, Lucien du 23 mai au 25 juin, ait dépensé 250 000 francs. Il écrira en 1831 : « Après Waterloo, les Bourbons s'emparèrent de tout ce qui était chez moi (au Palais-Royal), 100.000 francs de linge, autant de vaisselle, 50.000 francs de chevaux et de voitures. » Remarquer, pour ce dernier chiffre, que, le 26 mai, il avait reçu en don, des Écuries de l'Empereur, vingt chevaux d'attelage.

Chatillon part, va à Malmaison, voit l'Empereur qui lui demande : « Lucien vient-il avec moi ? » et qui signe l'ordre pour les 250.000 francs. De là, chez Fouché et au Trésor, où l'on paie.

Pendant que Chatillon court, Lucien écrit à Pauline : « Tu auras su le nouveau malheur de l'Empereur qui vient d'abdiquer en faveur de son fils. Il va partir pour les États-Unis d'Amérique où nous le rejoindrons tous. Il est plein de calme et de courage. Je tâcherai de rejoindre ma famille à Rome afin de la conduire en Amérique. Si ta santé le permet, nous nous y reverrons. »

Chatillon revient. Outre les 250.000 francs en espèces, l'Empereur a donné deux millions en rescriptions de bois. « Me voilà pour le moment à l'aise, dit Lucien, je suis à même d'aller où je voudrai. »

Le lendemain matin, à quatre heures, il part : quatre chevaux, courrier devant pour ne point perdre un instant, il est à Boulogne le 28 au matin. Chatillon est envoyé chez le sous-préfet, puis au port où il frète un paquebot, donne 25 louis d'arrhes. Quand il revient à l'hôtel, Lucien a changé d'avis. Les Anglais pourraient le faire prisonnier, l'interner quelque part : « Pensez-vous au sort de ma femme et de mes enfants si on me traitait de la sorte ? Non ! Non ! Je veux les revoir, retourner à Rome sous la protection de l'excellent Pie VII. »

On déjeune, on décommande le paquebot en

laissant les arrhes au capitaine, on remonte en voiture à cinq heures — Route de Paris. Après Abbeville, rencontre de Chazal, préfet de la Somme, que Lucien a fait nommer par Carnot et qui a dû quitter sa préfecture. Il dit qu'il y a danger sur la route de Beauvais, qu'il faut prendre la route de Dieppe et tourner Paris. Le 29, donc, on est à Dieppe, le 30 à Etampes d'où l'on repart pour Lyon. A Lyon, un vicaire-général de Fesch déconseille Antibes, indique les Alpes. Lucien tombe à Bourgoin en pleine armée autrichienne, et se réfugie dans un château aux environs où « un estimable vieillard lui a offert l'hospitalité.

A Paris, Fesch et Madame sont convaincus que « Lucien est parti pour Londres afin d'avoir des passeports pour le reste de la Famille » ; Joseph et Jérôme attendent ces passeports pour prendre une décision et le cardinal même « présume que les États-Unis seront le terme des courses » de tous les Bonaparte. Lucien n'a donc avisé personne de son changement d'itinéraire et, pour avoir voulu échapper au péril anglais, il est tombé dans le péril autrichien.

Bubna commande à Bourgoin : « Un homme muni d'un passeport du duc d'Otrante, se disant sujet romain et se nommant le chevalier Cassalis, se présente à lui le 8 juillet pour obtenir le visa de son passeport. Ayant cru reconnaître quelque chose de suspect dans son accent, Bubna le brusque, le menace, finit par le faire arrêter. Alors

ce Cassalis lui dit qu'il est à la suite d'un personnage marquant ; Bubna répond que ce personnage n'a qu'à se présenter, qu'il verra ce qu'il a à faire. » Envoi d'un détachement pour arrêter le personnage, lequel se fait connaître pour Lucien Bonaparte caché ici depuis deux jours. « Il m'a, écrit Bubna, beaucoup parlé de Napoléon II, du désir que la majorité des Français témoignait en sa faveur et m'a dit que Bonaparte, le duc de Rovigo, Bertrand et La Bédoyère s'étaient embarqués pour l'Amérique. »

Bubna répond par des phrases polies et, « sous prétexte de pourvoir à la sûreté de Lucien, il l'engage à accepter un officier pour l'accompagner. » Cet officier, le premier lieutenant chevalier Forestier, reçoit l'ordre de ne point perdre de vue son compagnon et de le consigner à Turin aux mains du comte de Vallaise, ministre des Affaires étrangères du roi de Sardaigne.

Le 10 seulement, sur l'invitation de Bubna « de profiter de suite de l'instant où la route n'est pas encombrée pour continuer son voyage », Lucien se détermine à partir : convaincu que l'officier ne l'accompagne que pour lui faire honneur et pour hâter à Turin le visa des passeports, il est rempli de gratitude pour le général autrichien. Celui-ci a redoublé pourtant ses avertissements à Vallaise. « Lucien, a-t-il écrit, a eu ordre du Gouvernement provisoire de quitter Paris et de s'éloigner de cinquante lieues, ainsi que ses frères ; il a pris pour

parti d'aller à Rome, mais, comme je me rappelle avoir entendu dire que Sa Sainteté lui avait refusé le passeport il y a quelques semaines et qu'il pourrait être convenable de tenir sous les yeux du gouvernement un homme qui vient de jouer un grand rôle en France, j'ai cru de ne pouvoir mieux faire que de faire accompagner Monsieur Lucien à Turin où Votre Excellence pourra prendre telle mesure qu'elle jugera convenable à la position des choses. »

Le 12, entre six et sept heures du soir, Lucien arrive à Turin avec le chevalier Forestier. Il descend à l'hôtel de l'Univers. Telle est sa conviction que Bubna n'a voulu que lui être agréable, que son premier soin est d'écrire au comte de Vallaise pour lui demander un semblable compagnon. « Retournant dans mes foyers et les routes étant couvertes de troupes, le lieutenant-général comte de Bubna a eu la complaisance de me donner un officier pour m'accompagner des frontières de France jusqu'à Turin. Je désirerais obtenir la même faveur, de Turin jusqu'à Milan. Voudriez-vous avoir l'obligeance de présenter et d'appuyer cette demande auprès de Sa Majesté Votre Auguste Souverain, aux pieds duquel je vous prie de déposer l'hommage de mon profond respect. » Et il invoque les assurances que lui a données le comte de Bubna ; il allègue, pour continuer le plus tôt possible son voyage, l'état de santé dangereux de la princesse de Canino ; il explique que s'il se fait

appeler le chevalier Casali (*sic*) c'est du nom d'une de ses terres dans les États Romains. Son assurance est entière et aussi sa confiance.

La réponse à cette lettre lui est apportée par le commandant de place qui, accompagné de quelques officiers, le conduit aux logements que le roi de Sardaigne lui a fait préparer. « Il a cru que, puisque cet individu de la famille de Buonaparte était remis à son gouvernement, il ne pouvait pas le laisser libre sans connaître préalablement les intentions des Hautes Puissances Alliées. Il a, en conséquence, ordonné de le retenir dans la citadelle de cette capitale. » Le 12 au soir Lucien y entre donc : on lui donne un appartement très commode, l'appartement du commandant et on lui laisse toute liberté de profiter des promenades et de tout l'intérieur de la forteresse, mais, quant à la suite de son voyage, ses protestations demeurent inutiles, Vallaise étant bien décidé à attendre les ordres de l'Autriche. « Il est d'ailleurs assez doux et tranquille, quoiqu'il témoigne beaucoup d'étonnement de son arrestation, écrit à Metternich le ministre d'Autriche à Turin, prince Stahremberg. D'après son langage, il avait toujours été ennemi de la domination de son frère et prétend ne s'être entendu avec lui que sous la condition qu'il travaillerait à écarter tous les Jacobins, à épurer le gouvernement et qu'il abdiquerait ensuite pour placer le petit Napoléon sur le trône avec une régence. »

Malgré les facilités qu'on lui a données, Lucien n'en trouve pas moins sa détention rigoureuse. « Un officier et un sergent, écrit-il le 13 au comte de Vallaise, sont toujours à ma porte ouverte et je ne puis pas jouir de la liberté même de mon petit appartement. » Il demande donc que Vallaise donne des instructions au commandant, que le banquier Nigra et un professeur d'astronomie puissent venir le voir, qu'on lui permette d'écrire et d'avoir des livres et des gazettes et de faire venir les meubles dont il a besoin. »

Le 14, il se décide à solliciter de Metternich, son élargissement. « La princesse de Canino, écrit-il, se trouve au dernier terme de sa grossesse et je vous prie de faire valoir cette dernière considération pour qu'on me permette sans retard de continuer mon voyage et qu'on n'exerce pas sur nous, en me retenant, une rigueur inutile et que je suis loin d'avoir méritée. » Ce n'est là d'ailleurs qu'un argument de sentiment ; l'argument de droit, celui sur lequel il insiste et revient par deux fois, c'est que « *malgré l'intention énoncée par l'Empereur Napoléon de le faire rappeler par une loi dans la dynastie, il n'était encore en France que comme prince romain* ». « Quoique mon admission dans la ligne politique en France n'ait jamais été qu'un projet et que je n'aie d'autre caractère que celui de prince romain, dit-il en terminant, quoique je retourne en homme privé dans mes foyers à Rome, dans le cas cependant où l'on

voulût me regarder comme prisonnier de guerre, je demande au moins qu'on me laisse aller dans ma campagne de Tusculum, d'où je donnerai ma parole d'honneur de ne point sortir jusqu'à la paix. J'espère qu'on me rend assez de justice pour être sûr que ma parole me garde mieux que toutes les forteresses. Veuillez, Prince, offrir à Leurs Majestés, avec mes réclamations, mes respectueux hommages. Puissent-elles bientôt donner une paix solide à la France et à l'Europe! Puissent leurs augustes noms être à jamais rangés au premier rang des bienfaiteurs de l'humanité ! »

Le même jour et dans de plus grands détails il écrit au cardinal Consalvi en réclamant « l'effet de son amitié ». Il lui dit : « Je ne puis être considéré que comme prince romain parce que je ne suis pas autre chose; on devait me rappeler dans la ligne politique en France par une loi qui devait être soumise au vote du peuple; mais ce projet n'a reçu aucune exécution et les derniers événements me laissant plus étranger que jamais à la France, j'ai dû la quitter de suite, ne voulant en rien contrarier les arrangements de la paix. Faites valoir, je vous prie, une raison aussi positive. Je n'ai quitté Rome que pour suivre le Saint-Père, je voulais ne pas le quitter et c'est Sa Sainteté qui n'a pas jugé convenable que je fusse auprès d'elle. Depuis, j'ai voulu me retirer en Suisse où on n'a pas voulu me recevoir. Enfin, l'espoir de voir l'Empereur Napoléon céder la couronne au Champ de

Mai à son fils et de retrouver en France la paix et une constitution anglaise m'a entraîné à Paris où j'avais consenti à être rétabli par une loi, et à la paix, dans la ligne politique, mais tout cela n'a eu aucune exécution et mon état par conséquent n'a pas changé. »

Voilà qui est entendu, et qui résulte des déclarations formelles et réitérées du principal intéressé : conformément à la vérité, Lucien affirme qu'il n'a jamais été appelé dans la dynastie, qu'il n'a jamais été admis en France dans la ligne politique, qu'il est et qu'il reste prince romain et qu'il ne saurait avoir ni pour lui-même, ni pour aucun des siens, aucune autre prétention[1]. »

L'argument est valable. Dès le 5 août, le chevalier Lebzeltern fait, de Rome, connaître au prince de Metternich que, sur les instances de la princesse de Canino, le Pape a déclaré qu'il ne voyait aucune objection au retour de Lucien à Rome, dès qu'il serait mis en liberté par les Alliés, et qu'il l'y traiterait en homme libre. Si, cependant, les puissances voulaient l'envoyer au château Saint-Ange, il l'y traiterait comme prisonnier et l'y conserverait jusqu'à ce que les puissances prissent une autre décision sur son sort.

Il fallait que cette disposition fût soumise aux souverains alliés et si, dès le second jour de sa

[1] Par suite, nul des descendants de Lucien ne peut prendre correctement une qualification qui appartient exclusivement aux descendants de souverains et aux princes appelés dans la ligne successorale à l'éventualité de l'hérédité.

« rigoureuse captivité », Lucien était pressé d'être mis en liberté, combien l'était-il après un mois ! Le 15 août il implore le comte de Vallaise. « Je viens supplier par votre organe, écrit-il, Sa Majesté le roi de Sardaigne de me permettre d'aller à Rome *pour quelques semaines* en attendant que la décision des souverains alliés à mon égard arrive. Je donne ma parole d'honneur de revenir dans la forteresse de Turin dès que vous m'en adresserez l'ordre. Je m'engage aussi à ne pas sortir à Rome de mon hôtel jusqu'à ce que ma liberté me soit accordée et je suivrai en tout l'officier sarde que vous voudriez bien me donner comme surveillant et qui logerait près de moi. » Ce qui motive cette prière c'est « la crainte la plus sérieuse de perdre sa femme sans pouvoir la revoir », « le cœur brisé de crainte et de douleur », mais « rassuré par les bontés du roi », il adresse cette supplication qui, si elle est accueillie, méritera à Vallaise « les sentiments d'une reconnaissance qui ne finira qu'avec sa vie ».

L'affaire étant remise aux mains des Alliés, le roi ne peut qu'autoriser le prince de Canino, par suite de l'intérêt que lui porte le Saint-Père, à expédier lui-même un courrier au grand quartier général des alliés pour « accélérer leur détermination ». Le 21 août, il permet à « une personne de confiance » que la princesse de Canino a envoyée à Turin de conférer avec Lucien qui semble alors rassuré.

Enfin, le 27, la conférence des quatre ministres des puissances alliées, à laquelle l'autorisation du Pape a été soumise, l'agrée moyennant quelques restrictions : en sa qualité de sujet du Pape, le prince de Canino aura l'autorisation de se retirer à Rome puisque Sa Sainteté paraît disposée à l'y recevoir, et la même autorisation est accordée à Madame Lætitia et à Monsieur le cardinal Fesch, mais, « la cour de Rome est invitée, au nom des Alliés, à prendre l'engagement de répondre du prince et de la princesse de Canino, ainsi que des autres membres de la Famille auxquels on a consenti qu'elle accordât un asile et à donner les ordres les plus positifs pour qu'ils soient tenus sous une constante surveillance ».

Cette décision est rendue le 27 août et, le même jour, Metternich, en envoyant une invitation au roi de Sardaigne pour la mise en liberté du prince de Canino, écrit directement à celui-ci : « Sa Sainteté ayant permis que Votre Altesse se rende dans les États Romains, les Souverains alliés n'ont pas trouvé d'obstacle à accéder à cette disposition. Je suis en mon particulier très charmé de vous annoncer une détermination aussi conforme à vos vœux. » Metternich s'est un peu pressé, car Talleyrand, auquel le protocole du 27 a été communiqué, écrit le 29, pour faire au nom du ministère du roi une observation qui « ne porte que sur un individu seulement. Il lui semble que la destination qui est assignée à Lucien Buonaparte

le laisse trop hors de la surveillance sous laquelle le rôle qu'il est venu jouer il y a quelques mois en France paraît indiquer qu'il est nécessaire de le tenir ». Le 31, « les membres de la conférence, entrant dans cette observation, arrêtent qu'outre la condition qui a déjà été mise au retour de Lucien à Rome, savoir que le gouvernement romain prendra l'engagement de ne pas le laisser sortir ni lui ni sa famille des États du Pape, les cours alliées y feront ajouter les moyens de surveillance de leurs missions et de celle de la cour de France à Rome ».

Sans connaître cette nouvelle restriction grosse de difficultés pour l'avenir, Lucien, qui a reçu, le 4 septembre, la lettre du prince de Metternich, écrit aussitôt au prince Stahremberg pour lui demander des passeports, « des motifs pressants de famille lui faisant désirer de partir le plus tôt possible ». Mais Vallaise, qui a reçu le 5 septembre l'extrait du protocole de la conférence des quatre ministres, considère que le roi de Sardaigne est obligé « d'envoyer un courrier à Sa Sainteté pour savoir si elle consent à ce que Lucien reprenne son domicile à Rome et si son gouvernement veut prendre l'engagement de ne laisser sortir ni lui ni sa famille des États du Pape ». Jusqu'au retour de ce courrier, Vallaise invite le ministre de la Guerre « à suspendre toutes ses dispositions pour la sortie de Lucien de la citadelle de Turin ». La réponse est favorable et, après deux mois de détention, Lucien recouvre sa liberté ; il arrive dans la nuit du

21 au 22 septembre à Rome où la princesse de Canino attend sans doute impatiemment son retour pour accoucher.

* * *

Le sort de Madame et celui de Fesch se trouvent ainsi liés à celui de Lucien par la décision souveraine de la conférence.

Madame pourtant, ni Fesch n'avaient eu l'intention de partir aussi vite ; l'on peut même penser qu'ils s'étaient bercés de l'espoir qu'on les laisserait vivre en France. « Madame, écrit Fesch à Pauline le 28 juin, restera en France avec moi jusqu'à ce que ses enfants soient rendus à la destination que la Providence leur indiquera. »

Ce n'était point que Madame eût renié l'Empereur. Elle était venue à Malmaison, sans que l'intérêt l'y eût conduite ; assurément avait-elle reçu de son fils, outre les actions des canaux et les délégations sur les bois, 100.000 francs en espèces, et 332.000 francs en valeurs qui ne furent point payées, mais elle semblait pour le moment détachée de ces biens dont elle avait été si désireuse et si économe. Elle admirait ce fils qui, comme écrivait Fesch, « supportait son infortune avec un sang-froid inconcevable ». Son âme romaine était trempée au même feu. Lorsque, la dernière de la Famille, elle vint le 29 à Malmaison prendre congé de l'Empereur, il ne donna aucune marque exté-

rieure de sensibilité : sa pose et l'expression de son visage suffisaient. Elle, deux grosses larmes silencieuses coulèrent sur ses joues. En partant, elle lui tendit la main : « Adieu, mon fils, » dit-elle simplement, et lui : « Adieu, ma mère. » Et ils s'embrassèrent.

Pour Fesch, il avait une façon particulière d'envisager le malheur de son neveu. « Je vous engage à soigner votre santé et à ne pas penser à lui », écrivait-il à Pauline ; il disait au supérieur général de Saint-Sulpice, venant lui exprimer au nom de sa communauté « ses compliments de condoléance » : « Je vous remercie, Messieurs, de la démarche que vous venez de faire ; c'est un témoignage d'amitié qui fait du bien au cœur dans la position où je me trouve. Dieu m'avait élevé, il m'humilie maintenant, baisons respectueusement la main qui nous frappe. » Ainsi, c'était lui qui était frappé, c'était de lui qu'il était question et quant à l'Empereur, selon le conseil qu'il avait donné à sa nièce, « il n'y pensait pas ».

Rentrée dans son palais de la rue Saint-Dominique, Madame attendit les événements. Fesch, qui, de la rue du Mont-Blanc, venait tous les soirs dîner chez elle, l'entretenait dans l'illusion qu'on les laisserait en France : qu'avait-il fait, lui du moins, pour qu'on le chassât et qu'on l'empêchât d'administrer son diocèse? Madame Joseph et Madame de Saint-Leu, toutes deux également inconscientes des haines que soulevait le nom qu'elles por-

taient, venaient aussi très souvent la rassurer et lui proposer leur propre exemple durant la première restauration. Mais les royalistes veillaient : « Bien des gens, écrit Madame du Cayla à M. de La Rochefoucauld, comptent sur la faiblesse ou, pour mieux dire, sur la grande bonté du roi et ils l'attendent de pied ferme. Cette effronterie est incroyable. Madame Bonaparte mère dit, par exemple, que, Madame la duchesse d'Orléans étant restée, elle peut bien rester aussi. C'est incroyable ! Est-ce qu'on acceptera tout cela ? »

Fesch pourtant était bien affermi dans sa résolution de ne point partir. Il avait pensé à expédier un courrier à Rome pour demander au Pape d'intervenir près du roi et de lui obtenir la permission de rester à Lyon. Il fit mieux. Il se détermina, le 10 juillet, à une démarche directe. Sur des projets qu'il avait fait rédiger par ses trois secrétaires, MM. de Quélen, Feutrier et Gilibert, il composa une supplique qu'il adressa à Louis XVIII. S'excusant de n'avoir pas quitté Paris sur une prétendue maladie de sa sœur et sur la nécessité de mettre ordre à ses affaires, il annonçait qu'il ne devait plus à présent s'occuper que de son diocèse : « Sire, écrivait-il, je suis évêque d'un des principaux sièges de votre royaume. Depuis que l'Église m'en a confié le soin, il a été l'objet de mes plus pressantes sollicitudes. J'ai cherché à y servir de mon mieux la Religion et l'État ; Dieu a béni mes efforts et j'ose dire que mon diocèse est peut-

être celui de France où Votre Majesté apercevra le moins de traces des ravages de la Révolution. Mon ambition serait de pouvoir m'y retirer et de lui consacrer le reste de mon existence. Votre Majesté, quand elle se sera fait rendre compte de ma conduite politique et de mon caractère privé, ne craindra pas, je l'espère, que des affections personnelles puissent m'empêcher jamais de remplir les devoirs d'un évêque et me faire manquer aux engagements que j'aurais contractés. »

S'excusant ensuite de son attachement à sa famille, « devoir que lui imposait même l'intérêt de l'Église », invoquant les intérêts de nombreux créanciers qu'il n'avait pu encore satisfaire parce que, disait-il, diverses circonstances ont empêché de remplir envers moi des promesses qui m'avaient été faites », il terminait par cette phrase : « Votre Majesté ne voudra pas donner lieu au scandale d'un évêque forcé de manquer à des engagements sacrés ; si elle me réduisait à cette extrémité, la plus pénible de toutes, il ne me resterait de refuge que dans ma conscience et au sein d'une religion qui donne la force de tout supporter et qui sait égaler les consolations aux plus grandes infortunes. »

Le roi fit répondre par Fouché : le ministre de la Police faisait savoir à Son Eminence qu'il avait pris les ordres du roi et que Sa Majesté l'autorisait à lui délivrer des passeports pour Rome. Le car-

dinal ne se le tint pas pour dit, n'admit point que Louis XVIII lui eût « ainsi fait connaître ses intentions à son égard ». « Je ne puis croire encore, écrivit-il au duc d'Otrante le 13 juillet, que Sa Majesté se refuse à me permettre d'aller remplir le premier devoir d'un évêque en me rendant dans mon diocèse pour l'administrer. En supposant qu'elle me traitât avec cette rigueur, du moins ne voudra-t-elle pas me dépouiller de mon bien et me mettre dans la nécessité de manquer à des engagements d'honneur. J'ose vous prier de me faire connaître clairement les volontés de Sa Majesté sur ma première demande. Si elle exigeait que je quittasse la France, il n'échappera pas à votre justice et à votre bienveillance pour moi que je ne le puis faire qu'après avoir obtenu la mainlevée du séquestre mis sur mes biens et le temps nécessaire pour prendre un arrangement avec mes créanciers. Il n'est ni dans mon caractère ni de ma dignité de donner lieu à des soupçons flétrissants et peut-être à des violences de la part de mes créanciers. Votre Excellence sait mieux que personne que je n'ai jamais reçu de l'Empereur, ni grâces, ni apanages, que je n'ai joui que de revenus assez modiques, que j'ai éprouvé en diverses circonstances des suppressions de traitement que je ne pouvais prévoir, entre autres, celle de ma dotation sur l'octroi du Rhin. Elle connaît aussi les dépenses excessives dans lesquelles j'ai été jeté par diverses circonstances et elle expliquera facilement l'embarras de

mes affaires et ma situation présente. Peut-être y aurait-il un moyen d'abréger les lenteurs que peut entraîner la vente de ma maison, ce serait que le roi qui déjà l'avait destinée à un service public en fît l'acquisition, Sa Majesté daignerait nommer une personne pour traiter avec moi. On me trouverait fort accommodant pour le prix et pour le mode de paiement, n'ayant rien de plus à cœur que de prendre tous les arrangements qui pourront convenir à Sa Majesté.

« A cette première réclamation, je crois pouvoir en joindre une seconde et j'ose encore prier Votre Excellence de la faire valoir. Le gouvernement est créancier[1] envers moi de quatre-vingt-dix mille francs à peu près, provenant de traitements arriérés comme sénateur, grand aumônier, grand officier de la Légion d'Honneur, comme il résulte d'un rapport fait par M. Mollien à la commission du gouvernement et dont sans doute Votre Excellence a connaissance.

« Les frais indispensables de mon départ rendent cette rentrée de fonds indispensable pour moi. Le produit de la vente de mes biens sera en grande partie absorbé par mes dettes et le roi a trop de générosité et de religion pour vouloir obliger un évêque et un cardinal à entreprendre un aussi long voyage d'une manière peu conforme à sa dignité et sans presque aucune ressource.

[1] Il veut dire *débiteur*, mais on ne saurait changer un mot de cette pièce publiée, pour la première fois, d'après l'original.

« Je résume mes demandes que je confie à l'intérêt de Votre Excellence :

« 1° Je demande que Sa Majesté daigne me faire connaître d'une façon précise ses volontés sur moi ;

« 2° Qu'elle veuille bien révoquer le décret du mois de décembre 1814 ordonnant la mise en séquestre de mes biens meubles et immeubles ;

« 3° Qu'elle me laisse le temps de vendre mes propriétés et de m'arranger avec mes créanciers, soit qu'elle-même fasse l'acquisition de mes biens, soit que je transige avec des particuliers ;

« 4° Enfin Sa Majesté estimera juste que le gouvernement s'acquitte envers moi des sommes qui me sont dues pour m'aider à me rendre au lieu de ma destination et à y faire un établissement.

« Je voudrais épargner ces détails minutieux à Votre Excellence et je ne ferais même aucune réclamation de ce genre si l'honneur et la nécessité ne m'y obligeaient. »

Une *Note des sommes dues à Son Eminence le cardinal Fesch par le gouvernement*, établissait le détail de ses réclamations : « 1° un semestre et dix jours de la dotation de grand aumônier de cent mille francs, échu le 31 mars 1814 ; 2° la pension de sénateur depuis le 30 novembre 1814 (*sic*) ; 3° deux trimestres de la pension de cardinal ; 4° un trimestre du traitement d'archevêque ; 5° deux années du traitement de grand officier de la Légion d'Honneur. »

« Il faut d'abord obéir aux ordres de Sa Majesté, fut-il répondu et toutes les demandes seront mises sous ses yeux [non pour cela] qu'il est dans l'intention de Sa Majesté que tous les membres de la famille de M. Buonaparte emportent le produit de leurs [crimes][1]. »

Il convient donc que le cardinal fasse usage de ses passeports. Madame d'autre part a pu penser que la protection de l'empereur Alexandre ne lui manquerait pas, mais l'imprudence d'un journaliste bien intentionné amène la crise. L'*Indépendant*, journal qui pour attester la liberté de la presse devait être supprimé quelques jours plus tard, a inséré cette simple nouvelle : « La duchesse de Saint-Leu a fait plusieurs visites à l'empereur Alexandre. On dit aussi que ce monarque a reçu la mère de Napoléon Bonaparte. » Dès le lendemain, le *Moniteur* publie ce démenti. « Plusieurs journaux portent que « Madame la duchesse de Saint-Leu a fait « plusieurs visites à l'empereur Alexandre » et de plus « que la mère de Napoléon Buonaparte a été « reçue par ce monarque ». Cette nouvelle étant complètement fausse, nous sommes autorisés à la démentir. S. M. l'empereur Alexandre n'a admis à l'honneur de le voir aucune des personnes mentionnées dans les feuilles publiques dont il s'agit. »

C'était pour proclamer que l'arbitre de l'Europe

[1] L'annotation est presque illisible. Elle n'est pas de la main de Fouché, mais d'un autre. — Blacas ou Vitrolles ?

ne portait aucun intérêt à ces personnes et qu'il les abandonnait à la générosité du roi.

M. Decazes étant préfet de police, Madame eût pu se flatter que l'ancien secrétaire de ses commandements aurait pour elle des égards. Nul, mieux qu'elle, en effet, ne fut surveillé. Pour la décider à partir, les mouches de la police qui avaient été introduites chez elle, ne négligèrent rien. « On lui fait naître des craintes d'être arrêtée, écrit un agent, mais elle paraît décidée à n'y pas ajouter foi. » C'est une nouvelle accueillie avec empressement qu'elle emballe ses diamants et qu'elle cherche à vendre « son bon mobilier ». On a surpris des femmes faisant des paquets de linge. Cela est bon ; mais rien de positif. D'ailleurs on est mal renseigné. Il n'y a presque personne dans la maison. Très peu de visiteurs « et qui viennent pédestrement et principalement le soir et dans un entier incognito ». Fesch de même « vit très retiré chez lui. Il a défendu sa porte à beaucoup de gens » ; mais il fait enlever tout ce qui est susceptible d'être transporté ; des parties de mobilier sont envoyées à Marseille et à Rome ; des tableaux sont mis en dépôt 26 faubourg du Temple. Bonne note est prise de l'adresse.

A la fin, par le suisse, on a la certitude que le cardinal et Madame partiront le 16 ou le 17 au plus tard : ce sera pour Lyon où ils passeront quelques jours et de là pour Sienne. Metternich, en effet, a été plus galant qu'Alexandre : il a reçu

les émissaires de Madame et il a promis qu'il interviendrait près du grand-duc de Toscane.

Il est temps de partir : si Fesch a fait emballer ses livres, rouler ses tableaux, s'il a passé sous le nom du libraire Rusand son hôtel de la rue du Mont-Blanc, il ne faut pas moins qu'il le quitte : on l'a destiné pour le prince héréditaire d'Orange le héros de Waterloo.

Le 20, à quatre heures du matin, on est sur la route de Bourgogne. « Avant-hier, lit-on dans le *Journal de Paris* du 22, Madame Lætitia Fesch, veuve Buonaparte, est partie de Paris. Un officier en uniforme et un autre en habit bourgeois étaient dans sa voiture. Elle n'emmène avec elle qu'un valet et une femme de chambre. » L'officier en tenue était autrichien et fourni par le prince Schwarzenberg; il y eut même pour la sortie de Paris une escorte de cuirassiers autrichiens. Colonna di Leca était naturellement du voyage ainsi que M^me^ de Blou de Chadenac; le cardinal avait son secrétaire, l'abbé Gilibert.

A Dijon, point de chevaux. Malgré l'intention où paraissait être Fesch de ne point paraître dans son diocèse, on dut passer par Chalon, Mâcon et Bourg. A Bourg, où l'on s'arrête, visite du curé et des vicaires; le curé demande au cardinal, à quelle heure, le lendemain dimanche, Son Éminence dira sa messe. Au retour de l'église paroissiale où il a été conduit par tout le clergé en habit de chœur éclatent des cris de vive le roi ! auxquels

répondent des vive l'Empereur ! Un commencement d'émeute que le cardinal prétend apaiser par un discours prononcé du perron de l'hôtel : « S'il plaît à quelques-uns de crier vive le roi ! les autres ne doivent pas le trouver mauvais ! c'est lui qui commande ! » Lors du départ, cris plus accentués, dont le commandant autrichien profite pour frapper la ville d'une contribution.

De Bourg, on va à Genève où, le 25, l'on est médiocrement reçu et où Gilibert est remplacé par l'abbé Giraud. Madame et Fesch vont dîner à Sécheron avec Hortense, et s'arrêtent un jour à Prangins dans le château vide de Joseph ; de là droit sur Bologne. Ils y arrivent le 31 juillet et Fesch s'empresse d'écrire au comte Fossombroni, ministre des Affaires étrangères du grand-duc de Toscane Ferdinand III et au grand-duc lui-même. « Le prince de Metternich, dit-il, employa ses bons offices auprès de Sa Majesté l'empereur François qui voulut bien adhérer à notre demande et nous fit espérer que Votre Altesse Impériale et Royale nous recevrait dans ses États. L'état de santé de ma sœur exige que je demeure auprès d'elle ; je ne pourrai faire que de courtes stations à Rome ; à cet effet, nous voudrions choisir le pays de Sienne pour notre demeure. Notre seul désir est de vivre tranquilles et nous n'aurions pu mieux choisir que de nous mettre sous les lois et la protection de Votre Altesse Impériale et Royale. »

Aussitôt qu'il reçut cette grave nouvelle, le

grand-duc convoqua son conseil des ministres. Le prince, qui avait été si souvent l'hôte empressé des Tuileries et qui avait eu avec Madame et Fesch des rapports sortant de la banalité, n'osait point refuser délibérément aux proscrits l'asile que l'empereur François leur avait promis, mais il était bien décidé à ce qu'ils n'en profitassent point. Le secrétaire d'État Fossombroni fut chargé de répondre au cardinal une lettre telle « que l'effet en fût que l'un et l'autre s'en trouvassent invités à poursuivre leur voyage pour Rome » Mais on voulut y mettre des formes. On chicana donc sur ce que « S. A. le Prince de Metternich, dans sa lettre à M. le comte Appony, ne parlait que de séjour momentané pendant le cours de l'été et jusqu'à leur retour à Rome », tandis que le cardinal affirmait que S. M. l'Empereur « avait bien voulu *adhérer à la prière que ces deux individus ont faite de fixer leur séjour en Toscane* ». Voilà une contradiction grave, qui donnait lieu à tous les soupçons. Le grand-duc, dans son *paternel amour* pour ses sujets, pouvait-il tolérer en permanence dans ses États des individus appartenant à la famille Buonaparte, dont la présence ne pouvait manquer d'exciter le mécontentement de la grande majorité des habitants. « Toute modération à cet égard, écrivait Fossombroni, pourrait être envisagée par le peuple comme une indulgence exagérée et le résultat de ces impressions ne serait que celui d'affaiblir les sentiments d'attachement et de confiance par les-

quels la nation tout entière est liée à son souverain. »

Et il s'agissait d'un prêtre et d'une vieille femme. Ils étaient extrêmement redoutables et « méritaient la plus grande attention et vigilance ». Aussi le chevalier Aurelio Puccini, président de l'Office du *Buongoverno* à Florence, écrivait à son subordonné à Sienne qu'il fallait exercer la plus exacte observation sur les deux *individus*, sur les personnes qui les avoisinaient et sur les domestiques qu'ils avaient conduits avec eux.

Le 2 août, à cinq heures et demie de l'après-midi « les deux hôtes incommodes » arrivèrent à Sienne et descendirent à l'Albergo del Sole. Madame et Fesch envoyèrent aussitôt Colonna saluer de leur part l'archevêque, le cardinal Zondadari et cette visite à rendre ou à ne pas rendre fit aussitôt l'objet d'une correspondance entre le cardinal et le Buongoverno. Le 3 au matin, un des domestiques de Madame eût la fâcheuse idée d'aller au café, d'y lire la *Gazette de Florence* et de déclarer qu'un mois auparavant il avait lu à Paris les nouvelles qui s'y trouvaient; il ajouta quelques mots factieux sur Napoléon tels que, à Paris, on parlait avec respect de cet homme. Mais il y eut bien pis : Madame, de sa fenêtre, avait applaudi des femmes des rues venues, comme les soirs des fêtes, chanter devant l'auberge. Elles chantaient le *Départ des Conscrits* et la *Prise de Paris*, chansons qui n'avaient rien de bonapartiste ; Madame ne leur

avait rien donné, non plus qu'à la plupart des anciens soldats invalides venus mendier chez elle ; mais c'était assez pour que l'auditeur fiscal écrivît que le séjour de ces étrangers était quelque peu dangereux ; « hier soir, ajoutait-il, une personne honnête est venue précipitamment me chercher au théâtre où j'étais avec ma femme pour me faire connaître l'indignation de la cité et les violences contre la police parce qu'on n'avait pas empêché les chants de ces femmes. »

Cela évidemment ne pouvait durer : on décida à Florence que le domestique qui censurait la *Gazette* serait expulsé du grand-duché et le comte Fossombroni écrivit au cardinal Fesch, que « la complexité des circonstances actuelles et la nécessité dans laquelle Son Éminence se croyait d'aller souvent à Rome, jointes au juste désir qu'elle éprouvait de ne point se séparer de Madame sa sœur, mettaient Son Altesse Impériale et Royale dans la persuasion que tous deux pourraient trouver à propos de continuer leur voyage, après avoir pris à Sienne le repos que leurs devoirs vis-à-vis de leur propre santé pourraient exiger ». L'archevêque de Sienne recevait en même temps de Fossombroni une lettre qui le chargeait d'expliquer au cardinal les intentions du gouvernement et de lui conseiller le départ. L'expulsion immédiate du domestique devait servir de commentaire à ces diverses communications.

Madame donna donc congé du palais qu'elle

avait déjà retenu ; Fesch fit à son confrère du Sacré Collège une visite de cérémonie qui lui fut aussitôt rendue ; mais il n'avait pas encore obtenu du Pape l'autorisation de résider à Rome. Elle ne se fit point attendre. Dès le 10 août, le ministre autrichien savait que Pie VII était disposé à la donner. « Si Madame Lætitia et le cardinal Fesch, écrivait-il, arrivent en état de liberté, le Saint-Père ne s'y opposera pas ; s'ils arrivent en état de surveillance, il les recevra de même. » Malgré que la plupart des cardinaux s'y opposassent, le Pape cette fois sut maintenir sa décision. Le dimanche 13, après la messe, Fesch et Madame prirent la route de Rome. Le 15 au matin, ils faisaient leur rentrée dans la Ville éternelle. Madame descendit chez son frère, au palais Falconieri, Strada Julia, tout près du Tibre. Elle devait y vivre avec lui jusqu'en 1818.

* * *

De tous les membres de la Famille, Louis seul n'avait marqué à l'Empereur ni regrets pour le passé, ni dévouement pour le présent, ni espérances pour l'avenir. Arrivé à Rome le 24 septembre 1814, il avait tout de suite engagé contre sa femme ce procès qui fit le scandale de Paris. Assuré de la protection particulière du Pape, signalé par ses démarches près de Murat pour obtenir qu'il évacuât les Marches, il n'avait aucune

envie de rentrer dans la vie active ni de se mêler d'intrigues. On n'a nul indice même qu'il ait, à l'île d'Elbe, correspondu avec d'autres que sa mère et sa sœur. Il était à Rome « occupé toute la journée à voir les antiquités, les églises et à faire des vers ». Lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, « Louis résista à toutes les pressantes sollicitations qui lui furent faites et ne voulut se rendre ni auprès de sa sœur à Naples ni auprès de son frère à Paris. On concevra aisément ses raisons, a-t-il écrit lui-même. Il n'avait plus de devoirs à remplir et il avait besoin de tranquillité après une vie passée, malgré ses efforts, dans les embarras et les plus terribles inquiétudes, avec une santé longuement dérangée depuis longtemps : d'ailleurs le respect le plus profond envers les gouvernements établis est non seulement le premier devoir social et le caractère distinctif des gens de bien, mais encore la maxime la plus essentielle à la conservation, à l'ordre et au repos de la société. »

Louis écrit ailleurs : Napoléon « m'appela à Paris en 1815 quoique j'aie alors refusé de quitter Rome : il me rendit malgré moi le rang et les honneurs de prince français ». Ce fut là un nouveau grief qu'il forma contre son frère. « L'Empereur, a-t-il dit, étant remonté sur le trône, tous les statuts de famille reprirent leur vigueur; de sorte que tout ce qui concernait les membres de la Famille impériale dépendit encore uniquement de la volonté

de l'Empereur. » L'Empereur ne laissa point sortir de France le fils aîné de Louis, quoiqu'il eût exprimé à diverses reprises qu'il trouvait juste la thèse soutenue par son frère. S'il lui donnait raison comme particulier, il ne pouvait, se plaçant au point de vue dynastique, lui remettre hors de France, l'enfant qui, en l'absence du roi de Rome, se trouvait l'héritier présomptif. L'Empereur pourtant s'occupa à diverses reprises de liquider la situation du Trésor vis-à-vis de Louis qui était inscrit au grand-livre pour 500.000 francs de rente donnés en échange de biens en Hollande cédés à la caisse d'amortissement, mais toutes ces dettes furent soldées « en billets émis pour l'acquisition de forêts nationales ». Hortense les reçut et les Bourbons les annulèrent.

Louis ne s'en inquiéta pas plus que de la défense de la France. « Il resta tranquillement à Rome, occupé, a écrit le Père Renieri, à sanctifier son âme et à rechercher les moyens d'obtenir l'annulation de son mariage. »

Aussi, lorsque les quatre puissances eurent, le 27 août, à régler le sort des Napoléonides, elles prononcèrent que « dans le cas où Louis Buonaparte eût, ainsi qu'on l'assure, l'intention de s'établir dans l'État romain, les cours alliées n'y entrevoyaient aucune difficulté ». Et Louis resta tranquillement dans le palais Salviati-al-Corso où il s'était établi.

*
* *

Pauline était toujours à Compignano, prisonnière de l'Autriche. Nul ne voulait croire à sa captivité ni la prendre au sérieux. Cela semblait la plus ridicule et la plus plaisante des inventions. A Naples, Murat s'en était indigné; Caroline, très émue, s'en était entretenue avec Mier, le ministre d'Autriche, qui avait cherché vainement à justifier le gouverneur autrichien et qui avait promis d'intervenir auprès du maréchal de Bellegarde. Gallo avait passé une note officielle au ministère toscan et Caroline avait écrit au grand-duc une lettre qu'elle avait fait porter par un colonel napolitain. Cet officier échoua dans sa mission près du grand-duc qui le fit éconduire, mais il fut assez adroit pour pénétrer à Campignano; il se présenta comme autrichien et fut introduit près de la princesse. Il l'éclaira sur sa situation et lui donna des nouvelles précises des succès de l'Empereur.

Pauline se détermina alors à envoyer à Paris le seul homme qu'elle pût employer : Monier. M^me^ Lebel obtint de le voir en disant à l'officier autrichien qu'elle voulait l'engager à sortir des États de Lucques. La princesse lui donna ses ordres, lui recommanda de dire à son frère que si elle n'était pas allée à Rome selon ses ordres c'était à cause des menaces du colonel Campbell, et des dangers auxquels elle était exposée. « J'en

suis d'autant plus affligée, dit-elle, que c'est la première fois de ma vie que j'ai désobéi à l'Empereur. Rendez-lui compte aussi de votre mission auprès du grand-duc de Toscane et de la captivité dans laquelle on me retient ici. » Le 22 mars, Monier, qui avait obtenu un passeport, partit pour Paris.

L'Empereur qui, dès sa rentrée aux Tuileries, avait donné des ordres pour la levée du séquestre mis sur les 143 colis appartenant à la princesse ; qui, le 31 mars, avait demandé des explications à Mollien au sujet des rentes non portées au compte de la duchesse de Guastalla (200.000 francs, plus 158.000 francs, plus 270.000 francs) enjoignit à Decrès d'envoyer à Porto-Ferrajo une frégate pour y prendre Madame qu'il y croyait encore. Cette frégate, disait-il, « s'informera des nouvelles de la princesse Pauline qui est à Viareggio près de Lucques et l'embarquera si elle y est ».

Le 23 mai, lorsqu'il apprit, par Monier, que Pauline était prisonnière, il donna au duc de Vicence des ordres que celui-ci traduisit ainsi : « M. le baron Bignon voudra bien faire un projet de lettre pour l'Empereur au grand-duc de Toscane pour l'engager à rendre la princesse Pauline détenue dans ses États ; faire sentir que cette arrestation d'une femme est contre tous les usages reçus, qu'on ne peut avoir aucun intérêt à la garder, que l'Empereur espère que les sentiments du grand-duc à cet égard sont d'accord avec ceux de la justice.

« Une lettre dans le même genre, mais plus ferme du ministre au prince Fossombroni (*sic*) et dans laquelle on fera sentir que cette détention blesse à la fois les droits des nations et ceux de la justice, qu'on est chargé de la réclamer et demander qu'elle puisse s'embarquer sur la corvette qui va la chercher.

« Le ministre voudrait avoir la lettre de bonne heure. »

L'Empereur est, en effet, si pressé que Caulaincourt doit se concerter cette *nuit* même (le 24) avec Decrès pour faire passer les deux lettres en Toscane, et faire réclamer la princesse Pauline par la *Dryade* qui vient de débarquer Madame au golfe Juan et qui est en ce moment à Toulon. « L'intention de l'Empereur, écrit Caulaincourt, paraît être que cette frégate se présente devant ce port (Livourne), qu'elle fasse remettre la lettre au ministre de S. A. le grand-duc et que l'officier qui en sera chargé insiste au besoin pour avoir la réponse et pour qu'on permette à Madame la princesse Pauline de passer à bord de la frégate chargée de la ramener en France. Il paraît convenable que cet officier se tienne dans une grande réserve avec tout autre qu'avec le ministère, mais qu'en cas de refus, il fasse en sorte d'avoir des nouvelles de Madame la princesse Pauline et de lui faire connaître au moins par la voix publique [la tentative ?] faite pour la tirer de la situation où elle est. »

L'Empereur a donné des ordres qui sont positifs et qui doivent être remplis sur l'heure ; Caulaincourt les transmet atténués, dilués, imprécis. Il ne s'agit plus de la *Dryade*, mais d'une corvette. Decrès, de son côté, ne s'empresse point, soit qu'il sache que les tentatives sont inutiles, soit qu'il craigne de risquer la *Dryade* heureusement sortie des dangers où la *Melpomène* vient de périr, soit que l'accroissement des forces anglaises dans la Méditerranée rende la mission inexécutable. La *Dryade* ne sort pas de Toulon ; aucun autre navire n'assume la mission dont elle était chargée ; mais, de la part de l'Empereur, la continuité de l'effort n'en a pas moins été sincère et c'est à bon droit que Pauline a compté sur la tendresse de son frère.

Il a fallu qu'elle restât à Compignano où elle a eu constamment à craindre que les Autrichiens ne voulussent ou la transporter à Florence, ou, ce qui eût été plus grave, la déporter en Moravie, à Gratz ou à Brünn. Aussi a-t-elle eu recours à tous les médecins de Lucques pour attester qu'elle était malade ; d'abord un nommé Fedeli, mais c'était un dentiste et il eut à s'occuper surtout d'une fluxion ; puis, un docteur Martelli, médecin de la Cour, puis un chirurgien, puis d'autres médecins entre lesquels le célèbre Vacca, premier médecin de la grande-duchesse Elisa, un nommé Luigi Torello Pacini qui demeura près d'elle et qui a laissé de son séjour à Compignano une rela-

tion fort romanesque. Grâce à tous ces médecins qui attestaient unanimement « qu'il était impossible de lui faire éprouver le moindre dérangement sans craindre pour ses jours », elle parvint à rester, quoique « plusieurs fois les Autrichiens eussent voulu la faire partir de force... que les voitures de poste fussent venues pour la prendre, et que dernièrement encore on eût prétendu l'embarquer par Gênes ».

Outre sa santé, elle était partagée entre deux préoccupations, d'abord l'argent. Sisco, l'émissaire que son intendant avait expédié avec 30.000 francs, n'avait pas paru. Il est vrai qu'un autre, Merlin, était arrivé jusqu'à Lucques. « Les Autrichiens ont voulu le faire fusiller. Il n'a eu que le temps de se sauver à Sarzane d'où il a envoyé par un paysan un paquet de *Moniteurs* et une lettre du grand maréchal ». Mlle de Molo va renvoyer ce paysan avec des lettres pour Bertrand, pour Drouot et pour un troisième destinataire qu'il est facile de deviner sous son prénom d'Adolphe. Mais cela n'assure point la correspondance : on enverra les lettres à M. Avigdor à Nice lequel les fera passer à Vacca à Pise et Vacca les apportera.

L'autre affaire, c'est son état de princesse impériale. « Son Altesse, écrit Mlle de Molo, ne veut pas qu'on nomme sa maison avant son arrivée, surtout elle ne veut pas reprendre aucune des personnes qui l'ont quittée. »

La question d'argent se règle tant bien que mal ;

Sisco ne paraît toujours pas, mais une autre remise de 30.000 francs parvient, grâce à l'homme d'affaires d'Elisa, la situation pourtant ne peut se prolonger indéfiniment. Pauline a déjà envoyé en France Mme Lebel, elle y envoie maintenant le 24 mai sa femme de confiance, Mme Ducluzel, car elle n'a plus aucun espoir qu'on viendra la délivrer. S'il est vrai qu'elle ait employé Mlle de Molo à faire les yeux doux à l'officier autrichien qui la garde, celui-ci a été changé et il ne resterait plus pour échapper à la Moravie que l'évasion. On dit qu'elle la tenta, mais les rapports de la police toscane sont à ce sujet aussi peu sûrs que la relation du médecin lucquois. Au résumé, Pauline, aidée de Vacca, gagna du temps en répandant l'argent à bon escient et en payant largement les docteurs par qui le gouverneur autrichien la faisait examiner ; elle obtint même à la fin, le 5 juin, la permission si ardemment désirée de se rendre aux bains de Lucques. Elle partit de Compignano sous l'escorte et la garde de vingt soldats autrichiens, passa la nuit à Ponte-a-Moriano chez Buonna-Corsi, un des chirurgiens qui la soignaient, et arriva le 6 aux Bains, où d'ailleurs son instabilité habituelle la mena successivement dans trois logis. Elle n'avait plus avec elle que Mlle de Molo, Pacini et une domesticité fort réduite car, manquant d'argent, elle avait, de Compignano, renvoyé en France, par Marseille, la plupart des serviteurs de l'Empereur et des siens propres qu'elle avait amenés de l'île d'Elbe.

Elle trouva aux bains le directeur des Thermes médicaux, le docteur Giacomo Franceschi qu'elle avait appelé en consultation à Compignano et elle fit de Mme Franceschi qui était née Piéri sa société habituelle. La surveillance s'était relâchée ; ses inquiétudes sur son transfert à Brünn s'étaient calmées ; les nouvelles arrivaient de France par un banquier de Gênes toutes préparées pour flatter le désir qu'elle avait de retrouver son frère, sa fortune et son rang. La question d'argent s'était même trouvée momentanément résolue par les remises que Michelot avait pu faire faire : une de 115.000 francs aux banquiers Senn et Guebhard de Livourne ; une autre de 100.000 à Torlonia, à Rome. Les craintes que la princesse avait que ses bijoux ne fussent saisis par les Autrichiens étaient calmées depuis qu'un ami de Pacini en avait accepté le dépôt ; enfin, il s'était rencontré aux bains assez de gentilshommes français, anglais, russes et polonais pour former autour d'elle une petite cour à laquelle, sans trop savoir à qui elle parlait, elle se plaisait à faire partager les illusions où l'entretenaient les émissaires des banquiers de Gênes dont elle tenait des nouvelles. Le gouverneur de Lucques ne manqua point d'être instruit des triomphes dont Pauline se berçait et il avait diverses fois menacé de l'enlever. Il fit mieux : il annonça brutalement Waterloo, l'abdication, la fuite de Napoléon. Pauline en fut atterrée. On dit qu'elle forma le projet de rejoindre l'Empereur

en Angleterre où elle ne doutait pas qu'il ne trouvât un asile. Lorsqu'elle apprit quel sort lui était réservé, elle exclut tous les Anglais de sa société — ce fut d'ailleurs pour peu de temps.

Son intendant Michelot lui avait envoyé de Paris un nommé Casamorti, pour lui porter des lettres du cardinal et de Lucien et des renseignements sur l'état de ses affaires. Les Autrichiens arrêtèrent Casamorti, saisirent les lettres et les publièrent dans la *Gazette de Milan* : ce fut ainsi qu'elle en eut connaissance.

Le 1er août, elle savait tout le drame. Elle fit écrire à Michelot, par Mlle de Molo, une lettre suppliante, réclamant des nouvelles de toute la famille dont elle était excessivement inquiète, et aussi des détails de ses affaires, de ses biens, « qu'elle sache comment elle est... donnez-lui aussi des nouvelles du général Drouot et du colonel Duchand. Cette bonne princesse, dit Mlle de Molo, est au plus mal, tant moralement que physiquement. La mort serait un bonheur dans ces circonstances-ci. »

Cette lettre parvint à Michelot quoique acheminée par poste ; mais combien d'autres n'arrivaient pas : on en saisit une à Lyon où Pauline assurait le colonel Duchand que « sa tendresse était à l'abri du malheur ». Celui-là la méritait. A Waterloo, à la tête de l'artillerie de la Garde, il s'était mis en posture de héros. Lorsque l'Armée de la Loire fut dissoute, il quitta de lui-même son

régiment, refusant de prêter un nouveau serment et il adressa à ses canonniers dans un ordre du jour, monument admirable de fidélité patriotique, cette fière parole : « Ce n'est pas moi qui placerai dans vos rangs un nouvel étendard. » Dès lors, il chercha à rejoindre la princesse sur les routes de l'exil.

A Lyon encore, on saisit une lettre que la princesse adressait à M^me^ Ducluzel, « où elle ne parlait que de son désespoir et des maux dont elle était accablée, elle demandait si le prince de Metternich ne pourrait pas s'intéresser à son sort ».

Quelques jours plus tard, le 8 août, elle parvint à faire passer une lettre à son intendant. Ses inquiétudes au sujet de son sort d'exilée semblaient dissipées; elle avait reçu l'assurance qu'elle pourrait résider à Rome; sans doute avait-elle pu entrer en correspondance avec sa mère et son oncle échoués à Sienne avec la certitude de trouver asile soit en Toscane, soit dans les États Romains. De ce côté donc elle était si bien calmée qu'elle comptait, si sa santé le lui permettait, se rendre à Rome à la fin du mois. Ce qui l'agitait à présent c'était la question d'argent. « Je reste à peu près sans fortune, écrivait-elle. » Elle comptait à Rome entrer en arrangement de séparation avec le prince qui depuis longtemps en avait témoigné le désir ; mais avant d'entendre à rien, il voulait rentrer en possession de ses diamants de famille, quoique par contrat il en eût assuré la jouissance à Pauline

sa vie durant. Il fallait donc qu'on lui envoyât de suite les papiers constatant les remises qu'on avait faites au prince à diverses fois, et que le bijoutier qui avait monté les pierres vînt en faire la séparation. Mais cela n'était rien, qu'allait-il lui rester? Elle avait un besoin urgent de le savoir « pour prendre un parti sur sa manière de vivre et sur ce qu'elle devait faire? » Et puis elle souhaiterait tant son landau qui était resté à Grasse! « Vous savez qu'avec ma santé je ne puis aller que dans les voitures qui sont faites pour moi. » Six jours après, nouvelle lettre avec les mêmes recommandations : « J'ignore encore où j'irai, écrit-elle. Ma santé est si mauvaise. Cela dépendra de l'arrangement de mes affaires et beaucoup de votre réponse. Ma position est extrêmement pénible. Je suis seule... le prince se conduit bien mal avec moi. »

Vers le milieu de septembre, toujours aux bains de Lucques, elle reçoit enfin l'état si attendu de sa fortune. De la vente de son hôtel, il pouvait lui rester environ 250.000 francs déposés chez Torlonia à Rome et chez Senn et Guebhard à Livourne ; elle avait encore 250.000 francs à recevoir; Neuilly, fortement endommagé par les troupes françaises campées dans le parc, avait été entièrement saccagé par les Anglais, qui avaient détruit toutes les plantations, coupé beaucoup de grands arbres, abattu les serres, vendu les meubles, couvertures, tentures, matelas et batterie de cuisine « aux pillards à la suite des armées ». Seuls, les meubles

des grands appartements avaient été sauvés et transportés à Paris. Mais Neuilly n'allait-il pas être confisqué? Il y avait quelques débris à attendre de la succession Leclerc, rien des rentes arriérées, des salines, de la caisse d'amortissement: « Malgré mes sollicitations près de votre famille pour qu'elle s'employât à vous faire payer pendant qu'elle le pouvait, écrivait Michelot, ces objets sont restés là et il n'y faut plus compter. » En réalité sa fortune en France était anéantie : elle ne devait faire fonds que sur l'argent qu'on en avait sorti, sur ses bijoux, son argenterie, ses meubles et peut-être sur une rente de Borghèse.

Le Dr Espiaud était enfin venu rejoindre la princesse qui, le 10 octobre, se rendit à Viareggio avec tout son équipage. Elle y resta deux jours, s'embarqua pour Civita Vecchia sur la bombarde *Padre e Figlio*, relâcha à Piombino où elle reçut des anciens sujets de sa sœur Elisa un accueil respectueux et même discrètement enthousiaste, et arriva enfin à Rome vers la mi-octobre. Quantité de tracas et de désillusions l'y attendaient.

*
* *

Le nom d'Hortense, par un étrange concours de circonstances, s'était trouvé rapproché de celui de Madame mère; leurs proscriptions avaient été en quelque sorte solidaires, et ce n'est pas un des

moindres étonnements que réservent ces journées fatales de juillet 1815.

Jusqu'au dernier moment, celle qu'on appelait à présent la princesse Hortense était restée à Malmaison auprès de l'Empereur et elle avait rempli près de lui les devoirs de la maîtresse de maison la plus attentive. Sachant dans quelle pénurie il allait se trouver, elle lui avait offert au moment du départ son plus beau collier de diamants. L'Empereur, il est vrai, ne l'avait accepté que contre un bon sur des délégations de bois de 828.888 fr. 89 c. Mais ce bon sera annulé comme un autre de 668.333 fr. 34 c. pour arriéré de dotations remis aux héritiers de l'Impératrice Joséphine. Rentrée à Paris à l'hôtel Cerutti, elle pensa seulement alors à ce qu'elle avait laissé à Malmaison et qu'elle eût pu transporter à Paris. « J'ai là des tableaux magnifiques, dit-elle, mais pouvais-je y penser lorsqu'il s'agissait des dangers de l'Empereur. »

Elle comptait pour la protéger, l'avertir, lui donner des passeports sur Fouché avec lequel elle se tenait en rapports par M^lle^ Ribout, gouvernante des enfants « d'Otrante », amie de M^lle^ Cochelet. Elle recevait beaucoup de monde, surtout des officiers qui la pressaient de se réfugier à l'Armée de la Loire. Mais elle se disait décidée à partir dès qu'elle aurait des passeports et que les routes seraient libres.

Les royalistes ne l'oubliaient point, même ceux

avec qui elle avait été liée le plus intimement. Très peu la traitaient aussi bien que Mme du Cayla. « Voici, écrivait celle-ci à La Rochefoucauld, une vieille lettre que la reine Hortense m'a envoyée hier. Elle a mal joué ses affaires. Je ne crois pas aux menées qu'on lui prête... Je suis fâchée qu'elle se soit identifiée à cette famille qu'il ne faut plus souffrir. Elle devait s'en aller et s'éloigner, d'après les bontés du roi. » C'était là l'indulgence. Ailleurs on était plus violent et l'on entendait tirer tous les fruits de la victoire. Hortense commit l'imprudence de s'asseoir à la terrasse de son jardin, sur la rue Taitbout, pour regarder l'exode vers Saint-Denis des Royalistes allant au-devant de Louis XVIII. Certains la reconnurent et l'insultèrent. Prise de peur, elle fit chercher un appartement dans une maison de la rue Taitbout et elle s'y installait avec ses enfants, lorsqu'elle apprit que des gardes du corps qui s'étaient mis en marche pour saccager son hôtel n'avaient été arrêtés que par la garde nationale. Elle était menacée, sans doute condamnée déjà, mais elle demeurait toujours aussi généreuse et serviable. Un de ses gardes-chasse de Saint-Leu était accusé d'avoir tiré sur une patrouille prussienne; il y allait de la vie. Elle écrivit au prince Guillaume de Prusse pour demander sa grâce. Elle se trouvait heureuse que son hôtel eût été désigné pour loger le prince Schwarzenberg : c'était là une sauvegarde qui lui permettait de rentrer aux étages supérieurs en

abandonnant le rez-de-chaussée, où l'on avait couvert de toiles ou de rideaux les tapisseries napoléoniennes, celle surtout représentant, d'après Gros, le *Premier Consul distribuant des armes d'honneur*.

Toutefois elle s'inquiétait, pour elle, pour ses enfants, pour ses amis, pour ce fou de La Bédoyère qui venait lui faire visite, ne songeant point combien les heures lui étaient précieuses. Elle se détermina à demander des passeports à Fouché qui envoya Mlle Ribout dire que Louis XVIII lui avait parlé d'elle, qu'il avait paru disposé à lui rendre justice. « On m'a conté de la duchesse de Saint-Leu, avait-il dit, beaucoup de choses que je ne crois pas ; les esprits sont fort animés dans ce moment; elle fait bien de s'éloigner pendant quelque temps ; dans cinq ou six mois, elle pourra revenir. »

Mais tout le monde ne pensait pas ainsi et de tous côtés affluaient les dénonciations : « La duchesse de Saint-Leu, écrivait de Munich Dalberg à Talleyrand, a singulièrement pressé son frère à agir. Le repos exige, mon prince, qu'on éloigne de Paris ces femmes toujours inquiètes qui forment des foyers d'une sourde fermentation. »

Qui seul pouvait la sauver, c'était son protecteur de 1814, l'empereur Alexandre. Il vint dans cet hôtel de la rue Cerutti faire visite au prince Schwarzenberg : il ne la demanda pas. Et comme le rédacteur de l'*Indépendant*, croyant qu'une telle

visite ne pouvait s'adresser qu'à la maîtresse de la maison, avait annoncé que l'empereur était venu voir « la duchesse de Saint-Leu », un sanglant démenti dans le *Moniteur* affirma que la protection russe lui était enlevée et qu'on pouvait faire d'Hortense ce qu'on voudrait. Alexandre d'ailleurs le lui signifia.

La reine se détermine donc au départ, prend ses dispositions, renvoie presque tous ses domestiques, vend ses chevaux, se procure des passeports pour ses enfants qu'elle compte envoyer en Suisse par la diligence. Mais, avant de partir, sur le conseil du duc de Vicence elle écrit à l'empereur Alexandre une lettre, où en exposant sa conduite durant la première restauration et les Cent-jours, elle montre à nu, dans l'incohérence verbeuse d'un plaidoyer féminin, son caractère et son inconscience. Elle débute ainsi : « Sire, d'après votre lettre, je dois entrer dans des explications qui ne me coûtent nullement, car j'ai encore besoin de votre estime. Croyez que ce que j'ai fait et éprouvé, je puis toujours le dire. Placée malheureusement au milieu de toutes les passions, habituée par ma position à connaître les intérêts de beaucoup de monde, je devais m'apercevoir des projets et des espérances de chacun. Fallait-il les dénoncer quand des malheureux venaient se plaindre à moi et qu'ils me parlaient de leur espoir, car je suis encore fermement convaincue qu'il n'y a jamais eu aucun complot que quand on a

appris le débarquement de l'Empereur Napoléon. »

Elle reprend l'histoire de sa vie et l'histoire de son salon durant la Restauration, les imprudences de ses amis, les lettres qu'elle écrivit à son frère, les visites qu'elle sollicita pour se rapprocher du monde de la Cour. « Pour la première fois de ma vie, dit-elle, je me donnais comme exemple de bonheur parce que c'était vrai et que le genre de vie que je menais était celui que j'avais toujours envié. » Arrive le procès; la jalousie qu'inspirent les bontés d'Alexandre et celles même du roi lui fait connaître des ennemis; elle fait des avances aux royalistes; « ils ne voulurent pas y répondre ». Elle se cantonne alors dans son monde, mais, là, les spéculations sur l'avenir vont grand train, tout le monde répétant « cela ne peut pas durer ».

L'Empereur débarqua. « Ce fut, dit-elle, un coup de foudre pour tout le monde, mais les fautes des Bourbons le ramenaient comme ses fautes à lui avaient amené ces derniers. On espérait qu'il était devenu sage », et elle entre en explications sur cette lettre que, au début de mars, elle écrivit à Alexandre « pour empêcher Napoléon de reprendre la couronne sans condition ». Puis ce sont ses lettres à Eugène, l'espèce de proscription qu'elle subit, partagée entre le désir de voir revenir Napoléon, qui, malgré la perte de son procès, lui conserverait son fils et la crainte que l'Empereur revenant, on ne voulût « la raccommoder avec son mari ». « J'étais sûre, dit-elle, qu'on serait mal pour

moi, pour mon frère, mais je n'avais rien fait pour le retour et je me résignai à mon sort. » Sur ce qui se passa alors, elle entre dans des détails qui montrent de quelles intrigues se trouvèrent entourés les premiers pas de l'Empereur revenant. Elle ne nomme point les masques, mais Alexandre les connaît. Elle croyait, assure-t-elle, que toutes les puissances consentiraient au rétablissement de l'Empereur; le sort de son frère allait dépendre uniquement de Napoléon; elle s'occupait à le lui ménager, en même temps qu'elle s'imaginait de faire, par Eugène, parler de paix à Alexandre. Elle raconte à sa façon les Cent-jours, et enfin Waterloo.

« L'Empereur revint malheureux; je me rappelai alors ce que je lui devais; il me désira à la Malmaison; j'y fus. C'est là où je vis ce que c'est que les hommes. Arrivant en France au milieu d'un enthousiasme dont je n'ai pas vu d'exemple, il fut complètement abandonné dès qu'il fut malheureux; des généraux, que je ne veux pas nommer, venaient lui mettre le pistolet sur la gorge pour lui demander de l'argent; il en avait à peine pour lui : il partit dans un dénûment dont je n'ose parler. Je lui offris en partant mon plus beau rang de chatons et je fus heureuse qu'il voulût bien l'accepter. Voilà tout ce que j'ai fait d'extraordinaire. Je n'eus que le temps de rentrer à Paris, car les troupes prussiennes l'entouraient déjà. Plusieurs militaires vinrent s'informer de moi. On craignait le pillage; ils voulaient m'être utiles. Si

vous saviez comme ils vous désiraient; malgré nos malheurs, je leur savais gré de sentir comme moi. La cause de l'Empereur Napoléon étant finie, ils allaient jusqu'à vouloir vous proposer d'être leur chef ou de leur donner votre frère Nicolas; ils voulaient aller au-devant de vous; enfin ils n'espéraient qu'en vous et j'avoue que je jouissais de voir les sentiments qu'on vous portait. L'Armée se retirant, tous mes amis me dirent que la haine contre moi était si forte dans le parti triomphant, qu'ils avaient tant besoin pour leur amour-propre de prouver qu'il y avait eu un complot qu'ils rejetaient tout sur moi et que j'avais à craindre pour ma vie jusqu'à l'arrivée d'un homme que tout le monde regardait comme mon protecteur. Je n'avais rien à lui demander puisque je ne voulais qu'aller m'établir dans un petit coin tranquille, mais mon cœur battait en pensant que j'allais peut-être le revoir. Je fis louer une petite maison sous un nom russe, j'y fus avec mes enfants, seule toute la journée; je passais mon temps à lire et à leur donner des leçons. Personne n'est venu m'y voir, lorsque j'appris encore qu'on me faisait courir, répandre de l'argent. C'était réellement trop fort. Je revins chez moi pour qu'on m'y vît, mais on n'est à l'abri de rien quand un parti se donne le mot pour [ ]. Je ne suis pas sortie une seule fois et on me voit encore courir en calèche partout; enfin, c'est le ciel qui veut m'éprouver et je me suis résignée même à votre injustice, car

c'est la seule chose que j'aie sentie vivement, mais je ne vous en veux pas; je conçois très bien que vous n'ayez pu voir une personne tellement accusée que moi; aussi, depuis que je sais tout cela, je n'y ai jamais compté; mais que tout le monde me dise que c'est vous qui me voulez le plus de mal, que je voie, malgré vos fortes préventions contre moi, que vous n'ayez pas eu besoin de vous en éclaircir, car un reproche m'eût encore été doux, mais tout m'a prouvé vos sentiments. Je n'avais donc plus besoin de me rappeler ceux qui m'avaient rendue heureuse, c'est pourquoi je vous ai renvoyé vos lettres. J'ignore, dit-elle enfin, si cette longue épître vous prouvera que vous vous êtes trompé, mais croyez que personne n'a jamais su que je vous écrivais, hors cette lettre que, sur le refus de Boutiaguin, j'ai avoué vous avoir écrite aux personnes qui m'avaient prié de le faire. Je ne me suis jamais mêlée du retour de l'Empereur; j'ai appris son débarquement comme tout le monde et je crois pouvoir affirmer que tous ceux que je connais n'étaient pas plus avancés que moi. Voilà l'exacte vérité et soyez assuré que je ne désavouerai jamais une chose que j'ai faite, même en la croyant mal. Je ne vous aurais pas trompé. Recevez un dernier adieu de moi. Je tâcherai de n'avoir plus besoin de votre amitié, puisque les sentiments ne se commandent pas, mais je me rappellerai toujours avec reconnaissance votre ancien intérêt pour moi et pour ma famille dans l'affreuse perte que j'ai

éprouvée ; je n'oublierai jamais que c'est à vos soins et à cette amitié que j'ai dû quelque consolation. »

Cette lettre franche et vraie, où, dans le désordre des phrases entrecoupées, passe un courant de cette sincérité qui fut la vertu essentielle d'Hortense, n'est pas seulement instructive par le récit qu'elle contient, elle est décisive quant à la psychologie. Voilà des sentiments de femme, nullement de princesse et moins encore d'une fille adoptive de Napoléon, mais tels que les suggèrent une intelligence médiocre, une préoccupation continuelle de se rendre aimable, une générosité véritable, un goût effréné du monde et une totale inconscience ; mais certaines impressions sont peut-être, comme le dit Hortense, commune aux contemporains. Un an plus tôt cette lettre eût reçu d'Alexandre un enthousiaste accueil ; en 1815, à peine si elle fut décachetée par l'empereur. Elle ne fut pas même conservée par lui, elle fut abandonnée à Nesselrode et on n'y fit aucune réponse.

Cependant il fallait partir. M. Decazes avait voulu d'abord faire porter à la reine par M. d'Arjuzon l'ordre d'exil : M. d'Arjuzon, qui devait à Hortense tout son état politique, eut la pudeur de décliner une telle mission. M. Decazes, qui ne devait pas moins au roi Louis, s'en rapporta alors aux étrangers pour signifier à la reine les volontés de son nouveau maître. L'hôte de la rue Cerutti, le prince Schwarzenberg, fit

savoir à Hortense que l'empereur d'Autriche lui fournirait des passeports et la sauvegarde d'un officier. Les souverains alliés gardaient souvenance de Maubreuil; cette leçon leur avait profité et, ne se souciant pas que les royalistes renouvelassent leurs brigandages sur des femmes proscrites, ils prenaient leurs précautions. Convaincue qu'elle avait quelque temps devant elle pour faire ses dispositions, rappeler les enfants et charger les voitures, Hortense ne se pressait pas. Le 17, le gouverneur de Paris, Müffling, manda Devaux, son intendant, et intima l'ordre qu'elle partît dans les deux heures. A grand'peine, obtint-on la journée; accompagnée du comte Voyna, aide de camp de Schwarzenberg, Hortense, qui avait refusé une escorte de troupes prussiennes, monta en voiture à neuf heures du soir et s'en vint coucher à Bercy où Mme de Nicolaï avait offert son château. Avec la reine, seulement les enfants, l'écuyer, Marmol, l'officier autrichien, la nourrice et une femme de chambre; l'abbé Bertrand, Mlle Cochelet et les domestiques devaient rejoindre à Genève.

Le lendemain, 18, Alexandre écrivit au prince Eugène : « C'est avec douleur que je dois vous parler de votre sœur. Il n'y a qu'une voix sur la part qu'elle a prise aux malheureux événements qui se sont passés. Cette unanimité d'opinion sur elle n'eût pas suffi à mes yeux pour l'envisager comme une preuve, si malheureusement je n'en possédais pas d'autres que je vous ai communi-

quées dans le temps à Vienne. C'est là le sort des femmes les mieux intentionnées ; quand elles s'avisent de vouloir se mêler d'affaires, elles se trompent pour la plupart et se trouvent alors enveloppées dans leurs erreurs. Ne pouvant que désapprouver fortement toute sa marche, j'ai mieux aimé ne pas la voir et, respectant en elle le malheur, lui éviter le langage que la vérité m'eût imposé. Elle va partir d'après son désir pour la Suisse. Quoique profondément peiné de ne l'avoir pu trouver dans la ligne de conduite que j'avais espérée d'elle, je n'en formerai pas moins les vœux les plus ardents pour son bonheur. »

Nesselrode, plus net et plus franc, écrivait à sa femme, en appuyant sur l'épigramme en action que M. Decazes avait sans doute imaginée : « On a renvoyé de Paris M^me^ de Souza qui s'y était fort mal conduite, mais surtout la duchesse de Saint-Leu qui est partie hier avec M^lle^ Cochelet. Elles sont bien coupables d'avoir attiré tant de maux sur leur pays. » Contre M^me^ de Souza, on n'avait qu'une lettre de son ami M. Craufurd pour lequel elle était venue solliciter de l'Empereur un passeport. M. Craufurd rendant compte à lord Castlereagh de cette entrevue disait que l'Empereur *avait remercié M^me^ de Souza du zèle qu'elle avait montré dans sa cause*[1]. Cela était grave : toute-

[1] De là il était parti pour engager, par Flahaut, avec Craufurd, une sorte de négociation, pour tenter du moins de faire passer des propositions au ministère anglais.

fois, on n'usa pas de rigueur vis-à-vis de Mme de Souza : c'était assez qu'on eût rapproché son nom de celui de la reine.

Alexandre ne devait point se montrer inexorable vis-à-vis d'Hortense. Par la suite, il lui témoigna sa générosité en achetant à elle et à son frère, moyennant 940.000 francs, ceux des tableaux de la galerie de Malmaison qui provenaient de Cassel et dont la propriété eût pu être contestée en d'autres mains que les siennes; il lui accorda même quelque peu sa protection, mais il ne lui rendit jamais son amitié. Mlle Cochelet, dont la bruyante activité se répand autour de la reine, s'attribue en ces matières une influence qu'elle n'eut point à exercer, mais elle n'assume point les responsabilités qui, d'après les rapports de police, lui incombent assurément.

Hortense continue pourtant sa route à destination de la Suisse. Elle essuie, à Dijon, une émeute royaliste[1], dont le *Journal général de France* rend compte ainsi : « Mlle Beauharnais, ci-devant reine de Hollande et depuis comtesse de Saint-Leu, est arrivée hier (20) jeudi vers midi. Sa suite se composait de trois voitures à quatre chevaux; plusieurs personnes s'attroupèrent au relais; on sut quelle était l'illustre voyageuse, et bientôt le peuple, au milieu des murmures, des plaintes, des

[1] Nul annaliste local n'en fait mention et la plupart des journaux : *Aristarque*, *Indépendant*, *Journal de Paris*, *Journal des Débats*, *Gazette de France* sont muets.

cris, empêcha le départ. On demandait une perquisition dans les voitures parce qu'on pensait que la comtesse emportait plusieurs millions. Les Autrichiens furent obligés de protéger la comtesse et, le lendemain, elle ne put se soustraire à la fureur du peuple qu'en se faisant accompagner d'un piquet autrichien et d'un colonel qui doit lui servir d'écuyer jusqu'à sa résidence. » Ce prétendu peuple était composé de gardes royaux auxquels le commandant français, le général Liger-Belair, intima l'ordre de se rendre sur-le-champ à une revue ; la reine, qu'avaient efficacement défendue M. de Voyna et le commandant autrichien, put ainsi quitter Dijon.

A Dôle, nouvelle alerte, mais cette fois bien plus grave : les braillards étaient bonapartistes. La reine leur dit quelques bonnes paroles et elle passa.

Sur les passeports qu'avaient délivrés les Alliés, la Suisse était le but indiqué ; la reine, ayant une maison près de Genève, à Prégny, s'y rendait naturellement. Elle descendit à Sécheron, à l'hôtel des frères Dejean, envoya à Prégny, qui est du canton de Vaud, une partie de son monde et ses chevaux, et le 25 elle donna à dîner à Madame et au cardinal qui repartirent le 27. Ce jour-là même, ordre du gouvernement génevois de s'éloigner. A grand'peine, M. de Voyna obtint les délais nécessaires pour recevoir des instructions de Paris et faire des démarches à Lausanne.

Mme de Staël, qui voyait M. de Voyna, « jeune gardien aimable et folâtre, dit Charles de Constant, et qui avait refusé de voir la reine, ne se souciait apparemment pas que celle-ci s'installât dans son voisinage et elle s'arrangea pour l'empêcher. « Vous aurez aujourd'hui la demande d'une permission de séjour pour la reine Hortense, écrit-elle au landamman Pidou à Lausanne sur qui elle semble exercer un suprême pouvoir. Prenez garde que le canton de Vaud est de tous celui qui peut être le plus compromis par aucune association bonapartiste... Je vous écris à la hâte parce que le colonel autrichien qui va vous parler a dîné ici hier. Ne croyez pas que le Conseil d'État fût une garantie, ce serait un tort de plus... Ne dites à personne que je vous ai écrit sur ce sujet, je vous en prie : c'est l'excès de mon intérêt qui m'y a déterminée. » Et c'était à Mme de Staël que la reine et « son beau chevalier », comme la baronne appelle Voyna, s'étaient adressés pour demander des conseils : « Il me semble, écrit-elle au landamman, que c'est à Milan qu'elle devrait aller. »

Au surplus, il n'est pas que Mme de Staël; la reine a bien d'autres dénonciateurs : On dit « qu'elle écrit et reçoit beaucoup de lettres, parle des événements sur un ton d'assurance qui étonne et trouve fort imprudentes les personnes qui manifestent devant elle d'autres sentiments que les siens ». Elle reçoit des Français qui sont proscrits comme elle, les Bassano, le général

Ameil, auquel elle donne un passeport qu'elle a obtenu sous un faux nom. Cette dernière et généreuse imprudence n'est pas connue de la police, mais c'est assez qu'Hortense soit presque Bonaparte : au mépris de ce qu'ont résolu les quatre puissances, M. le comte de Talleyrand, ambassadeur du roi en Suisse, représente à la Diète qu'elle ne doit souffrir, ni à Genève, ni dans aucun des cantons aucun Français ayant conspiré contre Louis XVIII et il insiste sur la duchesse de Saint-Leu particulièrement désignée. Les autorités cantonales font donc savoir à M. de Voyna que la reine ait à partir. « Les Génevois, dit Voyna, sont comme les petits chiens qui aboient contre les gros lorsque ceux-ci ont une patte cassée. »

Où ira la Reine ? Ne pouvant pénétrer en Suisse, elle se décide à se réfugier en Savoie, à Aix-les-Bains, sur une terre qui pour quelques mois est encore française. Néanmoins, il y a déjà une double administration : d'un côté le baron Finot, préfet français du département du Mont-Blanc, de l'autre côté un gouverneur général pour le roi de Sardaigne, sans compter le commandant autrichien à Lyon. Le baron Finot veut venir offrir ses hommages à la reine. Il écrit à Paris « qu'il a pensé qu'il était de son devoir de la faire jouir de la protection que les passeports du roi et les lois françaises lui assurent ». Le Sarde veut la soumettre à sa police et qu'un de ses agents la voie tous les jours et seule; Voyna, heureusement, en partant

pour demander des ordres à Paris, a laissé un suppléant qui intervient et concilie. M. Finot écrit aux autorités piémontaises et autrichiennes et *sous sa responsabilité*, il obtient pour la reine la permission de rester à Aix. Elle s'installe dans une maison qu'elle a louée, mal située, triste et laide, mais assez grande pour que Mlle Cochelet, l'abbé Bertrand et M. del Marmol qu'elle a laissés à Prégny avec les domestiques et les chevaux et que le gouvernement de Vaud a expulsés, puissent la rejoindre. A cela M. Finot ne fait point d'objections, mais lorsqu'arrive à Aix M. de Flahaut, « le préfet fait parler à la duchesse de Saint-Leu de la convenance qu'il y aurait pour ses propres intérêts à ce que M. de Flahaut s'éloignât pendant le temps qu'elle y résiderait ». M. de Flahaut part donc. Sa mère nie qu'il soit jamais venu à Aix. « Néné, écrit-elle à Mme d'Albany, n'est point avec votre ex-passion. C'est encore une gentillesse du moment pour lui faire de la peine à elle comme femme. »

Cette distraction lui étant ravie, Hortense se consacre à l'amour maternel. Par Mme de Krudner, Mlle Cochelet fait exposer à Alexandre la situation de la Reine. Le 16 août, Mme de Krudner écrit : « J'ai revu l'Ange, ou plutôt le véritable chrétien. Il a déjà pensé à ce qui peut convenir à la duchesse et pris des mesures pour ses fils. Il a écrit à son ministre pour le séjour de Madame la duchesse. » En effet, le 27 août, à la 44e séance, les ministres

des quatre cours prennent cette décision : « Pour ce qui est de la duchesse de Saint-Leu, les Cours alliées sont disposées à lui laisser continuer son séjour en Suisse où elle sera sous la surveillance des missions des quatre cours et de celle de S. M. T.-C. près la fédération Helvétique » Le 29, une dépêche est adressée en Suisse aux ministres des Cours alliées avec la liste des individus compris dans l'ordonnance du 24 juillet et les dispositions arrêtées de concert à leur égard : « Cependant, ajoutait-on, M^me^ la duchesse de Saint-Leu, n'étant point mentionnée dans cette liste nominale, se fonde sur cette circonstance pour réclamer la protection des puissances alliées ainsi que la permission de résider sur une terre qu'elle possède dans le canton de Vaud. Cette demande a obtenu l'assentiment des cabinets réunis ainsi que celui du gouvernement français. Il a été arrêté que la permission que sollicite M^me^ de Saint-Leu lui sera accordée à la condition toutefois qu'elle serait sous la surveillance de l'autorité publique de ce canton et sous celle des ministres des Cours respectives, y compris l'envoyé de S. M. T.-C. et qu'elle prît en outre l'engagement de ne point quitter le canton sous la juridiction duquel elle a désiré fixer son séjour. » Sauf certaines inquisitions sur ses lettres qu'elle devait faire passer uniquement par l'intermédiaire du ministre du roi de France, même pour ses affaires domestiques, Hortense pouvait compter qu'elle avait gagné son procès. Le 2 septembre,

le ministre de la police en fit part au préfet du Mont-Blanc et lui ordonna de délivrer des passeports; cependant, comme en post-scriptum, il ajouta : « Il paraîtrait toutefois convenable qu'elle ne se mît en route qu'après s'être assurée que le gouvernement suisse est disposé à la recevoir. » Le 6, le baron Finot annonça à la reine les dispositions prises par les quatre cours, mais restait à obtenir l'hospitalité helvétique.

Si à Paris on n'avait pas osé enfreindre ouvertement des décisions qu'on savait inspirées par l'empereur de Russie, on s'arrangea pour les annuler à Zurich. Le comte de Talleyrand agit près de la Diète et le 4 octobre le colonel fédéral de Sonnenberg, commandant de brigade et la place de Genève, écrivit au baron Finot : « Les ordres précis que j'ai reçus de la Haute Diète sont un obstacle à l'accomplissement des désirs de Madame la Duchesse, et c'est déjà pour m'y conformer que j'ai été obligé de l'inviter à s'éloigner... La Diète s'est déjà expliquée à ce sujet avec les ministres des Hautes puissances alliées de façon à ne laisser aucun doute sur son désir bien prononcé de ne souffrir en Suisse aucun des membres de la famille Bonaparte ou de ses adhérents. »

A ce moment où Hortense ne savait où reposer sa tête, elle reçut du duc de Vicence les compliments les plus chaleureux sur les faveurs dont l'Ange l'avait comblée : « Nous sommes tranquilles maintenant, écrivait-il à M^lle^ Cochelet, car l'Ange

nous a assuré que tout était prévu et que nos amis jouiraient sans être inquiétés de la tranquillité qui fait l'objet de nos vœux. » A ce moment également, un émissaire du roi Louis se présenta devant elle pour prendre possession de son fils aîné en vertu du jugement du Tribunal de la Seine. A grand'peine obtint-elle quelques jours de sursis. Affolée, ne comptant plus en rien sur la Suisse, elle fit des démarches pour être reçue, soit en Autriche, soit à Constance. Pour l'Autriche, on objecta que « plusieurs des partisans les plus marquants du gouvernement de Napoléon avaient trouvé une retraite dans les États autrichiens », et pour Constance, que la surveillance dans le grand-duché de sa cousine Stéphanie serait problématique. D'ailleurs, qui pouvait dire si le grand-duc, dont le courage n'était point la vertu dominante, accepterait une telle responsabilité?

Quant à vaincre la résistance de la Suisse qu'encourageait et que dirigeait l'ambassadeur de France comment l'espérer? La reine était entourée de dénonciateurs dont le zèle royaliste était d'autant plus vif qu'il était plus nouveau. Outre M. de Talleyrand, outre M. de Failly, secrétaire de l'ambassade près la Diète, M. Camus du Martroy, préfet de l'Ain, depuis 1810 baron de l'Empire, vraisemblablement pour avoir épousé la fille de M. de Champagny, duc de Cadore, ministre tant de fois de l'Empereur, et de M^me^ de Champagny, dame d'honneur de la princesse Pauline. M. Camus du

Martroy écrivait : « Les personnes qui, l'année dernière, ont observé les manœuvres des Bonapartistes ne doutent pas qu'ils n'aient été principalement secondés par cette dame et par son beau-frère Joseph : c'est de la Suisse et des bords du lac de Genève que partaient les fausses nouvelles et les écrits incendiaires. » Et il alléguait les sommes immenses qu'Hortense employait à corrompre les soldats et le peuple, « les dons considérables que, par bienfaisance ou autre chose, elle répandait autour d'elle » ; il ajoutait des histoires d'argent jeté à Gex par les portières de sa voiture; bref, il insistait pour que, si on lui permettait de *traverser* la Suisse, on ne la laissât même pas s'arrêter à Prégny.

Hortense, assurée à présent qu'on ne lui permettra de résider dans aucun des cantons où elle pourrait vivre, s'occupe de rassembler les passeports qui lui seront nécessaires pour traverser la Suisse, car, d'après une lettre de M. d'Ivernois du 17 octobre, il lui en faut un de chacun des cantons dont elle empruntera le territoire ; mais les quatre puissances n'ont encore ni consenti à autoriser sa résidence à Constance, ni renoncé à vaincre l'obstination de la Diète. Le 21 octobre, la conférence arrête « que les envoyés respectifs des quatre Cours près la Confédération helvétique seront chargés d'inviter ce gouvernement à permettre que M^me^ la duchesse de Saint-Leu et son fils, ainsi que leur suite, s'établissent dans le canton de Saint-Gall, sous

l'engagement de ne pas en sortir ainsi que cela avait été convenu au sujet des autres personnes de la famille de Buonaparte ». Mais même Saint-Gall est refusé et le jour où les ministres des quatre puissances prennent cette décision, le 21 octobre, le baron de Krudner, ministre de Russie en Suisse, annonce à M^lle^ Cochelet qu'il n'a pu vaincre l'insurmontable opiniâtreté du gouvernement suisse et qu'il en écrit à Paris. En même temps M. d'Ivernois fait savoir à la reine que, « vu les résolutions prises par vingt et un cantons sur vingt-deux, il sera à peu près impossible d'adhérer à sa demande de résidence en Suisse ».

Comme l'écrit le préfet du Mont-Blanc, le 13 novembre : la duchesse de Saint-Leu attend avec impatience une décision sur son sort. « Quand le gouvernement sarde prendra possession de ce département, dit-il, elle ne pourra y rester ; on doit l'empêcher de rentrer dans les limites de l'ancienne France et la Suisse refuse de la recevoir. » Decazes à la vérité, espérant ainsi l'éloigner davantage des frontières françaises, fait écrire au prince de Metternich pour le prier de dire si elle ne pourrait pas aller en Autriche, et pour lui demander d'envoyer des passeports ; mais l'Autriche ne se soucie point sans doute d'augmenter le nombre de ses réfugiés. Au même moment où, malgré les démarches réitérées du baron de Krudner, contrariées par l'ambassade de France, le conseil d'État du canton directorial de Zurich a refusé tout

séjour dans le canton de Saint-Gall et a envoyé des passeports pour Constance où la duchesse doit se rendre « par les cantons de Genève, Vaud, Berne, Argovie, Zurich et Thurgovie », M. de Voyna, à défaut d'une décision en règle des plénipotentiaires, qu'il n'a pu obtenir par suite de la clôture des négociations, a envoyé leur adhésion et celle du duc de Richelieu à un séjour à Constance. Mais il faut encore des passeports français : la reine les demande à M. Finot qui hésite longtemps, et ne se décide qu'à la vue des passeports suisses « conçus dans les termes les plus forts et recommandant aux autorités des cantons de traiter Mme de Saint-Leu avec tous les égards qu'exigent son sexe, sa situation et le vif intérêt que prennent à elle les puissances alliées ». Avec son fils et sa suite composée de Mlle Cochelet, de l'abbé Bertrand, de M. del Marmol et de douze domestiques, la reine quitte enfin Aix le 28 novembre après un séjour de près de quatre mois.

Si atteinte qu'elle soit dans sa santé physique et morale par les procédés de son mari qui a fait enlever son fils et qui met en vente Saint-Leu et l'hôtel de la rue Cerutti, Hortense n'est pas au bout de ses peines. Arrivée le 28 au soir à Prégny où elle compte se reposer, elle se trouve en butte à d'odieuses persécutions de du Martroy : car après la suppression du département du Léman le pays de Gex ayant fait retour à la France se trouve compris dans le département de l'Ain, dont le préfet

veut se signaler. Prégny n'en est pas mais y touche. En même temps que les envoyés de Genève lui défendent de rester sur le territoire de la République plus de vingt-quatre heures, le sous-préfet de Gex lui communique une lettre ainsi conçue de du Martroy. « Je vous invite à signifier à cette dame l'ordre de quitter sur-le-champ votre arrondissement si elle voulait s'y introduire. » Il fait mieux : « Pendant les deux nuits qu'elle a passées à Prégny, écrit-il au ministre de la Police, sa maison a été entourée d'émissaires nombreux, parce qu'on espérait s'emparer de quelques émissaires ou de correspondances venant du canton de Vaud. Le commandant de la gendarmerie dans l'arrondissement de Prégny[1] a même pris sur lui de faire une visite domiciliaire chez la duchesse, mais ces diverses *précautions* n'ont produit aucun résultat. »

Une des voitures étant cassée, Hortense obtient à grand'peine des autorités de Genève, un sursis de vingt-quatre heures. Le 30, elle est à Lausanne ; le 1er décembre à Payerne où, au risque de la compromettre et de se compromettre lui-même bien plus gravement, le général Ameil vient lui témoigner sa reconnaissance et est retenu par elle à dîner. Le lendemain elle doit coucher à Berne, mais à Morat elle est arrêtée : le canton directorial de Zurich a omis de mentionner sur les passeports le canton de Fribourg qu'elle doit traverser, et

[1] C'est le commandant français de la gendarmerie de Ferney qui, accompagné du maire vaudois de Prégny, fait cette perquisition

quoique les cochers qui conduisent ses voitures (sa berline à six chevaux, une dormeuse à quatre, un coupé à trois, un char de côté et une carriole à un cheval) soient de bons Suisses « qui méritent toute confiance » et dont le chef fait connaître tout ce qui se passe en route ; quoique la reine soit surveillée et épiée en toutes ses démarches, on l'arrête et on la consigne à l'auberge de Morat. M. et Mme Fritz de Pourtalès — l'ancien écuyer de l'Impératrice Joséphine et sa femme, Mlle de Castellane, élevée, mariée et dotée par l'Impératrice — habitent un très beau château à peu de distance ; ils ne donnent pas signe de vie et, durant deux terribles journées, la reine ronge son frein dans la misérable auberge de Morat en attendant que l'avoyer et conseil d'État du canton de Fribourg constatent « que c'est sans doute par erreur que le passeport délivré à Zurich... ne fait pas mention du canton de Fribourg ». A Berne, où la reine est le 4, elle doit subir de M. de Watteville, chef de la police, un interrogatoire en règle sur l'individu qui lui a rendu visite à Payerne. Tous les domestiques sont interrogés ; un est mis quelques heures en prison. Par Aarau, Baden, Zurich, Winterthur et Frauenfeld, après des surprises parfois agréables et des aubergistes qui ont la mémoire plus française que les grandes dames[1], Hortense arrive enfin

[1] M. Pourtalès, que l'Empereur avait fait comte, fut par la suite Grand-Maître des cérémonies du roi de Prusse ; il a fait souche de Prussiens.

le 7 décembre fort tard à Constance où le conseil d'État bernois est disposé à lui disputer l'asile qu'elle n'a pas encore obtenu ; il la dénonce au ministre de Bavière qui recommande une surveillance étroite contre « tous les membres de cette famille d'aventuriers qui se liguent en quelque sorte pour nouer d'actives intrigues ».

Le grand-duc de Bade n'est guère plus généreux, s'il est plus poli : Il envoie un chambellan, le baron de Quellingen pour s'informer des intentions de la reine et lui exprimer combien il regrette de ne pouvoir l'engager à se fixer à Constance, mais cela est de toute impossibilité, les Hautes Puissances ayant décidé que les membres de la famille Bonaparte ne pourraient habiter que la Prusse, l'Autriche et la Russie. Le chambellan est en même temps chargé d'exprimer les regrets de la grande-duchesse. A cette invitation de son cousin, la reine répond qu'elle n'est à Constance que pour y attendre l'autorisation de se fixer à Saint-Gall, qu'elle restera seulement jusqu'au printemps, que, à défaut d'une permission écrite des quatre puissances, elle en a au moins une verbale, et elle s'assure qu'on ne la contraindra point à partir. Elle cherche donc une maison, en trouve une près du Pont couvert et c'est à la vérité une bicoque fort mal construite et plus mal distribuée, mais au moins c'est un asile où elle s'installe à la fin de décembre 1815. Ses pérégrinations n'ont pas duré moins de six mois et, à la façon dont elle fut

traitée, on peut apprécier la qualité d'âme de certains serviteurs de l'Empire et de l'Empereur ; on peut prendre la mesure de l'hospitalité génevoise, de la liberté helvétique, de l'esprit de famille des princes et de diverses autres choses. Un Suisse qui à coup sûr n'était point suspect de bonapartisme. Pictet de Rochemont qui venait, avec talent et succès, de négocier à Paris la reconnaissance de la neutralité de la Confédération et la rectification de ses frontières, écrivait à sa femme, le 17 novembre : « A propos des femmes qui se fixent en Suisse, j'ai un vrai chagrin pour la duchesse de Saint-Leu qu'on ne veut pas y recevoir, et ne crois pas que ce chagrin vienne de ce que c'est la seule de mes négociations qui ait échoué. Je trouve odieux qu'on persécute les persécutés. Je voudrais que la Suisse fût la terre hospitalière par excellence. Je voudrais que les êtres de tous les pays que l'on persécute *pour des opinions*, puissent y trouver un asile. Ce mot d'hospitalité qui réveille tant de sentiments respectables, s'ennoblit encore quand il s'agit d'accueillir des persécutés. Nous sommes durs, entêtés, froids, secs. La raison tient trop de place. Il nous manque la poésie d'où découlent tant de bonnes choses. Mes chers compatriotes de l'Helvétie ! aimons les beaux arts, ornons notre esprit et cultivons notre goût. Nous ne persécuterons plus, nous haïrons moins et nous deviendrons hospitaliers. »

Est-ce à l'influence de Pictet de Rochemont

que l'on dut la modification profonde qui s'accomplit en moins de vingt ans dans les mœurs suisses ? Au mois d'août 1838, le roi Louis-Philippe prétendit contraindre le gouvernement helvétique à chasser de son territoire le fils de cette femme qui, vingt ans auparavant, avait été proscrite et rejetée de tous les cantons; il vit alors la nation entière se lever dans un élan magnifique et protester contre le roi auquel jadis la Suisse avait fourni un asile et contre l'interprète de ses ordres : M. Lannes, duc de Montebello !

*
* *

Hortense, bien qu'elle fût ainsi établie à proximité de son frère, n'avait que peu de chose à attendre de lui. Tout entier à ses intérêts de famille qui n'étaient point encore réglés, uniquement occupé d'obtenir cette indemnité territoriale qui avait été, par Napoléon, stipulée en sa faveur à Fontainebleau, n'ayant pour y parvenir que la protection fort branlante d'Alexandre, suspect à cause des lettres qu'il avait reçues de sa sœur durant qu'il était à Vienne, à cause des visiteurs qu'il avait accueillis à Munich soit venant de France soit venant d'Autriche, Eugène avait à manœuvrer de tous les côtés, à la fois avec l'Autriche, les États romains, Naples et la Bavière dont il attendait sa fortune : de l'Autriche ses biens mobiliers et immobiliers dans le royaume

lombard vénitien, du Pape les donations que l'Empereur lui avait conférées, de Naples l'indemnité territoriale qu'on lui avait promise, de la Bavière un asile princier. Et il lui fallait pour cela acquérir la neutralité de l'Angleterre qui se montrait nettement hostile, et de la France qui proscrivait sa sœur; il n'y pouvait arriver en un jour et jusqu'à ce qu'il y fût parvenu, il devait éviter toute démarche qui pût le compromettre dans un sens ou l'autre et lui aliéner son unique protecteur : l'empereur tout-puissant qui avait rompu si formellement avec Hortense. S'il n'était point compris dans les mesures prises contre les Bonaparte, s'il paraissait être libre, s'il jouissait d'un état presque royal, il n'en était pas moins espionné à chaque pas, ses lettres n'en étaient pas moins ouvertes, ses démarches surveillées et l'on eût été d'autant plus heureux de le trouver en faute qu'on en eût tiré un excellent prétexte pour ne rien lui payer de ce qu'on lui avait promis.

* * *

Le 23 juin, vingt-quatre heures après que Napoléon a abdiqué, le prince Jérôme arrive à Paris de Laon où il a tenté de rallier l'armée et il descend à l'hôtel de son oncle le cardinal Fesch, Chaussée d'Antin. Le 24, il se rend à l'Élysée où l'Empereur lui remet, pour son viatique, cent

mille francs espèces et lui annonce des délégations sur les ventes de bois ou forêts du Domaine qui valent du comptant. Il ne les a pas encore reçues le 25, où, sur sa demande, le roi Joseph écrit à Peyrusse, trésorier de la Couronne, pour les réclamer. « Vous me les avez offertes sur ma signature, lui dit-il, comment pourriez-vous les refuser sur la signature du propriétaire? Il y a sans doute quelque malentendu. Faites terminer cette affaire. » Pour quel motif Peyrusse ne put-il les faire toucher, alors que le 28 dans la soirée, il remettait au roi Joseph, de la part de l'Empereur, 710.831 fr. 56 centimes en traites des forêts et pour prix des diamants que Sa Majesté lui devait, on ne sait. Peut-être parce que le 26, Jérôme avait reçu du président de la Commission provisoire du Gouvernement, le duc d'Otrante, l'invitation de quitter Paris : « La Commission provisoire du Gouvernement a pensé qu'il était convenable à la tranquillité de l'État et à la vôtre que Votre Altesse s'éloignât de Paris. »

Le 27, à quatre heures, une première calèche part de l'hôtel de la rue du Mont-Blanc emmenant le baron de Gayl et un valet de chambre. A onze heures du soir, Jérôme, accompagné d'un valet de chambre, part à son tour dans une calèche jaune. Les deux voitures conduites par les postillons d'un loueur de carrosses, le sieur Marie, prennent la route d'Orléans. Au second relais seulement on attelle des chevaux de poste. A Orléans,

les voyageurs traversent la Loire ; ils se rendent dans un château, le château de Douy, dans la commune de Menneton, en pleine Sologne, à ce moment un désert. Ce château de Douy appartient pour partie à un frère d'Ouvrard. Assurément y a-t-il de l'Hainguerlot là-dedans. Jérôme s'y terre et attend les événements. A-t-il eu l'intention de se réunir à son frère Joseph et de passer avec lui aux États-Unis, cela n'est point impossible. Mais pourquoi en chercher les moyens à Douy, pays perdu. Il est vrai que dans le département de l'Indre tout voisin, le général Bertrand « avait placé quantité de ses parents dans l'ordre judiciaire et dans diverses administrations », et que Jérôme était assuré de trouver presque partout un asile ; malgré les rapports de police, il ne resta point quarante jours en ce premier gîte, mais il erra de place en place dans les trois départements, Cher, Indre et Nièvre. S'y croyant ou s'y sachant soupçonné — en effet, le nommé Eymard, l'un des agents du ministre de la Police générale avait relevé ses traces — il passa dans les Deux-Sèvres et, vers la fin de juillet, il loua dans la commune de Sainte-Pezenne, à trois quarts de lieue de Niort, moyennant 500 francs par mois, une maison de plaisance, dont c'eût été à peine la valeur pour une année. « Cette prodigalité de la part de ces nouveaux habitants a bientôt fixé l'attention des voisins et le bruit de leur dépense s'est répandu jusqu'à Niort. Chacun a en consé-

quence formé ses conjectures et aujourd'hui on est généralement persuadé, écrit le 12 août le préfet des Deux-Sèvres, M. de Curzay, que ce sont des personnages très marquants de la suite de Buonaparte, si ce ne sont même quelques membres de sa famille. Ils sont porteurs de passeports qui les qualifient de négociants; ils se nomment Klein, Garnier et Alexandre et, les ayant fait appeler pour avoir d'eux-mêmes des renseignements, ils m'ont déclaré que leur maison est à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 12, qu'ils commercent sur les eaux-de-vie et qu'ils n'ont quitté la capitale que pour éviter les étrangers. » Bien qu'il eût été, sous l'Empire, auditeur au Conseil d'État, sous-préfet à Nantes et à Ploërmel, M. Duval (de Curzay) n'avait point reconnu Jérôme et c'était là un coup de fortune, car nul ne l'égalait en violences réactionnaires. Il n'arrêta point les négociants en eau-de-vie, mais il envoya au ministre de la Police un avis circonstancié et la copie figurée de leurs passeports.

Il faut avouer que l'histoire imaginée par Jérôme prêtait à tous les soupçons : « Il s'était donné, a-t-il écrit lui-même, pour un commerçant en vins, préparant pour l'Amérique un envoi auquel l'ouverture des mers donnait quelque vraisemblance. Ce genre d'affaires lui donnait le prétexte d'entretenir avec Rochefort des relations destinées à lui assurer la disposition d'un navire pour passer dans le Nouveau Monde. » Son projet, très vague,

semble-t-il, était d'envoyer Gayl en Wurtemberg pour y chercher sa femme et son fils et les amener en secret à Niort. Mieux vaut croire qu'il vivait au jour le jour et que ses plans, s'il en avait formé, étaient moins chimériques.

Quoi qu'il en soit, sur les rapports de M. de Curzay, Fouché allait se trouver dans l'obligation de faire arrêter Jérôme, ce qu'il ne voulait point faire. Il lui expédia donc de Paris l'avis qu'il était découvert. N'employa-t-il pas à cette mission Abbatucci, l'ancien consul de Naples à Trieste, qui depuis six mois s'était attaché à la fortune de Jérôme et qui était arrivé à Paris vers le milieu de juin avec des dépêches de la reine Catherine? Pourtant Abbatucci a laissé un récit qui est à tout instant confirmé par les rapports de police et qui contredit cette hypothèse. Mais Abbatucci a vu ce qu'on lui a laissé voir et l'avis donné par Fouché n'est point niable. Voici ce que raconte Abbatucci : De Sainte-Pezenne, Gayl a été expédié par Jérôme à Paris. Il est descendu chez Pothau ; l'ancien intendant du roi est venu trouver Abbatucci et, « après les mots d'usage, il lui a présenté un morceau de papier de quatre doigts : le roi l'invitait à aller le joindre pour associer, disait-il, son sort au sien ». Gayl lui a expliqué les projets du roi : à savoir qu'Abbatucci l'accompagnerait en Amérique où Gayl amènerait la reine et son fils. Abbatucci et Gayl partent de Paris à la nuit et arrivent le lendemain soir à Niort. Il faut croire

que Abbatucci était mieux instruit qu'il ne prétend, car son premier mot à Jérôme qui l'avait embrassé, fut : « Allons! il faut quitter Niort. » On ne trouvait pas de chevaux; ils étaient tous retenus par le duc de Bourbon qui venait d'arriver d'Angleterre. « Cette arrivée nous servit, écrit Abbatucci, car la police eut autre chose à faire qu'à surveiller le négociant en vins. Je retins le postillon qui nous avait amenés et nous partîmes, le roi et moi, pour la campagne d'un de mes amis près de Colles. M. de Gayl resta à Niort et fut arrêté le lendemain. Quant à nous, nous restâmes un jour chez M. Aymé qui nous prêta ses chevaux jusqu'au premier relais. Nous passâmes à Poitiers, Tours, Blois et Orléans et nous arrivâmes à Paris le 14 août[1]. »

Quelle folie, en apparence, qu'un tel retour au lancer, que cette rentrée dans le Paris d'août 1815 où, sous la pression de plus en plus violente des royalistes de la veille et du lendemain, s'ouvrait cette ère de réaction furieuse, que Fouché avait prévue et qu'il s'était efforcé de prévenir. Mais, que pouvait-il contre l'insubordination déclarée de tous les fonctionnaires, préfets, maires, gendarmes, révoltés contre son autorité, très précaire et très contestée dès le premier jour. A Paris, sous le plus léger prétexte, ou même sans prétexte, pour prendre « des précautions », selon

[1] Cette date est formelle et contredit les rapports de police qui donnent, pour l'arrivée à Paris, la date du 17.

l'euphémisme de M. le préfet du Martroy, et partout en France — et même hors de France ; témoin à Prégny — les agents du préfet de police, les gardes royaux, les dames royalistes, tout le monde violait les domiciles suspects, perquisitionnait, arrêtait, au nom du roi, et on s'expliquait après.

Mais Jérôme, depuis qu'il est né, est porteur d'un talisman qui lui permet d'échapper aux périls que courent son honneur ou sa vie ; au moment où il tombe dans l'abîme, une main s'étend pour le retenir. Napoléon a constamment joué vis-à-vis de lui ce rôle de Providence : A présent, c'est Fouché.

D'après les accords conclus entre les Alliés, Jérôme, s'il est pris, sera remis à la Prusse et détenu dans la forteresse de Wesel. Mais il faut le prendre : il a pour lui Fouché, contre lui, avec une incroyable passion, Talleyrand, Vitrolles et Decazes.

Le préfet paraît convaincu (3 août) que Jérôme se cache, 50, rue Poissonnière, chez M. Hainguerlot, banquier, resté toujours « son homme de confiance ». « Une personne qui connaît parfaitement l'ex-roi assure d'une manière positive avoir distingué ses traits. » Sur quoi, le 7, Talleyrand fait passer une note aux ministres des quatre cours annonçant qu'on a de forts indices que Jérôme et Joseph se trouvent à Paris et demandant ce qu'il conviendra d'en faire : il est répondu qu'il faut s'en emparer, les exiler et ne pas les tolérer en Suisse.

Le 11, d'accord avec le général prussien Muffling,

qui est venu lui-même le trouver pour presser ces perquisitions et déclarer que si Hainguerlot ne faisait pas connaître la retraite de Jérôme, il serait lui-même conduit en Prusse, Decazes, sans prévenir le ministre de la Police avec lequel il est en hostilité déclarée, ordonne une descente dans la maison de Mme Hainguerlot — car Hainguerlot n'habite point avec sa femme et tous les biens sont sous le nom de celle-ci. Vingt à vingt-cinq agents de police et gendarmes s'y présentent : « Ma maison, écrit Mme Hainguerlot à Fouché, a été envahie avant toute exhibition d'ordres dont je n'ai pu obtenir communication qu'après qu'on a eu visité les papiers, fait lever les boiseries, enfin des lettres de famille m'arrivant par la poste ont été lues publiquement par ordre de ces messieurs dont les recherches ont été portées jusqu'à un point qu'il serait difficile à une femme d'exprimer. Une pareille violation de domicile dans la maison d'une femme malade et des formes qui rappellent 93 ne devraient pas être tolérées sous le ministère de Votre Excellence... Si des haines personnelles, si des débiteurs ou d'autres passions influent ou dirigent l'étranger, c'est à l'administration française à l'éclairer et surtout à ne pas permettre des actes arbitraires qui rappellent les pires temps de la Révolution. » En même temps on perquisitionne chez Filleul, secrétaire de Jérôme, « chez ses anciennes maîtresses Pothau, Morio et Giacomelli » et dans « d'autres endroits qui ont été désignés ».

Dans la journée, le préfet de police rend au ministre un compte sommaire de la perquisition chez Hainguerlot et annonce que Filleul et Bourdon de Vatry s'étant présentés dans la maison, pendant qu'on y procédait, ont été arrêtés ainsi qu'un domestique qui paraissait savoir quelque chose. Le 14 seulement, par un rapport de sa main, Decazes s'explique sur l'arrestation de Filleul qu'il a fait écrouer à la Force « jusqu'à ce que le sieur Hainguerlot se soit expliqué ou que lui-même ait justifié de sa bonne foi ». Il annonce avoir fait relâcher immédiatement Bourdon de Vatry et, après trois jours de secret, le domestique. Filleul proteste vainement sur son honneur qu'il ignore où peut être le prince Jérôme et qu'il n'a eu aucune relation avec lui depuis son départ de Paris; on le garde au secret et ses lettres à Fouché, si elles parviennent à destination, restent sans réponse.

Le 14, cependant, Jérôme est arrivé à Paris, et Abbatucci l'a conduit chez Chiappe, l'ex-conventionnel, l'ami de la princesse de Suède — l'un des personnages les plus intéressants et les moins connus de cette époque où il y a tant de mystères ; le lendemain, il est venu le reprendre et l'a conduit rue Mauconseil, n° 24, chez un M. Descamps [1], qui l'a logé dans un petit appartement au

[1] Je crois bien que ce Descamps doit être Guillaume Descamps le peintre de Murat qu'Abbatucci avait rencontré à Naples. Je l'ai connu dans mon enfance, il aimait conter des histoires, mais elles étaient si belles que je ne faisais point la part de la vérité. Il n'est mort qu'en 1858.

second étage occupé par sa sœur, une Mme Fabien, femme d'un capitaine du génie.

Dès son arrivée, Jérôme a envoyé secrètement trouver Wintzingerode le ministre de son beau-père, pour lui demander les intentions du roi. Wintzingerode a répondu qu'il allait demander les ordres de son maître, mais que, en attendant, il dégageait sa propre responsabilité des conséquences que pouvait amener la présence du prince à Paris.

Il eût donc fallu que Jérôme patientât jusqu'au retour d'un courrier expédié à Stuttgart si un nouvel incident n'avait abrégé les délais.

Hainguerlot, depuis la perquisition faite dans son hôtel, n'y rentrait point coucher, averti qu'il était par l'exemple de Filleul. Ayant de nombreux amis, il couchait tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, Le lendemain du jour où Jérôme avait quitté la maison de Chiappe, il y vint pour la nuit. « Tu as répondu sur ta tête que Jérôme était en Suisse, lui dit Chiappe, eh bien ! Jérôme a couché l'avant-dernière nuit dans le lit où tu vas coucher. » Hainguerlot, comme on sait, était des plus liés avec Fouché ; dès le lendemain, il l'alla trouver ; Fouché entra en pourparler avec Wintzingerode et tout fut bientôt conclu.

Le 17, Fouché écrit à Louis XVIII que Jérôme n'a pu échapper aux recherches de ses agents et qu'il est caché à Paris. « Les intentions du roi de Wurtemberg étant, dit-il, de le recevoir dans ses

États, lui, Fouché, a notifié au comte de Wintzingerode qu'il donne l'ordre d'arrêter le prince s'il ne part pas immédiatement pour l'Allemagne. » En même temps, Jérôme, quittant la rue Mauconseil se rend à la légation de Wurtemberg, 32, rue du Mont-Blanc où il est couvert par l'exterritorialité.

Cela est bien un tour à la Fouché, mais Fouché n'est plus le ministre omnipotent; lui aussi est espionné et mieux qu'homme au monde, car il l'est par ses propres agents devenus ceux de Decazes, de Vitrolles et de Talleyrand. Et celui-ci lui écrit le même jour 17 : « Monsieur le duc, je viens d'apprendre que Jérôme Buonaparte est entre vos mains. Je dois vous rappeler à cet égard que, par une note officielle des quatre puissances, elles annonçaient l'intention positive que, dans le cas où il arriverait qu'un des frères de Buonaparte fût retrouvé en France, il devrait y être arrêté, sauf à s'entendre avec les quatre souverains alliés sur la destination ultérieure qu'on lui donnerait. [J'ai donc appris avec étonnement que, sans consulter le ministère du roi sur un objet d'une aussi haute importance, vous ayez entamé une correspondance sur ce sujet avec le ministre de Wurtemberg[1].] C'est donc avec leurs cabinets réunis que le ministère peut traiter à cet égard et nous ne pouvons entamer aucune négociation particulière. C'est

[1] La partie entre crochets est biffée sur la minute par Talleyrand qui y a substitué de sa main la phrase qui suit.

la forme que nous avons promis de suivre. Arrestation d'abord, explication et destination ensuite. »

Le 18, Fouché n'en écrit pas moins à Louis XVIII : « J'ai eu l'honneur d'informer Votre Majesté de l'arrivée de Jérôme Bonaparte à Paris. Il est à l'hôtel du ministre de Wurtemberg. Les agents de police n'ont pas le droit d'y pénétrer. Ils se bornent à l'observer et à me rendre compte de leur surveillance. J'ai prévenu le prince de Talleyrand qui s'occupe en ce moment de cette affaire. »

Le même jour, Wintzingerode a reçu des instructions : « les frontières de Wurtemberg et les portes du château de Gœppingen seront ouvertes au prince à la condition qu'il donnera sa parole de ne pas quitter le territoire wurtembergeois sans l'assentiment de son beau-père. » Wintzingerode n'attend point que les ministres des quatre cours aient donné leur assentiment par écrit. Désireux avant tout de se débarrasser de cet hôte incommode, il embarque le prince, accompagné d'Abbatucci, sous la conduite d'un major wurtembergeois nommé Schulze. Les agents qui sont en observation rue du Mont-Blanc, voient « à midi un quart, une chaise de poste attelée de deux chevaux et conduite par un postillon, sortir de l'hôtel. Il y a dans cette chaise de poste un particulier seul, vêtu d'une ample redingote café au lait, la tête couverte d'un bonnet de voyage, visage allongé, teint basané, nez long, cheveux noirs, paraissant d'une belle taille. Un seul domestique vêtu à la

prussienne est sur le siège. Suit immédiatement une berline à quatre chevaux conduite par deux postillons. Une simple vache est sur l'impériale de la voiture. Sur le derrière sont attachées plusieurs malles ; il n'y a personne dans la berline ; seulement, sur une espèce de siège ouvert derrière la voiture, un particulier vêtu d'un costume étranger. La chaise de poste et la berline suivent la rue du Mont-Blanc du côté de la rue Saint-Lazare.

« Les deux voitures sont arrivées près de Pantin, ont fait rencontre d'un particulier qui les a fait arrêter quelques instants et qui est ensuite entré dans l'une d'elles. Entre Pantin et Bondy, deux autres particuliers se sont trouvés sur la route et sont de même entrés dans les voitures. Enfin à Bondy même un quatrième individu s'est présenté et est parti avec les autres. »

Le 19, à leur 38e séance, les plénipotentiaires des quatre cours s'occupent de Jérôme Buonaparte que demande le roi de Wurtemberg et adressent une note au comte de Wintzingerode pour y consentir, mais sous l'engagement que Jérôme ne sortira pas des États wurtembergeois. « Le soin de fixer le sort de la famille Buonaparte formant, disent-ils, un objet important parmi les mesures propres à rassurer les esprits sur le maintien de la tranquillité publique, les soussignés ministres se sont occupés à établir des principes à cet égard. Ils viennent maintenant d'apprendre que Jérôme

Buonaparte désire se retirer dans les États de Sa Majesté le roi de Wurtemberg et que Sa Majesté est prête à y consentir. Mais, pour que cet arrangement soit conforme aux principes établis à cet égard par les cours alliées et pour qu'il s'accorde avec les mesures de précaution dictées par les circonstances, il serait nécessaire que Sa Majesté le roi prît l'engagement d'empêcher que Jérôme sortit des États wurtembergeois. Les soussignés sont expressément chargés par leurs souverains respectifs d'en témoigner le désir à Sa Majesté et ils s'adressent à cet effet à M. le comte de Wintzingerode en le priant de bien vouloir lui en faire part. Leurs Majestés se flattent que le roi reconnaîtra dans cette démarche une marque de la confiance particulière que le concours énergique et efficace de Sa Majesté à toutes leurs mesures tendantes au rétablissement du repos de l'Europe leur a justement inspirée. »

Fouché annonce le même jour à Louis XVIII que « Jérôme Bonaparte a quitté Paris, qu'il a été accompagné par un colonel wurtembergeois qui est chargé de le conduire à Stuttgart. » Mais, soit qu'il ait senti qu'il s'est compromis et que Talleyrand, Decazes et Vitrolles en vont prendre avantage, soit qu'il ait reçu de Louis XVIII des reproches, soit qu'il veuille se couvrir, il écrit de sa main sur l'original du rapport de police qu'il adresse au roi : « S'il y a projet d'évasion et que les alliés désirent que J. B. soit arrêté, un ordre

sera transmis par le télégraphe. Il faudra désigner le lieu de translation et d'exil et le faire conduire de suite. » On réclame en effet de lui l'ordre télégraphique qui est ainsi conçu[1] : « Jérôme Bonaparte qui est parti hier de Paris avec un colonel wurtembergeois se rend à Stuttgart. Il faut le faire arrêter sur-le-champ jusqu'à l'arrivée de nouvel ordre.

« On dit qu'il a un passeport sous le nom de chevalier ou de chef de bataillon Abbatucci. Il voyage en calèche et a une voiture de voyage.

« Plusieurs personnes sont montées dans ces voitures depuis leur départ de Paris. Il faut les arrêter toutes soigneusement. »

La dépêche est rédigée. L'ordre d'arrestation donné. C'est Louis XVIII qui a autorisé le départ de la dépêche et qui a fait contresigner l'ordre par Vitrolles ; la dépêche, adressée aux préfets et commandants des départements du Haut et Bas-Rhin à Strasbourg (d'où elle doit être envoyée par exprès à Colmar) est expédiée le 19 à 4 heures du soir. Elle arrive à Metz le 20 au matin, à Strasbourg le 21 à 2 heures et demie du soir[2]. Déjà Jérôme est passé :

[1] Il y a cette version publiée par Schlossberger, II, 219, d'après la communication faite au comte Gallatin, ministre de Wurtemberg à Carlsruhe, par le baron de Berckheim, ministre du grand-duc, auquel elle a été envoyée par le général commandant en chef à Colmar — et il y a la version plus brève donnée par Eugène Forgues (*Le dossier secret de Fouché*, p. 56, note), où les deux derniers paragraphes sont omis, mais où se trouve l'annotation essentielle de Vitrolles.

[2] Il y aurait là quelque chose d'inexplicable sans une lettre de Vitrolles au chef d'état-major de Wellington en date du

« dimanche 20, vers 6 heures du soir, écrit le sous-préfet de Saverne au préfet du Bas-Rhin, ont passé à la porte de Saverne deux voitures, dont une calèche attelée de quatre chevaux. Les voyageurs étaient un officier wurtembergeois et un homme de moyenne taille ayant une capote grise et une casquette. Ils ont fait prendre du vin de Bordeaux à la poste et n'ont point donné leurs noms. Ils ont dit aller à Stuttgart et ils ont pris leur direction sur Haguenau par Hochfelden. » Dans la nuit du 20 au 21, ils ont passé à Haguenau où le maître de poste Striffler a reconnu Jérôme, mais lorsqu'il a voulu s'informer près des deux militaires en uniforme wurtembergeois qui avaient l'un décliné le nom de Schwartz, l'autre celui de Hartz, « il eut pour réponse que voyageant comme courriers wurtembergeois, ils n'étaient pas dans le cas de décliner les noms des individus qu'il leur plaisait d'avoir avec eux ». Les voyageurs ont traversé le Rhin au Fort Louis, dans la même nuit, et se sont dirigés sur Rastadt.

Jérôme a donc échappé à des périls bien plus sérieux qu'il ne pensait, car s'il avait Fouché pour lui, il avait contre lui Louis XVIII et il s'en était fallu d'un brouillard opportun qui avait interrompu

21 juillet. « Depuis plusieurs jours le service des dépêches est interrompu parce que les troupes alliées ont brûlé les deux premières stations après Paris sur la route de Lyon et que, dans quelques autres parties de la France, elles renversent ces machines et s'opposent au rétablissement de celles endommagées. »

la communication entre Metz et Strasbourg pendant vingt-quatre heures, qu'il ne tombât aux mains des Bourbons.

De Carlsruhe où il arrive le 21, Jérôme, à 8 heures du matin, écrit au roi de Wurtemberg : « Sire, la fortune toujours contraire ne m'a pas permis de réaliser le plus ardent de mes vœux, celui de rendre à ma femme et à mon fils le rang qui leur appartient. Obligé de quitter la France, j'étais venu à Paris dans l'intention de m'adresser à Votre Majesté, et, dans le cas où son cœur paternel m'eût été fermé, de passer en Amérique avec ma femme et mon fils ; mais votre dépêche au comte de Wintzingerode et l'asile que vous voulez bien m'accorder ont changé mes projets et c'est avec une con-

[1] Exacts sur certains points que je recoupe par le journal du chevalier Abbatucci, les rapports de police, les lettres de Fabien, les *Mémoires du roi Jérôme*, VII, 137 et suiv., renferment un certain nombre d'inexactitudes dont une importe. Le rédacteur a admis ce récit légendaire. « Arrivé au pont de Kehl et quand il eut fait un pas au delà de la frontière, Jérôme aperçut un officier de gendarmerie français qui, se découvrant, lui dit : « J'avais ordre d'arrêter Votre Majesté. Je rendrai compte au « ministre de la Police que j'allais le faire au moment où elle a « mis le pied sur le territoire allemand. Je souhaite au roi un « bon voyage et plus de bonheur qu'il n'en laisse en France « après lui. »

Jérôme n'a point passé le Rhin à Kehl mais au fort Louis.

L'ordre d'arrestation, ainsi qu'il est constaté par le sous-préfet de Strasbourg, faisant fonction de préfet du Bas-Rhin, baron Maximilien de Reinach, n'est parvenu que le 21 à 2 heures et demie et une information a été ouverte aussitôt.

Si Jérôme fut sauvé ce fut par un concours de circonstances auxquelles Fouché s'était assurément prêté, mais jusqu'au point où il pouvait être compromis.

fiance et un abandon sans bornes que je me rends dans les États de Votre Majesté, persuadé que lorsqu'elle connaîtra mieux mon caractère, elle sera convaincue que je n'ai jamais cessé d'être le plus tendre comme le plus dévoué de ses enfants. » Et après s'être dit « de Sa Majesté le très affectionné et dévoué beau-fils », il signe : *Jérôme Napoléon.*

*
* *

Que s'est-il passé pour que le roi de Wurtemberg qui a témoigné à son gendre une si violente aversion se fasse ainsi son protecteur. Il faut, pour s'en rendre compte, voir ce qu'il est advenu de la reine Catherine depuis quatre mois.

Après que Jérôme l'eut quittée à Trieste le 24 mars, la reine a attendu près de deux jours, jusqu'au 26 à midi, pour envoyer au directeur de la police la lettre que le comte de Wickenberg avait préparée pour annoncer le départ du roi. Après divers incidents, le directeur demanda à voir la reine qui le prit de haut, disant que « le départ du roi n'avait été motivé que par les bruits publics qui couraient de son enlèvement de vive force ». Le directeur ne se laissa point convaincre, et sans mettre qui que ce fût en arrestation, il exigea que tous « les gentilshommes de la maison » prissent l'engagement de ne point quitter Trieste, et il entoura la résidence de ses agents. La reine

« vit le moment où elle ne pourrait sortir » dans sa voiture. Aussi le 28, écrit-elle au prince de Metternich pour lui porter ses plaintes et envoie-t-elle une estafette au roi de Wurtemberg et au baron de Linden : au roi elle demande des passeports pour rejoindre Jérôme. L'arrivée, vers le soir, du baron de Gayl apportant la nouvelle de la triomphale entrée de l'Empereur à Paris n'a été que pour l'exalter. Aussi, lorsque, le lendemain, le directeur de police lui signifia qu'elle devrait se conformer exactement aux ordres du gouverneur et permettre que deux fois par jour on s'assurât de sa présence, trouva-t-elle cette inquisition outrageante et se révolta-t-elle contre cette façon de la traiter en prisonnière d'État ; ce fut bien pis lorsque, le lendemain, sa maison fut cernée, que personne n'en put sortir et que vainement elle s'ingénia avec Abbatucci aux moyens d'envoyer Gayl à Jérôme. Le 31, arriva le comte de Voyna, aide de camp de Schwarzenberg et chambellan de l'empereur d'Autriche, apportant pour Jérôme, dont à Vienne on ignorait encore la fuite, une lettre de Metternich l'invitant à « vouloir bien échanger le séjour de Trieste contre celui de Prague ». La lettre était courtoise, mais ne laissait place à aucune discussion. Au défaut de Jérôme, Catherine devait partir. Elle refusa, protesta d'un ton de reine, allégua que son fils était malade et qu'elle ne pouvait voyager, écrivit à Metternich des lettres que Gayl dut porter. Mais Voyna était

bien décidé à exécuter les ordres dont il était porteur ; il fit visiter le jeune Napoléon par deux médecins qui constatèrent qu'il se portait fort bien. Acculée, Catherine céda ; le 2 avril, elle fit écrire par Wickenberg au gouverneur « qu'elle se rendait à la force et que par conséquent elle partirait cette nuit». « Madame la Comtesse (de Hartz), a-t-il ajouté, m'ordonne en outre de vous déclarer qu'elle vous rend responsable des suites fâcheuses qui pourront résulter à l'égard de sa santé et de celle de son fils, de la violence qu'on met à la faire partir. » Le 3 elle partit pour Laybach, le 5 elle arriva à Gratz. Là, elle s'arrêta pour demander à Metternich des passeports à destination de Naples : Si on les lui refusait, qu'on lui fixât pour résidence une ville des États autrichiens, Lintz ou Brünn. Ni passeports ni séjour : à Vienne, Gayl, quelque activité qu'il y porte, se heurte aux démarches du comte de Wintzingerode, ministre de Wurtemberg, chargé par le roi de réclamer sa fille. Dans les États de Wurtemberg, elle sera, dit-il, traitée avec les égards dus à une princesse du sang et le roi prendra un engagement écrit de ne s'opposer en rien, la guerre terminée, à ses intentions d'aller rejoindre son mari. Le 12 avril, le roi écrit en effet à Catherine une lettre où se trouve cet engagement : « Je regarde comme une nouvelle preuve de l'amitié qui me lie à l'empereur François, dit-il, que Sa Majesté Impériale m'ait offert de vous rendre à un tendre père et au sein de votre famille.

Il n'entre pas dans ma pensée, et je vous en donne ici l'assurance la plus authentique, de vouloir vous séparer, non plus que votre fils, de l'époux auquel votre sort vous lie, mais, dans les circonstances du moment, après la démarche par laquelle cet époux s'est rejeté dans le parti de son frère, proscrit par toutes les puissances de l'Europe, déclaré hors la loi... les engagements réciproques des puissances alliées entre elles ne permettent pas que vous, ma fille, alliez séjourner parmi nos ennemis, vous exposer à toutes les suites que la guerre qui va s'allumer aura nécessairement pour Napoléon et sa famille ralliée autour de lui. Dès que cette crise sera passée, vous serez la maîtresse de rejoindre votre époux dans quelque lieu qu'il se trouve... Pour cet effet je vous envoie M. et Mme de Geismar pour vous ramener dans votre première patrie. Vous y jouirez, dans le château de Göppingen, d'une retraite douce et tranquille avec une existence conforme à votre naissance. »

Cette lettre du 12 avril n'est remise par les Geismar à la reine que le 12 mai. Geismar a été obligé d'attendre dix-sept jours à Vienne une décision définitive, car Catherine a multiplié ses protestations. Elle a déclaré à l'empereur d'Autriche qu'elle ne voulait se rendre sous aucun prétexte dans les États de Wurtemberg ; elle lui a exposé les motifs de sa résolution ; elle a demandé des passeports pour tout autre État de l'Allemagne que le Wurtemberg ; à la fin elle est vaincue.

Le 12 mai en arrivant à Gratz, Geismar lui remet, outre la lettre du roi de Wurtemberg, une lettre de l'empereur d'Autriche qui ne lui laisse aucun espoir. Néanmoins, elle se refuse à partir ; elle proteste encore près de l'empereur d'Autriche et près de Metternich ; elle écrit à son père : « Je ne cède qu'à la force » ; elle réitère son serment : « La mort ou mon époux, c'est la devise de ma vie. »

Le baron de Geismar n'est point homme à se laisser attendrir. Il dit à la reine qu'il ne croit pas aux prétextes qu'elle allègue et comme dernier délai pour le départ, fixe le 15. « Sur mes refus réitérés de le suivre, écrira plus tard Catherine, M. de Geismar se permit les propos les plus inconvenants, les plus insultants, jusqu'à me menacer, si je ne voulais pas me mettre de bonne grâce en voiture, il m'y ferait porter par la force armée. »

Le 15, comme Geismar l'a décidé, on part, on traverse Lintz, Ratisbonne et Dillingen et le 26 on arrive à Göppingen. Catherine ne semble point y trouver une prison bien sévère. Elle a près d'elle sa lectrice Mme de Saint-Brice, son secrétaire le baron de Stölting, la gouvernante du prince Mme de Finguerlin, son médecin, un gentilhomme, M. de Reding, un écuyer, M. de Bosse, puis, outre les bonnes du prince, le cuisinier Baron, deux valets de pied, une femme de chambre Mme Cordier, avec son mari valet de chambre de Jérôme et divers autres domestiques. Tout le reste de la maison est

resté en arrière selon les ordres de Jérôme. Gayl et Filleul pour le moins trouveront moyen de le rejoindre; le comte de Wickenberg est malade et mourra bientôt; certains autres, comme les dames d'honneur paraissent être restés à Trieste : mais le roi de Wurtemberg y a pourvu, il a nommé, outre un chef de la maison, M. de Brusselle, deux dames Mme de Geismar et Mme d'Unruh. Le château est fort logeable. « Mon père, écrit Catherine à Jérôme, a fait meubler à neuf les appartements que j'occupe ; ils sont beaux et commodes; le petit chou demeure à côté de moi; on lui avait donné un grand appartement, mais qui était dans l'aile opposée; j'ai préféré de lui en donner un très médiocre, mais sous l'œil maternel. Je crois avoir prévu tes intentions en disant que je voulais vivre à mes frais comme dans tout autre pays. » Au roi de Wurtemberg elle écrit : « Je pourrais être peinée seulement que vous ayez mis tant de luxe pour recevoir votre fille. Je désire vous être à charge le moins possible et j'espère que vous ne désapprouverez pas les dispositions que j'ai prises à cet effet. » Les chevaux et les équipages arrivent en bon état. « Les chevaux de selle ont excité la curiosité et l'envie sur toute la route. » Le roi vient voir sa fille : « Il fut assez tendre, écrira-t-elle plus tard, et j'évitai avec soin tout ce qui pouvait le blesser, jusqu'à m'interdire toute plainte. »

La règle, telle que l'a édictée le chef de la

maison, est assez austère : aucun des gens ne peut aller à Stuttgart; tout le monde doit être rentré à dix heures; mais il n'apparaît nullement que, à ce moment, comme le dira Catherine, « on l'ait persécutée pour la porter à se séparer de son mari ». Seulement, après que, le 22 juin, la nouvelle de Waterloo a été connue, et que le roi lui-même, dans la nuit du 23 au 24, en a fait part à sa fille, un incident se produit sur lequel Catherine s'explique assez mal. « Le baron de Stölting, mon secrétaire, a-t-elle écrit, fut enlevé sans lui donner le temps de me remettre la caisse et les papiers qu'il avait entre les mains et on l'escorta hors des frontières sous prétexte qu'il était d'accord avec mon mari pour m'enlever mon fils âgé de huit mois. » Enlever, peut-être, mais non pas à Catherine. — N'est-ce pas d'une telle mission que Jérôme un mois plus tard chargera le baron de Gayl? N'est-il pas présumable qu'il a formé son projet de longue date et qu'antérieurement peut-être à Waterloo, il a voulu ramener à Paris sa femme et son fils?

« A cette époque, écrit Catherine, j'étais dangereusement malade du ver solitaire et personne de la Famille[1] n'eut la permission de venir me voir et de correspondre avec moi. Ce qui, pour moi, était le plus affreux, c'était l'impossibilité où l'on m'avait réduite de communiquer avec mon mari,

[1] Famille Bonaparte ; car pour la famille royale les lettres du roi de Wurtemberg prouvent que Catherine en vit divers membres.

par conséquent de l'instruire de ma position et de le préserver d'un pareil sort. »

Est-il exact que les châteaux du roi son père lui apparussent alors comme autant de prisons? Il le semble, car, dans les projets qu'elle forme et dans les demandes qu'elle adresse, il n'est point question du Wurtemberg comme résidence d'avenir. Le 9 juillet, sur la nouvelle que Jérôme a été blessé, elle réclame d'aller le rejoindre en Suisse pour le soigner; le 24, sur le bruit qu'il a accompagné l'Empereur, elle sollicite de l'aller retrouver en Angleterre. Mais tout change et voici que le persécuteur se mue en libérateur — en attendant que sous la poussée de l'amour conjugal qui affole Catherine, il ne retourne à sa première apparence. Le 28 juillet, le roi a annoncé à sa fille l'embarquement de l'Empereur pour Sainte-Hélène : « Ses autres frères, a-t-il écrit, ne l'ont pas accompagné lorsqu'il a quitté Paris, nommèment Jérôme a été caché plusieurs jours dans cette capitale après que les alliés y étaient entrés, mais, selon l'opinion assez générale, on le croyait retiré quelque part à la campagne, cependant sans savoir où; comme je savais qu'on le faisait rechercher, j'ai ordonné par courrier à mon ministre près des Alliés, le comte de Wintzingerode fils, de prendre officiellement des informations à cet égard. » Voilà qui devient sérieux : Catherine apprend qu'il est question de livrer son époux à la Prusse et de l'enfermer dans la forteresse de Wesel; mais elle ne saurait le

croire, et elle demeure convaincue qu'on lui permettra de l'accompagner, à peu près où ils voudront : elle propose donc l'Angleterre, l'Amérique ou Rome. Le lendemain, elle a pris une idée un peu moins fausse de la situation, mais elle n'en est pas moins optimiste. Le 2 août, le roi lui annonce que « malgré toutes les démarches que ses employés ont faites à Paris il a été impossible d'apprendre rien de positif sur le séjour de Jérôme Bonaparte ; on l'a cherché par ordre du gouvernement français à Paris et aux environs, mais inutilement, et tout ce qu'on a été à même de constater par là, c'est qu'il... doit se tenir caché dans une province éloignée ». Toutefois, le roi interviendra auprès de ses alliés et il espère qu'ils tiendront compte de ses recommandations. Catherine remercie et en termes très forts : à l'en croire elle n'a point de nouvelles depuis le 8 juillet où un valet de chambre du roi a écrit à sa femme, qui est à Göppingen, que tout allait bien. « Je suis intimement persuadée, écrit-elle, que mon époux ne laissera connaître le lieu de son asile, soit en France, soit en Suisse, que lorsqu'il saura d'une manière certaine le sort qui lui est réservé. »

On peut s'étonner qu'elle ne paraisse point plus inquiète : c'est qu'on n'a encore ni massacré [1], ni fusillé, ni guillotiné en France, au moins à sa

[1] L'assassinat de Brune est du 3 août. L'assassinat de Ramel du 17. Les massacres ont commencé partout dans le Midi, mais on a fait le silence.

connaissance et qu'on s'est contenté d'emprisonner. Ses remerciements quoique décents n'ont donc pas la chaleur qu'on attendrait et la crainte qu'elle a de son père lui cache les dangers très réels que court inconsciemment son mari.

En réalité, le roi de Wurtemberg, par suite de l'affection sincère qu'il porte à sa fille, s'est ému à l'amour conjugal qu'elle a voué à Jérôme et, bien qu'il persiste dans ses sentiments à l'égard de son gendre, il l'a sauvé — de la prison prussienne assurément, de pis sans doute, car entre Vitrolles et Decazes, qui sait?... Cette affection se montre entière dans la lettre qu'il a écrite à Catherine le 18 : « Ma chère fille, j'ai reçu hier par courrier des lettres de Paris qui me donnent des nouvelles sur votre existence future et qui je crois vous seront agréables ; mais je ne veux les communiquer qu'à vous seule ; ainsi venez déjeuner lundi 21 à Plochingen... Je serai arrivé là à midi. » Dans l'intervalle, le 20, il lui fait connaître que Jérôme va arriver et Catherine lui répond : « Revoir mon époux et le voir protégé par mon père, est une idée si douce, si précieuse pour mon cœur que ma vie entière ne pourra suffire pour rendre grâce à Dieu de cet excès de bonheur. Demain, mon cher père, je serai à vos pieds pour vous exprimer les sentiments d'amour et de reconnaissance que je vous conserverai toute ma vie. » Mais si, comme père, le roi a consenti à donner asile à son gendre, il n'en a pas moins des devoirs à remplir comme

souverain et comme membre de la coalition. Dès qu'il a été informé que Jérôme avait quitté Paris, il a envoyé, pour l'attendre à la frontière de ses États, son ministre, le comte de Zeppelin, et son conseiller d'État, de Menoth, faisant fonction de secrétaire d'État : ils ont mission expresse de poser les conditions sous lesquelles Jérôme sera admis dans le royaume et d'exiger qu'il les signe de sa main. Et en effet, à Schwiebingen où Jérôme rencontre les ministres wurtembergeois une conférence s'engage à la suite de laquelle est rédigée la déclaration suivante :

Nous, prince Jérome Bonaparte,

Ayant été informé par les commissaires de S. M. le roi de Wurtemberg, savoir S. E. le comte de Zeppelin, ministre d'État et des conférences et M. le conseiller privé d'État de Menoth faisant les fonctions de secrétaire d'État, que les Hautes Puissances Alliées ont, sur la demande de Sa Majesté, consenti à porter tel changement à notre destination primitive et sont convenues entre elles de nous accorder la faculté de résider dans le royaume de Wurtemberg, nous nous sommes engagé sur notre parole d'honneur de remplir purement et exactement les conditions suivantes :

1° De rester et demeurer à tel endroit que S. M. le roi jugera convenable de nous assigner sans le quitter ni sortir de ses États.

2° Les Hautes Puissances ayant en même temps exigé et demandé que S. M. le roi de Wurtemberg nous prescrivît de prendre un titre quelconque qui

n'exprimât aucune prétention ou possession territoriale et le titre de comte de Hartz étant jugé contraire aux droits du roi de Hanovre, nous consentons à le quitter et à ne prendre à l'avenir d'autre titre que celui de prince Jérôme.

3° Nous nous engageons de plus à quitter ou à faire quitter par ceux qui nous appartiennent tout ordre ou décoration abolie ou défendue de porter par les Hautes Puissances Alliées.

4° Nous promettons, pour nous et pour la princesse notre épouse, de n'avoir près de nous personne, ni gentilhomme ni dame des nations française et italienne et, quant aux places inférieures d'hommes ou de femmes qui se trouvent dans ce moment à notre service, nous nous engageons de nous en défaire dans un délai de six mois à dater d'aujourd'hui.

5° Nous promettons de ne point admettre dans la composition de notre maison nommément les barons de Linden, de Zurwesten, de Stölting et de Malchus.

6° Nous promettons sur notre parole d'honneur de ne faire aucune tentative pour nous soustraire à l'autorité et surveillance qu'elle doit en vertu des engagements pris par elle vis-à-vis de ses Hauts Alliés sur nous exercer; nous promettons de n'entretenir ni former aucune liaison, correspondance ou relation tendantes à faire renaître l'ordre des choses proscrit et réprouvé, en ou hors des États des Hautes Puissances Alliées et nous n'aurons de correspondance avec les personnes de notre famille que pour leur donner des nouvelles de notre santé, de celle de la princesse notre épouse et de notre enfant; espérant par contre que l'exactitude avec laquelle nous remplirons nos engage-

ments déterminera Sa Majesté à nous accorder le degré de liberté qu'elle croira compatible avec les engagements qu'elle a pris de son côté avec ses Hauts Alliés ;

7° Nous promettons enfin que nous respecterons les autorités militaires et civiles nommées par Sa Majesté là où il lui plaira de fixer notre résidence.

En foi de quoi nous avons signé les présentes et les avons munies du sceau de nos armes.

Fait à Schwiebingen, le 22 août 1815.

Signé : JÉRÔME

Tandis que Jérôme recopiait de sa main cette déclaration dont la rédaction trahit l'origine, et qu'il y apposait, à défaut d'autres, un cachet aux armes royales de la ci-devant Westphalie, des sentinelles veillaient aux portes ; Jérôme crut que c'était une garde d'honneur. Au dehors, une garde attendait ; Jérôme crut que c'était une escorte ; il trouva que son beau-père faisait convenablement les choses. Et, arrivé le même jour à Göppingen où il retrouva sa femme, il écrivit au roi une lettre de gratitude enthousiaste : « Sire, je dois à Votre Majesté un de ces jours de bonheur que l'on ne peut que sentir sans pouvoir l'exprimer ; j'ai trouvé mon excellente femme et mon fils aussi bien que possible. Il ne me reste plus qu'à vous demander de pouvoir vous exprimer moi-même combien je suis reconnaissant ; heureux si je puis vous convaincre, Sire, que, dans tous les instants de ma vie, mon attachement, ma tendresse et ma recon-

naissance pour Votre Majesté sont et seront sans bornes. »

Catherine, quoiqu'elle exprime aussi sa gratitude et sa joie, le fait avec plus de modération. Elle connaît son père. Dans l'entrevue qu'elle a eue avec lui le 21, « il me traita, écrira-t-elle, en père irrité parce que je cherchais à adoucir les mesures de rigueur qu'il se proposait de prendre contre mon mari. »

Pour le moment, ces mesures de rigueur consistent dans l'envoi des Ordres de Wurtemberg que le général Brusselle remet le 24 à Jérôme de la part du roi. Mais bientôt naissent les difficultés : On a vu que, en décembre 1814, lorsque Louis XVIII a ordonné la mise sous séquestre des biens des Bonaparte, Gayl a échangé aux Hainguerlot ou à leur prête-nom Foignet, les terres de Stains et de Villandry achetées par Jérôme 950.000 francs contre des terres situées à Lucques et à Massa. M. Hainguerlot a de plus entre les mains 1.200.000 francs d'effets appartenant à Jérôme et dont celui-ci n'a point de reçu. Jérôme demande au roi la permission d'envoyer M. Abbatucci à Paris pour réclamer ces effets. Le roi n'y consent pas et Jérôme doit se contenter d'écrire à M. Hainguerlot qui, apprenant que le prince est prisonnier, refuse de rendre ce qu'il est charmé d'avoir un prétexte de garder, alléguant que les réclamations d'un prisonnier n'ont aucune valeur. « Comment, dira plus tard en 1818, à Catherine la

reine de Wurtemberg sa belle-sœur, votre mari peut-il avoir eu une confiance aussi aveugle dans un tel fripon ? — Malheureusement, répond-elle, le roi ne le connaissait pas comme tel et, lui ayant sauvé la vie trois fois, il devait s'attendre à le trouver reconnaissant. »

Avec son ancien protégé, Jérôme a d'autres surprises. Après qu'il a écrit au sujet des 1.200.000 fr. d'effets, il voit se présenter le 13 septembre au château de Göppingen un nommé Kleinz, « homme environné de toute la confiance de Hainguerlot », se disant négociant et prétendant se rendre à Ulm : Kleinz veut remettre directement à Jérôme, contre son reçu, les titres de « la terre d'Italie ». « Comme ce n'est pas moi qui puis vérifier de tels titres, écrit Jérôme au roi de Wurtemberg, je dois croire que c'est un piège pour se décharger sans vérification de la responsabilité de cette affaire ; j'ai donc refusé de recevoir ledit sieur Kleinz et de recevoir les papiers en question ; j'ai au contraire fait cacheter la petite caisse avec les armes du général Brusselle, du grand bailli et du grand maître de ma maison. Je prie Votre Majesté de renvoyer la caisse à son ministre à Paris, pour la remettre à M. Moulard qui en fera l'ouverture devant lui et le notaire Jalabert. Je prie Votre Majesté d'être convaincue que, dans aucun cas, je ne lui donnerai regret de m'avoir accordé un asile. »

Le roi de Wurtemberg approuve fort cette façon de procéder, mais cette confiance ne change point

ses intentions. Le château de Göppingen ne lui a jamais semblé assez sûr et il le trouve trop rapproché de Stuttgart. Il a donc, dès avant l'arrivée de Jérôme, désigné pour sa résidence le château d'Ellwangen, plus isolé, plus fort et où la surveillance pourra être plus exacte. S'il avait besoin qu'on le lui rappelât, la conférence des quatre ministres, dans la séance du 27 août, « l'a invité à prendre l'engagement d'empêcher que Jérôme Buonaparte ne sorte de ses États ». Le 16 septembre, Jérôme, Catherine, et leur suite, sur l'invitation qui leur est adressée, se transportent en huit heures de Göppingen à Ellwangen. C'est ici une prison véritable ; des sentinelles l'entourent, à l'intérieur la surveillance est incessante; le général Brusselle, « geôlier sous le nom de grand maître », la mène militairement; lettres et paquets sont ouverts par lui, qu'ils soient à l'adresse de Jérôme, de Catherine ou des personnes de la suite, lesquelles ont dû signer l'engagement d'honneur de n'écrire que par la poste. Pour se promener à pied, on a une allée de deux cents pas sur un bastion entouré de deux fossés. Il est vrai qu'on sort en voiture ou à cheval et qu'il y a douze chevaux de carrosse et six de selle; que la maison ne comporte pas moins de quatre gentilshommes d'honneur : Abbatucci autorisé par faveur spéciale le 9 septembre, le colonel Berger, le colonel Bosse et le baron de Pfuhl, cinquante-neuf domestiques des deux sexes et un train royal. Mais Jérôme se

déplaît à mourir ; bien que « le château soit beau, que la vue soit admirable et que le cabinet qu'occupe la reine soit un petit bijou ». A peine est-il à Ellwangen depuis trois jours que Catherine écrit à son père pour lui demander qu'il leur indique une terre dont ils puissent faire l'acquisition ; Jérôme et elle désirent s'établir chez eux. L'occupation est nécessaire pour le prince habitué à une vie active. Il tiendra tout ce qu'il a promis et signé, n'écoutera rien qui ait rapport à la politique sans en informer le roi, mais la surveillance établie par le gouverneur dans le château et par un officier, s'il sort, lui est insupportable. « A trente-deux ans et avec de grands souvenirs, il faudrait quelque adoucissement à ses maux. » Le roi reçoit mal cette imprudente requête. « J'avais espéré, répond-il à sa fille, que [malgré] les ménagements que j'ai tâché de mettre dans les arrangements, suites des engagements pris avec mes alliés au sujet du prince votre époux, sa vraie situation ne vous échapperait pas et vous empêcherait par conséquent de chercher des changements, de manifester des désirs qui ne peuvent se réaliser », et il conclut : « Toutes les tentatives que vous pourriez faire contre ne pourraient qu'aggraver votre position. Je ne puis y apporter aucune modification et votre séjour à Ellwangen ne saurait changer. »

En même temps, le roi dont l'attention n'a pu manquer d'être éveillée par les lettres relatives aux 1.200.000 francs d'effets confiés à Hainguerlot

et à la « terre d'Italie » et qui n'ignore rien des prodigalités antérieures de son gendre, mû par la crainte qu'il ait un trésor à sa disposition ou s'imaginant assurer le sort de sa fille et de son petit-fils, annonce à Jérôme que les engagements qu'il a contractés à son égard vis-à-vis des Alliés l'ont mis dans l'obligation de nommer et établir une commission spéciale à Stuttgart, à l'effet d'administrer, pour lui et en son nom, sa fortune et celle de son épouse en lui réservant la propriété parfaite et la faculté de nommer de son côté un fondé de pouvoirs. La commission est composée de six membres, ministres et conseillers d'État et celui qui la préside, le comte Zeppelin, devra faire connaître plus amplement à Jérôme les intentions du roi. En effet, Zeppelin, en adressant à Jérôme le conseiller intime de Menoth, demande qu'il lui fasse parvenir :

1° Un inventaire exact et circonstancié de tout ce qu'il possède tant en immeubles, meubles, bijoux, vaisselle, obligations, lettres de change, argent comptant, ou de toute autre manière, ainsi que de ce qui peut d'ailleurs porter rentes ou intérêts annuels, avec une évaluation de ceux des objets qui en sont susceptibles et dénomination des lieux et endroits où ils se trouvent situés et placés ;

2° Un état spécifié de ce qui peut, des susdits objets, appartenir à S. A. R. Madame la Princesse ;

3° Un état détaillé du passif, ainsi que, le cas échéant, de celui de Madame la Princesse ;

4° Un état exact des revenus annuels comparés aux dépenses affectées à son propre entretien, à celui de Madame la Princesse et de sa maison pour servir de bilan aux recettes et dépenses annuelles.

Jérôme se révolte. La lettre du roi, écrit-il, le plonge dans le plus profond chagrin et dans le plus grand étonnement. Il serait en Amérique avec son frère Joseph s'il n'avait répugné à mettre les mers entre sa femme et lui et, depuis, il s'y serait encore rendu sans la note du comte de Wintzingerode qui l'a fait voler dans les bras du roi, heureux d'avoir retrouvé un second père. « Ma fortune particulière, Sire, ajoute-t-il, n'est pas un apanage donné par les Alliés en dédommagement des pertes que j'ai faites ; personne ne peut donc légalement et loyalement en disposer sans mon consentement... Que Votre Majesté daigne se souvenir un instant de ma vie et elle sera convaincue qu'après sept années de règne, dix campagnes et de grands malheurs, l'on n'achète pas la vie par une lâcheté et la mort est pour moi préférable au déshonneur de consentir à ce qui m'est demandé. » Et il déclare « qu'en acceptant un asile chez le roi de Wurtemberg, il a cru être traité comme le prince Eugène par le roi de Bavière, *c'est ce qui lui a été promis à Paris*. Si le roi ne veut point le traiter comme son gendre, il le supplie de donner

à lui et à sa femme les moyens de se retirer en Amérique ou à Rome. « Ces sentiments que je viens d'exprimer, Sire, dit-il en terminant, sont également ceux de ma femme et il ne nous reste plus, après avoir rempli nos devoirs, qu'à nous confier dans la Providence, avec l'espoir que Dieu pardonnera et que la postérité nous justifiera de tous les événements qui peuvent arriver. »

Le 9 octobre, Zeppelin arrive à Ellwangen, demande à Jérôme l'état de sa fortune et lui déclare que, faute par lui de le fournir, on prendra des mesures de rigueur. Jérôme refuse de se laisser mettre en tutelle et proteste violemment. Aussitôt des sentinelles sont posées aux portes intérieures ; personne ne peut plus sortir. Devant cet acte d'énergie, Jérôme fait écrire par Catherine une lettre suppliante ; elle jure sur son honneur que leur fortune ne dépasse pas quatre millions, qu'ils n'ont avec eux que 60.000 florins ; Jérôme est tout prêt à placer tout ce qu'il possède en fonds de terres dans le royaume. « C'est à genoux, écrit-elle à son père, que je vous supplie de faire cesser tout acte de rigueur. Au nom de Dieu, rendez-nous la tranquillité. »

Dans un entretien qu'il a le soir avec la princesse, Zeppelin lui dit qu'on est convaincu que Jérôme a un trésor ; c'est pour cela que le roi demande un état de la fortune, une reconnaissance des effets précieux sur lesquels Jérôme lui-même apposera son cachet, afin de pouvoir déclarer aux

Alliés que Jérôme n'a point de trésor. Sur quoi, le lendemain, Jérôme écrit lui-même au roi que « puisque l'on ne veut ni blesser son honneur, ni lui enlever la jouissance et la disposition, ni la liberté d'administrer ses biens, mais seulement acquérir la connaissance de sa fortune, ce qui est une conséquence des engagements du roi avec ses Alliés... il consent à faire connaître l'état de sa fortune au comte Zeppelin... et consentira même à placer en biens-fonds en Wurtemberg tout ce qu'il possède pourvu qu'on lui garantisse une tranquillité entière et parfaite. »

Cela est bon : mais la lettre de Catherine en date du 9 est arrivée le 10 aux mains du roi qui a répondu : « Ma fille, les ordres que j'ai donnés au comte Zeppelin sont irrévocables et l'insolente opposition de Jérôme Bonaparte ne m'empêchera pas de remplir les engagements que j'ai pris envers mes Alliés. N'oubliez pas que ce n'est pas un asile que j'ai donné à votre époux, mais une prison beaucoup plus douce que ne l'aurait été la forteresse de Wesel. Soumettez-vous donc ou craignez mon courroux, et de suite. »

Cette lettre arrive le 11 à Ellwangen en même temps que des ordres formels adressés à Zeppelin. Celui-ci demande à être reçu par Jérôme, qui refuse la porte. Zeppelin déclare qu'il entrera de force ; on ouvre. Jérôme lit une protestation. En présence d'Abbatucci et de Pfuhl, ses papiers sont inspectés ; trois sacs contenant chacun 20.000 francs

en or, vingt grandes médailles d'or, sont saisis ; mais le paquet des reconnaissances des divers banquiers chez lesquels Jérôme a des fonds échappe. Catherine le porte sur elle et, la nuit, le cache sur son chevet.

Désormais Ellwangen est bien une prison d'État où Jérôme a pour le surveiller le gouverneur, le général major von Brusselle, un commissaire de police, chef d'un service particulier et secret, et un commissaire de poste. Chaque jour, la garde, de trente hommes d'infanterie et de vingt hommes de cavalerie, est relevée ; des factionnaires sont placés à toutes les issues, et le reste de la garde patrouille. Pour sortir à pied, à cheval ou en voiture, Jérôme doit demander la permission et c'est sous la garde de cinq cavaliers ; toutes les lettres sont ouvertes ; nulle visite sans une carte du gouverneur ou du commissaire de police.

Des jours passent : querelles avec Brusselle, perquisitions nouvelles ; nouvelles protestations de Jérôme qui finit pourtant par remettre une sorte d'état de sa fortune ou tout le moins de ses meubles ; cela seul les sauve. M. le comte de Pradel est en effet acharné à s'en emparer pour le compte de Louis XVIII. Car c'est la Couronne et non l'État qui par suite d'un accord entre le ministre de la Maison du Roi et le ministre des Finances, a pris possession, en décembre 1814, des hôtels appartenant aux Bonaparte et de leurs meubles. Sur les six cents caisses et ballots qui sont à

Jérôme, partie se trouve à l'hôtel du cardinal Fesch, partie chez Filleul rue Taitbout. Au 20 mars, les royaux durent interrompre l'inventaire de leur capture ; dès juillet, ils eurent la prétention de le reprendre, mais les meubles étaient partis et M. le comte de Pradel, directeur général du Ministère de la Maison du roi ayant le portefeuille, déclara qu'ils avaient été « soustraits », et que cela ne se pouvait tolérer ; soupçonnant qu'un sieur Landry, tapissier, pouvait les recéler soit à Paris, soit à Brunoy où il avait une campagne, il chargea M. le baron de Ville d'Avray, intendant du garde-meuble de Sa Majesté, de poursuivre « la restitution de ces effets ». Les meubles de Jérôme qui faisaient une bonne part de son actif étaient donc en grand péril d'être « restitués » aux Bourbons, lorsque, sous une escorte wurtembergeoise, ils furent transportés à l'hôtel de la légation de Wurtemberg d'où ils devaient être acheminés vers Stuttgart. C'était là un coup de partie et c'était le roi qui l'avait joué, mais Jérôme n'était point homme à s'en montrer reconnaissant. Il était entré en polémiques avec son beau-père, et il alléguait aussi bien la convention qu'il avait signée le 22 août, que les conversations qu'il avait eues à Paris avec le comte de Wintzingerode. Le roi s'était vite lassé d'une discussion qu'il trouvait inférieure à sa dignité, mais il avait délégué ses pouvoirs et son style au général Brusselle, lequel, pour terminer, écrivit à Jérôme d'un ton royal :

« Tout ce que vous avancez comme vous ayant été dit par le comte de Wintzingerode est complètement désavoué par lui et, quand il aurait pu le dire, il aurait diamétralement agi contre ses instructions ; l'accompagnement du capitaine de Schwarz, les sentinelles placées à votre porte à Schwerberdingen, l'escorte ordonnée pour vous accompagner, auraient pu vous prévenir sur l'état de détention où vous vous trouviez ; au reste, après les déclarations formelles de Sa Majesté, il ne peut vous rester aucun doute à cet égard ; vous n'aviez ni le droit ni la faculté de préférer tel séjour à un autre ; votre sort est fixé immuablement et votre conduite seule en peut augmenter la rigueur ; les arrangements que l'on prend pour assurer à l'avenir votre existence sont de nature à devenir de jour en jour plus nécessaires et plus urgents parce que, si l'on doit ajouter foi à la déclaration que vous avez faite de votre fortune, elle n'assure nullement la durée du train et de la dépense que vous faites depuis votre arrivée dans le royaume ; le seul conseil à vous donner est de vous soumettre avec résignation aux conseils que la raison et la nécessité dictent. » Sur quoi Jérôme déclara qu'il ne recevrait plus le général de Brusselle.

Lorsque, le 28 novembre, arrivèrent de Paris les fourgons contenant les meubles, effets et bijoux, ce furent de nouvelles discussions. Le roi de Wurtemberg s'était résigné à ne point obtenir un état de la fortune de son gendre. Il se désistait

de s'en mêler mais il demandait que, sur les diamants qui seraient vendus, Jérôme consolidât 200.000 florins, montant de la dot et des bijoux que la princesse avait apportés en mariage et que pour le reste des fonds que Jérôme pourrait placer dans le royaume ou à l'étranger, les titres fussent remis au ministre de la cour Zeppelin, lequel agirait d'après les ordres de Jérôme. On avait fait à Stuttgart un inventaire des meubles, mais Jérôme trouva que la prisée était ridiculement basse. Il prétendit que les diamants estimés à Stuttgart un million, l'avaient été le double à Paris, l'argenterie était estimée 200.000, alors que, à la pesée et sans la façon, elle en valait 386.000. D'ailleurs il annonça que sa fortune se composait de ces diamants et de cette argenterie, de 150.000 francs chez un banquier à Vienne, de 520.000 francs d'une créance sur la reine de Naples, et des biens d'Italie dont la rente serait de 60.000 francs. Le tout composerait un revenu de 188.000 francs; il consentait donc à faire argent des meubles, à placer le produit de la vente en Wurtemberg et à donner sa procuration à Zeppelin qui agirait d'après ses ordres et indépendamment de toute autorité. Aux valeurs qu'on lui présentait comme réalisables, le roi ne trouva pas la moindre réalité. Mais il insista pour que Jérôme justifiât d'un revenu stable de 120.000 francs par an ou 10.000 francs par mois, et qu'il donnât une hypothèque sur des biens en Wurtemberg pour la valeur de la dot. On chicana,

on discuta, on échangea des notes qui semblaient rédigées par des procureurs retors. Jérôme finit par accepter la vente par encan public des diamants, bijoux, vermeil et argenterie, la perception par Zeppelin des intérêts des fonds placés à Vienne, des loyers de la maison de Trieste, des revenus des biens d'Italie. Il donnait d'ailleurs « l'assurance la plus positive que, dans aucun cas et sous aucun prétexte, S. M. le roi, son auguste beau-père, ne serait prié de subvenir aux dépens de sa maison, Son Altesse étant dans l'habitude de faire balancer les dépenses avec les recettes ».

Cela fait, le 29 janvier 1816, il protesta par une lettre à son beau-frère le prince royal de Wurtemberg contre la violence à laquelle il cédait.

La vente eut lieu : elle fut désastreuse ; ce que Jérôme estimait 2.700.000 francs fut, dit Catherine, vendu 700.000.

La situation était sans issue : le roi de Wurtemberg ne pouvait penser que Jérôme n'eût point d'autres ressources; mais il était incapable de les découvrir. Avec les 850.000 francs de capital qu'avait son gendre et le train qu'il menait, c'était tout à l'heure la misère pour sa fille, mais qu'y faire ? Il ne pouvait penser à retenir Catherine et Jérôme dans un château durant toute leur vie.

Par l'entremise du prince royal[1], Catherine, vers

[1] Un rapport de police adressé le 26 mai au ministre de la Police par un nommé Barrot, son agent à Ellwangen, porte : « Il y a quelques jours que le roi, la reine et la princesse royale

le milieu de mai, fit connaître à son père les demandes qu'elle formait. Le roi, qui était disposé à les accepter et à se débarrasser ainsi d'hôtes gênants, rédigea pour lui-même un mémorandum où il exposait les raisons qui l'avaient fait agir et les motifs qui le déterminaient à changer de conduite. « Lorsque je me suis mis en avant pour obtenir des quatre puissances de voir changer le sort de ma fille, écrit-il, je suivis le sentiment d'un cœur paternel et ce que j'ai cru être le plus convenable à la dignité de mon nom. Le sort de son époux en devenait dépendant et je ne cacherai pas que c'est la seule considération qui a pu me déterminer à faire ce que j'ai fait. Des déclarations que ma fille a faites au nom de son époux à mon fils, le prince royal, il résulte que tous les deux regardent leur position comme insupportable ; dès lors, mon intention d'accorder un bienfait à ma fille ne se trouve plus remplie et j'y renonce volontiers. »

Les deux époux lui demandent soit de vivre librement dans les États wurtembergois en choisissant leur domicile et en administrant leur fortune; le roi ne pourrait y consentir que de l'aveu des quatre puissances, et même si elles donnaient cet aveu, « je déclare, écrit-il, que je ne pourrais voir le frère de Napoléon habiter librement et sans

eurent à Gemund à sept lieues d'Ellwangen une entrevue avec la princesse Catherine. Jérôme n'y fut pas ». Dans la correspondance nulle mention d'une entrevue avec le roi, mais cette note peut situer l'entrevue avec le prince royal.

surveillance mes États »; soit d'aller en Autriche. « C'est, dit le roi, le moyen le plus sûr pour sortir d'embarras et pour me voir délivré d'une position que l'ingratitude me rend chaque jour plus pénible »; il est donc déterminé à faire écrire par son ministre aux ministres des quatre puissances. « Il n'y joindra d'autre observation que celle que, du moment où le frère cadet de Napoléon et sa famille auront dépassé les frontières de son royaume, ils devront se dire qu'ils n'ont plus aucun titre à sa protection ni à son intervention, quel que soit le résultat de ces démarches. Il n'est pas besoin d'ajouter que tous leurs fonds et propriétés seront remis alors à leur pleine et entière disposition. » Le 23, Catherine fait à son père une demande en forme « pour obtenir sa protection à l'effet, dit-elle, de nous retirer à Rome ou, si cela ne se peut pas, en Autriche, ne doutant pas que le Saint-Père ou l'empereur n'accueillent votre gendre et votre fille aussitôt que vous le leur demanderez ». Le 25, en vertu des ordres du roi, le comte de Wintzingerode transmet, de la part de son maître, aux ambassadeurs des quatre puissances la demande de la princesse Catherine de pouvoir choisir un domicile dans les États de l'empereur d'Autriche, à Rome ou dans les États-Unis d'Amérique.

Du 14 au 23 juin, les quatre puissances adhèrent à la demande du roi de Wurtemberg, et autorisent le séjour dans les États autrichiens ; l'Autriche

toutefois pose une restriction : « Le traité de Fontainebleau ayant été annulé de fait par la déclaration du 13 mars 1815, le gendre de Sa Majesté ne peut conserver le titre de prince à moins qu'elle ne daigne lui conférer cette dignité. En reprenant le titre de comte de Hartz il s'exposerait également à des réclamations officielles pénibles pour lui et embarrassantes pour nous, de la part du souverain légitime de ses anciens États. Il nous paraît donc nécessaire pour obvier à ces inconvénients, que le roi donne à son gendre un nom et un titre quelconques qui ne rappellent pas une époque dont on désirerait effacer jusqu'au souvenir. » Le 29 juin, Catherine écrit à Zeppelin qu'elle vient d'informer le prince royal son frère de la résolution de son époux au sujet de la proposition que S. M. son auguste père a bien voulu leur faire. Mais on demande de Jérôme une déclaration en règle qu'il donne le 4 juillet, et par laquelle il accepte le titre que S. M. le roi de Wurtemberg voudra bien lui conférer. Pour ménager la dignité de son gendre le roi ne veut point créer pour lui un titre nouveau; il prétend distraire des titres qu'il porte lui-même, celui d'une principauté quasi souveraine, le comté de Montfort qui, après avoir appartenu depuis le XIV^e^ siècle à la Maison d'Autriche, est passé en 1803 à la Maison de Wurtemberg : à la vérité « ce bon château de la Souabe à une lieue et demie du Rhin, chef d'un comté qui portait son nom, qui était enclavé dans le Tyrol, et dont dépen-

daient les seigneuries de Ternang et d'Argan », est ruiné depuis quelques siècles déjà, mais il n'en est pas moins très noble et, si le roi de Wurtemberg en donne le titre au mari de sa fille la princesse Catherine, Jérôme Bonaparte, ce n'est qu'aux causes formellement exprimées dans le diplôme parce que Jérôme Bonaparte est le mari de la princesse et qu'il ne peut plus s'appeler ni prince Jérôme, ni Bonaparte. De même ne devra-t-il plus à jamais porter les armes de Westphalie dont, encore en janvier 1816, il scellait ses lettres, déclarations et protestations, mais des armes très belles qui se lisent ainsi : parti, au 1 d'argent à la bannière d'église de gueules, chargée de trois annelets d'argent, aux trois bouts inférieurs dorés et ornés, qui est de Montfort; au 2, coupé : au 1, d'or à la perche de cerf de sable, la pointe tournée à senestre, qui est de Wurtemberg; au 2, d'or au lion léopardé de sable qui est de Souabe; l'écu, posé sur un casque de tournoi d'azur doublé de gueules et d'or, orné de lambrequins d'or, colleté d'or, et taré d'or, accosté de bannières d'argent où sont répétées les armoiries du champ ; pour supports deux lions d'or, langués et armés de gueules aux têtes tournées en dehors, aux queues contournées, le tout posé sur un manteau princier, de pourpre, bordé d'or, garni et doublé d'hermine et surmonté du bonnet de prince, de velours écarlate, garni de perles sur le demi-cercle d'or que surmonte le globe impérial. Si le diplôme était médiocrement

flatteur, les armoiries sont admirables : pour exécuter la condition mise par l'Autriche, le roi de Wurtemberg a fait galamment les choses. Mais Jérôme ne le prend point ainsi « : Je ne me suis décidé, écrit-il au comte Zeppelin, à accepter un titre étranger que par déférence pour LL. MM. l'empereur d'Autriche et le roi de Wurtemberg et parce que je ne l'ai considéré que comme un nom que l'on prend en voyage, qui, ne changeant rien aux réalités, n'imposerait aucune obligation, ni n'assujettirait à aucune formalité. Je dois également vous faire observer que mon épouse ne peut recevoir d'autre titre ni porter un autre nom que le mien : roi, sur le trône elle a porté le titre de reine; prince, elle porte celui de princesse et particulier, elle serait particulière. Ces principes et ces sentiments sont trop selon les lois de la morale et des obligations que les époux contractent aux pieds des autels pour ne pas être appréciés et approuvés du roi mon auguste beau-père. » Catherine s'associa à cette protestation dont l'insolence était mal venue, au même temps où elle venait de demander à son père d'intervenir pour mettre son époux et elle en possession des terres d'Italie que leur disputaient « les friponneries insignes du sieur Hainguerlot » ; où elle lui remettait le dossier; où elle sollicitait que ce fût lui qui fît attaquer Hainguerlot sous sa direction et par ses ordres; où elle obtenait au moins l'appui de la légation de Wurtemberg; où elle suppliait son père de permettre qu'elle

lui amenât son fils, et où enfin elle obtenait la permission de se rendre à Louisbourg pour prendre congé de lui. Mais le roi était décidé à tout endurer pourvu qu'il fût délivré. Il écrivit au comte de Zeppelin qui lui avait fait son rapport et qui y avait joint la lettre du prince Jérôme de Montfort : « La cour d'Autriche, en accordant à notre fille et à son époux la permission de se rendre à Brünn y a mis la condition que ce dernier ne prît aucun titre contraire aux arrangements pris par tous les souverains de l'Europe assemblés au Congrès et que, s'il désirait être revêtu de celui de prince, il ne le pourrait être que de notre autorité royale. Cette condition préalable n'est pas restée inconnue à notre fille et à son époux qui, de sa main, s'est engagé à la remplir. La cour d'Autriche et les autres puissances alliées ont été instruites par nous de cet acte de soumission. Une déclaration contraire ne fait donc preuve que d'une conduite bien peu mesurée et quoique, à juste titre, elle encoure notre improbation, nous n'en tenons aucun compte, ayant pris la ferme résolution de ne nous mêler en rien de ce qui est relatif à la position de l'époux de notre fille, dès qu'il aura quitté nos États.

« Mais, quant au titre à prendre par la princesse, la déclaration de son époux est encore plus singulière que la précédente. Elle ne peut être expliquée que par une ignorance complète de tous les droits et coutumes établis par les maisons royales

et souveraines, car il est réglé par l'usage introduit depuis tous temps que les princesses qui en sortent ne perdent leur titre par aucun mariage, sans avoir égard au conjoint, dès que l'alliance a eu lieu du gré du roi ou du souverain chef de la maison. »

La polémique en resta là ; le 7 août les préparatifs du voyage étant achevés, Catherine, au moment de quitter Ellwangen, écrivit encore au roi pour l'assurer de son respect et de son dévouement.

Elle eût pu ajouter sa reconnaissance, car c'était le roi qui, par son intervention, avait sauvé Jérôme de dangers bien plus réels qu'il ne les avait imaginés ; c'était lui qui, par une paternelle prévoyance, avait entrepris de préserver la fortune de son gendre et de sa fille d'une prodigalité qui allait en avoir rapidement raison ; c'était lui qui avait prétendu assurer à l'un une existence honorable en rapport avec leurs revenus ; il y avait à coup sûr manifesté à l'autre l'autorité despotique qui était de son caractère et il avait employé la force pour vaincre une résistance qu'il trouvait injurieuse. Il y avait montré avec des formes violentes et la raideur d'une volonté qui ne savait point plier, une partie du mépris haineux qu'il éprouvait contre Jérôme. Mais il avait rempli tout son devoir et accompli vis-à-vis de son gendre des actes qui lui avaient coûté infiniment. Ni Jérôme, ni Catherine n'avaient un instant réalisé qu'ils

fussent proscrits, déchus, ruinés, que le roi eût fait sur son orgueil un grand effort en les accueillant et que, dans leur propre intérêt, ils dussent le ménager et prendre une attitude toute contraire de celle qu'ils avaient adoptée — ils la devaient garder en Autriche où nulle tutelle n'arrêterait plus leurs entreprises.

* * *

Jérôme ne devait point à son entrée en Autriche retrouver Elisa qui, depuis quatre mois, avait obtenu l'autorisation d'aller à Trieste. Au moment du retour de l'Empereur, elle était fort tranquille à Bologne, où elle s'était établie au mois d'octobre 1814, auprès de son mari. Elle ne se mêlait guère de politique, bien qu'elle eût tenté près du Congrès une démarche pour faire rentrer Baciocchi dans la principauté de Lucques, qu'il n'avait point eue, disait-elle, par un décret, ni par un sénatus-consulte de l'empereur Napoléon, mais à laquelle il avait été appelé par le choix de la Nation d'un consentement unanime. Il n'avait donc détrôné aucun prince ; ses droits étaient incontestables ; ses sujets n'avaient pris aucune part à la guerre contre les Alliés... Elisa ne demandait rien pour elle ; elle déclarait, comme elle l'avait déjà déclaré, qu'elle n'avait aucun droit sur la principauté qui était en toute souveraineté au prince son mari et à ses enfants mâles. Mais cette

argumentation ne paraissait avoir eu aucun succès. Ses anciens sujets avaient pris contre elle l'offensive : la commission de liquidation de Lucques contestait comme simulée la vente faite par Elisa à son procureur Andreossi Martini du château de Compignano, et prétendait rentrer en possession du domaine acheté, disait-on, des deniers du trésor public; bien mieux, on lui réclamait tous les arrérages de la Liste civile que Félix et Elisa avaient touchés depuis leur commun avènement. Heureusement l'empereur d'Autriche intervint, se rendit arbitre et prit le 12 janvier 1815 une décision qui remit la princesse en possession de Compignano et de tous ses autres biens mobiliers et immobiliers. Après deux réclamations, elle avait dû renoncer à l'espoir que le trésor français lui paierait les arrérages de la rente de 500.000 francs que lui avait garantie le traité de Fontainebleau, mais elle avait trouvé à Bologne les agréments d'une vie opulente, à la vérité surveillée de près par la police, mais point de façon que l'intimité en fût troublée. Certes, on ouvrait les lettres qu'elle écrivait ou recevait, on surveillait les visiteurs qui venaient chez elle, mais elle pouvait se contenter avec l'espèce de petite cour qu'elle avait groupée ; si Cenami était déjà atteint de la maladie de poitrine qui devait l'enlever en octobre 1815, le jeune Lucchesini venait remplir l'intérim à sa satisfaction, jusqu'au jour où il partit emportant des bijoux pour 20.000 écus. La

société de Bologne était fort empressée à jouir des distractions que lui offrait la princesse, et une mascarade antique dont elle fit les frais : *Les mariages samnites*, obtint au carnaval le plus grand succès. Nul autant qu'elle des Napoléonides ne se tenait en dehors de la politique; seule, elle semblait persuadée que le rêve était fini et qu'il fallait se contenter avec des réalités, d'ailleurs inespérées : néanmoins la police autrichienne était si ingénieuse qu'elle tenta de l'accuser d'intelligences avec son frère. Un agent prétendit que, le 26 février, au moment même où l'Empereur quittait l'île d'Elbe, Elisa avait fait tinter sa montre et qu'elle avait dit : « Le coup est fait. » Or, elle ignorait si bien qu'il fût seulement question de départ que, le 4 mars, elle écrivait à sa belle-sœur Catherine que, si le bruit en courait, elle ne pouvait en garantir l'authenticité, ne tenant la nouvelle que d'un voyageur venant de Livourne. Le 9, alors que l'ambassade de France l'accusait d'avoir dit à Bologne : « Bonaparte est en France, si on l'arrête nous chercherons ici à faire arrêter le Pape comme otage », elle écrivait à Jérôme : « Reste tranquille, sois raisonnable, et force également tous les gens de ta maison à la prudence. On doit attendre les événements avec sang-froid. Nous avons su supporter notre mauvaise chance en gens de cœur et de grand caractère, nous saurons aussi montrer de la modération dans le bonheur. »

Elle avait à coup sûr conçu des espérances, et

en esprit elle était remontée sur son trône ; elle avait tenté même de renouer ses relations avec d'anciens amis tels que Fouché. Le 7 mars, elle avait chargé un nommé Delaire, un de ses agents à Paris, « de lui offrir ses bien sincères remercîments pour l'attachement qu'il lui avait constamment conservé dans les circonstances fâcheuses qui s'étaient succédé depuis un an. « Son Altesse, écrit Delaire, ajoute qu'elle ne perdra jamais de vue les soins multipliés que vous avez donnés à ses intérêts et qu'elle attend avec impatience l'occasion de vous en exprimer de vive voix sa grande satisfaction. » Mais n'est-ce pas là l'unique lettre qu'elle ait fait passer en France ? L'Empereur ne semble s'occuper d'elle qu'une fois, pour lui faire payer les arrérages des rentes 5 p. 100 qui sont dues, dit-il, aux princes de sa maison comme aux autres particuliers. Il avait eu, en fait, trop peu à se louer d'elle en 1814 et la sympathie que de tout temps il éprouva pour elle était trop médiocre pour qu'il s'attachât à ce qu'elle devenait. Elle ni Bacciochi ne pouvaient lui être d'aucune utilité, ni d'aucun agrément. Par suite, il lui souhaita sans doute toutes sortes de prospérités mais sans chercher à les lui procurer.

Cette femme, qui restait si éloignée des affaires, parut pourtant redoutable à l'Autriche. Tout au début d'avril, on lui députa un lieutenant, le baron de Lépreux, pour l'enlever de Bologne et la conduire en Moravie. Elle prit avec elle sa fille Na-

poléon et Baciocchi voulut l'accompagner. Elle laissa à Bologne son fils Frédéric pour qui elle redoutait la froidure et les mauvais chemins et elle s'achemina fort affligée vers le lieu de son exil. Un certain baron de Stahl, gouverneur de la Moravie, étant de l'espèce brutale, se vantait de la mettre à la raison et ne compatissait nullement à ses plaintes. « Il est certain, écrivait-elle, que l'air de Brünn est très préjudiciable à ma santé; j'ai toujours le corps couvert de taches violettes; je ne dors pas; j'ai envoyé Rossi à Vienne consulter le docteur Frank pour moi. Il me sera impossible de m'accoutumer au climat d'Allemagne; j'ai besoin des bains de mer ainsi que pour ma fille... cette dernière ne peut suivre son éducation; elle apprend l'allemand et c'est tout. » Félix, qui ne pouvait se sentir hors de l'Italie, avait vainement sollicité d'y retourner, alléguant qu'il était venu volontairement; on lui avait dit qu'il était bien à Brünn et qu'il y restât.

Pourtant, avec le temps, Elisa se calma; comme elle avait vainement imploré la permission d'aller en France, puis à Bade, puis à Carlsbad, elle finit par prendre son parti d'être à Brünn. « J'ai eu, écrivait-elle, malgré toute ma philosophie un mois de découragement; ma santé que je voyais dépérir m'avait affectée au point de craindre de ne plus revoir les objets de mes affections »; mais du jour où, quittant l'auberge où elle était fort mal logée, elle avait loué un appartement, le seul qu'on

trouvât à Brünn », elle en éprouva une détente. L'exercice du cheval qu'elle prenait tous les matins lui fit du bien. « Les habitants sont bons, écrit-elle, les autorités aussi; quoique je ne voie personne, je trouve de l'affabilité dans les promeneurs; on est empressé à nous procurer ce qui peut nous convenir; mes gens sont bien traités par les marchands », n'était le climat, l'éloignement de son fils et de sa famille et sa santé, elle se trouverait passablement. Tel est l'état du physique, car du moral on ne connaît rien. Par des lettres qu'elle sait ouvertes, comment en rendrait-elle compte ?

Le temps passe; comment a-t-elle reçu la nouvelle de Waterloo et comment les illusions qu'elle avait encore se sont-elles dissipées? Malgré l'abdication, la captivité de l'Empereur, on ne lui permet point de quitter Brünn. Vainement s'insurge-t-elle : « Qu'ai-je fait, dit-elle, pour être traitée en criminelle d'État? » Vainement demande-t-elle d'être ramenée vers le sud, au moins au château Manin : point de réponse. En octobre, elle écrit à Louïs le priant de solliciter pour elle un asile dans les États pontificaux. Point d'affaire : l'Europe a jugé que la Moravie lui était nécessaire et qu'un séjour à Brünn lui inspirerait pour toujours une sagesse exemplaire. En vérité, n'était-ce pas la punir bien sévèrement d'un propos qu'elle n'avait point tenu ?

Sa sœur Caroline étant venue s'établir aux environs de Brünn, elle la voyait quelquefois et elle

avait pris chez elle deux des enfants. Il y avait de ceux-ci à Napoléon, une intimité qui ne faisait que développer les goûts de mouvement et de plein air de la fille d'Elisa. Elle avait dix ans, mais quel diable! Les gouvernantes se succédaient lassées bientôt par un tel caractère et à chaque fois les ambassadeurs échangeaient des dépêches et rédigeaient des protocoles. Cette fille si masculine déjà justifiait amplement un nom qu'elle n'admit jamais de féminiser et avec lequel, dès qu'elle le put, elle accorda ses habitudes, ses vêtements, son langage et ses plaisirs.

Ce ne fut que le 5 mars 1816, après un terrible hiver, que Metternich autorisa Elisa à se retirer à Trieste : « Vous ferez, lui écrivait-il, une chose agréable à l'empereur en vous y établissant sous votre nom de famille et en renonçant aux titres et aux armes que vous avez portés jusqu'ici. » Elle ne reprit point comme on l'y engageait son nom de famille, mais le titre de comtesse de Compignano, et elle le fit sans discussion. Elle était la seule des Napoléonides qui sut s'adapter aux circonstances et qui, tombée d'une sorte de trône, se trouvait assez forte pour jouir encore de la vie et des agréments qu'elle présentait, et pour tirer parti des épaves d'ailleurs fort belles qu'elle avait sauvées. Certes, il lui avait coûté autant et plus qu'à quiconque de ne plus régner, de ne plus déployer le goût qu'elle avait pour gouverner, conduire et morigéner des hommes, mais à défaut d'un État, elle

eut ses propriétés, à défaut de sujets, son mari, sa fille, ses courtisans et ses domestiques et elle s'en contenta.

* * *

De toutes ces aventures inattendues, étranges, cruelles, aucune jusqu'ici n'était tragique. Sauf Napoléon, tous s'étaient tirés de presse avec leurs membres et même leurs biens. Restaient les Murat[1] et d'abord Caroline qui au mépris de la capitulation de Naples et, par une nouvelle forfaiture de l'Angleterre, se trouvait transportée à Trieste.

Par le baron de Lilien, qui lui avait apporté la lettre du prince de Metternich, et par son secrétaire Guibout, la reine avait écrit à l'empereur d'Autriche et au ministre dirigeant pour réclamer, avec la ratification de la convention du 13 mai, la liberté de se rendre en France. La nouvelle de Waterloo qui parvint le 7 juillet à Trieste la fit changer d'avis. Seule des Bonaparte, elle n'était point prisonnière. Metternich lui avait écrit à ce sujet le 28 juin : « L'empereur reconnaît parfaitement les preuves

[1] Le récit détaillé des événements auxquels Murat a été mêlé à Toulon et en Corse exigerait pour atteindre la précision que me permettrait l'acquisition successive des papiers de Mercey, de Franceschetti, de Galvani, de Galloni, de Costa, etc., des développements qui ne sauraient trouver place ici et que je réserve pour une étude particulière. Je me restreindrai donc, aux rapports de Murat avec l'Empereur, à l'essentiel des relations entre Murat et Fouché et au précis de ses aventures.

de confiance que Votre Majesté lui a données en demandant à se rendre dans ses États. S. M. I. est loin de vouloir porter la moindre restriction à sa liberté de disposer de sa personne et des princes ses enfants. Elle ne donne pas un autre caractère à son séjour dans sa monarchie que celui d'un choix libre et il dépend de Votre Majesté de se rendre en tel lieu qu'elle jugera convenable. »

Le 29, l'empereur François avait pris authentiquement les mêmes engagements : « Madame ma sœur, avait-il écrit, j'ai reçu la lettre que Votre Majesté m'a écrite de Trieste. Sans m'arrêter aux motifs et aux circonstances qui ont engagé mes généraux et l'amiral Exmouth à ne pas ratifier la convention que Votre Majesté avait conclue avec le capitaine Campbell, j'apprécie trop la confiance qu'elle m'a témoignée en préférant de débarquer dans un de mes ports pour ne pas lui donner l'assurance que je serai toujours éloigné de mettre le moindre obstacle à l'exercice le plus entier de sa liberté dans le choix de l'État qu'elle préfèrera fixer pour son séjour futur. »

Néanmoins, avec une ironie qui n'était point de très bon goût, Metternich avait ajouté : « De grands événements viennent de se passer en France et l'empereur ne croit pas que, dans la position actuelle des choses, Votre Majesté voulût se rendre dans ce pays. Si toutefois elle devait persister dans cette détermination, l'empereur ne s'y opposera pas. Je la prie de vouloir bien m'informer, par le

retour du présent courrier que je mets entièrement à sa disposition, de ce qu'elle croira devoir décider. Elle doit entrevoir, que dans les circonstances actuelles, il nous est impossible de déterminer le genre de dispositions qui pourrait devenir nécessaire pour lui faciliter le passage et que ces dispositions dépendront nécessairement de la marche des événements ultérieurs. » Metternich terminait en lui offrant d'en attendre l'issue dans les États de l'empereur, où elle pouvait choisir à sa volonté le lieu de son « séjour momentané » et il lui annonçait que Sa Majesté Impériale ne mettait aucun obstacle à ce qu'elle demeurât à Trieste si cette ville devait lui convenir de préférence.

Son choix était donc parfaitement libre, mais lorsqu'elle demanda à se rendre au château de Hainburg en Basse Autriche qu'elle avait loué, les objections affluèrent. Elle parvint pourtant à obtenir son exeat. Quittant Trieste à la fin d'août, sous la conduite du comte Brigido, elle arriva à Gratz dans les premiers jours de septembre ; mais là le gouverneur lui présenta des arguments nouveaux : l'arrivée annoncée de Murat et l'intention où était l'empereur qu'il résidât à Prague. Caroline imagina alors une de ces combinaisons où elle excellait : « Ma santé qui est très faible, écrivit-elle, ne peut supporter l'humidité ; la saison s'avance, mon mari peut n'arriver que dans un mois ou deux et alors le froid et les pluies rendront les chemins et le voyage bien désagréables pour moi et pour

ainsi dire presque impossibles. Ainsi je voudrais partir de suite pour Hainburg où je m'arrangerais pour passer l'hiver ; on m'y a tout préparé, on m'y a fait beaucoup de dépenses et j'espère y pouvoir être bien pour la mauvaise saison ; je conçois que Sa Majesté ayant fixé le séjour de mon mari à Prague, il ne doit pas venir à Hainburg ; donc, aussitôt que je saurai qu'il est arrivé à Trieste ; je laisse toute ma maison à Hainburg et viendrai au-devant de mon mari jusqu'à Gratz, où je resterai avec lui un jour ou deux pour nous entendre sur le choix de la maison qu'il devra louer ou acheter à Prague ou dans les environs ; il s'y rendra pour tout préparer et au printemps j'irai l'y rejoindre pour me fixer près de lui. »

On consentit alors qu'elle allât occuper le château de Hainburg, sous cette réserve qu'elle ne le regardât que comme « un pied à terre » et qu'elle choisît pour l'avenir un autre établissement. Elle y arriva le 16 septembre ; elle devait y rester plus d'une année.

*
* *

Le 20 juin, après qu'il a expédié le capitaine Gruchet[1] avec ses lettres pour l'Empereur et pour

[1] Ce Gruchet (Adrien), né à Besançon, volontaire au 61e régiment de ligne en l'an X, sous-lieutenant au régiment d'infanterie de Berg en 1807, lieutenant aux chasseurs de Berg en 1808, capitaine en 1812, est devenu depuis lors l'homme de confiance de Belliard. Il a donné le 8 octobre 1814 sa démission du service de France et est entré au service de Naples. C'est lui qui a

Fouché[1], Murat se dispose à partir pour Lyon. Le 22, il l'annonce à Mme Récamier par une lettre pleine d'effusion où il lui demande la continuation de ses bons offices. Le 23, il fait partir pour Lyon, son secrétaire M. de Coussy, chargé de lui louer une campagne, et une partie de sa suite, dont son valet de chambre, Armand. Le 25, à huit heures du soir, il part lui-même. Le 26, à six heures du matin, il rencontre, un peu au delà d'Aubagne, le général Verdier à la tête de la garnison de Marseille ; les royalistes se sont insurgés à la nouvelle de Waterloo ; Verdier a évacué la place et il se rend à Toulon pour se joindre à l'armée du maréchal Brune. Les soldats acclament Murat, les officiers se pressent autour de lui, le supplient de se mettre à leur tête, de marcher sur Marseille et de châtier les massacreurs : Murat refuse ; la troupe prend la route de Toulon, le roi retourne à Plaisance ; ce sont alors des journées d'hésitations, des négociations inutiles avec Brune qui ne sait lui aussi à quoi se résoudre, et qui pense à percer avec ses troupes et à se joindre a l'armée de la Loire, auquel cas Murat l'eût accompagné ; des tentatives maladroites près du général Perreymond

apporté à Napoléon la lettre de Murat en date du 26 mars (?) Il a été réexpédié par l'Empereur dans les premiers jours d'avril, a été arrêté à Antibes où le général Slivarich l'a mis au secret comme espion. Il est retourné à Paris, en passant par Cannes, et il a rejoint dès son débarquement Murat auquel il sert de courrier.

[1] T. XI, p. 273.

qui commande à Marseille pour Louis XVIII ; des entretiens avec des réfugiés de Naples qui, pour se faire bien venir et obtenir des secours, déclarent que Naples et les Calabres n'attendent que la présence de Murat pour se soulever contre les Bourbons. Sur les avis plus raisonnables du général Rossetti et du duc de Rocca Romana, le roi se détermine à la fin, le 5 juillet, à expédier à Paris un employé de son cabinet qui y retrouvera M. de Coussy et lui remettra les pouvoirs nécessaires pour prier le duc d'Otrante d'entrer en négociation avec M. de Metternich en vue d'obtenir de l'empereur d'Autriche un asile dans ses États.

Vraisemblablement Murat avait reçu de Fouché des communications qui lui garantissaient sa bienveillance. Fouché venait d'ailleurs ce même jour, sur les sollicitations de M. de Coussy, de donner une preuve incontestable et efficace de ses sentiments à l'égard de son ancien associé. Il avait proposé et fait adopter par la Commission de gouvernement l'arrêté suivant dont il suffit de signaler la forme inusitée et la rédaction singulière ;

LA COMMISSION DE GOUVERNEMENT

Considérant que, par le traité de Bayonne en date du 14 juillet 1808, Napoléon prit possession des propriétés particulières du prince Joachim en France et consistant dans le palais de l'Élysée, les palais et parcs de Neuilly et de Villiers et la terre de la Motte-Sainte-Héraye, estimés à dix millions et lui donna en

échange des biens situés dans le royaume de Naples, d'un revenu de 500,000 francs dont il lui garantit la possession;

Considérant que le prince Joachim a été privé des biens situés dans le royaume de Naples sans qu'il soit possible de lui fournir la garantie stipulée, à défaut de laquelle il a droit de rentrer dans les propriétés achetées de ses propres deniers;

Arrête ce qui suit :

Art. I. — Les propriétés particulières du prince Joachim, dites le palais de l'Élysée, les domaines de Neuilly et Villiers et la terre de la Motte-Sainte-Héraye lui sont rendues dans l'état où elles se trouvaient avec le mobilier qui les garnit, pour en disposer comme de chose à lui appartenant.

II. — L'intendant du Domaine est autorisé à mettre de suite le prince Joachim en possession de ses propriétés ainsi qu'à lui remettre tous titres, pièces et inventaires y relatifs.

III. — Le présent arrêté ne pouvant annuler les actes antérieurs en vertu desquels il avait été disposé de partie des propriétés sus-énoncées, ces aliénations seront maintenues, mais quant aux propriétés ainsi aliénées dont la restitution devient impossible, il sera accordé au prince Joachim une indemnité proportionnée à leur valeur.

IV. — Le ministre des Finances et l'intendant général de la Couronne sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Signé : Le duc d'Otrante, *président*, Carnot, comte Grenier, Quinette, Caulaincourt duc de Vicence.

Le 7, le ministre de l'Intérieur Montalivet transmit à de Coussy l'expédition en règle de l'arrêté de la Commission. Il était temps : le 8, le roi légitime était restauré pour la seconde fois.

Fouché pourtant n'abandonna point son protégé et il multiplia à son sujet les démarches. Il les engagea même à la fois de deux côtés ce qui en compliqua singulièrement les effets.

Il s'est trouvé à Paris, durant les Cent-jours, un personnage des plus suspects, mi Romain, mi Anglais qui, sans avoir jamais servi, a été en 1814 nommé colonel par Murat, lequel l'a employé comme aide de camp à diverses missions près des Anglais soit en Sicile, soit en Angleterre. Murat a, de tout temps, entretenu quantité de tels individus ; sûrement en a-t-il encore multiplié le nombre dès que sa politique s'est, à Ponza, orientée franchement vers l'Angleterre. En tous cas cet agent, Francesco Macirone, est singulièrement adroit; il est en relations avec Fouché ; il joue à Paris on ne sait quel rôle, mais l'on ne peut douter qu'il en joue un, et cela est extrêmement curieux[1].

M. de Coussy, qui, parti pour Lyon le 23 juin, y a appris la nouvelle de Waterloo, est revenu immédiatement sur Paris et s'y est concerté avec

[1] Sauf sur certaines dates où je ne puis admettre les assertions de Macirone (*Memoirs* et *Interesting facts*, etc.), et où je le corrige, j'ai recoupé ses dires par les Archives anglaises, les *Letters and Dispatches of Wellington* et les *Papers of Castlereagh*. Cela permet une confiance que je n'éprouvais pas d'abord, et des rectifications qui sont nécessaires.

Macirone qui y est arrivé au commencement de mai. Le 28, Macirone, chargé des communications de Fouché et muni d'une lettre d'introduction d'un agent anglais — peut-être bénévole — mais qui fait à coup sûr besogne d'espion à Paris, un nommé F. Marshall, s'est présenté à Wellington et, après avoir rempli la mission dont Fouché l'a chargé au sujet du changement de régime, a parlé de passeports pour Murat et d'un asile à lui donner en Angleterre. Wellington a répondu, semble-t-il, en posant tout d'abord comme condition l'abdication de Murat et en exprimant le désir que le roi écrivît lui-même. Macirone a rendu compte à Coussy qui en a référé au roi. Sans attendre qu'on eût sa réponse, Macirone, le 12 juillet, a écrit à lord Castlereagh pour demander, au nom de Murat, l'autorisation de se rendre en Angleterre. Le 13, Murat a répondu à Coussy. Il lui dit d'abord « qu'il approuve l'envoi de Gruchet à l'Empereur quoiqu'il n'en attende pas un grand résultat ». C'est la réponse à ce qu'a écrit Coussy « qu'ayant appris, avant le départ de Napoléon pour se rendre au lieu de son embarquement, qu'il avait des sommes d'argent considérables, son intention était de lui envoyer Gruchet pour lui faire connaître le dénûment du roi Murat et tâcher d'obtenir quelque chose de lui ». Murat lui dit ensuite « que le titre qu'il a pris dans sa procuration (Prince Joachim Murat) est celui qu'il désire porter, qu'il souhaite par-dessus tout qu'il lui soit

permis de rester en France comme simple particulier en donnant toutes les garanties ; que, relativement aux offres de Wellington, il renonce à aller en Angleterre s'il doit commencer par signer son abdication ; que c'est d'ailleurs un acte qu'il ne pourra faire sans avoir vu sa femme et ses enfants. » « Je dois avouer, ajoute-t-il, que j'avais une autre opinion du caractère de ce général. Je le croyais aussi généreux qu'illustre et j'aurais été loin de penser qu'il aurait exigé un si grand sacrifice pour de simples passeports que lui demandait un guerrier malheureux. ..... Enfin, maintenant que tous les souverains sont à Paris, il vous sera facile de faire ou faire faire les démarches pour savoir quel serait celui d'entre eux qui serait le plus disposé à me donner un asile. Je ne voudrais jamais, s'il est possible, aller en Autriche. Cette résolution m'est sans doute bien pénible puisqu'elle pourrait me séparer pour longtemps de la reine et de mes enfants et il faut avoir de bien justes motifs de me plaindre de ce gouvernement pour pouvoir même concevoir ce projet. » Il parle ensuite de ses biens, de l'existence convenable que l'Europe doit lui assurer et de la prise de possession de ses propriétés.

Murat s'est donc arrêté d'abord à ne point abdiquer, ensuite à ne point aller en Autriche. Telle est sa conviction qu' « ayant été reconnu par tous les princes de l'Europe », il ne doit pas être moins bien traité que le roi Charles d'Espagne et la

reine d'Étrurie ; telle est sa certitude qu'il reste roi de Naples et que rien ne peut lui enlever ce caractère que, le 14, le lendemain du jour où il a écrit cette lettre, il envoie à Brune la décoration de son ordre : « Mon cher Brune, lui écrit-il, je t'adresse la petite croix de mon ordre que tu as paru désirer; dans l'état où m'a réduit la fortune je n'aurais pas osé te l'offrir. Je m'en veux de ne pas avoir pensé que mon grand ordre t'eût été agréable ; je te l'eusse envoyé quand j'étais encore sur le trône. »

Tel est son désir d'être reçu en Angleterre que, malgré la réponse négative reçue de Wellington, croyant être plus heureux ailleurs, il a résolu, le 12 juillet, d'adresser son aide de camp le général Rossetti à Lord Exmouth dont la flotte est entrée dans le port de Marseille et qui a établi sir Hudson Lowe pour commander la ville. Rossetti a reçu les instructions suivantes : Demander que le roi soit reçu à bord d'un bâtiment anglais et conduit en Angleterre ; assurance formelle qu'il jouira d'une pleine liberté et de la faculté d'habiter une ville des trois royaumes (Londres excepté). Le roi s'engage à y vivre en simple particulier et avec un très petit nombre de ses amis. Lord Exmouth, que Rossetti peut voir le 13 au matin, consent bien à recevoir le roi à bord d'un des vaisseaux de son escadre, mais sans aucune condition : il demandera les ordres de son gouvernement lorsque le roi sera à son bord. Rossetti ré-

pond que, sans l'assurance d'une liberté pleine et entière, le roi ne se livrera pas aux Anglais, que d'ailleurs il a lieu de croire que l'empereur d'Autriche accordera des conditions plus avantageuses.

En effet, le valet de chambre Armand expédié par Coussy, arrive le 14 à Plaisance avec des dépêches de Fouché, annonçant que l'empereur d'Autriche consent à donner au roi un asile dans ses États, pourvu qu'il abdique et qu'il consente à accepter un titre modeste. Fouché annonce qu'il n'attend que l'autorisation de Murat pour signer cette convention avec M. de Metternich. Mais telle est l'obstination du roi à ne point abdiquer et à ne point résider en Autriche que, ce même jour, il écrit à Brune : « Je te serais obligé si tu voulais m'envoyer l'ordre au contre-amiral Duperré de me donner des moyens de transport pour moi et mes officiers sur un bâtiment de l'État ainsi que tu me l'as promis : cet amiral m'a déclaré qu'il n'attendait que cet ordre pour l'exécuter. » Où veut-il aller, sinon en Angleterre ? Au surplus, loin d'accepter le 15, comme on l'a dit, les propositions de l'empereur d'Autriche, c'est à Wellington qu'il écrit : « Un prince malheureux, un capitaine qui n'est pas sans renommée, s'adresse avec confiance à un capitaine aussi généreux qu'illustre pour obtenir un asile en Angleterre. Mylord, j'ai perdu le trône de Naples pour avoir voulu être fidèle à mon système de vouloir rester inviolablement attaché au système de la Grande-Bretagne... »

Cette lettre sur laquelle Murat comptait ne fut point remise par Coussy, parce que lorsqu'elle arriva à Paris, Macirone « avait reçu de sir Ch. Stuart une note officielle l'informant qu'il était chargé par lord Castlereagh de lui dire que le prince régent ne jugeait pas à propos, pour le moment et par rapport aux circonstances du jour, d'accéder à la demande du roi ».

Macirone remit le 17 à Coussy une lettre dans laquelle il rendait compte au roi de ses démarches et demandait de l'argent : Coussy expédia aussitôt Gruchet avec cette lettre et une lettre qu'il écrivait au roi, spécialement sur ses biens restitués.

Mais toutes choses avaient changé : en même temps que à Paris Decazes, préfet de police, ouvrait la guerre contre Fouché, ministre de la Police, à Marseille et dans le midi, le marquis de Rivière appelé par le comité royaliste de Marseille, succédait à Brune et un nommé Martelli fils prenait à Toulon les fonctions de lieutenant provisoire de police. Ce Martelli « s'occupait tout le long de la route de ses fonctions, ce qui le mit, écrit-il, dans le cas de faire arrêter divers personnages, entre

[1] Macirone dit avoir appris à Toulon que lorsque la nouvelle de la Restauration y fut connue, Murat aurait écrit aux magistrats du département pour les assurer qu'il serait le dernier à troubler la tranquillité publique ; qu'il ne demandait que la faveur de rester en sûreté où il était jusqu'à ce qu'on connût la décision des Alliés sur son sort. Il aurait joint une lettre pour le roi de France dans laquelle il invoquait la générosité et la magnanimité d'un ennemi vainqueur.

autres le sieur Gruchet, aide de camp du général Belliard ». Il saisit les dépêches dont Gruchet était porteur « qui étaient renfermées dans un tuyau de fer-blanc et dans un étui adroitement caché dans un saucisson de Bologne ». Ces lettres étant de Macirone et de Coussy, Decazes fit mettre la main sur eux, perquisitionner à leurs domiciles, enlever leurs papiers. Puis, sans rendre compte au ministre de la Police, il mit les deux hommes au secret. En même temps, le neveu et la nièce de Murat, Bonafous et la duchesse de Corigliano, se rendant à Cahors, étaient arrêtés « dans les lignes françaises. Ils étaient dans une voiture de Murat qu'on croyait remplie d'argent. Ils demandèrent eux-mêmes à être fouillés. On ne trouva que peu d'argent, quelques diamants et des reconnaissances de bijoux ». Néanmoins, pour plus de sûreté, on expédia Bonafous sur Marseille où, malgré ses réclamations, il fut gardé à vue jusqu'au 6 septembre.

La situation était donc infiniment grave. Brune, de plus en plus indécis, allait céder aux injonctions du marquis de Rivière, arborer le drapeau blanc, proclamer Louis XVIII. Les bandes marseillaises, qu'une escouade déterminée eût mises en fuite, enhardies par leurs massacres et par l'impunité, approchaient de Toulon et une proie telle que Murat eût comblé leur gloire. Murat ne pouvait plus rester à Plaisance ; il dut d'abord rentrer en ville, puis chercher asile dans une bas-

tide, à une lieue et demie de Toulon, sur la route d'Antibes.

Pour détourner les chiens, Joliclerc, lieutenant extraordinaire de police à Toulon, qui était un des hommes de Fouché, certes dévoué, intelligent et peu disposé pour les Bourbons [1], annonçait le 29 au ministre que Murat avait quitté le pays le 20 courant. « Il avait, dit-il, fait préparer un bâtiment de commerce pour s'embarquer. Il paraît cependant, qu'il a pris le chemin des montagnes avec deux personnes seulement. On veut même qu'il ne soit pas très loin de Toulon, attendant une réponse de lord Wellington à qui il avait fait demander un passeport pour se retirer en Angleterre. Sa maison se disperse entièrement. Chacun de ses officiers retourne dans son pays natal. Le duc della Rocca Romana m'a fait demander des passeports pour Lyon où il en sollicitera de nouveaux de Votre Excellence pour gagner Paris. »

Il y avait là un fond de vérité : cette demande de passeports se rattachait au projet qu'avaient formé certains des fidèles de Murat de l'entraîner à Roanne par les montagnes pour y attendre les passeports qu'avait offerts Metternich : mais c'était là un parti auquel Murat était, depuis le début, entièrement hostile. Peut-être n'avait-il consenti à se joindre à Rocca Romana, Giuliano

[1] M. Léonce Grasilier a donné sur ce policier de premier ordre une excellente notice (*Seizième assemblée générale de la Société d'histoire contemporaine*, p. 40).

et Rossetti qui avaient pris des passeports pour Lyon qu'en vue « de se diriger vers Paris avec ses anciens officiers, en se confondant avec leurs gens pour être plus à portée de suivre les démarches près de lord Wellington. »

Si fort était son désir d'être accueilli en Angleterre qu'il n'hésita point, le 5 août, dès qu'il apprit qu'un bâtiment marchand allait, avec des passagers, faire voile de Marseille pour le Havre à abandonner l'idée du voyage par les montagnes et à chercher les moyens de s'embarquer. On a dit que, au Havre, il comptait attendre les passeports de Metternich que lui apporterait le marquis de San Giuliano parti en poste pour Paris — mais ce n'était point de Metternich, c'était de Wellington que San Giuliano devait demander la protection : Murat offrait, si on lui accordait un asile en Angleterre, d'envoyer au gouverneur de la place de Gaète, laquelle tenait encore, l'ordre de se rendre.

Les dispositions avaient été prises pour que le roi s'embarquât le 10 au matin sur une barque de pêcheur que son neveu Joseph Bonafous, capitaine de frégate, mènerait en rade au navire sur lequel il prendrait passage : mais, par excès de prudence, son nom n'avait pas été prononcé; le capitaine, auquel on n'avait pas voulu se confier, ignorait à qui il avait affaire et l'on avait combiné, pour l'embarquement en rade, des dispositions si compliquées qu'un empêchement devenait bien probable. D'ailleurs, le 9, vers huit heures du matin, le

comte de Lardenoy, nommé commandant d'armes à Toulon par le marquis de Rivière, « ayant reçu l'avis qu'on venait de voir entrer le roi Joachim dans une maison près de la mairie, envoya sur-le-champ de la troupe avec un officier supérieur et un commissaire de police pour cerner le local et le fouiller avec le plus grand soin. » On ordonna la fermeture des portes de la ville pendant quelques heures ; on fit des perquisitions dans la maison qu'habitait le capitaine de frégate Bonafous-Murat et si les mesures combinées par M. de Lardenoy pour saisir Murat échouèrent, elles empêchèrent Bonafous de prendre la barque et d'aller chercher le roi, si bien que, après avoir attendu plusieurs heures en rade, le navire sur lequel Rocca Romana et Rosetti étaient montés comme simples passagers au même titre que le général Verdier, le général Lesueur et divers officiers de leur état-major fit voile vers le Havre. Il n'y eut là ni trahison ni défection : simplement un contretemps fâcheux mais explicable.

Cependant, le marquis de Rivière qui, en l'an XII, avait dû la vie à la princesse Caroline et qui, à présent, tenait en ses mains l'existence de Murat, ne désirait point qu'on le tuât. Il avait vu assez d'assassinats ; il n'en avait à la vérité réprimé aucun, mais on peut croire qu'il eût volontiers sauvé le maréchal Brune et qu'il ne poussa pas à ce que les crimes s'accomplissent. Il était incapable d'arrêter ni même de diriger le mouvement

qui s'était produit sans lui le 25 juin, et dont le 10 juillet seulement il était venu assurer la conduite officielle ; les officiers qu'il avait nommés lui-même, les troupes qu'il avait réunies lui échappaient aussi bien que les paysans qu'il avait insurgés et il se trouvait sans moyens et sans forces devant des désastres dont on ne saurait le rendre tout à fait responsable. On l'a accusé d'avoir « promis 48.000 francs de récompense à celui qui livrerait l'ex-roi mort ou vif », de lui avoir tendu un piège en essayant de faire son complice de Joliclerc, puis, sur le refus de celui-ci, de l'avoir destitué ; tout cela est faux. C'est à bon droit que dans des *Mémoires posthumes* publiés sous son nom on a allégué le contraire.

Joliclerc écrit le 14 août au duc d'Otrante : « L'autorité militaire a continué à rechercher ici avec beaucoup d'activité le roi Murat. On a fouillé plusieurs maisons dans la ville et dans la campagne. Des gens zélés dans plusieurs communes rurales ont aussi fait des démarches et des courses à cette occasion, de sorte que si ce personnage était trouvé par de pareils rassemblements, je ne sais pas trop ce qui en arriverait! »

Joliclerc alla donc trouver M. de Rivière ; il l'entretint de la situation et reçut de lui une commission dont il lui rend compte en ces termes : « Conformément aux ordres de Votre Excellence, j'ai dit à M. Murat, capitaine de frégate, neveu du roi Joachim, que si ce prince était encore dans les

environs, l'*autorité supérieure* lui offrait un sauf-conduit et une escorte pour qu'il pût gagner en toute sûreté ou un vaisseau de guerre anglais ou l'armée autrichienne à son choix ; qu'il aurait à cet égard des *garanties écrites* s'il le désirait ; que dans le premier cas, on lui trouverait un bâtiment convenable, etc. Le neveu m'a déclaré qu'il croyait son oncle parti par mer depuis le 22 juillet, que cependant il irait aux informations et me ferait une réponse positive sous peu de jours : ce qui me confirme dans l'idée que j'avais que, si ce personnage ne s'est pas embarqué, il doit être retiré quelque part dans nos montagnes. Ne jugeriez-vous pas convenable, Monseigneur, de m'envoyer de suite ou à M. le comte de Lardenoy, le sauf-conduit en question pour qu'à l'instant même où l'on me rendra réponse, nous puissions mettre à exécution ce qui aura été convenu. Je suis persuadé que ce prince, s'il est ici, préférera de se rendre aux Anglais, s'attendant bien cependant qu'ils le conduiront à Trieste auprès de sa famille comme feraient les Autrichiens, mais il voyagera d'une manière moins désagréable par mer qu'il ne le ferait sous forte escorte par terre. Il faudrait avoir un ordre pour que la marine fournît un bâtiment. Vous aurez la bonté, Monseigneur, de me donner vos instructions que j'exécuterai ponctuellement. J'accompagnerai même le personnage jusqu'à son arrivée au premier vaisseau anglais, si vous le croyez utile, et je retiendrai alors le sauf-conduit

pour vous le rapporter. En un mot, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour remplir vos intentions. »

Mais Joliclerc ne put rien obtenir : « Le roi Joachim qui paraît réellement caché dans nos environs, écrit-il le 16 août, à Fouché, ne m'a fait encore aucune réponse positive aux propositions qui lui ont été portées de la part de M. le marquis de Rivière. Ce prince hésite et se fera arrêter ! On a été déjà plusieurs fois sur ses traces. »

Point de réponse ; et le 17, Joliclerc est destitué, le 17, M. de Rivière nommé pair de France est rappelé à Paris. Depuis le 10, où ne voyant point arriver son neveu, Murat a vainement tenté de rejoindre le navire qui devait l'attendre en rade, il erre par la montagne, abandonné par son valet de chambre Leblanc, parti à Toulon sous un prétexte avec l'argent qui lui avait été confié. Après quelques nuits passées dans la maison de M. Marrani, avocat, auquel sans le connaître il avait demandé l'hospitalité et qui, pour ce crime, fut mis sous la surveillance de la police, il s'est hasardé jusqu'à Plaisance ; il a pu faire prévenir son neveu Bonafous-Murat, qui, surveillé lui-même, a apporté quelque argent et des provisions. Il passe les nuits à Plaisance chez la jardinière, erre le jour dans la montagne, échappant par des coups de chance aux bandes qui le cherchent.

Fourbu, exténué, tel un cerf aux abois, le malheureux n'avait plus d'espoir que dans un improbable retour de la fortune. Il vint. Des braves

gens se rencontrèrent qui, mis par Bonafous-Murat au courant de la situation, se proposèrent pour le mener en Corse, ou du moins pour le conduire en mer sur le passage du bateau-poste qui en faisait le service : c'étaient Donadieu et Langlade, anciens officiers de marine et Blancard, ancien employé à la suite des Armées d'Espagne. Bonafous-Murat, pour détourner les espions, devait faire un tour dans la montagne et, s'il pouvait, rejoindre à la plage.

En Corse, Murat se croyait assuré de trouver un asile près des officiers en grand nombre qui avaient servi dans son armée. D'ailleurs, la Corse était à peine soumise à Louis XVIII et les éléments d'opposition au nouveau régime étaient encore en possession de l'autorité, au moins dans l'ancien département du Liamone.

Ce fut une terrible traversée. Bonafous n'ayant pu rejoindre à temps, et le péril devenant de plus en plus pressant, Donadieu, Langlade et Blanchard s'étaient décidés le 23 à partir avec le roi sur le petit bateau à voile qu'ils s'étaient procuré : vers sept heures du soir, « le vent étant plus que bon frais », ils étaient presque en perdition à treize lieues environ de l'île d'Hyères (*sic*) lorsqu'ils rencontrèrent le bateau de correspondance commandé par le capitaine Michel Bonelli ; « ils crièrent à toute voix : Sauvez-nous la vie ! Sauvez-nous la vie ! » Par pitié, Bonelli les recueillit. Ils se dirent tous officiers de marine fuyant les persécutions et les

assassinats ; sur la balancelle, se trouvaient le sénateur Casabianca, le capitaine Oletta, un neveu de Baciocchi, Rossi et un cousin du duc de Padoue Boério. A l'arrivée à Bastia, Murat, après s'être simplement rafraîchi, partit pour Vescovato où, paraît-il, nul ne l'attendait. « Environ vers midi, un voyageur, l'ancien roi de Naples, demanda asile à la maison du maire Colonna Ceccaldi, pour se reposer d'un voyage en mer qui l'avait beaucoup fatigué. » Colonna Ceccaldi, en fidèle serviteur de S. M. T.-C. s'empressa de faire part au colonel Verrier, commandant par intérim, de cette arrivée inattendue et Verrier se hâta de détacher le commandant Galloni d'Istria, fougueux ennemi des bonapartistes, pour appréhender Murat. Mais aussitôt que les officiers à demi-solde et les officiers du service napolitain avaient appris la présence de Murat, ils étaient accourus au Vescovato et s'étaient mis à ses ordres. Le général Franceschetti, gendre de Colonna Ceccaldi, s'était institué leur chef, en même temps qu'il s'établissait comme le grand maréchal, l'aide de camp et le conseiller intime du roi. Lorsque Galloni, servant de guide à des détachements anglo-siciliens, se mit en marche, les patriotes étaient en tel nombre qu'il renonça à attaquer et se retira sur Bastia. Toutefois la position n'était pas sûre ; le roi, que hantait le souvenir du retour de l'île d'Elbe et qui ne doutait pas qu'il n'égalât au moins son beau-frère, avait une fois de plus changé ses projets et sans qu'on puisse

attribuer à quelque influence qu'on connaisse celui qu'il avait à présent conçu il avait déjà commencé des préparatifs et engagé des dépenses en vue d'une expédition sur Naples, que désapprouvaient tous ceux qui lui portaient intérêt ; les navires qu'il attendait de Bastia furent saisis par ordre du colonel Verrier et d'un jour à l'autre, dans cette partie de la Corse où les Anglais avaient tant de pensionnaires, de serviteurs et d'amis, Murat pouvait être arrêté, peut-être massacré. Sur les instances de Poli, le gendre de la nourrice de l'Empereur, il quitta cette maison de Vescovato dont l'hospitalité devait être si chèrement comptée à la reine Caroline, et, en traversant la Corse presque entière, il arriva à Ajaccio où l'attendait une entrée triomphale. Toutefois les parents des Bonaparte se tinrent à l'écart ; ils se souvenaient du rôle que Murat avait joué l'année précédente et n'avaient point pardonné. Les autorités civiles et militaires s'étant retirées dans la citadelle, Murat, maître de la ville, s'occupa de réaliser son dessein, même par des mesures violentes, telles que l'embargo sur les navires qui se trouvaient dans le port. Son but était marqué, sa résolution fixée. Mais n'eût-il pas pu encore échapper à son destin ?

Avant de quitter la France, le 22 août, il avait écrit à Fouché une lettre qu'il data « du fond de ma ténébreuse retraite ». Il y disait que le bâtiment sur lequel il avait eu l'intention de s'embarquer

pour le Havre avait été forcé de mettre à la voile sans lui, emportant ses gens, son argent et ses effets et qu'il était resté à terre sans avoir même de quoi changer de linge ; il se plaignait de n'avoir pas reçu de réponse à ses lettres, accusait Talleyrand, déplorait l'arrestation de Coussy et de Macirone, informait le duc d'Otrante des persécutions et des dangers auxquels il était exposé, lui annonçait que, pour éviter les assassins qui étaient nuit et jour à sa poursuite, il se déterminait à passer en Corse sur une barque non pontée ; il priait Fouché d'user de toute son influence auprès des Alliés pour obtenir qu'on lui envoyât sans perdre de temps une personne autorisée à recevoir son adhésion à la décision qu'ils auraient prise à son égard, décision qu'il attendrait en Corse.

Fouché n'avait pas besoin que le roi excitât son zèle et il n'avait point même hésité à se compromettre en sa faveur. Gruchet, Coussy et Macirone étaient au secret depuis quinze jours par ordre de Decazes, lorsque le 6 août le ministre de la Police apprit l'arrestation de ce Macirone par ce billet de sir Ch. Stuart : « Monsieur le duc, quoique je ne désire aucunement intervenir dans une affaire qui me paraît absolument du ressort de l'autorité du pays, j'ose prier Votre Excellence de me faire savoir si elle a connaissance de l'arrestation d'un individu nommé Macirone. » Sur l'heure, Fouché demanda un rapport à Decazes, ordonna la mise en liberté de Macirone et informa Stuart de

cette décision. Dans le rapport sommaire que Decazes lui remit le même jour, le préfet de police avouait l'arrestation de Coussy et celle de Gruchet. Le 8, sur de nouveaux ordres du ministre, il entra dans plus de détails, résuma les interrogatoires et les pièces saisies : elles prouvaient simplement l'intention où était Murat de demander un asile en Angleterre, mais certaines pièces, telles l'arrêté de la Commission provisoire, les lettres de Coussy et même celles de Murat étaient de nature à compromettre Fouché et Decazes y insista. Decazes conclut à ce que les « sieurs Macirone et Decoussy contre qui de suffisantes preuves en matière de délit n'avaient pu être obtenues pour être traduits en cours de justice réglées, fussent détenus par raison de sûreté et de prudence jusqu'au moment où Murat aurait quitté le royaume ».

Le duc d'Otrante écrivit de sa main : « L'ex-roi de Naples est embarqué depuis vingt jours » et il ordonna la mise en liberté de Macirone, de Coussy et de Gruchet. Néanmoins, Decazes « obtint que les deux derniers seraient placés sous surveillance hors Paris ».

C'est sous l'inspiration de Fouché qu'agit Jolicler ; c'est Fouché qui ordonne la mise en liberté de Bonafous ; c'est Fouché qui, sur des bruits que Murat s'est réfugié dans les environs de Mantua, écrit, le 16 août, au préfet de l'Ain, l'invitant à employer des moyens sûrs et discrets pour découvrir si ce prince fugitif a réellement choisi ce lieu

pour sa retraite » et qui ajoute de sa main « si l'ex-roi de Naples est dans votre département vous lui donnerez un passeport pour l'Autriche » ; enfin, aussitôt qu'il reçoit, le 26 août, une lettre que Murat a dû lui écrire vers le 10, c'est-à-dire après l'échec de sa tentative d'embarquement, il lui écrit : « Je m'empresse de vous envoyer les fonds nécessaires et un passeport du prince Metternich pour que vous puissiez vous rendre en Autriche où votre famille est déjà établie. Je vous invite à quitter promptement la France et à prendre la route de Trieste. Je ne puis vous donner d'autres conseils aujourd'hui que celui d'une résignation complète à votre position. Le malheur a souvent des résultats heureux. Vous trouverez dans une vie privée le repos dont vous ne pouviez jouir sur le trône... Croyez-en celui qui connaît les illusions humaines et qui ne cessera de prendre intérêt à vous quels que soient votre destinée et votre éloignement. »

Le 27 la question a été portée devant la conférence des Quatre cours ; le sort de Murat a été réglé ainsi que celui des autres Napoléonides. « A l'égard de Murat et de sa famille le gouvernement autrichien a fait connaître qu'il leur donnerait asile sous la condition convenue. » Par suite, les démarches que tentait Macirone sur l'arrivée de Giuliano apportant la nouvelle d'ailleurs fausse de l'embarquement pour le Havre, ne pouvaient aboutir. Il ne s'agissait plus, pour Fouché, comme pour Macirone et même pour Metternich, que de

décider Murat à quitter la Corse pour l'Autriche et à abandonner ses projets de retraite en Angleterre.

A cela tout le monde s'emploie. Le 29, Macirone écrit au prince de Metternich : « D'après la conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Votre Altesse, je me suis concerté avec M. le duc d'Otrante pour ce qui concerne le maréchal Murat et ce ministre est d'avis, ainsi que moi-même, qu'il serait nécessaire que Votre Altesse eût la complaisance de me fournir une lettre officielle pour le maréchal Murat, par laquelle Votre Altesse le rassurera sur sa liberté personnelle et sur la conduite généreuse et libérale que Sa Majesté Impériale et Royale se propose de tenir à son égard. Aussitôt que j'aurai pu rejoindre le maréchal Murat, j'en instruirai M. le duc d'Otrante qui, de suite, donnera les renseignements nécessaires à l'officier autrichien qui sera chargé de l'accompagner dans les États de Sa Majesté Impériale et Royale. »

Le 1er septembre, Macirone reçoit du prince de Metternich une déclaration ainsi conçue : « M. Macirone est autorisé par les présentes à prévenir le roi Joachim que S. M. l'empereur d'Autriche lui accordera un asile dans ses États sous les conditions suivantes :

I. Le roi prendra un nom de particulier. La reine ayant pris celui de comtesse de Lipona, on le propose également au roi ;

II. Il sera libre au roi de choisir une ville de la Bohême, de la Moravie ou de la Haute Autriche, pour y fixer son séjour. S'il voulait se fixer à la campagne, cela ne souffrirait point de difficulté dans ces mêmes provinces ;

III. Le roi engagera sa parole vis-à-vis de S. M. I. et R. qu'il ne quittera pas les États autrichiens sans le consentement exprès de Sadite Majesté et qu'il vivra dans l'attitude d'un particulier de marque, mais soumis aux lois en vigueur dans les États autrichiens.

En foi de quoi et pour qu'il en soit fait l'usage convenable, le soussigné a eu l'ordre de l'empereur de signer la présente déclaration.

Donné à Paris le 1er septembre 1815.

Signé : METTERNICH. »

D'après la lettre qu'il avait écrite à Metternich le 29 août, Macirone avait reçu les instructions du duc d'Otrante pour partir le surlendemain : il ne quitta Paris que le 10 septembre. Il allègue que ayant appris par la lettre adressée à Fouché par le roi « qu'il était dépourvu d'effets et de domestiques, il avait cru de son devoir de lui fournir les uns et les autres; qu'il avait découvert que deux de ses anciens valets de chambre, dont les femmes étaient encore au service de la reine, se trouvaient à Paris ; qu'il les engagea à rejoindre le roi et qu'il se consulta à ce sujet avec le ministre

de la police français ; lequel arrêta qu'ils partiraient avec lui comme ses domestiques [1]. »

Quels qu'aient été les motifs de ce retard, il eut les plus graves conséquences. Parti le 10, de Paris, avec un passeport de Fouché à son nom, des lettres de Metternich pour le comte Stahremberg commandant l'armée autrichienne du Midi de la France, des passeports pour Trieste au nom du comte de Lipona signés de Metternich, de Schwarzenberg et de sir Ch. Stuart, Macirone arriva le 14 à Toulon, y resta plusieurs jours attendant une occasion, écrivit le 18 à Fouché qu'il allait s'embarquer, partit le 20 sur un petit bâtiment qui le conduisit à Calvi d'où il expédia un émissaire au roi, reprit la mer et arriva le 25 à Bastia. Il y trouva la frégate anglaise *The Meander*, commandant Bastard, avec une division de cinq chaloupes canonnières. Le capitaine Bastard lui apprit que *The Meander* était arrivé de Livourne depuis quelques jours, ayant à son bord un officier anglais, aide de camp du commandant

[1] On lit à ce sujet dans un rapport de date postérieure adressé à Decazes et inculpant bien plus Fouché que Macirone : « On a supposé avec raison que Murat en acceptant *deux valets cédés* par Macirone qui, voyageant sans faste, ne devait pas en avoir à céder, acceptait effectivement 200 000 francs dont on a la preuve certaine que la remise fut faite par l'entremise d'un agent qu'on ne trouve nulle part, si ce n'est dans Macirone ; on a observé avec justesse que les deux valets qui ne se retrouvent nulle part que sous la main du duc d'Otrante, s'ils indiquent leur origine ne font pas connaître aussi positivement leurs qualités, noms et prénoms. »

anglais à Gênes, apportant à *M. Murat* une sommation d'avoir à se livrer aux mains de cet officier sous peine d'un traitement rigoureux; que, reçu par le roi qui lui avait demandé quelles garanties lui seraient offertes, il avait répondu qu'il avait seulement l'ordre de sommer M. Murat, au nom des souverains alliés, de se livrer à Son Excellence le commandant de Gênes. Cette démarche avait été réitérée le 24 par le colonel Verrier, commandant provisoire de la Corse et le capitaine Bastard, commissionné par lord Burghersh, lesquels avaient rédigé une sommation au nom des souverains alliés et de Son Excellence lord Burghersh pour que M. Murat eût à se rendre[1] à Bastia ou à bord de la frégate. Bastard était sur le point d'expédier devant Ajaccio ses chaloupes canonnières pour enlever les gondoles que Murat avait frétées et avec lesquelles on craignait qu'il ne voulût faire une descente dans le royaume de Naples.

Macirone partit en hâte pour rejoindre le roi qui l'attendait à Ajaccio.

Quels qu'eussent été les desseins de Murat depuis son débarquement en Corse — et ils semblent avoir été divers et fugitifs, portés tantôt sur

[1] Le colonel Verrier écrit le 2 octobre au ministre de la Guerre : « Nous nous décidâmes, M. Bastard, capitaine, commandant la frégate de S. M. B. le *Meander* mouillée en rade de Bastia et moi à sommer l'ex-roi de se rendre dans la ville de Bastia ou à bord de la frégate pour y attendre les passeports qu'il avait demandés ou jusqu'à ce qu'il soit statué sur son sort par la France et les puissances alliées. »

l'île d'Elbe, tantôt et plus ardemment sur Naples; qu'elles qu'aient été les espérances qu'eussent fait naître dans son esprit les mouvements et même les soulèvements des Corses, les messages qu'il avait reçus de quelques Napolitains, les uns peut-être sincères, les autres vraisemblablement provocateurs, il s'était arrêté à présent à un débarquement qui lui semblait devoir être triomphal — tel que celui de Napoléon sur les côtes de Provence. Sa proclamation au peuple napolitain était imprimée, les dispositions étaient prises, les hommes étaient réunis, les barques étaient prêtes à lever l'ancre, pouvait-il revenir en arrière, accepter les propositions que Macirone lui apportait? l'amour conjugal et paternel pouvait-il l'emporter sur l'ambition de faire quelque chose d'extraordinaire et de reconquérir son royaume?

Peut-être, si Macirone était arrivé quinze jours plus tôt, car Murat eût trouvé alors dans la déclaration du prince de Metternich qu'on ne lui demandait point d'abdiquer, qu'il restait roi, qu'il serait traité comme tel, qu'on lui demandait seulement de prendre un nom qui, sans altérer son caractère royal, en le reconnaissant même à des égards — *Lipona* c'est *Napoli* — lui assurait un demi-incognito; il l'eût pu avant qu'on eût réuni autour de lui ces bandes dont l'enthousiasme lui faisait illusion; avant que la sommation de Verrier et de Bastard l'eût convaincu qu'en Angleterre, à Gênes ou en Autriche, c'était une prison qui l'at-

tendait. Il était roi. Il voulait vivre ou mourir en roi. « La guerre par lui faite à l'Autriche et à l'Angleterre et qui l'avait forcé de se réfugier en Corse ne l'avait pas dépouillé de son titre de roi reconnu par toute l'Europe ; les rois qui font la guerre pour un territoire ne mettent pas en question leurs titres respectifs aux couronnes qu'ils ont portées et ne cessent pas de se considérer comme sacrés ; quand il arrive que, par le sort de la guerre, un roi est chassé de sa capitale il a le droit d'y retourner s'il en a les moyens ; enfin il n'avait pas abdiqué. » Il était trop tard et le sort était jeté. A la lettre que Macirone lui avait écrite et qu'il lui remit en personne, il répondit par deux lettres : dans l'une ostensible et écrite pour dépister des espions qu'on lui a signalés il accepte le passeport et déclare qu'il compte s'en servir pour se rendre à la destination qui est fixée, se réservant à l'époque où il serait réuni à sa famille de traiter des conditions que S. M. I. et R. impose à l'offre d'un asile en Autriche ; il décline en même temps l'offre que lui a faite le commandant Bastard, vu « la sommation peu mesurée qui lui a été adressée par ce capitaine de frégate », et il annonce vouloir se rendre à sa destination par ses propres moyens. L'autre lettre est un véritable manifeste adressé à « Monsieur Macirone, envoyé des puissances alliées auprès du roi Joachim. Il y résume ses malheurs, il y accuse — injustement — le marquis de Rivière, il refuse les propositions

des alliés : « Je n'accepterai point, dit-il, les conditions que vous êtes chargé de m'offrir. Je n'y vois qu'une abdication pure et simple, sous la seule condition qu'on me permettra de vivre, mais dans une éternelle captivité, soumis à l'action arbitraire des lois sous un gouvernement despotique. Où est ici la modération? la justice? Y voit-on les égards dus à un monarque malheureux qui a été formellement reconnu par toute l'Europe et qui, dans un moment bien critique, a décidé la campagne de 1814 en faveur de ces mêmes puissances qui maintenant, contre leurs propres intérêts, l'accablent du poids excessif de leurs persécutions! »

Et il reprend l'histoire de sa campagne de 1815, il expose les causes de la défaite de « sa belle armée ». « Il n'existe point à cette heure, dit-il, un individu de cette armée qui n'ait reconnu son erreur, je pars pour les rejoindre. Ils brûlent du désir de me voir à leur tête. Ils m'ont conservé toutes leurs affections de même que chaque classe de mes bien-aimés sujets. Je n'ai point abdiqué. J'ai le droit de reprendre mon royaume, si Dieu m'en donne la force et les moyens... »

Et il termine en disant : « Vous ne sauriez mettre aucun obstacle à mon départ quand même vous en auriez envie. Lorsqu'on vous remettra cette lettre, j'aurai déjà fait bon chemin vers ma destination. Ou je réussirai, ou je terminerai mes malheurs avec ma vie. J'ai bravé mille et mille

fois la mort en combattant pour ma patrie, ne me serait-il pas permis de la braver une fois de plus pour moi-même? »

Dans la nuit du 28 septembre, Murat fait voile pour la Calabre emmenant sur cinq gondoles et une felouque environ deux cents hommes. Il est conduit par le marin qui dirige sa gondole vers un guet-apens savamment organisé. Le Barbara, corsaire maltais, doit le livrer à un point désigné, où l'attend un capitaine de gendarmes ayant en poche sa récompense. Abandonné par les uns, trahi par d'autres, jeté le 3 octobre par un coup de désespoir sur la plage du Pizzo au moment où, la raison prenant le dessus, il veut se diriger sur Trieste; repoussé de la ville, qui s'est vidée devant lui; courant avec ses quelques compagnons vers Monteleone qu'on lui dit favorable; poursuivi par les paysans et par la populace; parlementant avec le chef de la bande apostée pour le saisir, lui échappant, cerné de nouveau, arraché à ses ennemis, précipité d'une course folle vers la mer, s'épuisant à mettre à flot une barque ensablée — qui l'eût conduit où? la gondole ayant pris le large — rejoint par la foule furieuse, frappé à coups de crosse, à coups de pied, à coups de poing, à coups de bâton, visé par des pierres, des souliers, des crachats, tiré par les cheveux et les moustaches, il n'est point achevé parce qu'un Espagnol nommé Alcalà, régisseur du duc de l'Infantado, s'interpose: c'est pour le remettre au gendarme Trentacapilli;

c'est pour qu'on l'enferme avec ses vingt-sept compagnons, dont huit grièvement blessés, dans une étable à porcs ; et puis ce sont les soins généreux d'Alcalà, l'arrivée du général Nunziante, l'illusion qu'a Murat que sa tête est sacrée, qu'il est roi, qu'il peut s'accommoder avec Ferdinand, qu'en tous cas sa vie sera sauve ; et puis l'ordre envoyé par le Bourbon de réunir une commission militaire et la mort tout à l'heure. D'une main qui n'a point tremblé, Murat trace ses adieux à sa femme et à ses enfants. « Montrez-vous au monde dignes de moi, leur dit-il. Je vous laisse sans royaume et sans biens au milieu de mes nombreux ennemis ; montrez-vous supérieurs à l'infortune ; pensez à ce que vous êtes et ce que vous avez été et Dieu vous bénisse ! Ne maudissez pas ma mémoire. Je déclare que ma plus grande peine dans les derniers moments de ma vie est de mourir loin de mes enfants. » Face aux fusils il commande le feu, tel à Paris son camarade Ney. Six balles dans le corps, une dans la tête ; une bière de bois blanc dont les planches s'écartent, la fosse commune !

XLI

LES INTERNÉS

1815-1821

Napoléon a disparu dans le mystère. — Triomphe des pamphlétaires. — Acharnement contre le vaincu et contre ceux qui lui restent fidèles. — Triomphe apparent de l'oligarchie. — Etat réel des peuples latins. — Conspirations militaires et démocratiques. — Le régime français. — Les conspirations de 1820. — L'avenir. — Y eut-il des tentatives pour délivrer Napoléon ? — Dans ces tentatives, la Famille entra-t-elle pour quelque chose ?

Joseph. — Il a seul des moyens et est seul à portée. — On le cherche en France de tous côtés. — On le traque encore en Suisse quatre mois après qu'il est débarqué à New-York. — La police européenne contre Joseph. — Coxe, consul des Etats-Unis à Tunis. — Lettres de Joseph à Nicolas Clary. — Clary persécuté. — Le comte de Survilliers. — Son attitude aux Etats-Unis. — Visite au Président. — Etablissement en Pensylvanie. — Point-Breeze. — M. Leray (de Chaumont). — Mme de Staël. — Le parc de Joseph. — Bordentown. — Avec quoi Joseph achète-t-il ? — L'hiver à Philadelphie. — Philosophie. — La maison de Point-Breeze. — Incendie qui la détruit. — Construction d'une nouvelle maison. — Distribution. — Ameublement. — Tableaux. — Parc. — Popularité. — Rapports des consuls de France à Philadelphie. — La cour. — Rentrée en Europe des proscrits civils. — Les proscrits militaires. — Le Champ d'Asile. — Quelle part Joseph a-t-il pu y prendre. — Quels ont été ses rapports avec l'Empereur. — Lettres qu'il lui a écrites, qu'il en a reçues. — L'affaire du Mexique. — Joseph et une députation mexicaine (?). — Invraisemblances. — Les Mexicains et Napoléon (?). — Joseph a-t-il coopéré aux tentatives des proscrits ? — Les mystificateurs de M. Hyde de Neuville. — Piège qu'on lui tend. — La confédération napoléonienne et Lakanal. — Prodigieuse crédulité. —

Elle est pareille en Europe. — La vérité sur Lakanal. — Il se peut qu'il ait été mêlé à une tentative de Decatur sur Sainte-Hélène. — Nicolas Girod et *la Séraphine*. — Yon et les compagnons de Laffitte. — Ce qu'on sait de Joseph. — Ses rapports avec Archambault. — Avec Las Cases. — Avec O'Meara. — Lettre à l'Empereur. — Il énumère et déplore ses propres malheurs. — Fortune immense. — Les lettres des Souverains. — Napoléon n'est pas vengé. — Point de trace de tentative pour le délivrer.

Mesures prises par la Sainte-Alliance. — Comment a été réglé le sort des Bonaparte résidant en Europe. — L'internement en Wurtemberg, en Autriche, en Suisse, en Russie, dans les Etats romains. — En France, la loi dite d'amnistie. — Amendement au projet de loi. — Sévérité des mesures. — La correspondance avec Napoléon. — Avant de la rechercher, établir comment se sont comportés les trois groupes constitués par la Famille.

GROUPE ROMAIN. Fesch et Madame. — Lutte de Fesch avec le secrétaire d'Etat et surtout le représentant du roi de France. — Dépêches de M. Cortois de Pressigny. — Bruits répandus par ses employés de l'Ambassade. — Madame et Consalvi. — Légende. — Soumission de Madame et de Fesch. — Vente de l'hôtel de Paris. — Dispositions prises par Fesch pour mettre sa fortune à l'abri. — Ses actes comme archevêque à Lyon. — Ses lettres à Louis XVIII pour les bonnes fêtes. — Louis XVIII destitue l'archevêque de Lyon. — Le nouveau Concordat. — Il pense que le Pape passera sur le cas de Fesch. — Le Pape ne l'admet pas. — Ses raisons. — Première convention de 1816, non ratifiée. — Concordat de 1817. — L'article VI. — Consalvi chez Fesch. — Il lui demande sa démission. — Refus de Fesch. — Nouvelle attaque. — Nouveau refus. — Combinaison imaginée par le Conseil du Roi. — M. de Bernis nommé administrateur apostolique, préconisé par le Pape. — Réponse de Fesch à Consalvi et au Pape. — Le Concordat repoussé par la nation et le Conseil d'Etat. — Fesch reste en possession. — On tente de l'acheter. — Négociation de Portalis. — Menaces de prison. — Ce ne fut qu'en 1823 que M. de Laval parvint à le chasser de son siège. — Le cardinal se retire de plus en plus. — Préfet de la confrérie du Colisée. — Exaltation mystique qu'il communique à sa sœur. — Les tableaux du cardinal. — Départ de M^lle^ de Blou. — Autorité prise par Colonna di Leca. — Madame vient habiter le palais Rinuccini. — Mais

elle continue à vivre aussi intimement avec son frère. — Des mystiques aux visionnaires. — Les demandes d'argent des enfants de Madame. — La défense dirigée par Fesch. — Les lettres de Fesch.

Pauline. — Difficultés qu'elle traverse depuis son retour à Rome. Isolement complet. — Borghèse. — Ses reniements. — Sa belle-sœur la princesse Aldobrandini, née La Rochefoucauld. — Ses déclarations. — Ses réclamations. — Il demande à rentrer en France. — Injures contre Napoléon. — Procès qu'il intente à Pauline. — Ses frères prennent parti pour elle. — « ... la dupe des hommes ! » — Tentatives d'accommodement. — De quoi se plaint Borghèse. — La sentence pontificale. — Les bijoux et leur partage. — L'acte de séparation. — Succession Leclerc. — Arrangements avec Torlonia, Edon, Laffitte. — Fortune de Pauline. — Sa villa Paolina. — Les étrangers. — Les Anglais. — Le marquis de Douglas, duc de Hamilton. — En 1817, projet d'aller vivre en Autriche. — En 1818, séjour aux bains de Lucques. — Séjour à Livourne. — Retour à Rome. — Grave maladie. — Amélioration de sa santé. — Ses préoccupations : santé, fortune, famille.

Louis. — Il réclame et obtient la garde de son fils aîné. — Les précepteurs. — En tel nombre que la police cesse de s'en occuper. — Discussions épistolaires avec Hortense sur l'éducation. — Règlement de vie imposé à l'enfant. — L'hypocrisie forcée. — Hortense s'en préoccupe. — Réclame son fils aîné pour l'hiver de 1817. — Mission du comte Tascher. — Napoléon-Louis arrive à Augsbourg. — Impression qu'il produit. — Recherche d'un précepteur : Narcisse Viellard. — Voyages du jeune prince. — Louis à Rome. — Les eaux minérales. — Les bains de mer à Livourne. — Hortense obtient d'y aller de son côté. — Aucun rapprochement possible entre les époux. — Louis introduit une nouvelle instance en annulation. — Mlle Odescalchi. — Il sollicite de tous ceux qui l'ont connu lors de son mariage, des témoignages qu'il leur dicte. — Refus de la plupart. — Il veut obtenir qu'Hortense déclare qu'elle fut contrainte. — Lettre qu'il lui adresse. — Toute la famille, sauf Jérôme, prend parti pour Hortense. — Doctrine ancienne de la Cour pontificale en matière d'annulation. — Réveil de son ancienne passion pour Emilie Lavallette. — Lettre qu'il lui adresse au moment de l'évasion de Lavallette. — Episodes de la guerre contre Hortense. — Vente désastreuse des propriétés de France. — Lettres à sa femme. —

Haine contre son frère. — Bon vouloir des Alliés et de Louis XVIII à son égard. — Les *Documents historiques*. — Ce qu'il y dit. — Ce qu'il laisse penser. — Irritabilité délirante. — Injures au cardinal. — A Lucien.

Lucien. — Sa situation légale. — Surveillance effective et gênante, exercée par les ambassadeurs européens. — M. Cortois de Pressigny, ses lettres. — Calomnies contre Mme Lucien. — Le ministre des Deux-Siciles. — Le ministre d'Autriche. — Avertissements donnés à Lucien. — Réconciliation peu prouvée avec Pie VII. — Il étudie les astres. — Il marie Charlotte au prince Gabrielli. — Christine n'y assiste pas. — Pourquoi ? — Bruit qui court à Rome de l'évasion de Lucien. — Alerte générale en France. — M. Decazes donne l'ordre que, si on le prend, on l'exécute dans les vingt-quatre heures. — Il n'a pas bougé de Rome. — Nouvelle alerte. — Arrivée à Saint-Tropez de la felouque *les Bons Amis*. — Arrestation d'André Boyer et de Mlle de Blou de Chadenac. — Interrogatoires. — Vie retirée que mène Lucien. — En 1817 il forme le projet d'aller retrouver Joseph. — Lettre à Elisa. — La nouvelle répandue à Rome. — Il a demandé des passeports pour conduire son fils Charles en Amérique. — Sa demande renvoyée à Metternich qui la soumet à la conférence à quatre. — M. de Blacas ambassadeur de France. — Ses protestations. — Note qu'il passe au secrétaire d'Etat. — Ordres qu'il donne au stationnaire — Réclame des mesures restrictives. — Note qu'il inspire à l'ambassadeur d'Espagne et au ministre des Deux-Siciles. — Refus de passeport par la conférence. — On pense à assigner à Lucien une autre résidence. — Peut-être en Russie. — La princesse de Galles et Lucien. — Nouvelle conférence au sujet de Lucien. — On pense à le transférer en Autriche. — Refus du prince de Metternich. — Internement à Kœnigsberg. — La Prusse refuse. — Lettre de Lucien à Consalvi. — Nouvel engagement de demeurer dans les Etats romains. — Le Pape prend parti pour Lucien. — Les Quatre puissances se désintéressent. — Notes des Deux-Siciles. — De l'Espagne. — Les brigands. — Enlèvement de Chatillon qui est pris pour Lucien. — Arrestation d'André Boyer. — Projet de mariage pour Christine. — Le comte de Possé. — Mariage de Mlle Jouberthou avec le prince Hercolani. — Il demande à se rendre à Viterbe et à s'y installer. — Lettre à Consalvi. — Sa réponse. — Il obtient la permission de résider à Canino. — La vie pastorale. — Les tragédies de Madame

et de Monsieur. — Blacas contre Lucien, il veut lui interdire de rester l'hiver de 1818 à Canino. — Lucien y retourne à la belle saison. — Nouvelle demande d'un passeport pour son fils. — Refus. — Il retourne à Canino. — Les brigands. — Le carnaval de 1820. — L'assassinat du duc de Berry. — La venue de la reine d'Angleterre. — La surveillance renforcée. — Ruine de Lucien qui veut faire argent de tout. — Haine de M. de Blacas. — Il veut obliger Lucien à revenir habiter Rome. — Négociation à ce sujet. — Lucien demande qu'on lui indique quels crimes il a commis. — Notes extraordinaires de Blacas. — Il veut exiger l'arrestation de Lucien. — Nouvelle note. — Réponse de M. Pasquier ministre des Affaires étrangères. — Conditions mises à son séjour à Viterbe. — Nouvelles attaques de Blacas. — Affaires d'argent avec Madame. — Vente de ses tableaux. — Mariage de sa fille Lætitia avec M. Thomas Wyse. — Autres mariages qu'il projette. — Les contrariétés du séjour à Rome. — M. de Blacas .

GROUPE AUTRICHIEN. — Elisa. — Sa polémique avec le marquis de Lucchesini. — Note de sa main au sujet de son mari. — Sa philosophie. — Agrément d'argent qu'elle devait à Metternich. — La dotation de Napoléon à Parme. — Lettre à Marie-Louise. — Les biens comtaux d'Aquilée. — Demande d'argent adressée à Madame. — Vie somptueuse. — Villa-Vicentina. — Les amis d'Elisa. — Attente de Jérôme. — Considération de Metternich. — Surveillance gênante. — Tentatives de résistance vite calmées. — Les travaux à la villa. — La princesse renonce aux eaux de Carlsbad. — Malgré son médecin prend les bains à Montecatini. — Attrape les fièvres. — Est emportée en treize jours. — Ses enfants, son mari. — Discussions avec Jérôme. — Baciocchi obtient de passer six mois de l'année à Bologne.

Caroline. — Elle apprend la mort de Murat. — Sentiments qu'elle a éprouvés pour Murat. — Combien elle a dû en souffrir. — Son jugement sur lui. — Comme elle porte son deuil. — Accablée de réclamations par des Corses. — Fortune des plus médiocres. — La succession de Murat. — L'arrêté du gouvernement provisoire. — Mercey et Macdonald. — Le bruit court qu'elle a épousé Macdonald. — Pourquoi l'eût-elle fait ?

Jérôme. — Il a demandé à être admis en Autriche. — Réponse favorable. — Il arrive à Hainburg. — Visite d'affaires. — La dette de Caroline. — Arrangements généreux, sur lesquels Jérôme reviendra plus tard. — Installation dans le château. —

Grossesse de Catherine. — Sa nouvelle belle-sœur, la grande-duchesse Catherine. — Mort du roi de Wurtemberg. — 150.000 francs d'héritage. — Train royal. — La cour. — Dissentiments à Hainburg. — Guerre ouverte. — Les enfants Murat. — Caroline achète Orth; puis Frohsdorf. — La séparation. — Les Jérôme cherchent une terre. — Achat de Wald. — Pourparlers pour Grainburg. — Ils demandent à s'établir à Presbourg. — Tentatives sur Inzersdorf. — Achat d'Erlau. — Metternich refuse l'autorisation. — Echange d'Erlau contre Schönau avec 300.000 florins de soulte. — Les regrets. — Vains bruits sur l'hospitalité russe. — Reconstruction de Schönau. — Le grand train. — Catherine aux eaux de Baden. — Achat de Saint-Polten. — Immenses dépenses. — Fourcau de Beauregard et Planat. — L'étiquette. — La tenue de maison. — On ne voit personne du dehors. — Projet de visite de Pauline à Caroline. — Lettres de Catherine. — Frohsdorf et Schönau. — La guerre. — Les défauts de la reine. — L'étonnante prodigalité. — Tentatives pour rentrer dans quelque argent. — Maubreuil. — Fesch. — Hainguerlot. — Procès au sujet des propriétés d'Italie. — de Schönau. — Les frères de Girard. — Catherine demande à son frère un prêt de 200.000 florins. — Refus. — Elle s'adresse aux puissances alliées. — Elle réclame l'exécution du traité de Fontainebleau ou du moins celle de son contrat de mariage. — Notes qu'elle présente. — Pour suivre de plus près les intérêts, va elle-même voir son frère (mai 1818). — Conférences avec son frère et sa belle-sœur. — Ils lui conseillent de s'adresser à ses deux parents l'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche. — Rivalité avec sa belle-sœur. — Lettre maladroite à Alexandre. — Sa réponse. — Une accalmie. — Quelques remboursements. — Catherine compte sur le Congrès qui va s'assembler. — Ayant fait ces rentrées, Jérôme peut acheter une terre en Wurtemberg. — L'affaire manque. — Nouvelle tempête. — Tentatives d'emprunts. — Établissement à Trieste. — Achat de la maison Cassis. — Magnificences de cette maison. — Un achat non autorisé. — Intervention du gouvernement français. — Craintes qu'excite la réunion des exilés. — Jérôme invité à donner des gages. — Instructions adressées à la police. — Jérôme reçoit une autorisation temporaire. — Protestations de Catherine contre les avertissements du roi de Wurtemberg. — Naissance d'une fille. — Jérôme doit s'absenter de Trieste. — Voyages à Vienne et à Schönau. — Spéculations. — Il revient à Trieste. — Sollicitations de

Jérôme pour rester à Trieste. — L'empereur d'Autriche consent à fermer les yeux. — Agrément de Trieste. — Nouvelles tracasseries. — Planat chez Jérôme et chez Elisa. — Lettres à Elisa. — La mort d'Elisa. — Rupture avec Baciocchi. — Continuation des spéculations et des emprunts. — L'affaire Hainguerlot. — Le procès. — Tentative de conciliation. — Arrivée d'Hainguerlot à Trieste. — Conférences. Rupture. — Arrangement vraisemblable. — Continuation des réclamations relatives au contrat de mariage. — Note des Quatre cours, appuyée par le ministre de Wurtemberg adressée à la cour de France. — Dépêche adressée par M. Pasquier aux ambassadeurs de France. — M. Pasquier dénie tout droit à la princesse. — Contre-attaque de M. Pasquier contre le roi de Wurtemberg. — Réponse décisive de celui-ci. — Renouvellement des instances de Catherine. — Maladresses vis-à-vis de l'empereur de Russie. — Réponse de celui-ci. — Nouvelles instances. — Alexandre pense à une combinaison avec l'Autriche. — Celle-ci se dégage en donnant l'autorisation de mettre Schönau en loterie. — Déplorable résultat. — Alexandre offensé. — Sa lettre à Catherine. — Elle demande à aller le voir à Laybach. — Les dettes exigibles. — Catastrophe imminente. — Lettre à Alexandre. — Elle obtient le paiement de ses dettes et une pension de 25,000 roubles. — Quasi-impossibilité d'établir un bilan exact. — Elle obtient de son frère une pension de 50,000 florins. — Elle s'adresse directement à Louis XVIII. — Elle fait passer sa lettre par le vicomte de Chateaubriand. — Jugement du roi de Wurtemberg et de Madame sur Catherine .

GROUPE ALLEMAND. — Hortense. — Hortense à Constance. — Bavardages et intrigues de M^lle^ Cochelet. — Espionnage du comte de Talleyrand. — Le cabinet noir de Berne. — Toutes les démarches épiées. — Les lettres de M^lle^ Cochelet. — La reine invitée à s'établir à Bregentz sur territoire autrichien. — Ce qu'est Bregentz. — Ce que réservait cette résidence. — L'Autriche pousse Louis XVIII à demander son expulsion. — Imprudences de la reine. — M. le comte de Talleyrand *décachète avec soin* les lettres qu'elle envoie. — Perquisition à Paris chez une amie de M^lle^ Cochelet. — On y saisit toutes les lettres. — Metternich communique les lettres des réfugiés de Trieste. — Richelieu demande l'éloignement d'Hortense. — M. le comte de Montlezun, ministre du Roi à Bade. — Ses notes au grand-duc. — Réponse de la chancel-

lerie du grand-duché. — Refus catégorique. — En même temps insinuation à la reine qu'elle ait à partir. — Victoire de Louis XVIII. — A ce moment revirement de M. de Metternich. — Il déclare que c'est avec la Russie qu'il faut traiter. — Il convient surtout d'éviter que la reine aille en Bavière. — Hortense écrit à l'empereur Alexandre et se met sous sa protection. — Texte de sa lettre. — Réponse de Capo d'Istria. — Sévère leçon de la Russie à la cour des Tuileries. — Tentative de résistance de Pozzo. — Les lettres de Trieste. — On n'ose pas les montrer. — Pozzo annonce qu'Hortense a une fortune immense. — Les apparences et la réalité. — Tentative de la grande-duchesse Stéphanie près de Louis XVIII par M. de Montlezun. — Elle n'obtient rien. — Chassée du grand-duché, Hortense trouve un asile en Bavière. — Elle cherche une maison de campagne sur le lac de Constance. — Achat d'Arenenberg en Thurgovie. — Le comte de Talleyrand organise une faction contre la reine. — Les landammans de Thurgovie. — — Les ministres étrangers. — M. de Watteville. — Les échelons de son armée. — Attaque contre le landamman partisan de l'autorisation. — Lettre de M. le comte de Talleyrand. — Réponse du landamman. — Désaveu que reçoit M. de Talleyrand du ministre de la Police et du ministre des Affaires étrangères. — Alexandre a dû intervenir. — Silence. — Hortense pourra habiter alternativement la Suisse et la Bavière. — Voyage à Munich. — Réception par le roi. — Etablissement à Augsbourg. — Le local. — Le mobilier. — Les tableaux. — Les habitudes. — Le jeune Louis. — Voyageurs français. — Le seul dont elle désira la venue ne viendra plus. — Son mariage. — Le sentimentalisme d'Hortense. — Le roman de Mlle Cochelet et de M. Achille Guillaume. — L'amour maternel. — Hortense réclame son fils aîné. — Visite de Catherine. — Voyage d'Hortense à Livourne. — Les bains de mer. — Elle mène à Louis son fils cadet et lui laisse l'aîné. — Prolongation du séjour. — En 1819, Louis venant à Marienbad ramène son fils aîné. — Projets de mariage pour ses enfants. — Système d'éducation. — Il renonce à réformer le second. — Hortense lui cherche un précepteur. — Choix qu'on lui propose de Philippe Le Bas. — Système d'éducation. — Le précepteur. — Le salon .

Eugène. — Sa situation particulière. — « L'établissement convenable hors de France ». — Les diverses conventions le concernant. — L'Europe entière à contribution. — Naples, Autriche,

Etats romains, Bavière, etc. — La principauté d'Eichstaedt. — Titres et qualités. — Armoiries. — Dignités. — Fortune. — Le trésor royal paie à Eugène le reliquat de ce qui était dû à Joséphine. — Situation d'Eugène.

Julie. — Son arrivée à Francfort. — Ses établissements. — Son isolement. — Son économie. — Liquidations des propriétés. — Les eaux d'Ems. — Lettres de Joseph. — Projet de départ en Amérique. — Elle remet de mois en mois. — Arrivée en Europe de Mailliard chargé de ramener au moins les jeunes princesses. — Hésitations de Julie. — Changement d'idée. — Elle laisse partir le bateau qu'elle avait fait chercher. — Sa maladie. — Elle veut aller à Prangins. — Refus des Suisses de l'accueillir. — Demande à s'établir à Bruxelles. — Louis XVIII y consent. — Son établissement. — Sa dépense ne doit pas excéder pour elle et ses filles 60.000 francs par an. — Elle fait argent de ses bijoux. — Mais elle dote ses nièces. — Vie de famille. — Désirée et sa constante protection. — Julie seule absolument tranquille.

Avec le *Northumberland* qui l'emporte, Napoléon a disparu sur l'Océan. L'ombre et le mystère se sont étendus sur lui. Il n'est déjà plus une créature humaine, il est devenu un fantôme de légende.

Jusque-là les puissances ont annoncé chacun de ses pas sur la voie douloureuse. Il fallait que leurs sujets apprissent les détails de leur victoire ; que, en France, les patriotes désespérassent de Le revoir ; que les soldats qui avaient suivi ses aigles, et qui eussent couru se ranger autour d'elles, connussent l'irrémédiable désastre. Quoiqu'on eût souvent travesti les faits, on en avait raconté l'essentiel. Nul espoir à présent : l'arrêt a été publié en même temps qu'il a été exécuté. On sait qu'il n'y a de recours ni contre l'insolence des soldats

étrangers, ni contre les excès tyranniques de ceux qu'ils ont ramenés. En même temps qu'on massacre, qu'on fusille, qu'on bannit quiconque est *national*, on doit, par regret de l'avoir manqué, insulter davantage l'Empereur.

C'est alors le triomphe des pamphlétaires. Ce n'est pas assez qu'on ait prétendu faire de Napoléon un objet d'horreur ; il faut que le héros national devienne un objet de risée ; il faut que dans les châteaux que son amnistie repeupla, les ci-devant s'esclaffent en lisant les détails du voyage qu'on lui fait faire, la prison où on le conduit, les tortures qu'on lui prépare, les horreurs de l'île déserte où, vêtu de peaux de bêtes, Robinson-Buonaparte, à la tête des quatre mille chats qu'on lui expédiera de Londres, fera la guerre aux millions de rats qui peuplent son île.

C'est toujours un spectacle odieux que l'acharnement contre le vaincu ; mais là les bornes furent atteintes de la bassesse humaine. A remuer ces brochures, ces journaux, ces gravures, on est pris de nausées. Que devait-ce être pour nos pères ! L'étranger victorieux était là, chez lui, jusqu'à la Loire, opprimant de tout son poids, vexant de toutes ses fantaisies, cette France rebelle. Pour quiconque avait été fidèle au drapeau, pour quiconque restait dévoué ou reconnaissant à ce chef quatre fois salué par l'acclamation nationale, la misère, la prison, l'exil, la mort. Et il fallait subir l'insulte des misérables protégés des Anglais et

des Prussiens ; il fallait que l'Empereur — conçoit-on cela : l'Empereur ! — fût flagellé de leurs risées et couvert de leurs crachats. Et, par une passion d'amour qui la soulevait toute, par une angoisse qui l'étreignait à suspendre les battements de son cœur, la France, la vraie, *la bleue,* se tournait vers l'Océan où il avait disparu et redemandait son dieu.

Était-il à penser que toutes ces précautions militaires, navales, légales, étaient superflues et que cette garde si exactement montée autour du rocher et sur le rocher même fût absolument sans objet? Il faut voir que tout en Europe avait été subordonné depuis vingt-trois années à la Révolution et à Bonaparte qui l'incarnait. Depuis 1792 jusqu'en 1812, les rois avaient lutté contre la Révolution, usant de tous les moyens pour la terrasser et ne réussissant qu'à augmenter sa puissance et à lui livrer de plus en plus de territoires. De 1813 à 1815, pour terrasser l'adversaire que les éléments seuls avaient pu vaincre, ils avaient appelé leurs sujets — et les sujets de l'Empire français — à une insurrection générale contre l'oppresseur de l'Europe. En cette guerre qui devait assurer le triomphe de l'oligarchie européenne, les peuples, auxiliaires nécessaires, jouaient le rôle essentiel et on leur promettait alors non seulement l'indépendance sous leurs souverains légitimes, mais un régime de cocagne, des libertés de tous les genres et l'abolition des tyrannies sans nombre

que leur infligeaient les Français. C'est ainsi qu'on les mena en 1814 à l'assaut de la France. Beaucoup avaient déjà en 1815 perdu leurs illusions. S'ils avaient eu le temps de se reprendre, si l'Empereur avait consenti à déchaîner la Révolution, qui sait ? Mais le temps manqua, et l'Empereur... : les rois n'avaient eu besoin que de leurs armées contre une armée déjà pratiquée et peu sûre ; ils avaient mené une guerre *militaire ;* ils n'avaient eu nul besoin de pratiquer la guerre *nationale.*

Les peuples qui, au Congrès de Vienne, avaient vu se réaliser — on sait comme — les promesses de leurs insurrecteurs, redevenus leurs maîtres, s'apercevaient qu'ils avaient été dupes et retombés au régime du bon plaisir, du féodalisme, de la barbarie légale civile et pénale, de l'inquisition comme en Espagne, du cléricalisme comme en Piémont, écrasés d'impôts et de servitudes, commençaient à regretter, sinon l'Empire, au moins le régime français. Dans presque tous les États d'Europe — Italie, Espagne, France, Allemagne — en Allemagne moins qu'ailleurs grâce à la quantité de petites armées qui se reconstituaient, une foule d'officiers licenciés étaient réduits à la misère et parlaient entre eux du temps passé. Des conspirations s'esquissaient qui toutes cherchaient un chef, et ce chef ne pouvait être que Napoléon.

Sans doute, de 1815 à 1820, ces conspirations échouèrent, mais les souverains n'en tremblaient pas moins. Ils pensaient en avoir raison tant que

l'Empereur ne paraîtrait point pour unir en une formidable coalition les espoirs et les revanches, mais s'il paraissait... Le progrès que fait alors l'idée napoléonienne, épurée et transfigurée, revenue à son point de départ la Révolution, mais la parant de sa gloire, de ses institutions, du développement d'une industrie issue du blocus continental, d'un essor général de la richesse publique, ce progrès ne s'atteste pas seulement en France, il est européen.

Une ère en Europe date de Napoléon. On peut tenter de restaurer par la force, d'imposer par la tyrannie le régime féodal qu'il a détruit partout où il a passé. Les semences qu'il a jetées aux sillons que traçaient les roues de ses canons, sont entrées en terre et elles y germent. L'égalité devant la loi et devant l'impôt, la liberté de penser et de pratiquer son culte, la responsabilité des gouvernants et des administrateurs, un ensemble de lois rationnelles et libérales assurant à chaque individu l'usage de son existence, de son bien, de ses moyens intellectuels et physiques, toute cette belle poussée d'individualisme qu'il illustra de son exemple : voilà ce qu'on regrette, de quoi l'on rêve et ce qu'on aspire à reconquérir.

Cela tôt ou tard éclora : il faudra cinq ans comme à Naples, à Turin et à Madrid; quinze ans à Paris, trente-trois ans ailleurs, mais c'est de Lui que tout procède et son idée mène tout.

Cela, c'est l'avenir, mais, dans le présent, ses

fidèles vont-ils le laisser périr et ne se trouvera-t-il point des braves gens, parmi tant de braves, pour risquer de le délivrer? L'histoire des projets qui furent alors formés, des préparatifs qui furent faits, des plans qui reçurent un commencement d'exécution est encore couverte d'un voile. Ceux qui semblent avoir poussé le plus loin leurs desseins et leur avoir donné le plus de réalité ont eu, pour la plupart, des destinées tragiques, et leurs papiers — s'ils en avaient gardés, — ont péri avec eux.

D'autres, revenus en France, rentrés en faveur, employés dans de hauts grades, ne se sont point souciés de raconter l'aventure qu'ils avaient rêvée. Des indices qui se rejoignent et se confirment et que fournissent surtout des lettres particulières, permettent de croire que, durant cinq années, des Français, pour la plupart anciens soldats, ont déserté l'Europe et, depuis le golfe du Mexique jusqu'aux embouchures du Colorado, sont venus s'embusquer, guettant l'heure et préparant la délivrance. Ce n'est ni aux moyens dont ils disposaient, ni aux entreprises qu'ils ont tentées qu'il convient de les juger : on peut dire qu'ils n'ont rien fait, et cela sera vrai. Mais portent-ils des âmes ordinaires, ces hommes qui, sans argent, sans armes, sans navires, se haussent à déclarer la guerre à la puissance anglaise tout entière conjurée contre eux et ne laissent soupçonner leurs desseins que par des rassemblements étranges

comme au Texas, des coups de main inexpliqués comme à Pernambuco, des organisations militaires inattendues comme à Montevideo...

Il se peut que l'imagination des peuples, comme celle des romanciers, se soit plu à imaginer des relations de cause à effet qui soient sans fondement : il se peut. Tant de lâchetés se firent jour alors ; tant d'apostasies, tant de reniements ; les moyens de ceux qui eussent été capables de tenter quelque chose étaient si faibles, leurs efforts étaient si dispersés ; les polices des deux mondes étaient si bien en éveil, leurs révélations sont si médiocres et parfois si risibles qu'il se peut que le Héros n'ait pas suscité des hommes prêts à se sacrifier. Il ne se trouvera personne pour partager sa captivité, et de tous ceux qu'il a comblés, pas un ne se présentera.

Pourtant, dans ces tentatives même dont il n'est pas impossible de constater certains effets, peut-on penser que la mère, les frères, les sœurs de Napoléon soient intervenus pour encourager les efforts, pour fournir de l'argent, ou, mieux encore, pour prendre l'initiative d'une expédition de délivrance ?

* * *

Des frères de l'Empereur, un seul a des moyens, et du point du monde où il est arrivé pourrait tenter quelque chose : c'est Joseph.

En France, on le cherche de tous côtés ; selon les

agents du ministre de la Police, il est à Paris, « présidant aux opérations relatives à une conspiration tendant à renverser encore le roi de dessus son trône et même sa famille pour y substituer ce que les factieux appellent Napoléon II »; il a couché sûrement chez un nommé Leclerc, rue de la Victoire, entre la rue Saint-Georges et la rue du Faubourg-Montmartre, et il a des asiles tout prêts chez le sieur Raimbault, à moins que ce ne soit chez le sieur Tourton, ou encore chez Richard-Lenoir (août); selon le lieutenant de police à Lyon, il est dans le canton de Vaud, où des agents sont envoyés pour le saisir (6 octobre); selon le préfet de l'Ain — M. du Martroy — il est terré dans le pays de Gex, déguisé en femme (6 octobre); il est fixé près de Divonne, à Bois-Baugy, près de Nyon, où « tous ses mouvements sont surveillés » (13 octobre); il a traversé le lac de Genève et se cache sûrement dans le Chablais (19 octobre); il ne saurait échapper aux pièges ingénieux que lui tend le sous-préfet de Gex (10 novembre); selon le préfet du Jura, il a formé à Paris un comité révolutionnaire avec lequel il correspond par l'intermédiaire des sieurs Grenier et Colladon, de Morez, il parcourt le canton de Vaud sous divers déguisements, tantôt se retirant à Trelex, tantôt à Beaumont, quelquefois à Gingins; il rallie les mécontents auxquels il a donné pour mot d'ordre : *Laissons rouler la bosse*, et il étend les ramifications de sa conspiration depuis Belfort jusqu'à

Lyon — ce pourquoi, dans l'Ain et le Jura, on arrête comme ses complices, le sieur Jacquemier, propriétaire du château de Divonne, les deux frères Ollivier, le sieur Dalloz, aide de camp du général Guye, on perquisitionne chez Guye, on réclame des mesures de rigueur contre le sieur Périn, vice-président du tribunal de Lons-le-Saulnier (17 novembre au 4 décembre) ; d'après le directeur de la police de Genève, J. du Pan, « il est depuis quelques jours à Rolle, à l'auberge de la Couronne, où il se cache avec assez peu de soin, le gouvernement de Vaud ne voulant pas le poursuivre » (25 novembre) ; selon M. de Watteville, directeur de la police de la ville et république de Berne, « l'incertitude à son sujet est toujours la même » et on ne saurait se laisser prendre aux faux bruits qui courent, car, selon une infinité de circonstances, le fugitif n'a point quitté la Suisse (16 décembre). Pendant ce temps, le 28 août 1815, quatre mois avant ces dernières nouvelles, Joseph est heureusement débarqué à New-York !

La police française singulièrement désappointée recouvre sa défaite par des injures. Cet extrait d'une prétendue lettre de Philadelphie est rédigé dans ses bureaux et communiqué aux journaux : « L'aventurier corse Joseph Buonaparte qui eût bien voulu être roi si lord Wellington et la nation espagnole le lui eussent permis, a quitté hier matin la taverne de Wasington pour diriger sa route vers le sud ; nous apprenons avec regret

qu'un officier de marine américain se traîne à la suite de ce malencontreux aventurier. »

Cette police — non plus la française, mais l'européenne, — n'est pas toujours si mal renseignée. Son objet presque unique étant la surveillance des Bonaparte, considérés comme les plus dangereux meneurs de la Révolution, elle est avertie de tout ce qui les concerne et, des points du monde les plus éloignés, des informations arrivent qui montrent, en même temps que son activité, les difficultés que devront vaincre les Bonaparte, même pour les correspondances les plus inoffensives. Ainsi, c'est par le premier secrétaire d'État du roi d'Espagne, qui en a reçu avis de ses agents à Rome, que le prince de Laval, ambassadeur du Roi à Madrid, est averti — et, aussitôt, le 23 décembre, il en donne avis au ministre des Affaires étrangères — qu'un M. Coxe, consul des États-Unis à Tunis, a quitté son poste, qu'il a débarqué à Civita-Vecchia, « qu'il s'est rendu à Rome où il a passé une quinzaine de jours, ayant des habitudes très fréquentes et mystérieuses avec Lucien Bonaparte et avec le cardinal Fesch ; qu'il est reparti avec des lettres pour Joseph et d'autres pour Paris, s'étant embarqué à Civita-Vecchia pour Marseille d'où il est allé à Paris ». Aussitôt des ordres sont expédiés à Marseille pour saisir ses papiers ; mais Coxe, ayant appris à Marseille la mort de son père, est reparti immédiatement pour les États-Unis. Or M. Coxe a été chargé par Madame, d'une lettre, en date

du 20 novembre, où elle complimente Joseph sur son heureuse traversée. « Vous pouvez juger, lui écrit-elle, du plaisir que j'ai éprouvé de vous savoir arrivé aux États-Unis à l'abri des vexations et des poursuites des ennemis de ma famille... Mon très cher Napoléon ! » Si les proscrits rencontraient aussi quelque bonne âme qui prît leurs lettres, quelles difficultés et quelles lenteurs. Par suite, les rapports entre Joseph et les siens, dispersés en Allemagne, en Autriche et en Italie ne pouvaient être que singulièrement hasardeux, intermittents et vagues, bien que, pour sa correspondance, il se servît de son beau-frère Clary, qui, continuant ses affaires de banque, recevait des lettres de tous les points du monde ; mais Clary n'était point à l'abri des recherches — à preuve que dans sa maison de Marseille, le baron de Damas, commandant la 8e division militaire, « sur des rapports lui ayant donné lieu de croire que des individus marquants y étaient cachés, ordonna, le 4 décembre, d'y faire les perquisitions les plus exactes » et qu'il s'affligea qu'elles eussent été infructueuses. Ce n'était donc que pour des nouvelles de santé, ou pour d'urgentes questions d'affaires que Joseph devait se déterminer à écrire, sous des noms supposés, des lettres dont les termes, calculés pour ne pas compromettre ses correspondants, ne donnent guère de lumière sur ses actes.

Dès que, par suite de la rencontre de quelques Français dans une rue de New-York, son incognito

avait été percé, il avait quitté le nom démocratique de Bouchard, non pas pour reprendre celui de Bonaparte déjà porté aux États-Unis par la ci-devant femme de son frère Jérôme, miss Patterson, mais pour se revêtir du titre de comte de Survilliers, qu'il avait déjà adopté à quelques moments. C'était un moyen terme entre la majesté royale qui n'eût point été de mise dans une république et un nom roturier qui, tout illustre qu'il était, eût autorisé les familiarités.

Certes Joseph était disposé à se montrer bon prince, mais à la condition qu'il restât prince et qu'on n'oubliât point qu'il avait porté deux couronnes. De cette façon il rentrait à merveille dans la légende qu'il s'était plu à répandre sur son caractère : modération, vertu, plaisirs agricoles et champêtres

Quelques amis des arts, un peu d'ombre et des fleurs.

Toutefois avec de la distance.

Étant le premier roi qui débarque aux États-Unis, il bénéficie ainsi à la fois de la curiosité qui s'attache à sa personne, du désir qu'ont les républicains de fréquenter des princes et de cette réputation de philosophie qui le fait trouver tout à fait aimable, pour peu qu'il se laisse aborder.

Ainsi reçoit-il à son hôtel — une maison sise Park Plane et tenue par Mrs Powell — la visite du maire et de quelques personnes notables de la cité, puis du commodore Lewis, qui, semble-t-il, l'a

connu à Paris, qui lui offre l'hospitalité dans sa maison de campagne à Amboy, et qui l'accompagne lorsqu'il se détermine à aller à Washington se présenter au président des États-Unis.

Trouve-t-il convenable de faire acte de courtoisie comme ex-souverain vis-à-vis d'un quasi-souverain — car tel est bien, sauf les formes extérieures et le titre, James Madison celui qu'on nomme James I^er^ — ou, redoutant, comme on l'a prétendu, que les États-Unis ne le livrent au gouvernement anglais qui l'eût remis à la Russie, prétend-il réclamer la protection du Président? A coup sûr, lorsque l'Empereur avait conçu la pensée de chercher un asile aux États-Unis, lorsque jadis Lucien voulait s'y réfugier, lorsque Joseph y était venu, c'était avec la certitude qu'ils y trouveraient une hospitalité inviolable.

La première hypothèse est donc infiniment plus soutenable, mais le Président refusa de recevoir Joseph. « La protection et l'hospitalité, écrit-il, ne réclament pas de semblables formalités et quelque sympathie que puisse faire naître l'infortune, cette famille, par sa conduite antérieure, n'a rien à prétendre du peuple américain. Il n'y a aucune raison pour que son gouvernement ait à s'embarrasser d'elle de quelque façon que ce soit. »

De Washington, Joseph a donc dû regagner les environs de Philadelphie. Au début de 1816, il loue, à Philadelphie même, une maison de ville et, aux environs, une propriété d'importance — *a regal*

place — ancienne résidence de John Penn, le dernier gouverneur anglais de la Pensylvanie, appelée Landsdowne-house et appartenant à M. Bingham, lequel fut le grand-père du dernier lord Ashburton. Le 2 juillet de la même année, il achète de M. Stephen Sayre, fils du Sayre qui joua un rôle important dans la diplomatie américaine lors de la guerre de l'Indépendance, une ferme appelée Point-Breeze, sise sur les bords de la Delaware, à peu de distance de Bordentown. Il en paye les 211 acres[1], 17.050 dollars. Dès le mois suivant, il a commencé à l'agrandir; de mois en mois, on pourrait dire de jour en jour, il l'a accrue. Dès la fin de 1816, il en a doublé l'étendue; il la poussera à près de 2.000 acres. Propriétaire d'abord sous le nom de James Caret, Américain, son secrétaire interprète, il est, dès les premiers jours de 1817, autorisé par un acte de la législature de New-Jersey à posséder personnellement.

Durant qu'on lui prépare une résidence digne de lui, il voyage dans la Nouvelle Angleterre, se rend dans le nord de l'État de New-York où est établi M. Le Ray de Chaumont[2] qui lui doit 200.000 francs et

[1] L'acre varie selon qu'elle est anglaise, écossaise ou irlandaise de 42 ares à 65.

[2] Jacques Le Ray de Chaumont, d'une famille de riches commerçants nantais anoblis à la savonnette, était avant tout malgré ses titres de grand-maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France au département de Blois, Berry et Vendômois, et d'intendant des Invalides, un financier et un spéculateur. Propriétaire du domaine de Chaumont et d'un bel hôtel

les lui paye en terres. M. Le Ray qui, en 1810, avait offert en son château de Chaumont l'hospitalité à Mme de Staël, était de longue date en affaires avec elle et se l'était associée, dès 1803, pour des spéculations de terrains aux États-Unis. C'est par elle que Joseph était entré en relations d'affaires avec lui. Il possédait d'immenses territoires dans la partie septentrionale du comté de New-York, 30.000 acres dans le comté de Franklin, 63.000 dans le comté de Saint-Lawrence, 100.000 dans le comté de Lewis, 293.500 dans le comté de Jefferson. Il détacha de ce dernier lot 150.000 acres pour les 200.000 francs qu'il devait à Joseph, lequel, de même qu'à Point-Breeze, ne se contenta point de l'achat primitif ; il accrut ses terres par des achats successifs qui arrivèrent à lui coûter 120.000 dollars (600.000 francs) outre les 40.000 (200.000 francs) du premier marché, et il constitua une sorte de principauté, avec routes, maisons, pavillons de chasse, lac de 1.200 acres agrémenté d'îles boisées, et le reste. De même que dans l'État de New-Jersey il fut autorisé à posséder par

à Passy, il flaira, lorsque Franklin arriva en France, qu'il y avait de l'argent à gagner avec les Insurgents et, étant entré en relations intimes avec Franklin, pour l'établissement d'une ligne de paquebots entre la France et l'Amérique, il lui offrit l'hospitalité d'abord dans sa maison de Passy, puis dans l'hôtel de Valentinois qu'il acheta sur ces entrefaites. Le Ray fit avec le Congrès des affaires immenses et, vers 1788, il envoya aux Etats Unis pour obtenir le règlement de ses créances son fils Jacques qui y épousa Grâce Coxe — vraisemblablement une parente du Coxe, plus tard consul à Tunis qu'on a vu ci-dessus chargé de lettres pour Joseph — et qui y prit la nationalité américaine.

un acte de la législature de l'État de New-York.

On a dit que ces acquisitions avaient été faites au moyen des pierreries que Joseph avait cachées à Prangins avant son départ et qu'il avait fait retirer par son secrétaire Mailliard : pourtant, elles datent de 1816 et des premiers mois de 1817, et ce fut seulement en août de la même année que Mailliard partit pour Prangins ; ce fut à la fin de décembre qu'il déterra les pierreries dont la valeur, a-t-il écrit, était de près de 5 millions de francs : et il ne put point être de retour avant le milieu de 1818. Joseph avait donc des ressources autres que celles qu'il a avouées. D'ailleurs, à en croire une de ses visiteuses, Mrs Helen Berkeley, il montrait complaisamment beaucoup plus tard la totalité de ses pierreries dans leurs montures royales.

Outre qu'il bâtissait, à Point-Breeze, une habitation « la plus belle qu'on eût vue aux États-Unis après celle du Président à Washington », qu'il la décorait et la meublait magnifiquement, il voyageait, il passait l'hiver à Philadelphie, où il avait pris à bail une des plus belles maisons construites par le célèbre banquier Girard, il venait prendre les eaux à Saratoga, faisait un pèlerinage à Mount-Vernon, toujours accompagné d'une suite nombreuse et vantant toujours les délices de la médiocrité. « Il cueillit, raconte Mrs Wright qui fut sa visiteuse, une fleur sauvage et en me l'offrant, fit négligemment une comparaison entre l'agreste gentillesse de celle-ci et les délices de la vie privée,

comparant les ambitieux et le pouvoir avec les fleurs aux plus brillantes couleurs qui paraissent plus belles de loin que de près. »

L'habitation qu'il avait construite à Point-Breeze fut presque entièrement détruite par un incendie au début de 1820. Le 4 janvier, entre onze heures et midi, le feu se déclara dans une chambre au centre de la maison et se répandit partout presque aussitôt. A grand'peine parvint-on à sauver certains tableaux, une partie de l'ameublement, des objets d'art, de l'argenterie, des valeurs et des bijoux. Joseph était en voyage. Il arriva au milieu du désastre rendu irrémédiable par le mauvais état des pompes et par la température glacée ; il prit l'attitude stoïque de l'homme qui en a vu bien d'autres. Cela produisit grand effet et lui fit une très jolie popularité. Un journal local alla jusqu'à dire que « de toute la famille des Bonaparte, Joseph était le prince dont le renversement avait été le plus déploré par le peuple qu'avait placé sous son sceptre royal la fortune supérieure de son impérial frère ».

Dès que le feu fut éteint, Joseph songea à reconstruire sa demeure, mais il n'était point pour restaurer ; il avait pu constater d'ailleurs les inconvénients de l'emplacement éventé qu'il avait d'abord choisi et il se contenta, sur les murailles demeurées intactes de la maison incendiée, d'édifier un belvédère et il bâtit tout à neuf sa nouvelle maison, non plus au sommet de la colline, mais

plus bas, dans le parc. Elle était fort grande et fort belle : sept pièces au rez-de-chaussée y formaient une noble enfilade. Partout, dans le vestibule, la salle de billard, le grand salon, le salon d'attente, le salon des bustes, le quatrième salon, la salle à manger, il répandit des marbres et des tableaux de maîtres, des bronzes qui, la plupart, dit-on, provenaient du palais du Luxembourg, des meubles apportés d'Europe d'une richesse impériale ; au premier étage, près des appartements privés du prince, dans la galerie-bibliothèque, étaient disposées les œuvres d'art auxquelles Joseph attachait le plus de prix. D'abord des statues de Bartolini, de Bosio et de Canova, les bustes de famille, provenant la plupart, semble-t-il, de la manufacture qu'Elisa avait formée à Carrare, des bronzes antiques, des vases de porphyre de trois pieds un pouce, présents de Bernadotte, enfin les tableaux : si les attributions qu'il leur donnait sont exactes, il avait parmi ses cent soixante-trois numéros de quoi contenter un amateur qui n'aurait point eu à sa disposition les musées de Naples et de Madrid. Raphaël, le Corrège, Titien, Paul Véronèse, Jules Romain, Luca Giordano, Léonard de Vinci, Canaletti, Salvator Rosa, y voisinaient avec Rubens, Van Dyck, Philippe de Champagne, Teniers, Wouwermans et Snyder. Il y avait en Français, La Hyre, Lairesse, Le Brun, deux Poussin, huit Joseph Vernet, trois Simon Denys, quelques Bidault — souvenirs de Naples et de Mortefontaine, des Boguet, des

Demarne, des Swebach, et malgré les désastres de Vittoria, si fâcheux pour sa galerie espagnole et où il avait perdu les tableaux de premier ordre dissimulés, dit-on, dans l'impériale d'une des voitures royales, tout de même huit Murillo, quelques Velasquez et même divers Raphaël Mengs attestant la royauté passée.

C'étaient là des épaves ; au parc tout était neuf et attestait une prodigalité royale : Joseph avait ouvert et empierré des routes, creusé des lacs, percé des souterrains, édifié des rendez-vous de chasse, jeté des ponts, créé, par un ensemble de constructions élégantes et commodes, des communs modèles. On a vu comme il aimait les jardins, non pas à la façon de bourgeois placides qui se contentent avec une pelouse et des arbres, mais à la façon des conquérants qui annexent les marais aux pâtis, les forêts aux landes, bouleversent la nature pour la mettre à leur fantaisie, décrètent les paysages selon le mode anglais ou chinois, prodiguent aux rochers, aux fontaines, aux kiosques, aux belvédères les inscriptions appropriées et, en croyant témoigner de leur brillante instruction font le plus souvent assaut de sottise ou de pédantisme.

Il est rapidement devenu fort populaire. « Il a été reçu dans ce pays, écrit le consul général de France à Philadelphie M. de la Forest, avec cet intérêt de vanité orgueilleuse qui forme un des traits distinctifs du caractère américain. Tout le

monde est allé le voir et, en lui donnant familièrement la main, ces républicains se sont considérés comme les égaux au moins d'un ci-devant roi, du frère de l'homme qui a mieux aimé bouleverser le monde que le diriger. Je ne crois pas qu'il y ait eu rien d'hostile pour aucun gouvernement dans les démonstrations des Américains, quelque outrées qu'elles aient été à son égard. Seulement, comme des gens mal élevés qu'ils sont, ils n'ont pas manqué d'inviter les agents étrangers aux parties qu'ils lui donnaient, invitations, qui, nécessairement, ont toujours été déclinées par nous.

« Quand, par hasard, nous nous sommes trouvés en société avec le comte de Survilliers (c'est le nom qu'a pris Joseph depuis son séjour ici) sa conduite a été parfaitement convenable, polie sans aucune affectation et sans chercher à lier une conversation qui n'aurait pu être que malaisée pour tous. Les personnes de sa maison se sont à cet égard toujours modelées sur lui.

« Depuis son séjour aux États-Unis, le comte de Survilliers a pris deux établissements, l'un, de ville, à une des extrémités de Philadelphie, l'autre à Bordentown, village sur la Delaware, à vingt-cinq lieues de la ville et où il demeure la plus grande partie de l'année. Il y fait toujours une grande dépense et y emploie une quantité considérable d'ouvriers ; il est très aimé dans l'endroit à la prospérité duquel il contribue beaucoup.

« Il y justifie complètement le reproche qu'on lui

a adressé d'avoir de mauvaises mœurs. Il a plusieurs maîtresses connues et en entretient une publiquement à Bordentown. Il lui a donné un assez grand état de maison et il a plusieurs enfants. Tout le temps qu'il ne lui donne pas est consacré à la chasse ; il aime passionnément cet exercice ; il y va seul, accompagné d'un domestique et d'un seul chien.

« Ce personnage passe pour être puissamment riche ; et l'on sait qu'il a des sommes considérables placées dans les Stocks (fonds publics), dans les différentes entreprises de steamboats et chez le banquier Stephan Girard chez lequel il va souvent dîner, mais qui ne lui rend jamais visite. »

Tel est le jugement que porte sur lui un agent qui, s'il ne lui est point ouvertement favorable, est au moins gardé contre les légendes hostiles par le nom qu'il porte et par sa parenté avec un homme qui fut lié avec Joseph et qui remplit à Madrid, durant presque tout le règne, les fonctions d'ambassadeur de France.

La cour qui entoure le comte de Survilliers d'abord presque française, devient à la fin, sauf les serviteurs à gages, presque américaine, car les proscrits n'ont point tardé à se lasser des États-Unis où ils avaient d'abord pensé retrouver une nouvelle patrie, et ils les ont quittés pour rentrer en Europe, préférant les Pays-Bas où ils sont plus à portée des frontières, où l'on parle français, et où l'on reçoit des nouvelles. Regnault de Saint-

Jean-d'Angely quitte après moins d'une année de séjour (1816 à 1817), Arnault et Bory de Saint-Vincent la même année ; certains comme Grouchy, ainsi que Hulin et Vandamme, et Clausel aspirent à la fin de leur exil et multiplient les démarches près du ministre de France. Le général Bernard s'est résigné, il a pris du service ; il deviendra ministre de la Guerre aux États-Unis avant de l'être à Paris. Les régicides Quinette, Réal, Garnier (de Saintes), Lakanal savent qu'ils n'ont pas de grâce à espérer et acceptent assez nettement leur sort. Mais si Joseph tentait quelque chose pour faire évader son frère, ce n'étaient pas eux qui l'y aideraient, ils pouvaient être hommes de conseil, non pas hommes de main.

Restaient les proscrits militaires, ceux qui n'avaient à attendre du gouvernement royal ni faveur ni justice : les deux Lallemand, Lefebvre-Desnoëttes et Rigau : les exilés volontaires comme le colonel Latapie ; surtout les deux ou trois cents officiers et soldats de la Garde qui sur l'appel de l'ancien colonel des Chasseurs à cheval avaient franchi l'Océan, s'étaient groupés au Champ d'Asile et semblaient n'attendre qu'un signal pour se ruer à l'assaut de Sainte-Hélène [1].

[1] L'affaire du Champ d'Asile est restée singulièrement mystérieuse. Lallemand, bien qu'il ait survécu, qu'il ait été réintégré dans son grade en 1830, qu'il ait été pair de France en 1832, puis gouverneur de la Corse et qu'il ne soit mort qu'en 1839, ne paraît point avoir dit son secret ; Lefebvre-Desnoëttes, qui y avait été initié, a péri en vue des côtes d'Irlande avec le navire

Pour ces rêves, ces projets et ces espoirs, Joseph distrayait-il une part du temps qu'il passait à Philadelphie ou à Point-Breeze, dans « ce beau pays où, comme il l'écrit le 6 mai 1816, à sa sœur Caroline, il vit bien tranquille » ? distrayait-il une partie de l'argent qu'il dépensait pour créer des terres immenses, bâtir des palais, et s'assurer tous les agréments d'une vie princière ?

Joseph avait trouvé quelques moyens de correspondre secrètement avec l'Empereur, tout le moins de lui faire passer des nouvelles en dehors du gouverneur. Gourgaud et Montholon s'accordent pour dire que l'Empereur reçut le 11 mars 1817 une lettre de Joseph en date de juillet 1816 ;

qui le ramenait : Rigau est mort en 1820 à la Nouvelle-Orléans et son frère, le colonel, dans les *Souvenirs* qu'il a imprimés n'a dit qu'un mot insignifiant sur le Champ d'Asile. Je ne connais aucun écrit des colonels Donarche, Scharassin et Fournié qui furent chefs des trois cohortes. Je crois bien qu'on est réduit à la brochure de Hartman et Millard, *Le Texas ou notice historique sur le Champ d'Asile ;* à l'insignifiante brochure *Le Champ d'Asile, tableau topographique et historique du Texas* par L. F. Lh. ; à un article paru dans la *Revue du Lyonnais* vers 1839 et signé P. A. M. *: Le Champ d'Asile*, et à quelques pages récemment publiées par M. le baron Marc de Villiers du Terrage dans *Rois sans Couronne*. Certaines sources américaines peuvent au moins éclairer quelques détails (Articles du *Globe Democrat* de Saint-Louis, 5 novembre 1905 et du *New York Herald*, 1er octobre 1905, *Historical sketches of Pierre and Jean Lafitte* par Gayarre, *The Napoleonic exiles in America* par Jesse S. Reeves, *French colonists and exiles by* J.-G. Rosengarten), mais nous n'avons trouvé jusqu'ici ni Mémoires, ni Correspondances, rien qui permette de serrer d'un peu près ce curieux épisode — pas même une liste intégrale qui permettrait de rechercher les descendants, en admettant qu'il en subsiste en France.

Montholon semble indiquer qu'une autre lettre fut reçue en mai ; une lettre en date de février 1818 parvint, on ne sait à quelle époque, par un Américain nommé Felleman (alias Filgmann) ; une quatrième communication fut apportée en février 1820 par un autre Américain ; enfin, par O'Meara auquel il écrit le 10 mai 1820, Joseph fait expédier une lettre en date du 9, qui, confiée aux cuisiniers Chandelier et Perusset envoyés de France, ne parvint à Sainte-Hélène qu'après la mort de Napoléon. Ici Joseph précise : « Mon cher frère, a-t-il écrit, je n'ai reçu aucune réponse aux lettres que je vous ai adressées par diverses occasions. J'ai presque l'assurance que deux, entre autres, vous ont été remises par deux Américains allant aux Grandes Indes ».

Que Joseph n'ait reçu aucune lettre de l'Empereur, ainsi qu'il l'écrit à Lucien le 10 juin 1818 et à Fesch le 10 juillet (« Je n'ai aucune lettre de l'Empereur »), ainsi qu'il le confirme à O'Meara par sa lettre du 10 mai 1820, cela est vraisemblable, l'Empereur n'écrit point ; mais Joseph a reçu des communications verbales de Napoléon par l'argentier Rousseau et le second piqueur Archambault, qui, chassés de Sainte-Hélène le 18 octobre 1816, arrivés en Angleterre en février 1817, et rembarqués aussitôt pour les États-Unis l'ont retrouvé à Philadelphie en juin et ont passé une quinzaine de jours près de lui. Il a reçu, par la reine Julie, les nouvelles apportées par Las Cases ; il a reçu, de

Las Cases directement, une lettre en date de Francfort le 21 février 1818. Il a reçu — ce qui est bien plus important — une lettre de Bertrand datée de Longwood le 15 mars 1818, expédiée, dit Bertrand, par « M. Bale, négociant, qui a ma confiance ». Ce Bale, d'après la date de la lettre, est Balcombe parti de Sainte-Hélène le 27 mars, auquel l'Empereur a fait remettre un mandat de 72.000 francs par quoi il a cru s'assurer son dévouement. Napoléon compte sur Balcombe pour établir une correspondance régulière : « Vous pouvez, écrit Bertrand, profiter de la voie de M. Bale pour nous donner de vos nouvelles » et il ajoute : « Le général Gourgaud vient de nous quitter, à ce qu'il paraît d'assez mauvaise humeur. » Cette mauvaise humeur qui, comme on sait, se manifesta par des discours au moins imprudents, eut pour conséquence, en même temps que l'internement de Balcombe et son envoi à la Nouvelle-Galles du Sud, l'enlèvement de O'Meara et la suppression de tout espoir d'une correspondance régulière. La dernière lettre que Joseph semble avoir reçue fut celle envoyée par O'Meara le 31 juillet 1819, accompagnant un petit billet de l'Empereur en date du 26 juillet 1818. Cette lettre lui parvint le 20 septembre 1819. La lettre d'O'Meara, en date du 1[er] mars 1820, à laquelle Joseph répondit le 10 mai, en lui adressant pour l'Empereur une lettre datée du 9, ne renferme aucun indice qu'il ait reçu, par O'Meara, des nouvelles récentes de Sainte-Hélène,

puisqu'elle traite uniquement des commissions dont O'Meara avait été chargé lors de son départ de Longwood. Dans cette lettre, il est vrai, Joseph fait allusion aux communications qu'il a adressées à son frère par deux Américains, mais ces communications ont été antérieures à 1818.

A cela se réduit ce qu'on peut positivement constater des relations entre Point-Breeze et Sainte-Hélène. De ces lettres de Joseph à Napoléon, deux sont connues, la première de février 1818, insignifiante et donnant seulement des nouvelles de la Famille, la seconde du 9 mai 1820, traitant surtout des papiers que l'Empereur avait confiés à Joseph et dont il avait, par O'Meara, réclamé la publication. Des lettres de l'Empereur à Joseph, une est connue, celle du 15 mars 1818 et elle renferme une phrase qui pourrait passer pour contenir une invitation à tenter quelque entreprise : « Si on laisse l'Empereur ici, on l'aura tué sciemment. » Mais cela peut autant s'appliquer à des démarches à faire en Europe ou en Angleterre. Faut-il croire qu'il y ait eu d'autres communications ayant un objet politique : que, comme le dit Montholon, Joseph ait, par la lettre de juillet 1816 arrivée le 11 mars 1817, « demandé conseil à l'Empereur sur la conduite qu'il devait tenir en présence des offres qui lui étaient faites par les divers États de l'Amérique espagnole et aussi vis-à-vis des hommes qui renaissaient en France à l'espérance ». A la date du 11 mars, Gourgaud écrit : « Sa Majesté rentre à

7 heures 1/2. Elle nous dit qu'elle avait reçu une lettre de son frère Joseph sans adresse. Elle est de juillet. Il lui demande de ses nouvelles. Espérances. Écrit en Δ »[1]. Il y a donc une lettre, mais quelle lettre ?

Il ne paraît point impossible que Joseph ait tenté près de l'Empereur quelque démarche relative au Mexique, il aurait en ce cas trouvé l'Empereur préparé à la recevoir. En effet, Gourgaud et Montholon s'accordent à dire le 30 janvier 1817 qu'il aurait eu connaissance par les gazettes arrivées du Cap que « le roi Joseph avait reçu une députation des insurgés espagnols qui lui demandaient de se mettre à leur tête ». Il en avait raisonné assez longuement, puis il avait conclu : « Au reste, ici, nous ne savons rien de ce qui se passe[2] ».

[1] Il y a dans le texte original du journal de Gourgaud quantité de signes de cette nature dont je n'ai pu trouver la signification.

[2] Je reproduis ici le texte original : « A 1 h. 1/2 Bertrand vient. Popleton vient de lui dire que la *Julie* arrive du Cap que les gazettes disent... que Joseph a reçu une députation des insurgés espagnols pour se mettre à leur tête. S. M. dit : « Cette nouvelle ne me fait pas plaisir. Joseph a de l'esprit, « mais il n'aime pas le travail, il ne connaît rien au militaire et « croit y connaître. Il ne sait pas si une redoute est forte, ni « comment l'attaquer. Il ne sait rien. Il aime jouir. Il a sûrement « une grande fortune, peut-être 20 millions. Il a tort de se mêler « dans une révolution. Il faut pour cela être plus méchant que « lui, avoir une meilleure tête, ne pas craindre de faire couper « des têtes; il est trop doux de caractère; mais, d'un autre côté, « il a beaucoup d'ambition, il croit beaucoup en son esprit, ses « moyens Une couronne est un grand appât. Ensuite il a une « grande ressource avec les officiers français qui sont en Amé- « rique ; et peut-être convient-il à l'Angleterre de séparer tout à

Le fait qu'une députation d'insurgés espagnols est venue offrir une couronne à Joseph paraît confirmé par les journaux parus alors aux États-Unis : Joseph aurait répondu : « J'ai porté deux couronnes, je ne ferai pas la moindre démarche pour en porter une troisième. Je ne saurais trouver de plus belle récompense à ma vie publique que de voir des hommes, n'ayant pas voulu reconnaître mon autorité quand j'étais à Madrid, venir à moi maintenant que je suis en exil. Mais je ne pense pas que le trône que vous désirez relever soit pour votre bonheur. Chaque jour que je passe dans cette contrée hospitalière me prouve plus clairement l'excellence de la forme républicaine pour l'Amérique. Conservez-la comme un don précieux du ciel ; mettez fin à vos troubles intérieurs et suivez l'exemple des États-Unis. Cherchez parmi vos concitoyens un homme plus capable que je ne saurais l'être moi-même de jouer le grand rôle de Washington. » Au cas que ces paroles aient été prononcées, elles ne s'adressaient point aux Espagnols, mais aux compatriotes du héros de Mount-Vernon ; et, s'il vint une députation, à quelle date et pour offrir quoi?

« fait les Espagnes. Cependant, un Français là cela me paraît « fort. Cependant si on me disait : Il a réussi, je dirais : j'en « suis fort content. On me dit qu'il tente cette fortune, cela me « fait de la peine. Au reste ici nous ne savons rien de ce qui se « passe. » S. M. demande ses cartes, ses livres sur l'Amérique, fait venir les Montholon, nous faisons tous des plaisanteries sur cela : « Comme nous serions bien à Buenos-Ayres ! »

De 1814 à 1817, il y eut une accalmie entière au Mexique. La plupart des chefs avaient abandonné la cause nationale et avaient demandé l'amnistie. L'armée royale comptait 40.000 hommes, non compris les milices provinciales. Le 19 septembre 1816, don Juan Ruiz de Apodaca avait pris possession de la vice-royauté et il gouvernait avec clémence et fermeté ; les derniers insurgés avaient capitulé le 7 janvier 1817, et l'insurrection paraissait éteinte, lorsque, le 15 avril, pour la rallumer débarqua, à la barre du Rio Santander, don Francesco Xavier Mina avec vingt-deux compagnons.

Les députés du Mexique eussent donc offert à Joseph l'occasion de conquérir une couronne par son argent et par son épée et l'on comprend fort bien la première phrase, vraisemblablement authentique, de la réponse de Joseph : « J'ai porté deux couronnes, je ne ferai pas la moindre démarche pour en porter une troisième. » Qu'on la lui offrît sur un coussin de velours, alors, il réfléchirait.

Faut-il croire que rebutés par Joseph les insurgés espagnols se soient adressés à Napoléon ; Montholon a écrit : « Quelques mois plus tard — après janvier 1817 — cette couronne que refusa le prince Joseph fut offerte à l'Empereur, et lui aussi la refusa ! Les chefs américains espagnols, dont le message parvint à Longwood, avaient prévu tous les obstacles résultant de la captivité de l'Empereur ; ils n'avaient rien oublié pour assurer le suc-

cès de leur démarche. » Sur ce point, aucun contrôle n'est possible, mais les allégations de Montholon sont si souvent controuvées qu'il est permis de mettre celle-ci en doute [1].

Mais une autre question se pose : y eut-il une relation quelconque entre les projets qu'avaient pu former les insurgés espagnols réfugiés aux États-Unis et ceux, plus sérieux peut-être, concertés entre des généraux français, en vue d'enlever l'Empereur de Sainte-Hélène en constituant d'abord une base d'opérations sur un point du golfe du Mexique, soit au Texas, soit au Mexique même, et doit-on penser que, à ceux-ci au moins, Joseph ait prêté aide et secours?

On ne peut alléguer ici que des témoignages fort peu sûrs et singulièrement contradictoires, car jamais plus qu'à cette époque, jamais autant que vis-à-vis de Napoléon, la peur n'affola les conseils des rois, ne fit trouver créance à des bruits invraisemblables et ne provoqua d'audacieuses mystifications. A défaut de révélations émanant des

[1] Je dois constater qu'elle figure dans l'édition anglaise (II, 471) comme dans la française (II, 65). Mais je relève comme exemple des faussetés de Montholon ceci à propos de Joseph : « L'Empereur fit écrire aux princes et princesses de sa famille qu'on manquait des choses les plus nécessaires à la vie. Tous s'empressèrent de mettre à sa disposition la totalité ou la majeure partie de leur fortune : le roi Joseph ouvrit un crédit de *Dix millions* » (II, 431). Las Cases écrit à Joseph le 16 août 1818 : « Je viens de recevoir la lettre dont V. M. m'a honoré renfermant un effet de 1000 £, je vais en soigner la rentrée. » (Mém. du roi Joseph, X, 232).

acteurs, il faut se contenter avec les rapports de ceux qui les surveillaient.

En 1816, les agents consulaires anglais et français à Baltimore, Charleston et Rhode Island ne nomment Joseph qu'avec d'extrêmes réserves. Mais, en 1817, Hyde de Neuville est ministre de France ; le département ne cesse de lui recommander la plus attentive vigilance, et pourtant il ne trouve à faire que des suppositions. En juin, à l'arrivée des « deux émissaires de Sainte-Hélène », — les domestiques renvoyés de Longwood par l'économie du gouvernement anglais — il écrit que, sans doute, « les deux individus en question sont envoyés pour se concerter avec Joseph et les chefs du parti » en vue de préparer l'évasion de Buonaparte ; en juillet, il annonce que deux expéditions secrètes sont préparées, dont l'une a déjà à bord des munitions et douze pièces de canon. « Le chef, écrit-il, est un officier de marine, arrivé depuis peu de temps de France, il est en ce moment chez Joseph. Depuis son arrivée qui a suivi celle du général Jordan, aide de camp de Buonaparte [1], nos ennemis ne semblent plus douter du succès de leur cause. » Qui est le général Jordan? Nul ne saurait le dire ; mais cet inconnu n'en est que plus redoutable, et quant à Joseph Bonaparte

[1] J'avais cru *Jourdan :* mais il ne saurait être question de lui. Depuis 1816 il est gouverneur de la 7e division militaire, à Grenoble. Aucun officier général du nom de Jordan n'a figuré dans l'armée française.

« qui s'entoure d'intrigants et d'hommes sans aveu dont les États-Unis foisonnent », on ne peut assez le suspecter. C'est lui qui est censé diriger tous les armements auxquels les Américains s'empressent pour porter des armes aux Espagnols insurgés et que le ministre de France présume avoir pour objet l'enlèvement de l'Empereur. Vu la carrière de conspirateur par laquelle il s'est préparé à la diplomatie, M. Hyde se souvenant qu'il a participé aux complots de Georges, a étudié la question : il ne pense pas qu'on puisse réussir par la force, mais « où la force est en défaut, dit-il, la ruse et l'adresse peuvent souvent réussir ». « Si j'étais l'homme de Napoléon, conclut-il, je sais bien comment je m'y prendrais pour un tel dessein et je ne croirais pas me livrer à une entreprise impossible. » Seulement c'est exclure Joseph qu'ajouter : « Les séides des Bonaparte ne nous ont pas appris à douter de leur énergie. » Quelques jours plus tard, Hyde donne éperdument dans le plus ridicule des pièges qu'on ait tendus à la crédulité d'un diplomate improvisé. « Le 27 de ce mois, écrit-il le 31 août 1817, par un de ces incidents qui tiennent du prodige et qui prouvent que la Providence, désarmée par tant d'infortunes accumulées sur les nations et les souverains légitimes, veut enfin déjouer dans les deux continents les trames criminelles d'une famille bien funeste au monde, j'ai acquis des preuves irrécusables et telles que judiciairement elles ne pourraient être contestées,

d'un plan ourdi par quelques réfugiés français. » Après cet exorde dont il a fait plusieurs rédactions, plus ambitieuses les unes que les autres, il raconte qu'un Français, connu par son dévouement à la cause de la monarchie, mais qui tient pour le moment à n'être pas nommé, s'est présenté devant lui « muni de pièces tombées entre les mains par un de ces hasards aussi heureux qu'extraordinaires ». C'est un paquet qu'il a trouvé dans la rue, et qui est renfermé dans quatre enveloppes : la première grossièrement faite, fermée d'un simple pain à cacheter, porte la suscription suivante, en écriture contrefaite et en mauvaise orthographe : « *Monsieur le Général Clausel, chez Monsieur Thouron, Powel Street, Philadelphie.* » Deuxième enveloppe en toile cirée, cousue, avec la même suscription, puis : *Pour remettre s. v. p. à Monsieur le Comte de Survilliers*, et, en accolade, la signature *La Kanal* (*sic*). Troisième enveloppe : « *A Monsieur le Comte de Survilliers* », cachet au chiffre de La Kanal et quatre griffes de son nom. Quatrième enveloppe : « *A Monsieur le Comte de Survilliers, pour lui seul* », griffe de La Kanal et cinq cachets. A l'intérieur, cinq papiers. D'abord un *ultimatum* adressé par Lakanal à Joseph pour l'inviter à examiner les quatre autres pièces dans l'ordre où elles lui sont remises ; un rapport adressé à Sa Majesté le roi des Espagnes et des Indes par ses fidèles sujets, les citoyens composant la Confédération napoléonienne, en vue de proclamer

Joseph roi ou empereur du Mexique (Ici, le ministre de France ne révèle point les noms : *suivent les signatures*, écrit-il), un chiffre latin pour la correspondance des confédérés avec la manière de s'en servir ; un vocabulaire de la langue des Indiens qui habitent l'ouest du Missouri ; enfin un tableau des nations indiennes de la Louisiane septentrionale. Hyde de Neuville avant de dénoncer le fait à l'Europe entière, et d'en demander la répression au gouvernement des États-Unis s'en est venu à Philadelphie, « ville où il espérait pouvoir constater l'écriture et la signature de l'infâme régicide, digne commissaire du prétendu roi des Espagnes et des Indes ». Il s'est livré donc à une expertise qui l'a convaincu et, sûr de son fait, il a expédié en Europe pour y porter la nouvelle, M. Bourqueney, attaché à sa légation[1], en même temps qu'il a envoyé à Washington M. de la Forest, consul de France à Philadelphie, pour sommer le secrétaire d'État d'ouvrir « une instruction juridique » et de procéder « à l'arrestation des conjurés dont les écritures et les signatures ont été vérifiées et reconnues », afin « d'attirer sur les coupables la juste rigueur de la loi ». Mais le

[1] Il s'agit ici de François-Adolphe Bourqueney qui, plus tard, fut secrétaire à Berne, puis rédacteur aux *Débats*, secrétaire à Londres avec M. Guizot, créé baron par le roi Louis-Philippe (1844) ; ministre à Constantinople jusqu'en 48. Il rentra dans la carrière en 1853, fit partie du Congrès de Paris, fut ambassadeur à Vienne, ministre au Congrès de Zurich, sénateur et comte du second empire. Il est mort en 1869.

secrétaire d'État Adams lui répond que la loi des États-Unis ne permet pas d'attenter à la liberté individuelle et que les pouvoirs répressifs du gouvernement ne s'étendent pas aux projets qui n'ont pas eu un commencement d'exécution. Hyde proteste : Il y eut exécution, dit-il : « Rien ne pouvait mieux établir le fait d'une transgression actuelle et de combinaisons criminelles que des écrits signés et qui ne pouvaient laisser aucun doute sur l'existence d'un plan arrêté d'une propagande organisée ; enfin d'un comité exécutif agissant, délibérant, nommant des commissaires et confessant avoir déjà reçu d'un prétendu roi des Espagnes et des Indes les fonds nécessaires pour les premières dépenses de la confédération. »

M. Hyde, après avoir remis cette protestation qui ne pouvait manquer d'être le préliminaire d'un ultimatum européen, se calma brusquement. S'était-il aperçu qu'il avait été la victime — on peut dire bénévole — d'une mystification ou d'une escroquerie ? avait-il jugé que ses efforts près du gouvernement fédéral seraient impuissants ou avait-il reçu de Paris des avis qui l'avaient refroidi ? Mais, étouffée aux États-Unis, l'affaire de la confédération napoléonienne avait en Europe un retentissement considérable : les cours de Vienne, de Madrid et de Pétersbourg en étaient agitées. « Nous savons, écrit Pozzo di Borgo le 20 janvier 1818, que l'Espagne a été alarmée des rapports que lui a faits à cette occasion son ministre aux

États-Unis et que ses ambassadeurs près de plusieurs cours ont remis une note très étendue à l'effet de fixer l'attention sur le complot dont elle craignait les suites. » Tout le monde de la Sainte-Alliance crut à la confédération napoléonienne ; que d'invraisemblances pourtant dans ce roman : d'abord ces enveloppes ; puis aucune date à l'ultimatum, au rapport, à la pétition, puis, le nom de Lakanal écrit en deux mots ; puis des phrases comme celle-ci : « Dans la position où me placent les grands intérêts de Votre Majesté, j'ose la supplier de m'accorder une décoration espagnole, qui m'affilie en quelque sorte à cette nation que je pratique depuis mon enfance » ; puis l'omission des signatures à la pièce la plus importante le « *Rapport adressé à Sa Majesté le Roi des Espagnes et des Indes par ses fidèles sujets les citoyens composant la confédération napoléonienne* » ; le texte même de ce rapport, la brutale demande d'argent, et quelle somme ? 75.000 francs ! Cela est bon pour un escroc, pas pour un faiseur de révolutions : encore, de ces 75.000 francs sera-t-il « adressé au roi un reçu signé de tous les dits membres pour établir leur solidarité individuelle ». Et ce ton attribué à Lakanal, et cette extraordinaire folie de cent cinquante membres de la confédération se transportant, en qualité de commissaires dans les États de l'ouest (du Missouri à l'Ohio), sur les lieux où chacun d'eux a ses parents, ses connaissances, ses relations et s'y adjoignant jusqu'à con-

currence de cinq individus connus par des principes analogues à la nature de l'entreprise de façon « à porter la confédération napoléonienne au nombre effectif de neuf cents membres armés et équipés en tirailleurs des troupes indépendantes du Mexique ! »

Ce qu'on sait de Lakanal suffit pour qu'on écarte de telles inepties. Mais ce n'est point à dire que Lakanal n'ait point été mêlé par d'autres voies que la confédération napoléonienne, à quelque tentative sur Sainte-Hélène. La plupart de ses biographes ont raconté que, durant sa proscription, après un court voyage dans l'Alabama où le Congrès lui avait concédé une propriété de cinq cents acres, il se fixa à la Nouvelle-Orléans où le gouvernement de la Louisiane lui offrit la présidence du collège d'Orléans, mais on est fort peu fixé sur ce qu'il fit durant son séjour au Tombeckee, où il fut certainement en relations avec les réfugiés militaires. Or, on ne saurait douter que, vers 1818 ou 1819, il eut au moins connaissance et se mêla, au moins comme intermédiaire, d'un projet ayant pour but « d'enlever Prométhée du rocher de Sainte-Hélène ». Dans une lettre qu'il écrit à Bignon le 26 février 1838, il lui dit confidentiellement que le commodore Decatur avait proposé à Joseph de diriger l'expédition et que Joseph avait refusé par pusillanimité et par avarice. Lakanal ne s'en tenait point à son affirmation : il invoquait le témoignage de

Clausel qui, disait-il, avait été mêlé à cette affaire.

Eut-il jeté ainsi, sans nulle preuve, le nom du commodore Stephen Decatur, l'un des officiers les plus intrépides de la marine américaine, celui dont les exploits sur les Tripolitains, les Turcs et les Anglais sont légendaires au delà de l'Océan et dont le nom est justement illustre aux États-Unis ? Decatur ayant, en 1820, succombé dans un duel contre le commodore Barton, ce ne peut être qu'en 1818 ou en 1819 qu'il soumit à Joseph son projet d'expédition.

Ne serait-ce point un projet analogue que reprit vers 1820-21, un nommé Nicolas Girod, Français de naissance, fixé de longue date à la Nouvelle-Orléans, dont il avait été maire durant « les années historiques de 1812-15 » et qu'il avait contribué efficacement et vaillamment à défendre contre les Anglais de concert avec le général Jackson. Ce Girod était un homme de bien qui multiplia dans la ville les fondations philanthropiques et qui créa en particulier un grand asile pour les orphelins ; il avait consacré à Napoléon un culte religieux. Dans sa maison de la Nouvelle-Orléans, il avait rassemblé un tel nombre de bustes, de statuettes, de portraits et de gravures représentant l'Empereur sous tous ses aspects que ses compatriotes le considéraient comme un maniaque : c'est une heureuse manie.

Girod s'associa un certain nombre de Français vivant soit à la Nouvelle-Orléans, soit à Charles-

ton, également dévoués au grand homme, qui souscrivirent des fonds en vue de construire un navire d'une agilité, d'une vitesse et en même temps d'une force exceptionnelles, avec lequel on tentât d'enlever l'Empereur. Le navire, un clipper qui fut appelé *La Séraphine*, fut construit à Charleston sous l'inspection de H. Lallemand. Le commandant qui y était destiné, Dominick Yon, celui que les créoles de Louisiane appelaient le capitaine Dominique, était le premier lieutenant de Lafitte, la terreur du golfe du Mexique, l'homme qui, en 1814, refusant de servir d'allié aux Anglais, s'en était venu défendre la Nouvelle-Orléans avec Jackson et Girod et avait contribué plus qu'autre à la sauver.

Yon avait recruté son monde parmi les compagnons de Lafitte — et, avec les compagnons de Lafitte, voisinaient alors de si près les réfugiés du Champ d'Asile qu'on avait peine à les distinguer. Il avait choisi, non seulement des hommes d'une bravoure à l'épreuve, mais des marins d'une habileté supérieure, qu'il avait dressés à manœuvrer à la muette. Telle était la confiance que les associés avaient prise en ses desseins que Girod avait, à ses frais, construit, meublé et décoré à la Nouvelle-Orléans au coin des rues Saint-Louis et Chartres, une superbe maison qu'il comptait offrir comme résidence à l'Empereur lors de son débarquement.

Le jour était fixé pour le départ de *La Séra-*

phine, lorsque éclata la nouvelle de la mort de l'Empereur. *La Séraphine* devint un yacht privé sous le capitaine Bossière, fils d'un officier français qui avait brillamment servi dans le corps de Rochambeau, au siège de Yorktown, et c'est pourquoi, semble-t-il, on a confondu le commandant désigné pour l'expédition avec celui qui devint le premier commandant effectif du clipper. La maison : « Old Napoléon's house » était encore debout en 1905 et attestait les espoirs et le ferme dévouement de Nicolas Girod.

Lakanal avait sans doute été mêlé aux projets de Girod et de Yon comme il l'avait été à ceux de Decatur. Dans ce coin de France, où il semble avoir exercé une influence prépondérante, l'ancien Conventionnel avait chauffé les âmes à la température de la sienne. Mais l'on ne trouve nul indice que Joseph ait été associé à la conspiration, la seule peut-être qui, sans avoir abouti, ait au moins présenté quelque réalité.

Il faut écarter, en même temps que les cinq enveloppes mystificatrices de la confédération napoléonienne, l'*Armement secret* qui serait parti de Baltimore en juin 1816, sous le commandement d'un nommé Fournier, ancien officier de marine de Bonaparte; la tentative de l'Américain Carpenter pour mener à Sainte-Hélène un navire construit sur l'Hudson River; les expéditions des Hispano-Américains qui, partant d'Angleterre, paraissent à d'Osmond avoir pour objet l'enlève-

ment de Bonaparte. Au moins à celles-ci n'accuse-t-on point Joseph de fournir des capitaux ; mais les ministres autrichiens enregistrent sérieusement le bruit « qu'il a déposé huit millions pour celui qui enlèverait son frère et qu'il a envoyé des agents dans les ports de mer d'Angleterre pour gagner quelque capitaine marchand de la compagnie des Indes qui, sous prétexte de relâcher à Sainte-Hélène, délivrerait Bonaparte par adresse. » Toutes les sottises trouvent créance et à toutes, les souverains d'Europe attachent une importance, même à la tentative d'escroquerie pratiquée près de Marie-Louise par un nommé Vidal, graveur, se présentant, de la part de Joseph, pour recevoir de la duchesse de Parme, 15.000 livres sterling en or (375.000 fr.) et quelques tabatières enrichies de 50.000 francs de diamants dont l'Empereur aurait déclaré avoir le plus pressant besoin !

En résumé, il y eut de 1815 à 1820, outre un nombre considérable d'escroqueries, de chantages formés sur le nom ou le souvenir de l'Empereur, une suite de rêves généreux formés par des Français et des Américains pour enlever Napoléon. Les expéditions devaient partir soit des États-Unis, soit du golfe du Mexique, soit du Brésil, soit des possessions espagnoles de La Plata. Dans la plupart des cas, on ne put même passer aux préparatifs ; l'on échoua — comme au Brésil — pour se procurer une base d'action, ou l'on rencontra près des insurgés et de leurs chefs, un accueil

fort différent de celui qu'on attendait[1]. Le plus sérieux de ces projets, celui du Champ d'Asile, dépendait assurément de la coopération du flibustier Lafitte, qui seul avait une flottille pouvant transporter les réfugiés, mais, dans un cyclone qui dura trois jours, Lafitte qui avait perdu six de ses navires, se trouva réduit à l'impuissance et les Français qui n'avaient plus ni eau douce, ni vivres, se dispersèrent ; la plupart regagnèrent la Nouvelle-Orléans. A ce dernier projet, Joseph avait sans doute été initié, mais il le regardait comme « chimérique » et ni Clausel ni Lefebvre-Desnoëttes n'y croyait. On ne saurait donc penser qu'il l'ait subventionné. A-t-il fait davantage pour d'autres ? Un écrivain américain Ch.-I. Ingersoll, qui semble avoir été en quelque intimité avec Joseph, a écrit : « Lorsqu'on lui avait dit qu'avec une grande somme d'argent, il serait possible de faciliter l'évasion de Napoléon de Sainte-Hélène, Joseph, sans hésitation aucune, s'était offert à contribuer à la chose en donnant pour cela tout ce qu'il possédait. » Mais cela est une intention, une offre, non un acte.

[1] Je reviendrai quelque jour sur ce sujet et sur l'attitude prise par Saint-Martin en particulier à l'égard des officiers qui étaient venus en Argentine vraisemblablement à dessein d'y trouver une base et des moyens d'action. Il les persécuta avec un incroyable despotisme et un mémoire que je possède du général Brayer, montre qu'il ne fut pas éloigné de les faire tuer sans aucun jugement. Ce sera là un bas-relief à sculpter au piédestal de la statue érigée en France à ce Saint-Martin.

Sans doute « était-il à New-York, comme il l'écrit lui-même, le but de tous les malheureux de la France, de l'Espagne, de l'Italie, de la Pologne, ce qui l'empêchait malgré ses efforts de satisfaire personne. » Sans doute, comme l'écrit le consul général de France à Philadelphie, « était-il constamment assiégé de misérables réfugiés espagnols et français auxquels il donnait des secours considérables », et cela donnait même lieu de penser « qu'il entretenait certaines idées ». Mais à y regarder d'un peu près, il n'aspirait « qu'à s'en débarrasser » ; il « cherchait toujours à réprimer leurs vociférations contre la France et son gouvernement ». « Non seulement il était toujours extrêmement réservé dans sa conduite et ses discours relativement aux affaires politiques de l'Europe, mais le consul de France à Philadelphie savait par des rapports certains qu'il était constamment, dans son intérieur, l'apologiste prononcé de la marche que semblait vouloir suivre l'administration française ».

Tout cela indiquait qu'il entendait vivre tranquille et qu'il était assez peu troublé par ce qui ne le concernait point, l'égoïsme ayant été la règle de sa vie. Mis à part les secours que lui arrachait l'importunité des réfugiés, et sans doute l'hospitalité qu'il donna à quelques-uns des principaux — ce qui n'avait qu'un rapport indirect et lointain avec l'Empereur — il borna sa bonne volonté envers Napoléon à accueillir Archambault jeune et

Rousseau venant de Sainte-Hélène et à leur payer cinq années d'avance de la pension qui leur était allouée par le livret signé du général Bertrand, dont ils étaient porteurs ; à envoyer en 1818 mille livres sterling à M. de Las Cases qui avait prêté cent mille francs à l'Empereur, et à ne point repousser l'idée de cotiser pour les besoins de Napoléon avec les autres membres de la famille ; à adresser 1.000 £ comme gratification au docteur O'Meara et à se charger du sort du docteur Stokoë qui déjà avait reçu des mains d'Eugène une somme de 1.000 £. Tout cela n'allait pas à 100.000 francs. Or Joseph paraissait presque plus disposé à se plaindre lui-même qu'à plaindre l'Empereur : « J'apprends, écrit-il le 9 mai 1820 dans la lettre qu'il destine à Napoléon, que votre santé est un peu meilleure depuis que vous faites un peu plus d'exercice ; je vous y engage beaucoup » ; c'est là tout son attendrissement, mais s'il parle de ses propres malheurs ! « Je suis ici seul. La santé de ma femme et d'autres causes ont empêché quelques-uns de notre famille de me rejoindre, de sorte que je suis encore aussi isolé que lors de mon arrivée dans ce pays, le meilleur et le plus heureux sans contredit pour celui qui ne désire que vivre libre et tranquille et qui n'y est pas aussi seul que je suis moi-même » ; et il passe à ses autres infortunes : « J'avais bâti une très belle maison pour ma famille que j'avais toujours attendue. Elle a été détruite par le feu le 4 janvier dernier ; j'ai perdu dans cette circons-

tance la bonne moitié de la fortune qui me restait ; tous les efforts des habitants n'ont pu sauver un cabinet qui contenait tout ce que j'avais de précieux. » Et comme s'il exagérait à dessein pour éviter que l'Empereur eût recours à sa bourse, il ajoute : « Votre Majesté a sans doute été instruite que les princes de la Maison de Bourbon ont confisqué, en rentrant en France, tout ce qu'elle avait consenti à faire recevoir par sa liste civile et par sa famille, afin de laisser le numéraire disponible pour les besoins de l'armée, ainsi que pour une somme de sept à huit cent mille francs que je lui avais remise en diamants et qu'elle avait fait payer en billets au choix de mon beau-frère. Ces billets ont aussi été saisis. Il (Nicolas Clary) a dû soutenir un procès qui a été perdu en seconde instance après avoir été gagné au premier tribunal sous le nom de la maison Barandon ; je la nomme parce que c'est sous ce nom que les journaux en ont rendu compte dans le temps. »

Ainsi Joseph établit le bilan de ses pertes : elles lui ont permis d'acquérir des principautés aux États-Unis, et d'y bâtir vingt maisons ; elles lui permettent d'y mener la vie la plus large et la plus somptueuse, comme elles lui ont permis d'acquérir Prangins tout en gardant Mortefontaine, mais c'est pourtant de ses pertes qu'il parle presque uniquement à celui qui a tout perdu, et c'est en les lui imputant !

Or, sans ajouter une foi entière à ce qu'écrit,

le 5 janvier 1841, Achille Murat à sa cousine Constance Bonaparte, « que l'Empereur, en quittant son frère Joseph à Rochefort, lui remit une somme de huit millions en le priant d'en faire l'usage que lui, l'Empereur, en aurait fait, s'il avait été libre » ; il résulte d'une lettre écrite par Joseph lui-même à Jacques Laffitte le 30 novembre 1834, qu'il était dépositaire pour le compte de l'Empereur, depuis le mois de juin 1815, d'une somme de 220,000 fr. ; de plus, écrit-il, « j'étais et je suis encore son fidèle commissaire pour d'autres valeurs de même nature dont la destination m'est sacrée ».

Joseph eût donc pu, sur les fonds même qu'il avait en dépôt, faire quelques sacrifices qui ne lui eussent rien coûté. Mais Napoléon ne le lui demandait pas. Le seul service immédiat qu'il lui eût demandé, mais avec quelle insistance, c'était de publier ou de faire publier par O'Meara les lettres que les souverains d'Europe lui avaient adressées durant son règne « pour couvrir de honte ces souverains et faire voir au monde l'hommage abject que ces vassaux lui rendaient, lorsqu'ils lui demandaient des faveurs ou qu'ils le suppliaient de leur laisser leurs trônes ». Avant de quitter Paris, il en avait remis les copies à Joseph et il croyait lui avoir, à Rochefort, confié les originaux. Joseph se défendait — et il avait raison — d'avoir reçu les originaux ; il reconnaissait avoir reçu les copies qui, avec ses papiers les plus secrets, avaient été placées dans plusieurs

malles et confiées à des amis de la Famille. Lorsque, sur l'invitation de l'Empereur et sur les ordres de Joseph, Presle, son secrétaire intime, rechercha les papiers, il ne trouva plus ces copies dans les caisses où il les avait mises lui-même et toutes les démarches auxquelles il se livra pour savoir à qui attribuer cette soustraction demeurèrent infructueuses. Par là, s'évanouit l'espoir qu'avait eu Napoléon d'être au moins vengé de ses bourreaux.

Ainsi rien ne manque à l'épreuve. Du seul point du monde avec lequel le prisonnier de Sainte-Hélène ait pu communiquer, aucun réconfort sérieux n'est venu et les efforts que tenta peut-être celui des frères de Napoléon qui, à une grande fortune, joignait des moyens d'action que nul autre n'eût pu réunir, ne laissèrent aucune trace que l'histoire puisse saisir. Que ne donnerait-on cependant pour former un corps de réalité à une de ces belles histoires où s'est exercée l'imagination des peuples et où se trouvent renouvelés, pour l'amour désintéressé du héros, des exploits égaux aux prouesses antiques.

Au moins est-il permis de penser que parmi ses obscurs compagnons quelques-uns les ont rêvés...

* * *

Dans un pays libre, entouré d'une sympathie presque universelle, qui lui assurait tous les concours et au besoin lui ménageait toutes les com-

plicités; plus rapproché qu'aucun autre de Sainte-Hélène et trouvant pour correspondre avec son frère des facilités que lui procuraient l'audace des marins américains et leur émulation à déjouer les surveillants anglais, Joseph avait trois ou quatre fois à peine, fait arriver des nouvelles à son frère et autant de fois il avait reçu de lui des communications. Que sera-ce pour les autres membres de la Famille qui se trouvent en Europe sous la surveillance directe et attentive de la Sainte-Alliance. Leur sort a été réglé par les représentants des souverains presque au même moment où ils ont décidé du sort de Napoléon. Le 19 août 1815, lorsqu'ils ont accédé aux désirs témoignés par le roi de Wurtemberg en faveur de son gendre, les ministres réunis des cours alliées ont considéré que « la fixation du séjour des personnes de la famille Buonaparte, formant un objet important parmi les mesures propres à rassurer les esprits, devait être soumise à des restrictions, attendu que le lieu de leur établissement n'était pas indifférent au maintien de la tranquillité publique ». En conséquence, ils avaient statué que Jérôme résiderait en Wurtemberg où le roi serait invité à prendre l'engagement d'empêcher qu'il sortît de ses États; Lucien pourrait demeurer dans les États romains, bien entendu moyennant que le Saint-Père y donnât son consentement; la duchesse de Saint-Leu habiterait en Suisse; Murat et sa famille en Autriche; Joseph et les siens en Russie. Par,

la suite, en même temps que, en Suisse et dans les États romains, Hortense et Lucien étaient placés sous la surveillance des ambassadeurs des cours alliées et de la cour de France, des dispositions étaient prises pour autoriser le séjour de Madame, du cardinal, de Louis et de Pauline dans les États romains, d'Elisa dans les États autrichiens ; Julie, par une faveur que lui procurait l'intervention de sa sœur la princesse de Suède, continuait à être tolérée en France. Seule elle avait été exceptée momentanément de cette loi dite d'amnistie qui proscrivait sans jugement, non seulement les individus compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, mais les Conventionnels relaps qui avaient signé l'Acte additionnel et les membres de la famille de Buonaparte.

Pour ceux-ci, nulle discussion ne fut permise. M. le duc de Richelieu, président du Conseil, s'exprima ainsi dans l'exposé des motifs : « Les membres d'une famille qui a causé tant de maux à la France, ont quitté son territoire ; ils ne s'attendent pas qu'il leur soit jamais permis d'y rentrer et la loi doit établir des peines contre ceux qui oseraient y reparaître. Si la religieuse fidélité du roi pour la Loi par laquelle il a aboli les confiscations ne lui permet pas de les dépouiller des biens qu'ils ont acquis à titre onéreux, tous les sentiments se réunissent pour leur ôter des droits, des biens et des titres qu'ils ont obtenus à titre gratuit : cette volonté est exprimée dans le projet de loi qui va vous être présenté. »

L'article IV de ce projet de loi était ainsi conçu : « Tous les membres ou alliés de la famille Buonaparte et leurs descendants, jusqu'au degré d'oncle et de neveu inclusivement, sont exclus à perpétuité du royaume et sont tenus d'en sortir dans le délai d'un mois, sous la peine portée par l'article 91 du Code pénal. (*La mort et la confiscation des biens.*)

« Ils ne pourront y jouir d'aucun droit civil, y posséder aucuns biens, titres, rentes, pensions à eux concédés à titre gratuit et ils seront tenus de vendre dans le délai de six mois tous les biens qu'ils posséderaient à titre onéreux. »

M. de Corbière, au nom de la commission, déclara : « L'article qui concerne la famille Buonaparte présente une de ces mesures dont tout le monde doit reconnaître la nécessité ; il ne nous paraît pas possible que cet article en lui-même donne lieu à aucune discussion ; nous proposons seulement une rédaction qui nous a paru plus précise. »

Cette rédaction était ainsi conçue : « Les ascendants, *enfants* et descendants de Napoléon Buonaparte, ses oncles et ses tantes, ses neveux et ses nièces, ses frères, leurs femmes et leurs descendants, ses sœurs et leurs maris, sont exclus du royaume à perpétuité et sont tenus d'en sortir dans le délai d'un mois, sous la peine portée par l'article 91 du Code pénal. Ils ne pourront y jouir d'aucun droit civil, y posséder aucuns biens, titres,

pensions à eux concédés à titre gratuit, et ils seront tenus de vendre dans le délai de six mois les biens de toute nature qu'ils posséderaient à titre onéreux. »

Aucune discussion ne s'éleva sauf sur le mot *enfants* qui fut supprimé. Le projet de loi, amendé par la commission, fut adopté par 334 voix contre 32 sur 366 votants. On est en droit de croire que les 32 opposants trouvaient l'amnistie trop large, la clémence trop étendue, la répression trop faible...

Ainsi, en France, la mort attend les Bonaparte ; en Europe un internement qui, à la vérité, n'emporte point s'il est transgressé de sanction pénale formulée, mais que les cours alliés n'hésiteraient point à transformer à l'occasion en détention dans une prison d'État. Les Bonaparte ne peuvent faire un pas hors du lieu d'internement sans demander l'autorisation ; leurs lettres sont ouvertes ; leurs conversations sont épiées, leurs démarches sont contrôlées et ce qu'on redoute par-dessus tout c'est qu'ils parviennent à se réunir, à s'entendre, à faire passer quelque correspondance au prisonnier de Sainte-Hélène ou à recevoir directement de ses nouvelles.

L'Angleterre en appliquant à Napoléon le régime de la déportation dans une enceinte fortifiée s'est réservée, comme on a vu, le contrôle exprès de toute lettre qu'il recevra ou qu'il expédiera. C'est une mesure à laquelle l'Empereur ne peut se sou-

mettre sans admettre qu'il est légitimement le prisonnier des Anglais, sans constater, par un tel acte accompli volontairement, son asquiescement à une détention contre laquelle il proteste et qu'il déclare inique. De fait, il est prisonnier et il subit la prison ; mais il affirme constamment qu'il est la victime à la fois d'une violation du droit des gens et des lois de l'hospitalité. Il ne peut faire qu'il ne reçoive point les lettres que lui écrivent les membres de sa famille, cela est en dehors de sa volonté ; mais s'il y répondait et s'il se soumettait à remettre à son geôlier ses lettres ouvertes, là commencerait la capitulation. Aussi bien, ces lettres qu'il recevra, indifférentes et oiseuses, dont toute intimité est bannie, dont tout ce qui en ferait le charme est proscrit, ces lettres dont chaque mot, chaque jambage a dû être surveillé pour obtenir qu'on y donnât cours, ces lettres souillées par les mains qui les ont dépliées, par les yeux qui les ont lues, traînées de bureau en bureau, copiées à des registres, visées et numérotées comme des pièces de procédure, ces lettres vieilles de six mois lorsqu'elles lui arrivent, qu'il ne peut s'empêcher alors de saisir d'un geste presque joyeux, il les laisse tout aussitôt glisser de ses mains, comme des choses mortes, dont l'âme dès longtemps est abolie et qui ne sont plus qu'une pincée de cendres. Tout lui devient si lointain, si indifférent, hormis celui-là dont il ne recevra jamais de lettre, dont on lui dispute une mèche

de cheveux, dont on veut lui voler l'image !

Ce ne sera que par des coups de fortune qu'il parviendra à recevoir ou à envoyer des nouvelles qui n'auront point suivi la filière administrative, à donner aux siens des instructions, à leur demander des secours et à leur faire connaître la vérité sur son état physique.

Cette correspondance, si intermittente qu'elle ait été, constitue l'unique lien qu'il soit permis de constater entre Napoléon et sa famille. Mais, pour en établir l'intérêt, il faut d'abord rechercher comment, depuis qu'ils se sont constitués, se sont comportés les trois groupes de la Famille : le groupe romain, Madame, Fesch, Lucien, Louis, Pauline ; le groupe autrichien très dispersé, Elisa, Caroline, Jérôme ; le groupe suisse-allemand, Hortense et Eugène auxquels il faudra joindre plus tard Julie.

*
* *

A Rome, les Bonaparte devraient avoir plus de liberté que partout ailleurs. Ils y sont en quelque sorte naturalisés ; le Pape les a accueillis, il leur a ouvert une terre d'asile et, avec une générosité qui surprend seulement ceux qui n'ont point étudié son caractère, il s'est porté leur garant devant les puissances. Mais si les Bonaparte ont pour eux le Pape, ils ont contre eux le secrétaire d'État ; s'ils reçoivent l'hospitalité du souverain

pontife, c'est sous le contrôle des ministres des quatre puissances et de l'ambassadeur du Roi Très Chrétien.

Cet ambassadeur, lorsqu'il était M. Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, avait, dès avant que les ministres des puissances lui eussent consenti sur les Bonaparte un droit de surveillance, commencé contre Fesch une campagne de dénonciations :

« Les jacobins de tous les pays sont incorrigibles, écrivait-il le 19 août, et par conséquent les mêmes partout et, tous les jours, ceux de ce pays sont dans la jouissance. Le cardinal Fesch est arrivé avec sa sœur lundi dernier ; il habite paisiblement Rome dont il a été pendant six semaines un des principaux agitateurs ; on a peine à comprendre pourquoi il est traité moins sévèrement que le cardinal Maury qui est au château Saint-Ange, qui a eu cependant une grande et belle époque dans sa vie tandis que l'autre n'en a eu aucune qui n'appelle l'animadversion des lois. »

C'était un prêtre — même un ci-devant évêque — qui écrit cela d'un prêtre, d'un archevêque, d'un cardinal.

On allait plus loin ; l'asile donné à Fesch prit, pour certains employés de l'ambassade de France, le caractère d'une bravade envers l'Europe, un commencement d'hostilité contre le roi. On surveilla tous les pas du cardinal, on épia toutes ses

démarches. On triompha parce qu'il n'avait point été reçu par le cardinal doyen, parce qu'il n'avait pas osé paraître aux obsèques du cardinal Pignatelli : « Beaucoup de gens étonnés qu'il ait été revu à Rome et qu'il y jouisse de la liberté, s'étaient rassemblés aux environs de l'église pour savoir s'il s'y présenterait et s'il y serait admis. Il n'a pas paru. » Mais on apprend bientôt qu'il a été reçu par le Pape et que les cardinaux ont eu ordre de lui rendre sa visite. Puis ce sont les puissances qui approuvent d'une façon authentique son séjour et celui de sa sœur à Rome.

Leur vie est à ce point enfermée et discrète, leur conduite à ce point réservée, qu'il faut bien renoncer à leur créer des embarras. Toutefois, même pour leurs intérêts, Fesch ni Madame n'ont le droit d'écrire en Corse. Le marquis de Rivière ayant, en mai 1816, accusé Madame de quelques correspondances avec la Corse, Cortois de Pressigny passe aussitôt une note au secrétaire d'État pour demander des explications et le cardinal Consalvi répond que le gouvernement pontifical promet de ne plus accorder un asile aux membres de la famille Buonaparte si leur conduite peut désormais mériter la censure. Or, telle est la valeur des informations qui ont motivé cette démarche comminatoire que l'ambassadeur de France est obligé de reconnaître que cette correspondance est imaginaire.

On a prétendu que cette affaire avait été bien

plus loin ; que, sur la plainte de l'ambassadeur accusant Madame d'entretenir en Corse des agents qui avaient des ramifications avec la France et d'y employer des millions, le cardinal secrétaire d'État se serait rendu chez Madame. « Monsieur le cardinal, lui eut-elle répondu, je n'ai pas de millions, mais veuillez dire au Pape, afin que mes paroles soient rapportées au roi Louis XVIII, que si j'étais assez heureuse pour posséder cette fortune que l'on m'attribue charitablement, ce ne serait pas à fomenter des troubles en Corse que je l'emploierais ; ce ne serait pas non plus à faire des partisans en France à mon fils, il en a assez ; ce serait à armer une flotte qui aurait une mission spéciale, celle d'aller enlever l'Empereur de Sainte-Hélène, où la plus infâme déloyauté le retient prisonnier. » Outre que ce n'est point là le ton de Madame, outre que de telles paroles, dans un tel moment, étant données les dispositions de Consalvi, eussent amené sans contredit l'expulsion des Bonaparte il faut bien reconnaître que nul n'eût été assez osé pour les prononcer. C'était par des formes de douceur, de réserve et de prières que Madame s'efforçait d'améliorer le sort de son fils. Elle se conformait strictement aux règles imposées par les Alliés et par la France. Elle terminait avec le gouvernement français, par le moyen de Rossi, la vente de son hôtel de Paris qui lui fut payé 800 et tant de mille francs et qui fut affecté à l'habitation du ministre de la Guerre. En même temps Fesch

mettait de l'ordre dans ses affaires et prenait des mesures pour la défense de ses biens. Il passait à des prête-noms — en l'espèce Joseph-Antoine Multedo — tous les biens-fonds, capitaux, rentes constituées et ce qu'il possédait en Corse et les biens qu'y possédait Joseph, savoir : la villa del Casone et dépendances avec toutes les propriétés situées dans la ville d'Ajaccio depuis Saint-François jusqu'à la dite villa del Casone. Son hôtel de Paris était déjà sous le nom du libraire Rusand. Une vente simulée mit au nom de don Giovanni Torlonia, duc de Bracciano, le mobilier et les objets d'art déposés à Marseille chez un sieur Martin et même trois caisses contenant des objets d'art « qui existaient dans les douanes de Paris ou d'ailleurs ». Ainsi croyait-il s'être mis en garde, ayant en outre pris ses dispositions pour passer au diocèse de Lyon la maison des Chartreux à la montagne Saint-Bruno qu'il avait destinée à une société de prêtres missionnaires, les séminaires de l'Argentière, de Verrières et d'Alix, tous immeubles qu'il avait acquis de ses deniers. Pour acquitter une promesse faite jadis à la congrégation des dames de Pradines, il avait même donné l'ordre qu'on vendît son mobilier de Lyon et qu'on en affectât le produit au complet paiement d'un domaine où la congrégation était établie et pour l'achat duquel il avait fourni jadis les premiers fonds. Il continuait à se tenir et se considérer comme archevêque de Lyon, primat des Gaules.

Au moment des bonnes fêtes, il avait, en sa qualité de cardinal, adressé à Louis XVIII la lettre d'usage. « Quelles que puissent être, disait-il, les préventions du monde qui s'attacheraient à mettre en doute mes sentiments, j'en appellerai à ma foi, à ma conscience et à ce dieu qui connaît les replis de nos cœurs et à qui j'offre tous les jours des supplications pour Votre Majesté. » Mais cette lettre où le cardinal archevêque de Lyon employait les formes les plus respectueuses de la sujétion n'obtint pas de réponse. Le roi était déterminé à considérer le cardinal comme déchu de son siège et, pour mettre le Pape en mauvaise posture, il avait conféré, par ordonnance, l'archevêché de Lyon au neveu du cardinal de Bernis, l'ancien évêque d'Apollonie, archevêque de Damas, coadjuteur d'Alby qui s'était déclaré archevêque d'Alby, après la mort de son oncle et qui, depuis son retour d'émigration, avait vécu fort tranquillement dans ses terres. Louis XVIII, qui s'était si fort élevé contre le Concordat et contre la suppression de certains sièges, faisait bien pis en destituant de son chef et sans consulter le Pape, un archevêque régulièrement nommé, institué, sacré, en possession depuis quatorze années. Mais, moyennant le nouveau concordat qui était en négociation à Rome, il avait imaginé que le cas n'arrêterait point, que le Pape contraindrait Fesch à démissionner et qu'il expédierait les bulles à l'archevêque d'Alby. Or, d'une part, Pie VII n'était point

disposé à cette violation des lois de l'Église ; il aimait Fesch, il ne voulait point lui infliger cette terrible offense, au moins sans que, en compensation, il eût lui-même reçu de la monarchie les avantages qu'il en attendait ; car il avait réclamé dès 1814 contre la charte et contre la liberté des cultes, et il n'avait point renoncé à recouvrer Avignon et le Comtat ; d'autre part, Fesch était formellement décidé à résister.

M. de Blacas qui, depuis le mois de mai 1816 avait succédé à Cortois de Pressigny, avait formé sa résolution et était déterminé à obtenir coûte que coûte la destitution de Fesch. On avait débuté par des insinuations que le cardinal avait sèchement écartées, et les choses durèrent ainsi quelque temps. La convention que Blacas avait signée avec Consalvi le 25 août 1816 et qui, en abolissant le concordat de 1801, supprimait les Articles organiques, rétablissait, avec le concordat de Léon X, les sièges épiscopaux en même nombre qu'avant la Révolution, et autorisait la fondation d'abbayes et de congrégations, n'avait point été ratifiée pour des questions de forme ; la négociation fut aussitôt reprise et elle aboutit le 11 juin 1817 à une convention reproduisant presque intégralement, sauf l'intitulé, les dispositions de la précédente. L'article VI était ainsi conçu : « La disposition de l'article précédent relatif à la conservation desdits titulaires actuels dans les archevêchés et évêchés qui existent maintenant en France, ne

pourra empêcher des exceptions particulières fondées sur des causes graves et légitimes, ni que quelques-uns desdits titulaires actuels ne puissent être transférés à d'autres sièges. » Il visait directement le cardinal archevêque de Lyon bien plus encore que les évêques de Cambrai, d'Avignon, d'Angoulême et de Dijon qui refusèrent leur démission et qu'on finit par laisser sur leurs sièges.

Dès la fin de juin, sans attendre une ratification qui, comme on sait, ne vint jamais, le cardinal Consalvi se rendit chez Fesch et, sous prétexte de la désunion du diocèse de Chambéry de la métropole de Lyon, lui insinua de donner sa démission. « La discussion ne fut pas longue, écrit Fesch, puisque Son Éminence déclara que ce n'était qu'une idée qui se présentait à son esprit. » Quinze jours plus tard, nouvelle attaque, cette fois en forme. Fesch répondit énergiquement qu'il ne pouvait pas en conscience donner sa démission et que personne ne pouvait en cela l'accuser ni de délit intérieur ni d'aucune passion humaine. N'avait-il pas en effet refusé d'accepter Ratisbonne et Paris s'il devait quitter Lyon? « Mon Église de Lyon, dit-il, c'est là mon héritage, mon calice, rien ne saurait m'en séparer... je lui serai fidèle jusqu'à mon dernier soupir. » Devant cette résistance, le Conseil du roi imagina la plus étonnante procédure : Renonçant à la pratique constante de l'Église gallicane et abandonnant l'un des droits essentiels dont elle était le plus justement jalouse, il imagina

que l'Église de Lyon fût administrée immédiatement par le Saint-Siège, lequel nommerait administrateur apostolique M. de Bernis ; ainsi se trouvait portée, pour une telle cause, la plus rude atteinte à la discipline. D'abord il fallut interdire au cardinal tout acte de juridiction, toute immixtion dans le gouvernement et l'administration de son église métropolitaine. Puis, le 1er octobre, le Pape préconisa M. de Bernis administrateur apostolique. Le 2, Consalvi communiqua le bref à Fesch qui dans sa protestation en date du 9 énuméra avec vivacité ses griefs, sans éviter assez d'insister sur les questions d'argent : on lui a dit qu'on pourvoirait convenablement à sa subsistance. Or, répond-il en forme diplomatique, « le soussigné répète à Votre Éminence que les ministres de Sa Majesté Très Chrétienne lui ont refusé :

1° Les traitements échus à la fin de mars 1814 ;

2° Le reste de ses traitements jusqu'en janvier 1816, époque de la loi qu'on édicta pour lui refuser les traitements de cardinal et d'archevêque et que, par conséquent, il ne sera plus porté par la suite sur les états de paiement.

« Il observe qu'il réclama la protection de Sa Sainteté dans une cause aussi juste ; et pour toute réponse, il a reçu le bref susdit qui achève de le dépouiller et le met dans l'impossibilité d'avoir non seulement ce que les lois ecclésiastiques et naturelles lui allouent, indépendamment des traitements susdits du trésor public, mais lui ôte

encore la possibilité de recourir à la bienfaisance de ses diocésains, comme, dans une position semblable, le cardinal de Retz et bien d'autres ont pratiqué. »

Ce bref que l'ambassadeur de France avait sollicité, sur l'ordre du Conseil du roi, en faveur de M. de Bernis, n'eut point une meilleure fortune que le nouveau concordat lui-même. En même temps que l'opinion se soulevait contre le concordat et en prohibait l'exécution, le Conseil d'État s'opposait à l'enregistrement du bref. Les choses restèrent en l'état ; les vicaires généraux de Fesch continuèrent à administrer le diocèse en son nom.

On l'avait jugé avide ; on le crut vénal. M. de Blacas vint, dit-on (à la vérité rien n'est moins sûr), lui proposer deux millions en échange de sa démission. On prétend que le cardinal le traita fort mal ; puis, ce fut le tour de Portalis, envoyé à Rome par Richelieu pour faire réagréer par Rome le concordat Bonaparte au lieu et place du concordat Blacas. Portalis au moins connaissait Fesch et avait eu d'excellents rapports avec lui : il parla non plus d'acheter la démission, mais de s'entendre et d'abord de payer l'arriéré, puis de constituer une bonne rente. Fesch demanda qu'on payât d'abord, puisqu'ainsi le gouvernement royal se reconnaissait son débiteur et on en resta là. On fit alors courir le bruit qu'un appartement était préparé au château Saint-Ange pour un hôte cardinalice, mais Fesch n'en prit point d'alarme

et, avec l'appui secret du Pape, il resta ce qu'il était, refusant tout évêché suburbicaire et déclarant que « même pour la tiare il ne quitterait pas Lyon ». Il fallut la mort de Pie VII, l'élection de Léon XII, la nomination à l'ambassade de M. de Laval-Montmorency, la montée de cléricalisme qui signala les dernières années du règne de Louis XVIII, alors que Mme du Cayla et M. Sosthène de La Rochefoucauld avaient réconcilié le roi avec son héritier présomptif pour que l'on donnât forme à l'expédient imaginé en 1817 et rejeté alors par le ministère Decazes. Mais c'était en 1823.

Depuis cette algarade de 1817, le cardinal, disent ses biographes, se retira de plus en plus en lui-même ; « il allait déjà fort peu dans le monde ; il n'y alla plus du tout. » S'il ne manquait à aucun des devoirs que lui imposait son état, et s'il assistait avec une régularité exemplaire aux chapelles papales et aux congrégations et s'il recherchait les offices du Sacré Collège, il cultivait par surcroît des dévotions particulières : il ne manquait point le vendredi de prendre part aux exercices d'une confrérie dont il était président et qui se réunissait au Colisée pour y faire le chemin de croix. « C'était ordinairement lui qui, les pieds nus, et revêtu de l'habit de pénitent, portait le crucifix ; les associés — hommes et femmes — suivaient en chantant des psaumes. »

Il avait communiqué à sa sœur cette exaltation de dévotion qui se résolvait en mysticisme. L'union

de Madame et du cardinal avait toujours été intime et autant qu'ils l'avaient pu ils avaient vécu l'un près de l'autre. Leur société se resserra encore à Rome où Madame, depuis 1815, avait pris gîte au palais Falconieri que le cardinal avait acheté et qui, malgré ses énormes dimensions se trouva trop petit pour les trente mille tableaux de Son Éminence, ces tableaux qui peu à peu envahirent les trois étages, couvrirent toute la surface des murs, s'entassèrent encore dans douze pièces louées dans une maison du voisinage, empilés les uns contre les autres de façon qu'à peine restait-il un passage pour aller d'une porte à l'autre. Peu à peu la cour, l'entourage plutôt se réduisit. En février 1816, cette Antoinette-Françoise de Blou de Chadenac qui était, depuis 1814, dame de compagnie de Madame, la quitta et regagna la France ; la police la dirigea sur Draguignan où on l'interrogea sévèrement et, depuis lors, la pauvre fille, bien qu'elle eût assuré « qu'elle n'était nullement attachée à M^me^ Bonaparte » et qu'elle ne l'avait suivie que pour voir l'Italie, fut soumise à une étroite surveillance. Il ne resta désormais auprès de Madame que Simon Colonna di Leca, celui qui l'avait accompagnée à l'île d'Elbe. Plus tard à la vérité, Madame prit une nouvelle dame : Rosa Mellini, mais le mot dame est-il bien exact ? C'était une secrétaire et presque une servante. Quant à Fesch les prêtres lyonnais qui l'avaient suivi le quittèrent les uns après les autres et il ne

resta près de lui personne de son ancien diocèse.

Au mois de mars 1818, Madame se détermina à quitter le palais Falconieri, pour aller habiter au coin du Corso et de la place de Venise, le palais Rinuccini qu'elle avait acquis à la fin de 1817, moyennant 27 000 piastres. Sortant peu de Rome, sauf pour quelques mois d'été à la Ruffinella chez Lucien, ou à Albano dans une maison que Louis avait acquise « pour le bon air et plus frais qu'à Rome », obligée d'y renoncer certaines années, « les États du Pape étant infestés de voleurs et d'assassins comme en Pouille et en Calabre », ne faisant, semble-t-il, en vingt ans qu'un bref voyage à Bologne — encore est-ce bien sûr? — elle avait besoin que ses yeux fussent un peu plus distraits que dans la triste Via Giulia ; et nulle situation ne pouvait lui mieux convenir que celle du palais Rinuccini.

Mais pour s'être ainsi séparée de son frère, ce n'était point qu'ils renonçassent aux habitudes de toute leur vie. « Je passe la moitié de la journée avec ma sœur », écrivait le cardinal en 1818. Tous les soirs après son dîner, il arrivait et la soirée se passait ainsi dans une intimité que rien ne venait troubler.

Le cardinal n'était point seulement pour sa sœur un directeur de conscience, il était devenu l'arbitre de sa vie. Elle n'agissait que d'accord avec lui, ne parlait que sur ses avis, et le plus souvent, pour les communications de famille c'était lui qui tenait la plume. Plus il était attaché aux pra-

tiques de dévotion, plus Madame s'y enfonçait et si le mysticisme le prédisposa à accueillir les visionnaires, Madame était de moitié dans sa crédulité. Les rapports de famille restaient quotidiens, corrects, assez froids, et tout d'apparat, hors de la présence du cardinal qui avait ses heures. Il était préférable qu'ils demeurassent froids, car à chaque fois qu'on les échauffait, la question d'argent se posait. La sœur et le frère faisaient alors la plus belle défense, celui-ci écrivant au nom de celle-là, des lettres pathétiques, mais, tout de même, souvent les derniers retranchements étaient forcés. Or les réserves de Madame s'épuisaient; chacun des enfants croyant sa fortune inépuisable, et confiant dans la réputation qu'elle avait eue de thésauriser, tirait sur elle et il n'était point comme dans la famille pour être prodigue; ceux même qui réglaient leurs dépenses n'en réclamaient pas moins pour leurs fantaisies. Le cardinal ne payait guère, même à ses neveux, l'argent qu'il leur avait jadis emprunté; il ne parvenait point à liquider son mobilier qui, avec sa galerie, constituait à peu près tout son actif; ce qu'il pouvait encore tirer d'argent liquide passait à des charités envers les Lyonnais ou à des achats de tableaux : car il avait gardé son vice; il l'entretenait petitement et il trouvait à Rome de quoi le satisfaire à bon compte, car rien n'y était plus commun que la peinture — surtout mauvaise : mais pour ceci comme pour autre chose la foi suffit.

Pauline seule eût pu — quelque temps — être admise en tiers, entre sa mère et son oncle, mais, depuis son retour à Rome, elle passait des moments cruels. De toutes ses splendeurs de jadis, aucun capital n'était resté dans ses mains. Elle faisait argent des débris de mobilier qu'on avait pu sauver : de son vermeil, son admirable vermeil qu'elle vendait 180.000 francs au duc Torlonia ; de ses fourrures qu'elle se faisait envoyer de Paris, « espérant trouver à Rome des occasions favorables pour s'en défaire » ; des cadres dont elle avait fait entourer les tableaux de Borghèse. « Vendez, vendez le plus promptement possible et à quelque prix que ce soit », écrit-elle à son homme d'affaires de Paris. Elle était « toujours extrêmement souffrante », et dans ce déluge d'affaires qui l'accablait, elle était seule. M^lle^ de Molo venait de la quitter pour rejoindre ses parents; elle trouva momentanément une dame française de Florence pour rester avec elle jusqu'au moment où arriverait M^me^ Ducluzel, mais M^me^ Ducluzel ne pouvait jouer les dames pour accompagner. « Si par hasard vous rencontrez, écrivait-elle à Michelot, quelque femme de militaire, distinguée, mais malheureuse, qui fût honnête et d'une bonne éducation, ou quelque jeune orpheline, ou quelque élève d'Écouen, aimable, avec quelques talents et surtout un bon caractère et de l'honnêteté, vous pourriez me l'écrire et je prendrais les mesures nécessaires pour la faire venir : j'ai besoin de m'attacher quel-

qu'un qui soit libre et que sa famille ne puisse pas rappeler tôt ou tard ». Sans doute, mais elle, « tôt ou tard », la chassera, car elle est restée « la reine des caprices » et n'est-il pas lamentable que de tous ces attachements auxquels elle s'est livrée, de toutes ces femmes dont elle s'est éprise et déprise, de tous ces amants aux adorations desquels elle s'est offerte, personne ne vienne la rejoindre, lorsqu'elle est misérable et seule. Reste Espiaud, le médecin à gages : c'est peu. Ses sautes de caractère, ses fantaisies, sa tyrannie, ses jalousies ont si bien écarté tout le monde que la solitude est complète au moment des grandes épreuves.

Car, à présent, Borghèse se dévoile : le mari soumis, battu et content, qui paraissait aveugle lorsqu'il venait à Paris et qui, dans son fromage de Turin prenait des airs d'un neveu de Pape, gouverneur d'un duché d'Urbin, ce Borghèse, qui s'est étonné si fort de n'avoir point conservé sous les Bourbons ce qu'il avait acquis par les Bonaparte, aboie sur ceux-ci à pleine gorge ; par sa belle-sœur, née La Rochefoucauld, celle-là qui fut dotée par Napoléon, qui fut dame de Marie-Louise, durant que son mari était premier écuyer de l'Impératrice, il fait déclarer « qu'il n'appartient à cette famille que par le nom » ; il fait valoir « l'excellente conduite qu'il a tenue durant les Cent-jours » et dont le roi lui sait gré ; « le roi ne peut pas ostensiblement le traiter comme s'il n'était pas de cette famille ; il l'autorise cependant à porter en

Italie le grand cordon de la Légion d'honneur ».

Lorsque, en 1816, Borghèse élève des réclamations au sujet de l'échange qu'il avait fait des objets d'art de sa galerie contre des Salines à présent confisquées, il ne manqua point de se poser en victime et de renier hautement l'alliance qu'il avait formée et les bienfaits qu'il avait reçus ; plus tard il fait de nouveau solliciter par sa belle-sœur l'autorisation de venir en France. « Sans entrer, écrit au ministre la princesse Aldobrandini, née La Rochefoucauld, dans l'énumération complète des motifs sur lesquels je me fonde pour réclamer les bontés du roi, j'ai l'honneur simplement d'observer à Votre Excellence que, depuis l'époque où le prince Borghèse entra au service de France, sa conduite civile et militaire fut non seulement exempte de tout reproche, mais même estimée et honorée de tous ceux avec lesquels il eut quelques rapports ; que l'année 1814 le trouva fidèle aux lois du pays qu'il servait, puisqu'il s'empressa de faire reconnaître l'autorité royale dès qu'il fut informé officiellement du retour de l'auguste famille qui nous gouverne ; que, dans l'année 1815, il resta calme et étranger à l'époque du funeste événement qui ébranla toute l'Europe et que, loin d'y prendre part, il en fut plutôt victime ; qu'enfin, depuis ce moment, il n'a cessé de demander l'autorisation de revoir un pays auquel il a consacré ses plus belles années. »

Rien que pour ses mérites comme grenadier à

cheval et comme gouverneur général, Borghèse eût assurément mérité les bontés du roi : nul homme n'était mieux fait pour perdre une bataille et pour dégrader une administration, mais il avait cet autre mérite d'avilir Napoléon tout en conservant son cordon de la Légion d'honneur; il avait gardé encore la Toison d'Or et la Couronne de fer et bien qu'il eût perdu la Réunion, l'Ordre de Westphalie et celui de Hollande, il n'était pas moins à tout point de vue, le mieux décoré des princes romains.

A Rome, cet homme généreux introduit une demande en nullité de mariage à laquelle Pauline réplique par une demande en séparation. Ses frères prennent activement parti pour elle et Louis qui est compétent, étant dans un cas pareil, presse la nomination de la commission qui doit prononcer. « Après la grave injure qu'elle a reçue, après l'intention bien manifeste de son mari, non seulement de ne pas se raccommoder avec elle, mais encore de ne pas la recevoir chez lui, il ne reste point d'autre parti à toute femme qui a encore conservé quelque sentiment de sa dignité d'épouse. » Mais sur les indications de Monsignor Cuneo, grand inquisiteur du Saint-Office, qui paraît s'être institué son protecteur, Pauline, le 6 décembre, tente une démarche conciliatrice près de Borghèse et demande à reprendre la vie commune. A vrai parler, la démarche semble de pure forme. A Lucien qui l'a conseillée, Pauline écrit le même

jour en le remerciant : « Ce vilain Borghèse refuse de payer les dépenses faites ici pour lui. Qu'il est affreux d'être toujours la dupe des hommes ! » Cela, dans la bouche de Paulette, semble vraiment délicat. Mais Louis approuve lui-même « à condition, écrit-il, que le raccommodement se fera de bonne foi ».

Borghèse, toujours à Florence, ne semble point touché. Oh ! la lettre qu'il écrit pour rappeler à Pauline tout ce qu'elle lui fit souffrir pendant les douze années de leur union. « Non pas, dit-il, qu'il conserve dans son âme aucune rancune, mais parce qu'elle-même doit connaître combien les sentiments dont sa lettre est pleine sont peu d'accord avec les sentiments qu'elle a témoignés dans le passé, par des faits, des paroles et des écrits. » Ce n'est point d'avoir été trompé qu'il se plaint, c'est que Pauline lui ait manqué d'égards, c'est qu'elle ait changé les heures du dîner ; c'est qu'elle ait eu des caprices ; c'est qu'elle soit revenue en France ; c'est que son caractère l'ait décidé à entrer au service militaire, ce qu'il ne lui pardonne pas. Çà et là, *lorsqu'on sait*, des allusions, mais imprécises ; « les scènes auxquelles il a été exposé, sans qu'il soit jamais sorti des limites de son devoir. » Et puis à Paris, on l'a mal nourri, mal reçu, mal couché et on l'a fait payer comme s'il était à l'auberge ! Somme toute, il s'y prend mal et comme, à Rome, il n'est point en bonne odeur, au point qu'on l'a prié de rester à Florence ; comme, près du Pape, les Bona-

partie sont en faveur et que Pauline s'est mise, par sa démarche, en posture de délaissée, c'est à son profit à elle que la sentence est rendue : elle aura la pension de 20 000 francs stipulée par son contrat, et elle la réclame pour les dix années arriérées ; elle aura son logement au palais et à la villa Borghèse ainsi qu'à la villa Tusculane ; elle aura partie du mobilier et ce qu'elle a apporté ou acquis de meubles et de bijoux. Restent les bijoux du prince : « Quant aux bijoux, écrit-elle, le prince demande que je me conforme à l'usage de certaines maisons de Rome qui est de remettre entre les mains du prince ou d'une personne indiquée par lui, les bijoux de la maison pour que chaque fois que j'en ai besoin, je les demande, chose à laquelle je ne peux me soumettre. » Cela fit difficulté et retarda tout : il fallut que le joaillier Devoix vînt faire le partage. « Mes affaires avec mon mari, écrit-elle le 23 mai 1816, sont sur le point de se terminer ; j'ai fait de grands sacrifices, mais il est impossible d'exécuter l'arrangement que je viens de faire avec lui si Devoix ne vient pas pour faire la séparation de ses bijoux d'avec les miens. » Elle se proposait même d'aller à Lucques pour abréger le voyage de Devoix, mais, devant les représentations de sa famille, elle y renonça et, à la fin, après bien des scènes, des discussions qui la faisaient pleurer « durant des quarante-huit heures à la file », elle obtint, le 25 juin 1816, un acte de séparation qui la mit en bonne posture.

Le mari vivant y ayant ainsi contribué, le mari mort y entra aussi pour sa part, car il n'était plus question de donner aux Leclerc quoi que ce fût de la succession dont Pauline possédait les six huitièmes en toute propriété et un huitième en usufruit. Elle comptait en tirer parti du mieux qu'elle pût d'abord en en faisant la vente simulée à son notaire Edon, puis la vente peut-être réelle à Torlonia qui devint ainsi acquéreur de tous les biens meubles et immeubles qu'elle pouvait posséder en France. Avec Laffitte, Michelot ménagea une vente simulée des arrérages échus avant 1814 et qui restaient dus par le Trésor royal ; cela ne devait rapporter du vivant de Pauline, que des espérances. Mais ce n'est point rien que d'avoir des rêves.

Pour les réalités Pauline n'était point si mal partagée qu'elle ne pût, outre un palazzino à Frascati où elle avait déjà passé une partie de l'année 1815, acquérir près de Porta-Pia la villa Sciarra, qui devint la villa Paolina ; un parc d'une vingtaine d'arpents ayant pour enceinte les antiques murailles de Rome, terminées par la tour de Bélisaire, « réunissant à l'élégante variété des parcs anglais la majestueuse régularité du jardin français. Au centre, un casin d'une architecture excellente, entouré d'orangers et de citronniers ». Elle s'y installa tout à l'anglaise, avec des meubles en acajou qu'elle fit fabriquer à Londres et elle entr'ouvrit d'abord, puis ouvrit ses salons aux étrangers, surtout aux Anglais.

C'était une politique nouvelle, qui, cette fois, ne tenait peut-être pas exclusivement du caprice, et qui pouvait bien avoir été raisonnée. Dès le mois de décembre 1816, Metternich signalait au gouvernement anglais l'empressement avec lequel les Anglais les plus marquants du parti de l'opposition « profitaient de leur séjour à Rome pour se rapprocher des membres de la famille Bonaparte ». Le plus habitué était le marquis de Douglas, fils et héritier du duc de Hamilton, celui-là même qui avait été voir l'Empereur à l'île d'Elbe et qui bien avant le 31 mars, lui avait fait parvenir une lettre pour lui demander son portrait à une époque où toutes les communications étaient interrompues entre la France et la Grande-Bretagne. « Napoléon, flatté de cet hommage qui lui était rendu par un ennemi, lui envoya son portrait de la main de David. » « Il est plus exact de dire que l'Empereur autorisa David à exécuter pour lui une répétition du portrait le représentant dans son cabinet aux Tuileries. Le marquis, qui, du vivant de son père, siégeait à la Chambre des Lords, comme baron Dulton, était destiné à réunir sur sa tête, quatorze duchés, marquisats, comtés et baronnies en Écosse, en Angleterre et en France, depuis le titre de earl of Angus qui date de 1389, jusqu'au titre de duc de Châtellerault, de 1552, de duc de Hamilton, de 1643, de duc de Brandon, de 1711 ; il était ainsi l'un des plus grands seigneurs d'Europe, mais point jeune : cinquante ans et quantité de rhuma-

tismes ; très net en son opposition, il était de ceux pourtant auxquels les ministres n'avaient guère le moyen de refuser de menues faveurs et si Pauline agréa ses hommages, comme ceux des autres Anglais qui sollicitaient de lui être présentés, ce n'était point sans un intérêt.

Qu'avait-elle imaginé de faire en 1817 ? On ne parle qu'à mots couverts d'un projet qu'elle aurait conçu alors qui l'eût menée en Autriche, à Hainburg ou aux environs et dont Caroline semble avoir été l'instigatrice. Par bonheur elle y renonça.

Au printemps de 1818, elle se disposa à partir pour Lucques par mer : un officier des troupes du Pape était chargé de la suivre « et, en quelque sorte, écrit M. de Blacas, de ne pas la perdre de vue », mais le marquis de Douglas lui faisait une meilleure escorte (20 juin). Il fut, paraît-il suppléé ou remplacé, durant le séjour aux eaux, par lord Kensington, lequel, avec une galanterie infinie, multipliait autour d'elle les fêtes et les bals. On comptait qu'elle reviendrait vers la fin d'août, mais la crainte qu'elle disait avoir des maladies qui régnaient à Rome, la décida à prolonger son séjour aux Bains. Pourtant à la mi-septembre la plus grande partie des Anglais qui composaient sa cour, ayant pris route pour Florence ou Naples, elle imagina de s'établir à Lucques même ; mais, après une courte audience qu'elle eut de la duchesse, où elle fut refusée, elle partit pour Livourne où l'attirait peu pourtant la présence de sa belle-sœur

Hortense. De là elle gagna par mer Rome où elle arriva vers le 24 octobre. Elle paraissait bien portante, mais huit jours après son retour, elle fut attaquée par une fièvre putride gastrique, qui, pendant plus de trente jours la tint entre la vie et la mort. « C'est aujourd'hui le 40e jour environ, écrit Fesch le 5 décembre; elle est depuis huit à dix jours en convalescence, mais non pas encore en pleine convalescence .. Cependant elle se lève et nous espérons qu'elle se rétablira peu à peu. »

Sa santé déjà si fragile n'était point faite pour résister à une telle secousse : il eût dû lui paraître certain qu'elle devait éviter les eaux de Lucques et les bains de mer de Livourne : elle jugea les unes aussi indispensables que les autres et lorsqu'elle revint elle était très mal. « La princesse Borghèse, écrit M. de Blacas au ministre, le 4 décembre, a fait demander rendez-vous à M. le cardinal Consalvi. Cette Éminence est allée la voir et l'a trouvée dans un état de santé qui annonce un danger pour sa vie. Elle lui a dit que bientôt elle débarrasserait d'elle le prince Borghèse. » En effet elle passa en 1820 un assez mauvais hiver, mais, ayant pris la bonne résolution de s'abstenir des eaux et de rester à Frascati avec Madame et le cardinal, elle se trouva mieux qu'elle n'avait été depuis longtemps. « Pauline est mieux cette année-ci, écrit Madame à Julie le 24 novembre, elle se promène à pied, en voiture, elle n'est pas reconnaissable. » Sa santé étant, avec sa fortune,

sa préoccupation majeure — car l'amour ne venait qu'ensuite — elle ne manqua point, ayant quelque relâche de ce côté, de s'émouvoir de l'autre et de pousser Michelot son ancien intendant sur les réclamations qu'elle pouvait adresser au gouvernement. Il est vrai qu'à ce propos, ses amis anglais l'entretenaient dans des espérances bien peu réalisables.

Ainsi eût-on pu penser que dans les préoccupations de son égoïsme, elle exerçait uniquement son esprit, si les questions de famille n'y avaient tenu la grande place et si les relations qu'elle avait avec les siens, même traversées par des orages, dont les causes pour l'ordinaire paraissent étrangement futiles, n'avaient été entretenues avec une continuelle sollicitude.

* * *

Avec Louis, Pauline semblait être alors en intimité. Leurs situations pourtant n'avaient rien de semblable, car tandis que Louis demandait l'annulation de son mariage, Pauline résistait à une demande analogue faite par son mari; mais Louis trouvait que tous deux combattaient pour la justice : pour quoi il s'efforçait par tous les moyens de contrarier sa femme. Il l'avait fait avertir qu'il allait, conformément au jugement du tribunal de la Seine, lui enlever son fils aîné; il sollicitait dès le 31 août 1815 l'autorisation du Pape pour faire venir l'enfant

à Rome ; en septembre, il envoyait à Aix, son chambellan le baron de Zuit, le prendre à la mère. A peine s'il tolérait quelques semaines le précepteur que Hortense avait eu la précaution de faire chercher à Paris : un sieur François (Jacques), âgé de quarante-neuf ans, natif de Charme-la-Côte, dans le département de la Meurthe, et il le remplaçait presque aussitôt par M. Raoul, officier du génie[1], qui ne resta guère plus longtemps, car les précepteurs ou gouverneurs se succédèrent désormais près du jeune Napoléon-Louis avec une rapidité telle que la mère ne savait même pas le nom de celui qui était en exercice.

C'était au point que la police de M. de Blacas

[1] Le capitaine Raoul sortait en réalité de l'artillerie. Né à Rouceux en 1788, fils de Charles-François Raoul promu général de division le 2 avril 1794, il s'engagea en 1802 au 5e d'artillerie, fut admis à l'Ecole polytechnique en 1806, obtint sa première épaulette en 1809 comme lieutenant en second à son régiment. Il passa en 1812 dans la Garde où il était lieutenant en 1er, suivit l'Empereur à l'île d'Elbe, commanda son artillerie et fit fonction d'officier d'ordonnance durant la marche de retour. Promu chef de bataillon dans l'artillerie de la Garde (rang de major), grièvement blessé à Waterloo, il ne voulut pas servir les Bourbons ; il donna sa démission le 25 décembre 1815, et vint à Rome en janvier 1816 pour être précepteur du jeune Napoléon. Il y resta peu et partit en 1819 pour l'Amérique du Nord, d'où il fut appelé à organiser l'artillerie et le génie du Guatemala. Il reçut le commandement général de l'armée et la mena à la victoire. Le Sénat lui décerna, outre un domaine, les plus hautes décorations militaires. En 1833, il voulut rentrer en France parce qu'il croyait à la guerre européenne. Replacé lieutenant-colonel, il contribua aux répressions de l'insurrection à Lyon, refusa alors le grade supérieur, mais l'obtint en 1835 ; il fut maréchal de camp en 1845 et mourut en 1850, commandant l'artillerie de la 1re division militaire (Paris).

renonçait à s'en occuper. Elle négligeait ces passants qu'elle avait d'abord soupçonnés d'être engagés pour servir de correspondants ou d'agents en France : « Plusieurs jeunes professeurs appelés successivement à Rome pour l'éducation de son fils, ont été soupçonnés, dit un rapport, d'avoir conservé des rapports avec Louis Buonaparte, mais ils l'ont quitté trop mécontents de ses procédés, pour que les soupçons paraissent fondés. » Après Raoul, ce fut un autre élève de l'Ecole polytechnique, Charles-Louis-Constant Camus, puis une cohue d'abbés italiens dont un, Paradisi, s'incrusta, faute que, renseignements pris, ses remplaçants presque nommés consentissent à accepter le joug ; il y eut un nommé Castelain, d'Yvetot, dont la royauté fut brève : il y eut, faisant fonction de gouverneur, l'ancien officier d'ordonnance de l'Empereur, Planat, chassé bientôt comme un laquais, et le même sort échut au colonel Armandi ; à chaque instant paraissent des noms nouveaux et s'inaugurent des méthodes nouvelles. Louis a entrepris de réformer totalement l'éducation donnée par Hortense à ses fils : éducation où le côté instruction, confié à l'abbé Bertrand, avait été sans doute, quelque peu négligé, mais où le cœur et l'esprit s'étaient développés librement. « Je vous dirai franchement, écrivait plus tard Louis à la reine, que ce n'est point une éducation *forte comme le siècle* que je veux donner à mes enfants, mais je veux qu'ils soient avant tout honnêtes et religieux. Je sais qu'on s'est moqué

de ce que je faisais pratiquer à mon fils tous les devoirs de la religion et de ce que je lui ai fait apprendre à servir la messe; mais on aurait dû se rappeler que, lorsqu'il m'a rejoint à Rome, il m'offrait le spectacle plus risible sans doute d'un enfant de onze ans tranchant sur tout ce qu'il y a au monde de plus grave et plus respectable, traitant les prêtres de canailles et de sots. Je n'ai usé d'aucune aigreur avec mon fils, c'est mon système et mon caractère ; chacun a le sien : mais vous me rendrez la justice de dire qu'il est maintenant plus raisonnable, plus réfléchi, plus religieux. Si je n'ai pu déraciner les défauts qu'il avait contractés dès son enfance, ce n'est pas qu'il les ait contractés chez moi. »

Pour parvenir à ce résultat flatteur, la vie de l'enfant devait être réglée heure par heure, ce qui n'était point mal, mais ce règlement invariable n'était point à l'abri des coups d'État, et le roi en faisait au moins un par semaine. Où il ne varie point c'est sur les règles générales qu'il entend appliquer à la vie entière : « Jeudi et dimanche, fête, mais pas d'autre fête. Le jeudi il devra écrire à sa mère. Il ne sortira de sa chambre que cette lettre écrite et bien écrite.

« Ne boira que du bordeaux, ni café, ni liqueurs.

« Se lavera les pieds une fois par semaine, se nettoiera les ongles avec du citron, les mains avec du son, jamais de savon.

« L'usage de l'eau de Cologne ou de toute autre

odeur lui est interdit ; on otera les taches de cire de ses habits avec du feu.

« Quand il ira au théâtre, il mettra toujours sa capote avant de sortir de sa loge.

« On lui fera faire des souliers larges qui servent aux deux pieds.

« Se nettoiera la tête avec une éponge sèche, pas d'eau !

« Son serviteur aura soin de tenir les bretelles très longues, afin qu'il se tienne droit.

« Devra faire l'état de sa garde-robe et de son argent.

« Devra obéir même à un ordre injuste.

« Le chocolat sera tenu dans un lieu fermé. Un quart de tablette au plus par jour... »

Que si l'on réalise l'effet que doivent produire sur un enfant et sur l'homme auquel cet enfant est confié, ces observations continuelles où l'on ne sait quoi admirer davantage, de la puérilité ou de la manie d'hygiène, on comprend l'exaspération profonde de l'un, la déviation rapide de l'autre. Le jeune Napoléon auquel son père ordonnait une dévotion méticuleuse, et des pratiques extérieures qui absorbaient une partie de ses journées tourna à une hypocrisie dont lui-même se vantait et, en même temps qu'il restait dans une prodigieuse ignorance pour tout ce qui était de son instruction classique, il semblait à d'autres égards beaucoup trop avancé. La reine était d'autant plus en droit de s'en préoccuper qu'elle pouvait juger son caractère et ses

progrès par la fameuse lettre hebdomadaire. Par ailleurs aucune nouvelle. L'enfant était tenu à peu près en chartre privée, ne voyait que son précepteur, un peu son père, très rarement sa grand' mère, jamais ses cousins Lucien. D'ailleurs avec la famille, Hortense n'était pour ainsi dire pas en correspondance.

Pourtant les Tribunaux en donnant gain de cause à son mari, avaient disposé que, tour à tour, chacun des enfants serait confié au père et à la mère. Louis n'avait paru se soucier que de l'aîné, et depuis près de deux ans, il le gardait à Rome, sans s'inquiéter des droits qu'avait la mère. Il fallut une négociation diplomatique et une mission en règle pour qu'il se décidât à les admettre : « M^me^ Hortense de Saint-Leu, écrit le 18 octobre 1817 un agent prussien à Naples, secondée par son frère le prince Eugène Beauharnais, a envoyé M. Tascher de la Pagerie en Italie pour redemander son fils aîné qui se trouvait près de son père à Rome. Le Pape a d'abord refusé, en conformité de l'obligation qu'il avait contractée de ne laisser sortir aucun membre de la famille Buonaparte de ses États sans le consentement des Hautes Puissances Alliées. Mais, sur une seconde réclamation pressante, il a fléchi et le jeune homme est arrivé auprès de sa mère à Augsbourg. Cet incident, ajoutait le ministre de Prusse, est une infraction au traité et attirera à la cour de Rome de fortes remontrances de la part des cours

alliés. » On ne commit point cette sottise et le voyage du jeune garçon ne fut pas enregistré aux protocoles de la Sainte-Alliance. Hortense fut atterrée des changements qu'elle constata chez son fils. Elle s'empressa de faire chercher à Paris un précepteur qui redressât cette nature et tirât parti de cette intelligence. Comme il était dit qu'elle devait constamment prendre le contre-pied des idées de Louis, elle engagea comme précepteur pour son fils aîné, un homme de mérite assurément, mais d'opinions tranchées, nullement catholique et républicain militant. C'était Narcisse Viellard, parisien, entré à dix-huit ans, en 1809, à l'École polytechnique, sorti en 1811 dans l'artillerie, ayant fait les campagnes de Russie, d'Allemagne et de France, démissionnaire en 1815. Il était fortement imbu de ses devoirs et portait à un si haut degré le sentiment de sa dignité morale qu'il n'hésita jamais à lui tout sacrifier. Viellard[1] accompagna le jeune prince à Rome et fut même toléré quelque temps par le roi ; il reprenait son élève à chaque fois que celui-ci revenait près de sa

[1] Narcisse Viellard, qui, après avoir quitté les fils d'Hortense, s'était retiré en Normandie, se présenta infructueusement aux élections en 1834 dans le département de la Manche, fut élu en 1842, siégea dans l'opposition, ne fut pas réélu en 1846. Il fut envoyé comme commissaire de la République dans la Manche; représentant à la Constituante et à la Législative, il fut l'un des partisans les plus actifs du prince Louis-Napoléon et son conseiller intime. Sénateur en 1852, il fut le seul à voter contre le rétablissement de l'Empire et lorsqu'il mourut en 1857, il demanda des obsèques civiles. Cela fit une grosse affaire.

mère ; ceci ne se faisait point sans que l'Europe ne s'en émût, que les représentants des quatre puissances n'en délibérassent et que l'on ne bâtit sur d'aussi simples voyages des romans fantaisistes. Ainsi, en 1818, Louis, qui venait à Rome de changer de résidence, ayant acheté du grand-duc de Toscane l'ancien palais de l'Académie de France, au coin du Corso et de la via Lata — palais Mancini, occupé par l'Académie jusqu'en 1803 et échangé alors au grand-duc contre la villa Médicis — avait d'abord pensé à aller avec Madame et le cardinal passer les mois les plus chauds à Frascati. Mais bientôt il éprouva un besoin impérieux d'aller prendre les eaux de Carlsbad. Il en adressa la demande à l'ambassadeur d'Autriche qui répondit qu'il en référerait à son gouvernement. Sur quoi il renonça et se rejeta sur les eaux de Montecatini en Toscane et sur les bains de mer de Livourne où il pouvait aller avec un passeport du gouvernement romain que l'ambassadeur d'Autriche avait promis de viser. Blacas s'était juré de s'y opposer, mais la Russie et la Prusse consentaient et Consalvi fit observer à l'ambassadeur de France « que le sieur Louis Bonaparte n'était pas soumis par les puissances alliées à la même surveillance que son frère Lucien ».

Ce qui rendait ce voyage redoutable, c'est qu'un mois auparavant, M. de Blacas avait appris que le ministre d'Autriche à Munich venait d'être autorisé par sa cour à viser « les passeports bavarois

que M^me^ de Saint-Leu (Hortense Beauharnais, épouse de Louis Buonaparte) avait obtenus pour se rendre à Livourne avec son fils, une dame de compagnie M^lle^ de Mollenbeck, l'abbé Bertrand, une femme de chambre et quatre domestiques ». « Le but avoué de ce voyage, écrivait le ministre des Affaires étrangères, est d'aller prendre les bains de mer. Un autre motif donné confidentiellement est d'envoyer à Louis Buonaparte son fils cadet. » Le ministre ajoutait : « On peut craindre que tous ces déplacements n'aient pas un but parfaitement innocent. » Mais cette fois Blacas le rassura : Au moins ce voyage n'aurait-il pas pour résultat d'amener un rapprochement entre le sieur Louis et M^me^ Hortense attendu « qu'il cherchait ici tous les moyens de faire casser son mariage et que la Congrégation chargée de ces matières s'en occupait en secret ».

C'était là en effet la pensée qui l'occupait par-dessus toutes les autres — par-dessus la correction de *Marie ou les Hollandaises* dont il préparait une nouvelle édition selon les corrections que lui avait suggérées François Tissot ; par-dessus la réforme du vers français sur quoi, malgré le jugement de la deuxième classe, confirmé à présent par l'Académie française, il maintenait intégralement une doctrine qu'il allait exposer en 1819 dans un traité didactique illustré d'exemples de sa façon[1].

[1] Une première édition que je n'ai pu me procurer fut, assure-t-on, imprimée à Rome chez De Romansi. La 2^e^ est

Tout impotent qu'il était et perclus de rhumatismes, il rêvait de commencer une vie d'amour, d'obtenir l'annulation de son mariage et de passer à des noces nouvelles. C'est pourquoi il poursuivait Hortense de ses mauvais procédés, espérant lui arracher son consentement, moyennant quelques concessions qu'il lui ferait sur la garde des enfants ou l'attribution des propriétés qu'il avait en France. Ce n'était plus cette fois un projet en l'air qu'il avait formé, sans même avoir déterminé l'objet auquel il porterait ses vœux ; il ne brûlait plus pour l'universalité des jeunes filles nées ou à naître ; il avait dévolu son cœur à Mlle Odescalchi, sœur de la princesse de Piombino et de monsignor Odescalchi, auditeur de Rote pour l'Autriche. Elle avait seize ans et il s'était convaincu que c'était l'âge assorti à ses trente-huit années et à ses infirmités. Même, sans avoir pris l'aveu des parents de la jeune fille, il avait commencé à la faire solliciter de recevoir des lettres pressantes, à quoi monsignor Odescalchi avait coupé en prenant les précautions nécessaires pour intercepter toute correspondance. Pour mieux éblouir

intitulée : *Mémoire sur la versification et essais divers par le Comte de Saint-Leu, adressés et dédiés à l'Académie française de l'Institut.* A Florence chez Guillaume Piatti, 1819, in-4° de 252 pp. Le texte est divisé en quatre parties : 1re partie : *Quelles sont les difficultés qui s'opposent à l'introduction du rythme des Grecs et des Latins dans la poésie française ?* — 2e partie : *Observations sur les vers des grands poètes français.* — 3e partie : *Essais de versification selon le système proposé.* — 4e partie ; *Vers rimés.*

Mlle Odescalchi, il avait commandé à un peintre nommé Vogel, son portrait en costume royal, l'ordre de l'Union en écharpe. Bref il était amoureux. Le 11 octobre, il forma devant le Pape la demande officielle pour l'annulation de son mariage et, tout aussitôt, il mit le monde en mouvement pour obtenir des dépositions favorables à son dessein. Briatte, l'ancien chef de son bureau topographique, reçut mission d'écrire à tous ceux qui avaient été liés avec Louis au moment de son mariage et de les tâter au sujet de leurs dispositions. S'ils répondaient, on leur envoyait « le modèle d'une déclaration » à faire devant notaire. M. le comte de Saint-Leu, disait Briatte, a l'intention d'en faire usage à Rome et non ailleurs et il m'a chargé de vous demander ce service en vous témoignant qu'il vous en serait très reconnaissant ». En effet il s'agissait pour Dalichoux de Senegra, pour Mésangère, pour Fornier-Montcazals, pour Ducoudray, etc., etc., etc., d'affirmer sous serment des faits qu'ils savaient faux. Louis voulait établir que, au moment de son mariage et aussitôt après, il avait confié à ses amis d'alors « ses chagrins, la douleur de sa position, en leur faisant connaître qu'il gémissait sous les nœuds d'un mariage forcé auquel il ne pouvait se soustraire, par suite même des motifs impérieux et de la situation toute particulière qui avaient contraint sa volonté ». Après avoir transcrit un récit de la vie conjugale de Louis telle que sans doute il se la rappelait, chacun des déposants

devait ajouter : « J'atteste que, dès les premières confidences, M. de Saint-Leu me déclara qu'il avait été forcé à ce mariage par la crainte de l'émigration et de la persécution qui s'en serait suivie puisque sa belle-sœur était parvenue à décider son mari qui était le chef du gouvernement et le chef de la famille à vouloir impérieusement ce mariage. »

Pour obtenir ces déclarations auxquelles il attachait un si grand prix, Louis n'avait rien négligé. A des hommes avec lesquels il s'était brouillé sous les plus ridicules prétextes et auxquels il avait enlevé brusquement les places qu'il leur avait données et les pensions qu'il leur avait momentanément assurées, il écrivait des lettres où il s'excusait, protestait de ses intentions, rappelait ses bienfaits, promettait toute sa reconnaissance, offrait le voyage de Rome. Puis, comme ses correspondants, refusant de se parjurer, lui adressaient, au lieu des dépositions qu'il avait prétendu leur imposer, des récits où, sans dissimuler la mésintelligence qui avait régné entre les époux, ils l'attribuaient « à une humeur jalouse à laquelle ils le croyaient enclin et qui fait quelquefois voir les choses qui ne sont point » ; comme ils entraient en détails sur les effets de cette jalousie que rien, s'accordaient-ils à dire, ne justifiait alors, Louis brusquement changea de ton avec eux, leur signifia que leur voyage à Rome était non seulement inutile, mais nuisible à ses intérêts. On se contente-

rait de les faire interroger sur articulations précises par l'ordinaire du lieu.

Ayant à peu près échoué du côté de ses anciens amis, peu portés à contresigner les dépositions qu'il avait rédigées, Louis se tourna vers sa femme et vers les membres de sa famille. Il écrivit à Hortense le 16 septembre 1816 une lettre qui le peint tout entier. C'est l'histoire de leur vie conjugale qu'il déroule devant elle en y développant sa phrase initiale : « Toute la France sait que notre mariage a été contracté malgré nous par des raisons politiques, par la ferme et irrésistible volonté de mon frère et par le peu d'espérance que votre mère avait d'avoir des enfants. Quoique beaucoup de personnes de votre connaissance et de votre société soient mortes, cependant il en existe encore qui peuvent témoigner que le consentement que nous fûmes obligés de donner n'a jamais été libre, soit de mon côté, soit du vôtre, et que nous avons été tous deux également victimes d'une injuste et fausse politique. » Il remonte alors à l'année 1797 : l'amour qu'il éprouvait pour Émilie de Beauharnais (M^lle^ Lavallette) lui avait fait repousser les propositions de Joséphine. Deux, trois, quatre fois il avait refusé ; enfin on parvint à l'engager : « Le contrat, le mariage civil, le mariage religieux se suivirent immédiatement dans la même soirée. Je me souviens, dit-il, que pendant la bénédiction, je vous donnai et vous reçûtes la bague d'alliance, longuement, avec effort et en tremblant » ; et il ajoute : « Tous ceux

qui vous approchèrent et l'on peut même dire la majeure partie du public de Paris savent que nous fûmes contraints à cet acte par force. L'impétueuse et irrésistible volonté de mon frère, du chef du gouvernement et de ma famille me mettait depuis longues années dans la pénible situation de devoir obéir à la fin ou bien m'expatrier et me mettre par là en état de guerre avec la France et ma famille et me ranger ainsi parmi les émigrés, ce que je craignais plus que la mort. » Assurément il est dans la vérité lorsqu'il dit : « Depuis lors, plus de quatorze ans se sont écoulés et nous n'avons jamais été une seule fois d'accord », mais il n'explique point comment, dans ces conditions, Hortense est devenue mère de trois fils dont il réclame la paternité. Il essaie : il n'a vécu conjugalement avec sa femme que durant trois mois et demi, en trois périodes : « Pendant ces trois périodes, dit-il, quoiqu'elles aient donné naissance à trois enfants, cependant tout Paris et, on peut dire toute la France, ont pu être témoins de notre éloignement, même en présence de votre maman et de mon frère. » Tels sont les motifs pour lesquels il n'a cessé, dit-il, « de réclamer sa liberté entière, mais légitime, c'est-à-dire par l'autorité de l'Église ». Il demande à Hortense de ne point s'y opposer; il n'alléguera rien qui puisse la blesser ; il conservera à ses enfants la même tendresse et les mêmes droits. « L'effet de cette libération ne sera ni aussi scandaleux ni aussi

pénible que la situation dans laquelle ils ont toujours été et ils sont encore l'un envers l'autre. Au contraire, la connaissance que le Saint-Siège aura de la vérité fera disparaître aux yeux du monde et de l'histoire, tout ce que l'animosité, la calomnie et l'inimitié ont pu y ajouter. »

Après avoir fait pour leurs enfants tout ce qu'ils devaient, n'est-il pas temps pour lui de retrouver enfin « l'indépendance légitime à laquelle tout honnête homme a droit et cette position naturelle et sûre que, pour moi, dit-il, je ne puis trouver que dans la fin d'un nœud aussi malheureux que blessant pour notre repos, notre bien-être, et j'oserais dire encore notre réputation et notre conscience. »

Moyennant cette adhésion, il lui promet de prendre à elle un vif intérêt et de porter des facilités au règlement des affaires d'intérêt.

Il ne semble point qu'Hortense ait répondu à cette lettre. Elle s'était portée défenderesse et, chose étonnante, elle avait avec elle, contre Louis, la plupart, sinon tous les membres de la famille. Caroline, à laquelle Louis avait écrit, lui avait répondu avec une telle vivacité qu'il en avait éprouvé une sorte de crise nerveuse. Il avait dû se reprendre avant de répondre par un plaidoyer où il développait toujours le même argument, mais qu'il terminait par cette déclaration : « J'ai toujours été victime, parce qu'on m'a toujours compté dans la Famille pour sot et nul, mais il est

temps, à l'âge que j'ai, de songer à ma triste situation. »

Repoussé par Caroline, il le fut de même par Elisa : « Des événements de ce genre étant, disait-elle, de nature à donner une publicité désagréable à leurs affaires de famille, tandis qu'il était convenable pour eux, justement alors, de se faire oublier en menant une vie tranquille et retirée. » Il n'avait point à compter sur Joseph absent, ni sur Lucien, avec lequel il avait eu des démêlés tournés à la violence ; mais Jérôme s'offrait, peut-être parce que Caroline se refusait : « Je puis t'assurer, écrivait-il, que, dès qu'on me le demandera, j'affirmerai ce qui est et ce que je sais, sans oublier qu'au conseil de famille, c'est moi (et certes, mon ami, c'était à bonnes intentions) qui me suis opposé au divorce que tu demandes avec tant d'embarras (?) »

Les tracas que Louis s'était donnés, qu'il avait donnés à sa femme et à tous les siens devaient rester sans résultat par la fin de non-recevoir qu'allait lui opposer la cour pontificale. Elle avait alors en matière d'annulation et de dispense une doctrine inflexible ; elle ne se prêtait point à des complaisances qui, en affaiblissant son prestige, n'eussent point manqué de diminuer son autorité. Elle paraissait ignorer la vénalité, elle ne cédait aux influences que dans des cas presque exceptionnels : encore Napoléon, dans l'annulation du mariage de Jérôme, avait-il constaté que, aux

potentats même, la curie romaine savait opposer, au moment opportun, les textes décisifs. Vers la fin de 1817, Louis paraissait, non pas certes avoir pris son parti de l'échec, mais s'être incliné, pour le moment, devant l'autorité pontificale. Cela résulte des termes de sa réconciliation avec Caroline qui lui écrit le 30 juillet 1817 : « Je suis bien heureuse d'avoir recouvré toute votre amitié et de voir que vous me rendez la justice qui m'est due. Croyez que la vérité seule m'a fait agir et que jamais aucun intérêt ne pourra me la faire retirer. »

Ce n'était pas au moins qu'il eût désarmé vis-à-vis de sa femme, ni en rien changé de sentiments vis-à-vis d'elle. Sa passion vieille de vingt années pour Émilie Lavallette semblait s'être réveillée à la suite de l'acte d'admirable courage par lequel elle s'était immortalisée. Mélancolique depuis son enfance si traversée où, après s'être employée à sauver sa mère de l'échafaud avec une constance et un dévouement au-dessus de son âge, elle avait dû assister à ce dégradant mariage avec un nègre et partir de la maison maternelle pour être adjointe en parente pauvre à la naissante fortune de sa cousine Hortense, Émilie, tout en repoussant avec hauteur, après son mariage avec Lavallette, les hommages de Louis, n'en avait pas moins été sensible aux sentiments qu'il lui avait exprimés, et, lorsque sa pauvre tête commença à se troubler tout à fait, elle ne manqua point de recourir à lui;

elle lui écrivit pour réclamer son appui contre les persécutions qu'elle croyait subir. Aussitôt Louis, contraignant à une écriture lisible sa main infirme, lui répondit une lettre pleine de tendresse et d'enthousiasme : « Je suis fier, lui disait-il, de la prédilection que j'ai toujours eue pour vous depuis l'enfance. Mon cœur ne s'était donc pas trompé dans son choix, me suis-je dit. Si elle a tant fait par devoir et par amitié, que n'eût-elle pas fait, que n'eût-elle pas été pour l'objet d'un sentiment plus fort ? Voilà les sentiments de mon cœur, ma chère cousine, que ne puis-je vous les prouver par des faits? *L'on ne vieillit pas*, me dites-vous un jour et vous entendiez parler de l'estime et de l'amitié véritables. Oui, sans doute, un attachement véritable ne vieillit pas et si je puis jamais me trouver près de vous, je mettrai tous mes soins à vous prouver ces sentiments; mais je suis ici comme vous pour être malheureux. *Trouverai-je jamais l'amie qui me parle du cœur* ? »

Le réveil de cette ancienne passion aussi bien que l'échec de ses instances pour l'annulation l'induisirent à reprendre contre sa femme une guerre d'autant moins généreuse qu'Hortense se trouvait sans défense. Par combien de lettres et de déclarations n'avait-il pas affirmé qu'il donnait à Hortense les biens qu'il possédait en France ! Il ne pouvait avoir besoin de l'argent qu'ils représentaient puisqu'il venait d'acheter à Civita-Nova, moyennant 120.000 piastres (642.000 francs) partie

des biens que le prince Eugène avait reçus dans les Marches de la munificence de l'Empereur. Mais il savait que, sinon à l'hôtel de la rue Cerutti, du moins à la terre de Saint-Leu, la reine tenait infiniment. Par un acte en date du 4 septembre 1815, la propriété de l'hôtel avait été passée, moyennant le prix fictif de 100.000 piastres romaines faisant au cours 535.000 francs, sous le nom de Jean Torlonia, duc de Bracciano, et Louis n'avait excepté de la vente que les meubles et tableaux appartenant à la reine Hortense. Mais cette vente était fictive et réservait les droits des parties; le 2 juin 1818, il vendit l'hôtel à un banquier suédois nommé Hagerman, moyennant, outre les charges, le prix principal de trois cent mille francs. Cet hôtel avait coûté, en l'an XII, au moins 484.000 francs de prix principal, ayant été payé par la maison de la rue Chantereine achetée de Simons 184 000 francs et d'une soulte de 300.000 francs. Louis ne réalisa que l'année suivante la vente plus désastreuse encore de la terre de Saint-Leu, achetée 464.000 francs, accrue de 10 hectares (passée de 69 hectares 49 ares 42 centiares à 79 hectares 50 ares); il avait restauré et considérablement agrandi le château; il avait fait dans le parc des mouvements de terrain qui avaient coûté des sommes immenses, et il vendit le tout, le 14 juin 1819, moyennant 250.000 francs, soit 214.000 francs de moins que le prix d'origine, à Louis-Henri Joseph de Bourbon-Condé, duc de Bourbon. Là, dix années plus tard, s'accomplit,

par les mains d'une fille à matelots, le crime qui devait assurer au duc d'Aumale un état presque royal en même temps qu'à Sophie Dawes, baronne de Feuchères, une fortune princière.

Pourquoi cette étrange précipitation ? Comment Louis qui connaît l'attachement d'Hortense pour Saint-Leu en a-t-il disposé sans la consulter? Bien mieux, il prétend la rendre responsable de cette déplorable vente. « Je me dispense, lui écrit-il, le 15 juillet 1819, de répondre à ce que vous appelez votre pauvreté à laquelle je ne puis croire. Ce serait à s'indigner si vous n'aviez deux cents louis à votre disposition pour faire le voyage d'Italie. Qui veut trop prouver ne prouve rien ou prouve le contraire. Ce n'est pas ma faute non plus si les gens d'affaires nous ont grugés. J'ai fini par faire tout ce que votre agent, le fameux Rey, a voulu *et le résultat a été pour moi que j'ai cédé mes biens patrimoniaux dont j'avais été privé injustement depuis* 1810 *pour la moitié de leur valeur*, ce que je n'aurais jamais accepté sauf la nécessité de céder à mes enfants. »

Que, par une étrange ignorance des mots, il appelât biens patrimoniaux les biens qu'il avait achetés avec l'argent fourni par l'Empereur, il n'importe, mais l'on ne comprend pas comment il a été contraint par l'homme d'affaires d'Hortense de vendre son hôtel et sa terre alors qu'il avait l'année précédente assez d'argent disponible pour acheter d'aussi belles terres dans les Marches.

« Il faut de toute nécessité, écrivait-il dans la même lettre, que l'un de nous ne soit pas sincère; cependant je proteste à la face du ciel qui me voit et qui m'entend, que je fus toujours sincère. » Assurément il le croit; mais l'extraordinaire mobilité de ses idées contradictoires, si nuisible à ses intérêts, si insupportable pour quiconque l'approche, ne trouve de fixité que s'il s'agit d'Hortense; elle devient la cause de tous les malheurs, de toutes les ruines, de toutes les fautes. Elle est le mauvais génie, et ce fut assez qu'il la trouvât sur son chemin pour que sa vie entière en fût gâtée. Mais à la haine qu'il éprouve contre elle, il joint une autre haine, contre son frère; si Hortense lui a fait manquer sa vie privée, Napoléon lui a fait manquer sa carrière politique. D'ailleurs Napoléon l'a marié et c'est assez pour qu'il le déteste : il travaille à le lui prouver. Lorsque son *Traité de la versification* aura vu le jour, il érigera en trois volumes un monument à ses trois années de règne. Sa gloire y est intéressée, peut-être son ambition, certainement sa haine. Mais, pour cette cause et aussi parce qu'étant mélancolique, malade et occupé de mille niaiseries, il ne donne aux ambassadeurs des Alliés aucun motif d'inquiétude; on s'accorde à le laisser fort tranquille, à l'autoriser aux cures les plus diverses dans les stations d'Autriche et de Toscane, à déclarer même que « son extrême réserve » et le respect qu'en toute occasion il

a témoigné au roi Louis XVIII lui méritent des égards particuliers. Ainsi fallait-il les mériter.

Plus il allait pourtant, plus s'accentuait en même temps que l'irritabilité, la variabilité de son caractère. « Il n'y a rien de constant en lui que son inconstance », écrivait le précepteur de son fils. De plus « une disposition à ne voir dans ceux qui l'entourent que des sots ou des fripons » et l'on prendra quelque idée de l'agrément qu'on éprouve dans sa société.

Le degré d'inconscience où l'a porté son égoïsme et la confiance qu'il a dans son génie éclatent à tous les yeux, sauf aux siens, dans le livre qu'il publie en 1820, à Londres, puis à Paris et qu'il intitule : *Documents historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande* par Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande[1]. A coup sûr s'est-il proposé d'abord son apologie et ensuite la détraction contre son frère, aussi a-t-il soin de dire dans l'Avertissement : « Le public en Angleterre n'est pas entièrement étranger au caractère de l'auteur. La douceur paternelle qui a influé sur son gouvernement en Hollande; son intégrité, sa probité et sa bonne foi sont généralement reconnues. Ces vertus n'étaient nullement d'accord avec la politique de son frère, ambitieux et moins scrupuleux, et ont amené la dissolution des liens qui ne pouvaient

[1] Paris, imprimerie de Fain, 1820, 3 vol. in-8°. Londres, chez Lackington, Hugues, Harding, Mayor et Jones, Finsbury Square, 1820. 3 vol. 8°.

subsister entre des caractères si opposés. » Il a voulu offrir à ses contemporains et à la postérité, le compte rendu de son administration, l'histoire de son règne. « Puisse, dit-il, le récit qu'on va lire prouver aux Hollandais, à ceux de ses compatriotes qui l'ont connu, à l'Empereur Napoléon dans son *inconcevable* prison et aux souverains avec lesquels il fut en relation, que tels ont été réellement les mobiles de sa conduite publique et privée, qu'il fut toujours digne de leur estime et de celle des gens de bien; que rien n'est moins mérité et plus injuste que la surveillance et l'espèce de méfiance odieuse dont on entoure un homme vieilli avant le temps, assez éprouvé par une vie remplie de traverses et de malheurs, que le rang et la fortune n'ont servi qu'à lui faire mieux sentir et dont aucune crainte, aucune vicissitude, aucun intérêt n'ont pu changer les sentiments. » Ainsi apparaissent les délires caractéristiques : ambition, persécution et cet homme dont les idées tournent à tout vent n'a pour objectif que de se prévaloir de leur fixité. C'est là un troisième délire non moins intéressant.

Dans le corps de l'ouvrage, Louis présente, avec une indiscutable sincérité, ses actes et ses intentions; mais, du côté où il se place, il se trouve naturellement opposé à Napoléon. Plus il entend se justifier, plus il accuse son frère. D'ailleurs il ne lui doit rien : pour recommander sa vie antérieure à 1806, il évoque des hauts faits qui auraient cer-

tainement passé inaperçus s'il n'avait pris soin d'en imprimer le récit. Puis il allègue l'enthousiasme que témoignèrent à sa vue les députés de la Hollande, venant lui offrir une couronne qu'il ne pouvait refuser, car la jalousie de l'Empereur contraignait ses frères à s'éloigner de France. Tout est ainsi tourné, tout est de haine et d'envie; son impuissance à vouloir et à agir s'exaspère devant la volonté et l'action. Surtout s'agit-il d'une comparaison qu'il établit constamment entre son frère et lui-même. Sans doute son frère a du génie dans le militaire; mais il a, lui, des vertus civiques qui priment toutes les autres. D'ailleurs, il s'est convaincu que « sa vie entière a été un sacrifice long et pénible à ses devoirs et à ses sentiments de Français et de frère, et non seulement, dira-t-il, les amis de la France et de son frère ne lui en tiennent aucun compte, mais ils semblent vouloir le punir d'avoir tout sacrifié à ces devoirs et à ces sentiments de Français et de frère ». Il y a un degré où l'inconscient cesse d'être responsable, surtout lorsque cette inconscience est consécutive à un état pathologique dont l'aggravation progressive influe plus encore sur le moral que sur le physique. Mais ce qui paraît à présent fort simple, ne le semblait point il y a un siècle, et l'on n'estimait point que le mal contracté par Louis pût avoir une action sur le caractère, moins encore justifier l'internement, qui seul eût mis ses proches à l'abri de ses colères et de ses injures.

Si contre l'Empereur, persécuteur principal, il publie ce pamphlet en trois volumes, qu'il aggravera bien plutôt qu'il ne l'atténuera par ses publications postérieures (*Réponse à Sir Walter Scott sur son Histoire de Napoléon*, Paris, 1828, 8°. — *Observations sur l'histoire de Napoléon* par M. de Norvins, Paris, 1833, 8°), il n'est pas moins irrité contre les autres membres de la Famille. On n'a point la lettre à laquelle répond Fesch, de chez Madame, le 24 septembre 1820, cette lettre dont Fesch est affligé au point de perdre le sommeil et dont Madame a pleuré, mais il est permis de juger quel en était le ton par celle-ci un peu postérieure : « Il n'y a pas de jours que Votre Éminence n'ait quelque injure à me faire et soit qu'elle ait trop fréquenté les personnes sans éducation... soit que nous ayons le malheur de la voir trop peu de temps après son dîner et l'usage de son excellent vin de Corse, elle ne répond à de bons procédés que par des outrages et par un ton que l'on ne retrouverait que parmi les Suisses et les crocheteurs... J'oublie dès ce moment que j'avais un oncle du nom de Fesch... »

Voilà pour l'oncle; mais voici pour le frère et c'est la conclusion d'une longue lettre d'injures : « J'oublierai de grand cœur qu'il y a un Lucien au monde : pourrez-vous oublier que vous fûtes l'auteur d'un libelle infâme[1] envers un frère qui poussa

[1] Je pense qu'il s'agit d'une lettre. Voici au surplus le début de la lettre de Louis (21 février 1821) qui explique le « *Libelle*

la longanimité pour vous jusqu'à l'excès pendant six ans : toute relation est finie entre nous. *La patience a des limites et elles sont franchies.* »

De fait, on ne saurait dire avec quel membre de sa famille il n'est point brouillé, mais il en a pris son parti et il écrit à propos de la mort d'Elisa : « J'ai éprouvé tant de traverses, je suis résigné à l'isolement et à la souffrance depuis si longtemps que je m'étonne moi-même de mon sang-froid et de n'en être pas plus ébranlé. »

*
* *

Il n'en était pas de même de Lucien lequel, à la vérité, prêtait davantage à la critique et se trouvait, même au point de vue légal, dans une position toute différente. Sa conduite durant les Cent-jours, — inexplicable dès qu'on en ignorait les mobiles, — la haute intelligence qu'on lui prêtait, les relations qu'on lui supposait avec quelques Français qui eussent pu marquer une opposition au gouvernement royal, en faisaient un personnage redoutable et c'était sur lui qu'était dirigé d'une façon aiguë le regard des ministres étrangers — surtout du Français : c'était d'ailleurs sous leur surveillance qu'il était placé et cette surveil-

infâme ». « Mon frère, j'ai répondu à votre billet de participation sur le mariage de votre fille, que je ne puis approuver, par la lettre la plus polie et en réplique vous osez m'envoyer un libelle infâme. »

lance il l'avait acceptée, même provoquée, pour sortir de la citadelle de Turin. Il aurait donc eu mauvaise grâce à s'en plaindre, si la logique avait réglé sa conduite.

A la vérité, cette surveillance était effective et gênante. Le cardinal secrétaire d'État était disposé à l'indulgence, mais il se trouvait paralysé dans ses bonnes intentions et, s'il eût concédé à Lucien de résider en quelque partie à son choix des États romains, « la condition de la surveillance, ajoutée à celle du domicile, exigeait qu'il ne pût pas s'éloigner de Rome, même temporairement, sans le consentement de MM. les plénipotentiaires ».

Or MM. les plénipotentiaires, avant même que Lucien arrivât à Rome, étaient fort mal disposés pour lui : « Je demande à Votre Altesse, écrivait Cortois de Pressigny à Talleyrand, la permission de lui faire observer que toutes les menées de la dernière conspiration ont été tramées à Rome même par M. Lucien. » Et ailleurs : « Cette famille a beaucoup de partisans ici dans la nombreuse classe des *frères et amis*. Ils se consolent de ce qu'il se fait moins de mal par l'espoir qu'il s'en fera; ils entretiennent avec grand soin l'opinion que Napoléon reviendra et sera soutenu; ils n'ont pas oublié que, depuis trente ans, la peur a produit plus de succès que le courage et les talents; il est malheureusement vrai que la terreur comme la calomnie manquent rarement leur but et ne le manquent jamais entièrement. »

M. Cortois de Pressigny savait fort bien user de la calomnie. Il racontait que Mme Lucien était accouchée quelques jours avant l'arrivée de son mari. « Le cardinal Fesch, écrivait-il le 25 septembre, a été en grand appareil au baptême de cet enfant qui s'est fait comme pour les princes dans la maison paternelle. On dit que le cardinal contre l'avis de la mère a voulu qu'on lui donnât le nom de Napoléon. » Comment eût-on baptisé le 25 septembre cet enfant qui naquit seulement le 11 octobre et qui fut prénommé Pierre[1]?

M. de Pressigny prend l'alarme parce que Lucien désire exprimer ses remerciements à M. de Humboldt et à M. de Metternich pour la part qu'ils ont prise à sa libération. Il accueille avec joie la communication du marquis Piscaldo, nommé ministre des Deux-Siciles, qui est officiellement « chargé de se plaindre de l'asile donné à plusieurs individus de la famille Bonaparte » et qui

[1] A la vérité Pierre-Napoléon N., né à Rome le 11 octobre 1815, représentant du peuple de 1848 à 1851, fut admis dans la famille civile de l'Empereur par le statut des 21-30 juin 1853, et soumis par suite aux règles qu'imposait ce statut. En violation de ces règles, il contracta le 2 octobre 1867 à la Cuisine (Belgique) un mariage de conscience avec Justine-Eléonore Ruffin, dont il avait deux enfants : un fils, Roland-Napoléon, né à Paris le 19 mai 1858 et une fille Jeanne, née à l'Abbaye d'Orval le 25 septembre 1861, mariée à Henri-Marie-Christian, marquis de Villeneuve-Esclapon. Après la chute de l'Empire le 11 novembre 1871, Pierre-Napoléon régularisa sa position en contractant à la légation de France à Bruxelles un mariage par lequel il légitima ses enfants. C'est en fait la même situation que celle de son père, Lucien, dans son mariage avec Alexandrine Jacob de Bleschamp.

doit avertir le gouvernement pontifical « que le séjour de cette famille ennemie dans une grande ville si voisine du royaume de Naples pourrait provoquer des mesures qui nuiraient au bien-être et au commerce de l'État romain ». Le ministre des Deux-Siciles devra s'entendre avec le ministre d'Espagne, vu que « le roi son maître espère que les autres branches de la Maison de Bourbon s'uniront à lui pour éloigner la famille Bonaparte ».

Le ministre d'Autriche, de son côté, passe une note au cardinal secrétaire d'État pour réclamer des mesures efficaces contre Lucien : Consalvi répond que M. Lucien a été averti que tous ses biens seraient saisis s'il faisait des dispositions pour s'échapper; que le gouverneur de Rome avait reçu l'ordre de veiller particulièrement sur lui et de rendre compte fréquemment de sa surveillance. Mais sur ces deux points, M. de Pressigny est sceptique. Chacun sait, écrit-il, « aussi bien que moi que Lucien a plus de dettes que de biens; la menace est donc illusoire ». Quant à la surveillance, on s'amusait à dire qu'elle était faite par un mendiant cul-de-jatte établi dans la rue sur laquelle ouvrait une des portes du palais.

Lucien avait-il, comme on a dit, tenté de se réconcilier avec le Pape? La preuve qu'il n'avait point à se réconcilier, c'est que Pie VII lui avait donné asile; toutefois, il ne lui avait point rendu l'entière faveur de jadis. « *M'avete ingannato* », lui avait-il dit. Lucien avait eu beau protester que les intérêts

de la Religion et de Sa Sainteté en particulier, n'avaient pas été étrangers aux vues qui l'avaient rappelé en France, le Pape ne s'était pas laissé convaincre. Alors Lucien aurait dit : « J'étais persuadé que les efforts que mon frère allait faire pour ressaisir le pouvoir, en donnant un grand élan à l'esprit national, n'auraient pour résultat que le triomphe des principes républicains dont je ne dissimule pas que j'ai été toujours l'ardent zélateur. J'avais droit de me considérer comme un des premiers membres du futur gouvernement démocratique et convaincu que l'austérité des mœurs si conforme aux préceptes du Christ et dont Votre Sainteté donne aujourd'hui un si noble exemple sur le trône de Saint-Pierre est la base la plus solide de l'égalité politique, j'aurais certainement employé toute mon influence à replacer la France sous l'empire des idées religieuses. » Dans la bouche du prince de Canino, étant donnés les motifs réels de son voyage à Paris, ce discours n'eût point manqué de piquant, mais si éloquent fût-il, il n'aurait point converti Pie VII — et il eût fallu en effet que sa crédulité passât les limites.

Lucien s'était donc retiré sur les hauteurs. Il délaissait la poésie pour se consacrer tout entier à l'astronomie, et d'un belvédère sur le toit de son palais, il regardait les astres. De plus, alors qu'on faisait courir toutes sortes de bruits, qu'il allait partir, qu'il avait demandé asile en Autriche, qu'il

craignait d'être empoisonné, que le ministre de Naples avait renouvelé ses démarches et que c'était là une de ces machinations dont la cour de Vienne avait seule le secret, Lucien n'était guère occupé qu'à marier sa fille aînée Charlotte : celle-ci avait accompagné sa belle-mère de Londres à Rome, tandis que M^me^ Lucien, lors de son départ d'Angleterre, y avait laissé la seconde fille de Christine Boyer : Christine-Egypta qui semblait peu dans ses bonnes grâces.

Charlotte, c'était celle que l'Empereur avait appelée à sa cour et qu'il avait dû en renvoyer à cause de son ton de critique et de son esprit de rébellion. Quelles fortunes elle avait côtoyées, quels trônes elle avait pu espérer ! Jolie, non, mais intéressante et curieuse. A présent, l'établissement qu'on lui ménageait n'était pas à dédaigner, car la famille où elle allait entrer était une des premières de Rome. Dès le 4 novembre, Cortois de Pressigny écrit : « On dit publiquement que le prince Mario Gabrielli épouse une fille de M. Lucien de son premier mariage ; on ajoute que le cardinal Gabrielli a hautement témoigné être mécontent de cette affaire. » Elle a vingt ans passés, le mari trente-deux ; grand état, grande fortune, grand nom ; elle rien. Le mariage a lieu le 27 décembre[1].

[1] Christine-Charlotte, née à Saint-Maximin le 22 février 1795, morte à Rome le 6 mai 1865, eut trois filles. 1° Lætitia, née en 1817, morte en 1827 ; 2° Christine, marquise Stefanoni, née en 1821, morte en 1898, d'où une fille, comtesse Balzani qui eut huit enfants ; 3° Lavinia, comtesse Aventi, née en 1812 d'où

Christine-Egypta n'y assiste pas. De Londres où l'a laissée la princesse de Canino, elle est revenue à Paris seulement à la fin de juin 1815 sous la conduite de sa cousine, Mme Garnon. Son père ne l'a point emmenée : Bien mieux, Madame et le cardinal, qui partent plus tard, la laissent à Paris, 39, rue du Faubourg-Poissonnière. En décembre, on envoie de Marseille pour la chercher et la conduire à Rome, son oncle André Boyer qui est officiellement receveur central de l'octroi de Marseille. Boyer obtient à la préfecture de police un passeport où sa nièce est désignée sous le nom de Christine Dragoncelli. Il n'arrive à Rome avec elle qu'à la fin de janvier 1816.

Ce mariage n'a point fait taire les nouvellistes au premier rang desquels s'est placé Artaud, secrétaire de l'ambassade de France, d'autant plus empressé à signaler son zèle qu'il a été plus favorisé par l'Empire. C'est lui qui a récolté, s'il ne l'a point semé, le bruit que Lucien est fort empressé de partir et Pressigny s'en empare pour le commenter : « Il paraît avoir désiré venir ici; il paraît maintenant vouloir s'en aller; on ne sait pas où il va; il marie une de ses filles à un prince romain; on dit que c'est un planton qu'il laisse ici », et les dénonciations de pleuvoir. Elles an-

cinq enfants. De là le sang Bonaparte s'est répandu dans les familles Forlani, Geroffa, Massarini, Napolioni, Angelotti, Gnosi, Strampelli, Parisani, Gabrielli, Masetti, et Marchetti et depuis lors dans une infinité d'autres.

noncent et préparent un coup de théâtre : Le 6 février, lord Burghersh, ministre d'Angleterre à Florence, annonce à son gouvernement et à l'ambassade de Paris que M. Fossombroni vient de recevoir l'avis positif que Lucien a quitté Rome le 3. Il s'est fait conduire avec ses chevaux jusqu'à la seconde poste et a pris la route d'Ancône. Il va sans doute à Civita-Vecchia, ayant eu plusieurs conférences avec M. Fox, consul des États-Unis dans cette ville. Sans nul doute, il se rend à Marseille où l'attend le *Hope*, capitaine Gardner. Le 19, la nouvelle arrive au chevalier Stuart, ambassadeur à Paris; il la transmet aussitôt au duc de Richelieu, lequel la communique le 20 au comte Decazes, ministre de la Police. Et M. le comte Decazes expédie aux préfets des Bouches-du-Rhône, de l'Isère, de la Drôme, du Rhône cette dépêche télégraphique : « Si Lucien paraît dans votre département, il devra être immédiatement arrêté, jugé conformément à l'article 8 de la loi du 12 janvier dernier et exécuté dans les vingt-quatre heures. » Comme la conspiration est flagrante, il convient de prendre ses précautions. « Si le colonel Duchand n'était point parti pour l'Italie comme il s'y disposait, écrit M. Decazes au préfet de l'Isère, le plus sûr serait de le mettre en arrestation, ses liaisons intimes avec l'une des sœurs de Buonaparte motiveraient suffisamment cette mesure de précaution. » Le préfet du Rhône, M. de Chabrol — l'ancien préfet du département de la Méditer-

ranée qui a fait passer aux départements du Midi la dépêche télégraphique — est encore plus catégorique : « Avec le caractère connu et prononcé de Lucien, écrit-il, il est évident que, s'il vient en France, il y vient avec l'espoir de profiter de cette agitation générale des esprits ou de cette influence des époques qui, dans les maladies morales des peuples, sont accoutumées à jouer un si grand rôle pour produire un grand mouvement. Il y serait peut-être plus dangereux que Napoléon lui-même parce que c'est sur lui que se fondent toutes les espérances du parti républicain, le seul qui serait véritablement à craindre. »

A Besançon, le lieutenant général de Coutard, mis en garde par le maréchal de camp commandant le département de l'Ain, fait une revue rapide de ses moyens offensifs et défensifs, approvisionne la citadelle et y loge cent hommes dont il croit pouvoir répondre. Le préfet, le comte de Scey, presse l'organisation de la garde nationale, « se procure dix mille cartouches » et réclame la mise en action immédiate de la Cour prévôtale.

Ainsi les pelotons d'exécution sont commandés, l'armée est sur pied et, si Lucien se risque, il est mort.

Mais de Marseille, le 24, on annonce qu'on n'a rien vu venir, et que rien n'est préparé. De même, de Montélimart, de Grenoble, de Lyon, rien, nulle part! On va aux informations, et le 29 février on apprend que le *Hope*, brick américain, capitaine

Gardner, est parti le 1er janvier pour Philadelphie, expédié par M. Clapier : Lucien n'a point bougé de Rome.

Avec quelle ardeur, on prend revanche de cette déception quand le 4 mars, devant Saint-Tropez, se présente la felouque *Les Bons Amis*, venant de Livourne et portant, entre autres passagers, André Boyer, arrivant de Rome où il a conduit sa nièce Christine. « Comme Lucien Buonaparte a souvent voyagé sous le nom de son beau-frère Boyer, écrit le préfet du Var au ministre, j'ai fait partir un officier de gendarmerie pour Saint-Tropez avec quatre gendarmes. » Arrestation des passagers, visite de leurs papiers, interrogatoire rigoureux et malheur à Lucien s'il est reconnu sous le nom de Boyer! Du même coup, Mme de Blou de Chadenac, qui, ayant quitté Madame mère, a cru trouver pour le voyage un protecteur en Boyer, est comprise dans ces mesures de haute police et, par tous les moyens, l'on s'efforce de tirer d'elle quelque mot qui compromette la maison d'où elle sort. Mais elle ne dit rien qui vaille et bien que, sur ce bruit qui a couru du départ de Lucien, il se produise encore des dénonciations tardives, qu'on prétende par exemple que le prince de Canino a paru en Suisse et que M. de Watteville, directeur de police à Berne, qui ne perd point une occasion de nuire aux Bonaparte, en fasse l'objet d'un rapport, la police française avertie se montre moins crédule et s'en tient à ce qu'elle apprend de Rome.

Et c'est que Lucien a presque renoncé à aller dans le monde, qu'il vit le plus ordinairement à la Ruffinella, sa propriété de Tusculum, qu'il y reçoit infiniment d'Anglais, qu'il s'entoure d'une sorte de cour que lui font des Corses, et qu'en fait de Français continentaux il n'a près de lui que M. de Chatillon, M. Defrance et M. Devins. La princesse de Canino, malgré ses grossesses réitérées, — car étant accouchée le 11 octobre 1815, de son fils Pierre, elle mettra au monde le 31 octobre 1816 son fils Antoine[1], et elle aura encore en 1818, le 10 octobre, une fille, Marie, et en 1823 une fille Constance[2], — se montre seule en public, affecte beaucoup de gaieté et d'indifférence et jouit de sa position nouvelle comme si sa ruine n'était pas accomplie et qu'elle ne sût point quel abîme elle côtoyait.

Après ces traverses du début, l'année 1816 s'était écoulée tranquillement. Il n'en devait point être de même de l'année 1817 et pourtant nul n'eût pu croire d'abord que Lucien eût formé des projets qui allaient pour longtemps agiter toute la diplomatie européenne. Le 18 janvier, il écrit à Elisa pour lui donner des nouvelles de Joseph, très content de son établissement aux États-Unis

[1] Antoine, né à Frascati le 31 octobre 1816, mort à Florence le 28 mars 1877, représentant du peuple de 1849 à 1851, marié le 9 juillet 1839 à Caroline-Marie-Anne Cardinali (1823-1879). Il n'a point été compris dans la Famille civile de l'Empereur.

[2] Constance, née à Bologne le 30 janvier 1823, morte à Rome le 4 septembre 1876, abbesse du couvent du Sacré-Cœur à Rome.

et désirant seulement que sa femme et ses filles vinssent l'y retrouver. « Joseph insiste beaucoup, dit Lucien, sur le bien-être que nous éprouverions tous en allant le rejoindre et il me charge de vous faire part de son opinion. » Mais quant à lui il se trouve trop bien à Rome pour en sortir. « Tranquillité et bonheur domestique, dit-il, tout le reste est du bruit. »

Cependant son projet est formé et dès lors il paraît déterminé à passer les mers, et à s'établir en Amérique. La nouvelle s'est répandue à Rome de son prochain départ et le comte de Blacas, le nouvel ambassadeur de France, s'est empressé de la saisir et de passer une note en forme au cardinal secrétaire d'État. Consalvi a répondu que, bien que Sa Sainteté n'eût en rien lieu de croire que le prince de Canino fût pour manquer à l'engagement qu'il avait pris de ne point sortir de l'État pontifical, les ordres les plus sévères avaient été donnés pour l'arrêter aux frontières et y prendre toutes sortes de précautions.

Que Lucien, déjà las d'être sédentaire, eût la prétention de partir, il n'y avait pourtant pas à en douter. Mais il voulait partir ostensiblement et d'ailleurs avec esprit de retour, car il n'admettait déjà plus que l'Europe intervînt dans ses fantaisies, ses villégiatures et ses voyages. Aussi avait-il demandé au gouvernement pontifical des passeports pour conduire son fils Charles à son oncle Joseph aux États-Unis « où des intérêts personnels

exigeaient sa présence et pour revenir ensuite dans les États de Sa Sainteté. » Metternich, qui reçut cette demande par l'intermédiaire du comte Appony, la transmit au baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche à Paris, pour qu'elle fût présentée à la conférence des quatre. « Il s'agira, disait-il, de décider : 1° si on veut consentir au voyage du père et du fils ; 2° si on se bornera à permettre à Lucien d'envoyer son fils Charles aux États-Unis, en lui refusant des passeports pour l'accompagner lui-même ; 3° s'il ne serait pas plus sage de leur refuser à l'un et à l'autre la permission qu'ils sollicitent. »

L'ambassadeur de France à Rome, dès qu'il a connu officiellement la nouvelle, a pris feu, et il a provoqué. de la part de ses collègues de Russie, d'Autriche et de Prusse, une note collective en réponse à celle où le secrétaire d'État annonçait les précautions prises pour empêcher Lucien de quitter clandestinement les États pontificaux. Mais il ne trouve point que cette note soit assez forte. Elle annonce seulement des soupçons. Blacas tient une certitude. Donc, il donne de son chef, au commandant du stationnaire français le *Momus* ordre de surveiller tous les bâtiments sur lesquels le sieur Lucien pourrait s'embarquer et de retenir celui où on le trouverait, quel qu'en fût le pavillon. Il ne s'associe point à la note collective russe-autrichienne-prussienne. Il en rédige une particulière pour réclamer qu'on prenne, à Rome même,

des mesures restrictives afin « de ne point laisser évader un homme qui ne cache plus ses relations avec l'Amérique où sa présence peut être très dangereuse ». « La conduite du sieur Lucien Buonaparte est connue, ajoute-t-il, et ses rapports, ses propos, ses démarches et ses projets ne laissent point de doutes sur des intentions qui doivent faire redoubler de précautions contre lui et contre toute une famille dont la funeste existence a causé tant de maux à l'Europe. » En même temps, sur les insinuations de Blacas, le ministre d'Espagne adresse à la secrétairerie d'État une note très énergique, comme « le plus intéressé à empêcher l'apparition d'un individu aussi dangereux en Amérique ». Le ministre de Naples « interprétant, dit le comte Appony, les sentiments de haine et d'inimitié dirigés par sa cour contre tous ceux qui appartiennent à la famille Bonaparte, ne cesse d'obséder le cardinal Consalvi des sujets d'alarmes auxquels la demande de Lucien doit donner lieu ». La cour de Naples s'adresse directement à Pétersbourg pour demander que Lucien et Pauline soient éloignés de Rome et, s'il est possible, d'Italie.

Il n'était pas besoin de tous ce tracas : le 2 mars, la conférence des quatre a adressé au ministre des Affaires étrangères de France une note pour connaître les vues et les convenances de Sa Majesté Très Chrétienne et lui proposer les trois questions libellées par Metternich. Tout aussitôt Richelieu

est convenu que « la cour de Rome serait invitée à s'opposer au départ de Lucien Buonaparte et que les cours s'entendraient pour lui assigner une autre résidence que Rome ». Un nouveau protocole a été signé le 13 mars et a motivé ainsi le refus de passeports : « On a reconnu : 1° que l'Amérique méridionale, ayant recueilli un grand nombre de mécontents et de réfugiés français, la présence de Lucien Buonaparte aux États-Unis serait encore plus dangereuse qu'elle eût été en Europe où il pouvait être mieux surveillé et qu'en conséquence, il était à désirer qu'on lui refusât les passeports qu'il avait demandés pour lui ; 2° qu'afin de lui ôter tout motif plausible de solliciter lesdits passeports, il serait également désirable de les refuser à son fils Charles dont le voyage semblait ne devoir servir que de prétexte aux projets du père ». Quant au changement de résidence : « Considérant, était-il dit, que la ville de Rome était peut-être de toutes les villes celle où la surveillance était le plus difficile à exercer et qu'il (Lucien) pourrait bien, malgré le refus des passeports trouver les moyens de tromper la surveillance du gouvernement romain et s'échapper pour se rendre en Amérique, il serait à désirer qu'un autre séjour que celui de la ville de Rome et des États romains lui fût assigné par les hautes puissances alliées. »

Qu'avait-on dit, quels griefs avait-on invoqués pour lui infliger un bannissement qui devait achever

sa ruine, il est impossible de le dire ; sans doute s'était-on borné à des insinuations. « Suivant les avis que la cour d'Angleterre, celle de France et le prince Castelcicala ont reçus d'Italie, écrit le 20 mars le comte de Goltz, ministre de Prusse, et l'un des signataires du protocole, au prince de Hardenberg, Lucien Buonaparte doit continuer de s'occuper d'intrigues politiques qui donnent de fortes appréhensions aux cours italiennes et particulièrement à celle de Naples. » Quant à l'idée de le déplacer dans l'intérieur du continent, de le fixer en Silésie ou en Russie, elle appartenait en propre au duc de Wellington.

Pour quel motif? il est délicat de le chercher : l'Angleterre n'avait point d'agent accrédité à Rome, mais elle avait rempli l'Italie de ses espions, surtout depuis que la princesse de Galles, rentrée de ses étranges pèlerinages outre-mer avec la cour qu'elle avait recrutée, était revenue se fixer à la villa d'Este. Nul ne pouvait ignorer dans quels termes elle était avec Lucien pour lequel elle professait une admiration sans bornes. Un de ses premiers soins en arrivant d'Égypte avait été de lui écrire; elle lui avait adressé un de ses cavaliers, chevalier de Malte et du Saint-Sépulcre, le baron Pergami, chargé, à l'occasion « de l'heureux succès de la délivrance des Romains de leur esclavage chez les cruels Algériens », de porter ses félicitations au Saint-Père. Elle avait prié Lucien d'être son interprète auprès de Sa Sainteté et de lui de-

mander pour Pergami « la permission de lui présenter en personne ses hommages et une petite offrande qu'elle lui destinait de Jérusalem qui était une antiquité du Saint-Sépulcre ». On peut penser que Lucien put être assez mal satisfait de cette commission (15 septembre 1816) et on ne le voit guère se faisant le répondant et l'introducteur de ce Pergami, que la princesse avait élevé d'une selle de postillon à son lit royal. Mais il n'en témoigna point son déplaisir; et « Son Altesse, en arrivant à Rome, alla coucher tout droit alla Ruffinella, propriété de Lucien, dont elle avait, dit-on, dessein de faire l'acquisition[1] ». Il n'était donc pas impossible que Wellington cherchât ainsi à donner un double déplaisir à la reine future et à celui qu'elle traitait en ami.

Malgré que le cabinet de Pétersbourg ne se montrât point disposé aux mesures violentes et que l'empereur Alexandre eût été d'avis d'accorder les passeports pour les États-Unis pourvu que Lucien annonçât la résolution de se fixer auprès de son fils pendant un temps déterminé de cinq ou six années, la question de l'enlever et de le déporter fut de nouveau agitée par les ministres des quatre cours qui, dans leur séance du 2 juin, émirent

[1] Le 15 juillet 1817, le marquis d'Osmond écrivait de Londres à M. Decazes que Lucien avait confié une mission à un nommé Sapio, musicien assez connu, se qualifiant de comte et de gentilhomme au service de S. A. R. la princesse de Galles, et que cette ambassade cachait des menées fort graves.

l'opinion « qu'il conviendrait, comme une mesure provisoire à adopter, que Lucien Buonaparte se rendît dans une ville du nord de l'Italie qu'il plairait à la cour de Vienne de déterminer et où il resterait sous sa surveillance jusqu'à ce que toutes les cours eussent statué sur son séjour futur ». Mais on avait omis de consulter le prince de Metternich. Il refusa de recevoir Lucien dans les provinces italiennes : seulement l'eût-il reçu provisoirement dans les provinces allemandes, bien que les Buonaparte qui se trouvaient déjà en Autriche fussent en tel nombre qu'ils pussent y former un centre d'intrigues. La cour de Russie refusait positivement de le recevoir ; on s'adressa à Berlin et on proposa qu'il fut interné à Königsberg. « Si les cours de Bourbon font une démarche près de la Prusse, écrit Metternich, on déclarera que l'Autriche est absolument d'accord. » Mais la Prusse ne se soucia pas plus d'un hôte que n'avaient fait la Russie et l'Autriche. D'autre part, Lucien adressa au cardinal Consalvi une lettre où il demanda que, pour couper court au bruit qu'il s'était évadé, l'on fît insérer dans le *Diario* qu'il était à Tusculo, occupé de ses travaux champêtres et qu'ayant donné sa parole d'honneur de ne jamais quitter les États de Sa Sainteté sans une permission expresse, il était impossible de supposer qu'un prince romain pût manquer à sa parole d'honneur. « De semblables bruits, ajoutait-il, blessent mon honneur et la protection qui m'a

été accordée par Sa Sainteté. Un article du *Diario* fera taire tous mes ennemis et rappellera à la mémoire de tous que je ne saurais quitter les États du Saint-Siège sans permission et que rien au monde ne saurait me faire manquer à ma parole *que je renouvelle par la présente lettre entre les mains de Votre Éminence quoiqu'un tel renouvellement soit superflu pour moi.* » Il avait fait passer copie de cet engagement aux hautes puissances alliées et il avait déclaré qu'il ne quitterait Rome que de force. Le Pape, jusque-là, n'était point intervenu : il prit parti pour Lucien, et invita le secrétaire d'État à s'adresser directement au Prince régent. Une accalmie se produisit et malgré la nouvelle donnée par Blacas, le 21 août, de l'arrivée à Civita-Vecchia, à bord d'un yacht de plaisance américain, du frère du ministre de la Marine des États-Unis qui avait dû apporter à Lucien des lettres de son frère ; malgré la nouvelle communiquée par l'ambassadeur d'Angleterre de l'expédition faite par Joseph dans la Méditerranée d'une goélette (à moins que ce ne fut d'un schooner), pour servir à l'évasion de Lucien, les grandes puissances se désintéressèrent de la question. Le 12 septembre, le prince de Castelcicala présenta encore une note où, alléguant l'état de santé du Pape et le prochain conclave, il réclamait l'éloignement des individus de la famille de Napoléon Buonaparte et surtout de Lucien, dont « la correspondance avec son frère pouvait avoir pour but de troubler la tranquillité

des deux hémisphères », le 18 et le 27 septembre, les ministres des quatre cours passèrent à l'ordre du jour ; ils chargèrent le duc de Richelieu de s'entendre avec le prince sur la suite à donner et convinrent que le roi des Deux-Siciles négocierait directement avec le Saint-Siège. Malgré cette fin de non-recevoir, Naples trouva encore à faire présenter par l'Espagne une note nouvelle, et à faire appuyer ses démarches par le ministre de Prusse, mais le tonnerre s'éloignait et, après six mois d'inquiétudes, éveillées par cette fausse démarche, le calme commençait à renaître lorsqu'un événement qui, quoi qu'en ait dit la princesse de Canino, n'avait aucune relation avec les démarches du gouvernement des Deux-Siciles, vint jeter l'épouvante dans la famille de Lucien et lui attirer la sympathie de tous les Romains.

Lucien passait l'automne à la campagne de Tusculum. Il avait chez lui de la compagnie : la princesse Hercolani, de Bologne, avec son fils César, Monsignor Cunéo, puis tous ses enfants, avec leurs précepteurs et leurs gouvernantes, Chatillon, son peintre, Defrance, son médecin, André Boyer, son homme de confiance, un peuple de domestiques, de gardes et d'ouvriers. On a des armes, car on craint toujours un enlèvement de vive force. Le 4 novembre, au moment où sonne la cloche du dîner, manque Monsignor Cunéo ; on l'attend, on le cherche, on pense qu'il s'est attardé aux fouilles que fait Lucien et on envoie au-devant

de lui un char à bancs escorté de deux gardes champêtres et de quelques domestiques portant des flambeaux. On dîne au premier étage. Ce qui reste de domestiques est occupé au service ; au rez-de-chaussée, seulement quelques femmes de la lingerie et deux ou trois ouvriers de campagne. A un moment, de la salle à manger, on entend en bas un bruit de pas. Chatillon descend, suivi de Charles Bonaparte, l'aîné des fils de Lucien, et de César Hercolani. Il demande si Monsignor Cunéo est revenu. On lui répond : « Oui, oui ». Sans s'arrêter davantage, il remonte et, dans l'escalier, il est saisi à bras le corps par un homme d'une force extraordinaire qui dit : « *Ecco il principe!* » Chatillon cherche à se sauver, donne des coups, en reçoit, est entraîné. Il entend qu'on dit : « *Questo il principe. Andiamo presto.* » Avec lui, on emmène trois ouvriers, et on les force à marcher vers la montagne.

Pendant ce temps, un nommé Brunot, intendant des travaux, très dévoué à Lucien, qui a vu des hommes armés pénétrer dans la maison et les a pris pour des soldats, se glisse par un escalier dérobé jusqu'à la salle à manger, avertit Lucien et le conduit dans une charmille où il se cache. Lucien lui donne l'ordre de courir à Frascati et de prévenir le gouverneur. A l'intérieur, Boyer a armé les domestiques, enfermé les princesses avec leurs enfants dans un appartement écarté. Un renfort arrive, c'est l'escorte du char à bancs ; Monsignor

Cunéo n'est point avec elle. Pourtant on est en forces : on se cherche, on se compte : il manque Chatillon et les trois ouvriers.

Le lendemain, avant le jour, Lucien, encore au lit, reçoit par un paysan un billet. C'est Chatillon qui, sous menace de mort, a dû l'écrire. De Cesaris, le brigand qui, avec sa bande de dix hommes l'a enlevé, croyant enlever le prince, exige une rançon de 3 000 piastres. Lucien, qui part pour Rome avec sa famille, dès la pointe du jour, envoie un billet de 500 piastres ; les brigands ne l'acceptent point et réclament des espèces. Le prince Santa Croce, le voisin et l'ami de Lucien, paye les 500 piastres.

Il y a là de quoi dégoûter de Tusculum, mais ce n'est point à ce dégoût, comme fera Alexandrine trois ans plus tard, qu'il faut attribuer le projet de Lucien « de changer son état de prince romain contre celui de citoyen des États-Unis d'Amérique ». La distraction est un peu forte.

Au début de l'année 1818, encore une alerte : l'arrestation et la détention au château Saint-Ange de Boyer, le neveu de Lucien, soupçonné d'avoir été envoyé en mission près de M^me^ Murat ; on n'a relevé contre lui aucune preuve. A-t-il été envoyé à Caroline ou à Jérôme ? Plutôt à celui-ci sans doute, et toujours en vue d'un départ projeté aux États-Unis : « Vous ne doutez pas, mon cher frère, écrit Catherine à Lucien le 25 janvier, de la satisfaction que nous éprouverons d'être réunis. Il n'est pas douteux que le meilleur parti sera aux

États-Unis. » Entre temps Lucien s'occupe de marier sa seconde fille Christine; il a trouvé pour elle un parti qui n'a l'agrément d'aucun des membres de la famille, ni de Madame, ni de Louis, ni de Pauline. C'est un Suédois, un comte Arved Possé, d'une famille distinguée et riche, fils de C. H. comte de Possé, seigneur de Fogelvik, un des plus riches propriétaires et des plus habiles agriculteurs de la Suède et neveu du général L. H. de Possé, l'un des vétérans de l'armée suédoise. Il est né en 1782, a été destiné à la carrière diplomatique, est chambellan du roi de Suède, et après divers postes, semble s'être arrêté à Naples. Mais, outre cette raison qui semble majeure, car comment penser que le roi Ferdinand tolère à sa cour la fille de Lucien, il en est d'autres et de tous les genres : « Je vous ai fait connaître, par une autre lettre, écrit Madame à Julie le 25 mars 1818, les motifs qui m'empêchaient d'approuver une pareille union; ces motifs, je le répète, ne regardent nullement la personne, encore moins la famille de l'époux de Christine, mais les convenances de la nature. Elles n'ont pas été appréciées et le mariage a été conclu, mais sans mon consentement et sans l'approbation de ceux de la famille ici présents. Au reste, mes vœux sont pour le bonheur de Christine, vous la verrez et vous ne manquerez pas de lui rappeler ce qu'elle se doit à elle-même ainsi qu'à sa famille. » Une autre raison qui n'eût point paru négligeable à tout autre qu'à

Lucien, c'était la nationalité du neveu qu'il donnait à Napoléon ; mais, sur ce point, comme sur les autres, ses idées étaient arrêtées et si l'on s'étonnait que Christine Bonaparte fît ses débuts dans le monde officiel au couronnement de Bernadotte, appelé au trône par la mort de Charles XIII, lui s'en félicitait hautement : « Si quelques personnes de la famille toujours privées de bon sens ont témoigné leur aversion contre ce mariage à cause de leur aversion contre le roi de Suède, écrit-il à sa sœur Elisa le 22 mai, cela m'importe fort peu. Bernadotte a toujours été mon ami dans toute la force du terme. La royauté ne lui a pas fait tourner la tête et j'aime que ma fille soit à sa cour. » Au surplus, Bernadotte ne manqua point de témoigner sa faveur au jeune ménage ; s'il ne put maintenir M. de Possé à la légation de Naples où la cour ne voulut point l'agréer (15 juillet 1819) ; il se rendit compte que nulle autre cour en Europe ne recevrait dans un poste diplomatique le gendre de Lucien, et il le nomma ministre aux États-Unis ; mais le ménage n'allait déjà plus, et le divorce, en 1822, rendit à Christine sa liberté [1].

[1] Christine-Egypta avait toujours vécu en assez mauvais termes avec sa belle-mère et elle avait saisi la première occasion de sortir de la maison. Elle était un peu contrefaite mais charmante ; « ses yeux noirs, petits, ardents, animaient sa figure longue, entourée de cheveux très noirs ». On semble s'accorder sur l'insuffisance physique et morale du comte Possé. Christine eut à Stockholm un salon fort brillant où ne tarda point à fréquenter assidûment un jeune Anglais nommé Dudley Coutts, qu'on appelait lord. Paul-Amedeus-Francis Dudley, était le douzième

Lucien en même temps s'occupait du mariage de sa belle-fille Mlle Jouberthou qui, on l'a vu, prenait le plus souvent le nom de Bonaparte. Née à Paris le 4 novembre 1800, Anne-Marie-Alexandrine-Hippolyte n'avait pas dix-huit ans quand on la maria le 5 avril 1818 au prince Alphonse Hercolani, son contemporain. Presque aussi belle qu'avait été sa mère, elle se trouvait, par la donation que Lucien lui avait faite avant d'épouser Mme Jouberthou, plus riche que ses sœurs utérines : l'intimité dès longtemps établie entre les Lucien et la princesse Hercolani explique un mariage auquel la princesse de Canino avait donné tous ses soins[1].

Ces unions n'avaient pas été pour améliorer la situation financière de Lucien qui, au mois de mai, sollicitait du Saint-Père l'autorisation de se rendre à Viterbe, où il pensait surveiller plus aisément sa terre de Canino et vivre à meilleur compte ·

enfant de John Stuart, marquis de Ponte, descendant de Robert II roi d'Écosse et de Frances Coutts, deuxième fille de Thomas Coutts, Esq. Plus jeune que Christine de cinq ans, il l'épousa en 1824, en eut un fils Paul-Amedeus-Francis qui vécut dans un état complet d'imbécillité et mourut en 1889. Christine qui, vers 1838, avait quitté son mari et son fils, revint se fixer à Rome où elle mourut en 1847.

[1] Anne-Marie-Alexandrine Jouberthou, née à Paris le 4 novembre 1800, épousa à Rome le 5 avril 1818, le prince Alphonse Hercolani, mort à Bologne le 17 février 1827 ; elle en eut deux fils dont le second a laissé postérité. Elle épousa en secondes noces le 27 octobre 1833, le prince Maurice Jablonowski, dont postérité représentée par Marie-Thérèse-Virginie-Clotilde mariée, en 1887, à Maurice Bernhardt, fils de Mme Sarah Bernhardt.

malgré les événements de l'année précédente et l'émotion qu'avaient produite alors ses projets de voyage, il semblait n'avoir pas compris le fâcheux de sa situation ; car, ayant éprouvé un retard dans l'expédition de son passeport et de l'ordre pour des chevaux de poste, il se plaignit « en termes peu mesurés » au secrétaire d'État, qui lui répondit assez vertement que, sans le consentement des cinq puissances, il n'avait pu lui donner l'autorisation de sortir de Rome, que, si l'un d'eux s'y était opposé, il n'aurait pu lui permettre de quitter la Ville, même pour vingt-quatre heures; que d'ailleurs le Pape était le maître d'accorder ou de refuser à ses sujets la permission de voyager dans ses États. Lucien répliqua par des témoignages de soumission aux volontés du Saint-Père et d'obéissance à ses ordres, mais il demanda la permission de prolonger son séjour à Viterbe pour une partie de l'été, s'il y trouvait un établissement convenable à sa famille. Cela lui fut refusé, puis Bologne où il prétendait aller; il se décida alors à louer une petite maison de plaisance sur les bords du Tibre aux portes de Rome ; nul ne se souciait de retourner alla Ruffinella, et M^me^ Lucien, très avancée dans sa grossesse et fort souffrante, ne paraissait point vouloir bouger. Lucien fit quelques rapides voyages à Viterbe et à Canino où, en septembre, il obtint l'autorisation de résider momentanément et où il amena sa famille : M^me^ Lucien accoucha à Pérouse, le 10 octobre,

d'une fille : Alexandrine-Marie [1], « qui paraissait avoir six mois ». Le rêve de Lucien allait être désormais d'abandonner Rome et de vivre à Canino ; la médiocrité de plus en plus grande de ses ressources lui faisait un besoin de cette vie pastorale et il s'était poétiquement convaincu que, lui aussi, était un pasteur. Dans ce magnifique château, bâti sur un roc escarpé qui domine le bourg voisin, au milieu de ce domaine où des chênes aussi vieux, semble-t-il, que l'humanité dressent leur futaie sur des tombeaux et des bains étrusques, il menait une vie patriarcale au milieu de ses enfants très familiers et très gâtés. Au lever du soleil, tous les mâles de la colonie partaient dans un char à bancs suisse. Le Père Maurice faisait une sorte de classe en plein air à ces garçons turbulents et joyeux. Tantôt, on allait à Musignano, dans la ferme, pour inspecter les immenses greniers à blé, tantôt au petit port de Montalto, pour veiller à l'embarquement des grains, ou à l'arrivée des minerais de l'île d'Elbe ; c'étaient les labourages qu'on contrôlait, le débit des charrues et des herses nouvelles ; on avait les troupeaux,

[1] Alexandrine-Marie, née à Pérouse le 10 octobre 1818, épousa le 29 juillet 1836, Vincent comte Valentini, né à Canino le 5 avril 1808, mort à Canino le 13 juillet 1858. Poète italien apprécié, elle a publié plusieurs recueils intéressants. Elle a eu trois enfants, dont deux fils qui ont laissé des représentants et une fille ; sa postérité est répandue dans les familles Maravelli, Faïna, Torello-Torelli, Bracci Castracane, etc., etc. — La comtesse Valentini est morte à Florence le 20 août 1874.

les vacheries, les forges, les chantiers, les magasins de charbon, les champs de coton, les irrigations, les ateliers où l'on débitait les bois de construction pour l'île de Malte ; et le prince chassait tout en marchant et il faisait des vers : *La Cyrnéide ou la Corse sauvée*. On déjeunait dans les cabanes de berger et l'on trouvait exquise la fraîche *ricolta*, faite du lait de brebis. Le prince se rendait humain : lui aussi avait vécu en Arcadie. Et, vers l'après-midi, la princesse arrivait, menant en plusieurs calèches, le cortège de ses filles et de ses invitées ; au soleil couchant, on retournait au château où l'on trouvait tous les raffinements d'une maison princière, où le dîner était servi en argent par des laquais en livrée amarante galonnée d'or, et la soirée s'écoulait à dire des vers, à dessiner et à faire de la musique.

Parfois, pour quelque hôte de marque, on chaussait le cothurne comme ci-devant au Plessis, mais c'était pour des tragédies quasi sacrées dont Alexandrine ou Lucien étaient les auteurs. Lucien n'épargnait aucune démarche pour obtenir la présence de quelque spectateur illustre. Il prodiguait les promesses, et prenait l'engagement que le plus scrupuleux ne pourrait être scandalisé. Et quel triomphe s'il décidait un cardinal à venir ! « Pour que Votre Éminence, écrivait-il, puisse juger si elle doit venir ou non, voici les renseignements que nous pouvons lui donner. Il n'y a point d'élévation de théâtre ; une heure avant de

jouer, on place trois grandes toiles, représentant un péristyle à colonnes, et un rideau de mousseline au milieu du salon, qui cache la scène... Les acteurs sont en costume du temps. Les actes sont séparés par une simple symphonie de piano forte. Au bout du salon, il y a cinq rangs de sièges pour quarante personnes, sans division de parterre, de loges, etc. La tragédie n'est pas tirée des livres saints, mais elle roule sur sainte Clotilde et sainte Radegonde qui défendent leurs neveux du tyran Clothaire et ne peuvent réussir qu'à sauver le plus jeune en le mettant aux pieds des autels. La tragédie est telle que tout y respire la morale et la piété et que le crime et la vanité de ses triomphes sont peints des plus saintes couleurs. »

A coup sûr était-ce là un divertissement auquel un ecclésiastique pouvait prendre part et s'il eût fallu que l'accès d'un théâtre fût interdit aux prêtres, ceux qui assistaient aux fêtes dramatiques du prince faisaient largement pénitence.

A des jours, Canino était en liesse. Il y avait fête aux cabanes des bergers. Qu'eût dit M. de Blacas s'il avait appris que, au seigneur du lieu, les bergers présentaient des bouquets noués de rubans tricolores et des aigles en bois sculpté; que, sous d'emblématiques arcs de triomphe, passait le cortège princier pour ouvrir le banquet des bergers. Consalvi, s'il en savait quelque chose, se taisait sur ce qu'il eût appelé justement des enfantillages, et les limiers de M. de Blacas ne

pénétraient pas à Canino : sans quoi, l'Europe entière eût été en rumeur.

Elle l'était rien que par le fait de la résidence à Canino. Au mois de décembre 1818, lorsque Lucien sollicite de passer l'hiver dans sa terre, Blacas réunit une sorte de conférence des divers ministres accrédités près du Saint-Siège pour exposer « qu'il pourrait ne pas être sans inconvénient de laisser le sieur Lucien s'établir sur les bords de la mer et sur les frontières de la Toscane où il serait à portée d'entretenir des correspondances dangereuses et de recevoir tous les émissaires que les malveillants peuvent lui envoyer, sans que ni la correspondance ni les émissaires puissent être surveillés autant que les derniers événements en font sentir la nécessité ». Bien que les autres ministres se fussent récusés, disant que la surveillance de Lucien appartenait au gouvernement pontifical et qu'ils n'avaient point à s'y immiscer, M. de Blacas insista pour obtenir une interdiction formelle, mais, lorsqu'il rendit compte, le ministre des Affaires étrangères (le général Dessolles) refusa nettement de le suivre. Il répondit le 13 avril 1819 aux nombreuses dépêches de M. de Blacas : « Sa Majesté, s'en rapportant entièrement aux mesures de précaution que le gouvernement pontifical saura prendre vis-à-vis de la famille Bonaparte, ne met aucun obstacle à ce que M. Lucien se rende à Canino pour y passer la belle saison. »

Battu sur ce point, M. de Blacas obtint revanche en insistant pour que le gouvernement pontifical refusât au fils aîné de Lucien un passeport à destination de l'Amérique. Le cardinal secrétaire d'État n'était rien moins que disposé à accueillir une demande rendue indiscrète par les révolutions de l'Amérique espagnole où l'on prétendait que Joseph avait la main, mais, sans égards pour les complaisances que Consalvi lui avait témoignées à tant de reprises, Lucien répliqua, dans une lettre « écrite en termes peu mesurés, que la parole qu'il avait donnée ne pouvait s'étendre à ses enfants, qu'il n'avait jamais entendu vendre leur liberté, qu'on ne pouvait lui refuser le passeport qu'il réclamait de la justice du Saint-Père et qu'il préférait retourner à Turin plutôt que de rester dans cette dépendance. » A quoi le cardinal répondit fort sèchement que sa parole était une chose, mais que la surveillance exercée sur lui et sur sa famille par suite d'une décision des cours alliées en était une autre et qu'il fallait le consentement de l'Europe pour que « lui et sa famille » pussent quitter les États du Saint-Père.

Sur cet échec, Lucien fort mécontent partit pour s'établir à Canino, où sa femme le suivit. Leur projet était de passer au moins une partie de la saison à Viterbe. Ils faisaient des vers : ce fut l'année où le mari publia la *Cyrnéide ou la Corse sauvée*, poème épique en douze chants ; où la femme imprima *Batilde, reine des Francs*, poème épique en

dix chants. Ces divertissements n'avaient rien de criminel. Quant à la surveillance du gouvernement pontifical, Lucien ne se contentait pas de la subir il la provoquait. Les brigands battant le pays entre Viterbe et Canino avaient un jour attaqué André Boyer qui se rendait au château sous l'escorte d'un dragon : Lucien demanda aussitôt qu'on doublât le piquet de carabiniers et l'on se rendit à sa demande avec d'autant plus d'empressement qu'on se trouvait ainsi avoir deux agents pour un. Mais cette police n'apprenait rien, même à M. de Blacas, réduit à écrire que Lucien « avait donné ordre de louer presque tout son palais de Rome aux Anglais qui se présenteraient pour y demander des appartements ». Cela témoignait assez de sa situation pécuniaire. Aussi ne fut-on guère étonné qu'il demandât à passer l'hiver à Viterbe : Loin d'y mettre cette fois des obstacles, M. de Blacas se déclara « charmé d'une détermination qui tenait Lucien éloigné de Rome à une époque où il y arrivait toujours une grande quantité d'étrangers dont beaucoup recherchaient la société de la famille Buonaparte ».

Tout changea au carême de 1820. Était-ce la venue de la princesse de Galles, devenue reine d'Angleterre qui, arrivée le 22 février à Rome, était descendue au palais de Lucien, et à laquelle Blacas se refusait à rendre visite en un tel lieu ; n'était-ce pas plutôt la nouvelle de l'assassinat du duc de Berry? Qu'avait à faire Lucien avec Louvel?

M. de Blacas ne doutait point qu'ils ne fussent complices ; cela rendait « plus nécessaire que jamais de surveiller de très près les démarches de tous les membres de la famille Buonaparte ». Lucien n'avait-il pas reçu à Viterbe la nouvelle de « l'horrible attentat », avant qu'elle parvînt à Blacas lui-même par le courrier extraordinaire expédié par le ministre ! Cela était d'une gravité singulière et ne manqua point de frapper le ministre, M. le baron Pasquier, qui écrivit le 16 mars : « Je pense comme vous que la surveillance à l'égard de la famille Bonaparte est plus nécessaire que jamais... Lucien surtout paraît exiger une surveillance particulière » et il demanda qu'on lui fît connaître « le langage de cette famille, les espérances qu'elle laissait percer », ses vues et ses intrigues. Il mit à la disposition de Blacas tous les moyens d'argent qui pouvaient être nécessaires.

Blacas n'ignorait point que Lucien était très gêné, qu'il cherchait à se défaire de son palais, de ses tableaux, même de sa maison de campagne, la Ruffinella près de Frascati ; qu'il offrait à tout venant son palais, le palais Nunez pour 45.000 piastres ; qu'il venait de vendre à la duchesse de Lucques, pour 17.000 piastres six des plus beaux tableaux de sa galerie, son célèbre Gherardo delle Notti, un Dominiquin, un Poussin et trois Carraches ; il savait que, loin d'avoir l'idée que quelques-uns lui attribuaient, de passer en Amérique, Lucien ne pensait qu'à embellir sa maison de Viterbe, à

arrondir sa terre de Canino et à payer des dettes criardes. Sans doute escomptait-il l'héritage de sa mère et pouvait-il espérer qu'elle lui laisserait le palais qu'elle avait acheté au Corso, mais la santé de Madame n'était point si compromise que « les espérances » dussent si tôt provoquer entre les enfants les dissentiments qu'escomptait M. de Blacas. Mais de ce qu'il ne pouvait douter de la situation de Lucien, il n'avait garde de désarmer : « J'ai pris les plus grands soins, écrivait-il, pour savoir ce que les membres de la famille Bonaparte avaient pu dire sur le crime du 13 février. On ne peut pas assurer qu'ils aient montré de la joie, mais, lorsqu'on a parlé devant eux de cet horrible attentat, ils se sont exprimés avec un ton qui annonce l'aigreur, l'animosité et même quelques espérances. »

Sur quoi, sans attendre de nouveaux ordres, M. de Blacas engagea une sorte de négociation avec ses collègues de Russie, d'Autriche et de Prusse, pour contraindre le gouvernement pontifical à faire revenir Lucien de Viterbe à Rome. De plus il réclama du cardinal Consalvi la destitution du gouverneur de Rome suspect de partialité vis-à-vis des Bonaparte et, la déconfiture de ce Monsignor Pacca et sa fuite le mettant à l'aise, il se promit d'influer sur le choix qui serait fait et de s'entendre ensuite avec le nouveau gouverneur pour être informé très exactement de ce qui l'intéresserait.

Les premières démarches de Blacas appuyées par le chargé d'affaires d'Autriche, avaient paru, d'abord (3 mai) disposer Consalvi à céder ; mais Blacas voulait un succès immédiat et le 13 il passa, d'accord avec ses collègues d'Autriche et de Prusse, une note formelle pour que le sieur Lucien Buonaparte fût obligé d'habiter Rome en mettant fin « à une condescendance qui pouvait avoir de graves inconvénients dans l'état d'agitation qui régnait en Europe, état signalé par d'horribles attentats ». Après cinq jours, Consalvi lui répondit qu'il avait pris les ordres du Pape et qu'il venait d'écrire au prince de Canino qu'il eût à rentrer à Rome avec sa famille.

Lucien, dès qu'il reçut cette invitation inattendue, s'adressa au Pape pour en réclamer l'annulation, mais Blacas insista de nouveau (23 mai) et en fit comme sa querelle personnelle. Aussitôt averti, le 30, Lucien envoya au prince de Metternich une protestation motivée, en même temps qu'Alexandrine s'adressait au cardinal Consalvi, énumérant les raisons qui, devant les constantes persécutions de M. de Blacas l'obligeaient d'en appeler aux souverains de l'Europe. Le 4 juin, dans une note aux trois ministres, Consalvi résuma ses pourparlers avec Lucien, lequel demandait au moins à connaître les motifs de la nouvelle sentence prononcée contre lui.

Dès le lendemain, M. de Blacas répliqua par une note de la plus extraordinaire violence qu'il

termina ainsi : « Le soussigné ne peut donc qu'insister de nouveau sur la demande de retour à Rome du sieur Lucien et de sa famille et il veut croire en même temps que les ordres réitérés du Saint-Père ne permettront pas au sieur Lucien de persister dans une résistance qui pourrait prouver encore davantage la nécessité de son retour et de la *surveillance immédiate* (sic) à laquelle il paraît vouloir se soustraire. »

Le lendemain M. de Blacas prévoyant le refus qu'opposerait Lucien énuméra au ministre les avantages qu'il verrait à ce que Lucien fût arrêté et amené de force à Rome. « Si nous cédons, disait-il, l'insolence de la famille Buonaparte et de ses partisans ne pourra qu'augmenter. » L'arrestation fera scandale, mais « elle aura le grand avantage de faire sentir l'influence de la France, son accord avec le gouvernement pontifical ainsi qu'avec les autres puissances et une détermination bien arrêtée de prévenir toutes les menées de la famille Buonaparte et de ses adhérents dont cette mesure doit réprimer l'audace dans un pays qui est devenu en quelque sorte le centre de leurs intrigues ». Consalvi répondit en effet aux notes à peu près semblables que lui avaient remises les trois ministres qu'il ne voyait plus d'autre issue que d'arrêter Lucien et de le conduire par force à Rome : mais il se refusa à faire « ce fâcheux éclat » sans « une réquisition formelle des puissances ».

Le cas était trop grave pour que M. de Blacas

n'en référât pas à sa cour ; mais il espérait que Lucien céderait ou bien que le cardinal poussé dans ses derniers retranchements se résoudrait à l'arrestation avant que la réponse fût arrivée de France. C'est pourquoi il écrivit à Consalvi : « Le soussigné qui ne saurait comprendre comment le sieur Lucien Bonaparte ose refuser de se soumettre aux conditions qui lui furent imposées lorsque les hautes puissances permirent qu'il se retirât à Rome avec sa famille, ne peut que s'en référer à ses dernières notes et insister de nouveau pour l'accomplissement d'une disposition dont son devoir lui prescrit de demander l'exécution. »

A la vérité, tout en fin de sa note, il annonçait qu'il allait demander une fois de plus les ordres de sa cour, mais de quel ton et avec quelle humeur ! Bien en prit à Consalvi d'avoir attendu. Si M. le baron Pasquier avait embrassé bien des préjugés de ceux qui l'employaient à présent, il avait au moins gardé quelque bon sens ; bien qu'usant de tous les ménagements qu'il devait à un ancien favori dont l'influence pouvait toujours être redoutable, il répondit au sujet de l'arrestation : « Vous pouvez sans doute juger mieux que moi du bon effet que cette mesure pourrait avoir en Italie ; quant à son importance dans la situation générale des affaires, je persiste à croire qu'elle ne serait pas en proportion avec les efforts employés... Jugez vous-même, ajoutait-il, si cet éclat ne serait pas plus nuisible qu'utile. Dans tous les cas, il est

certain que le concours des ministres des autres puissances serait indispensable. » En style diplomatique, c'était un désaveu, et Blacas, qui avait si fort poussé à l'éclat, se retrancha, pour retirer sa demande, derrière la nécessité d'éviter cet éclat. Consalvi proposa alors d'imposer à Lucien quelques conditions auxquelles on lui permettrait d'habiter Viterbe ou Canino. En attendant, on s'efforça de pratiquer des intelligences dans sa maison, mais elles permirent seulement d'apprendre que depuis les derniers événements de Naples, le prince ne parlait, du moins devant le monde, que de choses absolument étrangères à la politique. On sut par le même canal qu'il avait fait venir de Rome à Viterbe tous ses instruments d'astronomie, excepté son *cercle répétiteur* et son grand *télescope de réflexion*, mais quels que fussent ses silences, ses actes et ses déclarations, M. de Blacas ne désarma pas. Battu en mai, il revint à la charge en août : « Je persiste à penser, écrit-il, que le séjour de Lucien en Italie est dangereux et que son arrestation ou son expulsion des États romains serait très utile. Au reste, il me semble que, dans les circonstances actuelles, tous les membres de la famille Buonaparte devraient être envoyés dans le nord de l'Europe. » Il revint à la charge le 26 septembre sans être plus heureux : M. Pasquier lui répondit que « les inconvénients du séjour de Lucien hors de Rome touchaient bien plus l'Autriche et le Pape lui-même que la France ;

que c'était donc à la cour de Vienne à provoquer les mesures que l'on aurait à prendre vis-à-vis de lui, si le Pape ne croyait pas pouvoir en prendre pour son propre compte. » Suivait la défense d'intervenir directement ni isolément.

Lucien put donc penser que, pour quelque temps du moins, cet homme qui lui avait voué une si basse inimitié le laisserait en repos. Alexandrine ne manqua point d'attribuer à l'intervention de l'empereur de Russie auquel elle s'était adressée par le canal de M. de Nesselrode, un répit qui était dû seulement au bon sens et à l'esprit de justice de M. Pasquier. N'eût-on point appris, si l'on avait recueilli des informations sérieuses que Lucien était presque complètement sans ressources. A bout d'expédients il avait supplié Madame de lui acheter sa campagne de la Ruffinella qu'il avait vainement tenté de vendre à des étrangers; Madame avait pleuré en recevant la lettre de son fils et elle semblait alors (24 septembre) presque disposée à céder; mais, trois jours plus tard, elle revint, discuta, parla des hypothèques, du manque de garanties; enfin elle refusa positivement disant qu'elle ne voyait là qu'une propriété d'agrément, que sa vie était trop triste pour qu'elle se permît des dépenses de luxe; quelques jours plus tard en dernière analyse elle allégua qu'elle réduirait ainsi « les ressources nécessaires pour diminuer les souffrances de Napoléon ». Lucien en fut réduit à vendre les meilleurs des tableaux qui lui res-

taient : c'étaient la *Madone aux Candélabres* de Raphaël, le *Christ* de Michel-Ange, la *Sainte-Cécile* du Guide. De ces tableaux justement célèbres qui provenaient de la collection Borghèse, il demandait vainement 13.000 écus romains ; il ne pouvait en trouver 8.000 de la *Madone* seule. Pourtant il mariait sa fille Lætitia, à peine âgée de seize ans, à un gentilhomme irlandais catholique, d'ancienne famille, M. Thomas Wyse[1]. Madame, Pauline et Louis avaient tout fait pour lui faire différer, au

[1] La famille Wyse remonte, selon quelques auteurs, à William Gwyss, Wyse ou Wise, vivant en 1106 à Creston au comté de Cornouailles ; elle s'est partagée en deux branches, dont l'une, celle qui nous occupe, se fixa au comté de Waterford en Irlande, dans la seconde moitié du XII^e^ siècle, et y posséda le manoir de Saint-John et de Bally-na-Courty. Elle subit sous Cromwell la persécution pour la religion et se releva à la Restauration. Son attachement à sa foi explique seul qu'elle n'ait point été agrégée à la Chambre des Lords. Thomas Wyse, l'époux de Lætitia Bonaparte, était le douzième seigneur héréditaire de Saint-John. Il fut en 1830 membre du parlement pour Tipperary, de 1838 à 1847 pour la cité de Waterford, député lieutenant pour le comté de la Reine, puis lord de la Trésorerie (1839-1841), sous-secrétaire du bureau de contrôle de l'Inde (1846), membre du Conseil privé (1849), ministre plénipotentiaire en Grèce (14 février 1849), commandeur de l'Ordre du Bain. Il mourut à Athènes le 15 avril 1862, laissant de son mariage avec Lætitia Bonaparte cinq enfants, savoir :

1° Napoléon-Alfred Wyse, 13° seigneur héréditaire de Saint-John l'Evangéliste et 26° de Bally-na-Courty (1822-1895).

2° William-Charles Wyse, capitaine d'artillerie au service anglais, d'où postérité anglaise.

3° Marie-Studolmine-Lætitia, mariée : 1° à Frédéric Solms, 2° à Urbain Rattazzi, 3° à Luis de Rute ;

4° Adeline, mariée au général Turr.

5° Louis-Lucien-Napoléon, l'explorateur de l'isthme de Panama et le promoteur du canal international, officier de marine français, d'où postérité française.

moins de quelques mois, ce mariage prématuré; ils n'avaient rien obtenu. Le mariage de ses enfants était passé au premier rang de ses préoccupations et l'occupait tout entier; il prétendait unir son fils aîné Charles à Zénaïde, fille du roi Joseph, et, assurait M. de Blacas, il méditait le mariage du second avec Napoléon Baciocchi. Ce second fils, Paul, avait alors douze ans, ce qui rendait l'avis peu croyable; la vérité était qu'il avait poursuivi à la fois deux projets pour le même Charles, un avec Napoléon dont l'idée ne sembla point accueillie chaudement par Baciocchi, un avec Zénaïde dont le projet venait de Joseph et avait toutes chances de réussir. M^me^ Lucien sollicita l'autorisation de mener ses enfants à Bruxelles pour y voir Julie et Lucien lui-même obtint du gouvernement de Louis XVIII la permission éventuelle de se rendre avec son fils aux États-Unis.

Ainsi à Rome, la vie qui, grâce au Pape, s'annonçait tranquille pour les Bonaparte, avait été constamment troublée par la surveillance tracassière de M. de Blacas et il faut l'avouer par les frasques de Lucien. Si Lucien n'avait point été agité par cette « instabilité » devenue chez lui maladive, les inquiétudes des Bourbons — ceux de France comme ceux de Sicile — auraient fini par s'apaiser; mais, ne trouvant plus à faire d'opposition à Napoléon, Lucien en faisait à sa mère, à son oncle, à sa sœur, à lui-même, et, changeant de projet à tout instant, faisant sonner son titre de

prince romain, introduisant chaque jour des demandes, imaginant des établissements, il faisait croire qu'il avait des desseins lorsqu'il avait seulement des fantaisies, et il entraînait pour tous les siens, même pour l'inoffensive Pauline, de continuels désagréments ; ce qui en faisait l'aigreur, ce qui rendait insupportable l'espionnage dont chacun se sentait entouré, c'était la haine de Blacas. S'il rencontrait les enfants de Lucien, « son sang bouillait et il eût voulu en faire justice ». Les Alliés, lorsqu'ils avaient rétablit le roi Très Chrétien sur son trône avaient exigé que M. de Blacas disparût de l'administration. Il avait accepté l'ambassade près le Saint-Siège en vue d'abolir le Concordat de Bonaparte et d'y substituer une convention de sa façon. A Rome il trouva peu d'accueil ; en France ce fut la révolte presque universelle. Là encore les Bonaparte triomphaient. M. de Blacas en conçut contre eux une de ces haines déshonorantes et qui, faute d'être sanguinaire, s'usait en misérables tracasseries. D'un homme qui, ayant émigré, aurait pu avoir souffert de l'exil, ces procédés étaient encore plus abjects. Son attitude vis-à-vis des Bonaparte de Rome annonçait ses persécutions contre le Bonaparte de Sainte-Hélène : elles ne manquèrent point.

* * *

Placés hors de la surveillance des ministres des Hautes Puissances Alliées, ne dépendant que d'un

seul gouvernement, n'ayant affaire qu'à l'empereur, à Metternich et à des agents généralement bien nés qui n'éprouvaient contre eux aucune haine personnelle et dont les chicanes n'eussent point été tolérées, les membres de la Famille qui avaient été internés en Autriche se trouvaient en meilleure posture que ceux qui avaient demandé un asile au Saint-Siège.

Depuis qu'elle était rentrée à Trieste, Elisa semblait parfaitement heureuse. « Notre intérieur est parfait, écrivait-elle à Pauline le 17 mai 1817 ; notre maison ne forme qu'une seule famille. Ce sont des avantages que nul ne peut m'enlever, car je ne les dois qu'à moi-même et à ma philosophie. »

Sa philosophie n'était point telle qu'elle oubliât ce qu'elle avait été et qu'elle s'abstînt de le revendiquer. Lorsque le marquis de Lucchesini, qui avait si fortement sollicité les dignités de la cour lucquoise et qui devait tant aux bontés d'Elisa — sans parler des agréments qu'y avait trouvés son fils et de la façon dont il s'en était payé — lorsque l'ancien favori du roi de Prusse, l'ancien ministre de Prusse à Paris publia son curieux livre : *Della Confederazione di Reno*, il ne se souvint de celle qui s'était rendue sa bienfaitrice que pour exhumer une sotte épigramme qui avait couru l'Italie au temps de la chute de l'Empire. On prétendait que, en montant sur le trône de Piombino, Baciocchi avait échangé le nom de Pascal qu'il avait reçu au

baptême pour celui bien plus noble de Félix. Il paraît qu'en argot Pasquale veut dire tourmenté, chagriné, et l'on disait :

Quando eri Felice eravamo Pasquali
Adesso che sei ritornato Pasquale saramo Felici [1].

Cela n'était pas bien méchant ; mais Elisa protesta et sa protestation, toute écrite de sa main, vaut d'être retenue aussi bien pour ce qu'elle exprime que pour ce qu'elle fait penser. « M. le marquis de Lucchesini, écrit-elle, a mis en note dans son ouvrage que le prince Pascal Baciocchi, beau-frère de l'Empereur Napoléon et sa sœur Marianne Baciocchi avaient été nommés princes de Lucques et que, à leur avènement, ils avaient pris le nom de Félix et celui d'Elisa. C'est tout ce que le marquis de Lucchesini a trouvé à dire sur ces princes à la cour desquels il a brigué et obtenu la place de grand maître. Quand on écrit l'histoire, il faut tâcher de dire au moins la vérité. » Et la princesse explique alors que, pour le nom d'Elisa, on le lui donna en 1790 lorsque Napoléon la retira de Saint-Cyr (ce fut à la vérité en 1792) et la ramena en Corse pour éviter une confusion de nom avec une vieille tante nommée Marianne qui vivait dans la maison ; quant à Baciocchi, il s'était constamment appelé Félix. « Il est vrai de dire,

[1] Quand tu étais Félix nous étions Pascalés (tourmentés),
A présent que tu es redevenu Pascal nous serons Félix (heureux).

ajoute la princesse, qu'en 1805, lorsqu'une députation des principaux habitants de Lucques firent la demande à l'Empereur Napoléon de leur donner pour princes sa sœur Elisa et son mari, ils donnèrent au prince Baciocchi le prénom de Pascal. On ignore d'où cette erreur a pu provenir. » Mais les princes ne manquèrent pas de protester, d'abord près de l'Empereur, puis devant le Conseil d'État. « Et jamais le prince n'a signé d'un autre nom que le sien, de Félix Baciocchi. Au reste, ajoutait la princesse, on ne voit pas quel mérite il y avait à s'appeler plutôt Félix que Pascal et il semble que le ridicule que l'auteur a voulu imprimer sur les princes rejaillit tout entier sur lui. »

Ainsi s'expliquait-elle et prouvait-elle qu'il n'est pas besoin d'être né prince pour n'avoir rien oublié ; mais si telle était en réalité *sa philosophie*, elle n'en croyait rien montrer. Elle paraissait satisfaite par les agréments d'argent qu'elle devait à Metternich. Il lui avait restitué sa fortune privée, il avait réglé à son avantage ses différends avec les Lucquois, il l'avait mise sur un pied supérieur à tous ses frères et sœurs. Elle appliquait, il est vrai, à l'administration de ses biens, l'intelligence qu'elle avait montrée jadis dans l'administration de ses États et elle ne négligeait rien pour les accroître. Elle n'avait point perdu de vue que l'Empereur avait formé une partie de la dotation de sa fille de biens situés dans les États de Parme. Le gouvernement provisoire d'Autriche

les avait séquestrés. Dès que Marie-Louise eut pris possession de son duché, elle fut saisie des réclamations d'Elisa qui envoya à Parme son neveu le colonel de Rossi pour traiter avec le ministre et mettre fin à une affaire qui depuis trois ans était en suspens. « S. M. l'Empereur d'Autriche, disait-elle, a daigné conserver aux Français les dotations qu'ils avaient dans ses États, votre souveraine sera-t-elle moins juste que son auguste père et serait-ce ma fille qu'elle voudrait frustrer de sa dot? J'augure trop et de la justice et de la bienveillance que Sa Majesté a eue pour ma fille pour ne pas me persuader qu'elle la favorisera autant que possible, si la situation des finances de ses États ne lui permet pas de tout restituer. » Ainsi s'y prenait-elle adroitement, ménageant ses prétentions et arrivant toujours à tirer quelque chose.

Il lui fallait de l'argent pour réaliser certains projets qu'elle avait formés et qui, en lui procurant un grand état territorial et une situation à part en Istrie, eussent servi de plus à garantir qu'elle n'avait nulle intention de quitter l'Autriche. Elle avait jeté son dévolu sur les biens comtaux (*Cassische*) d'Aquilée, mais ils valaient plusieurs millions. Pour en réunir deux, Elisa pensa à vendre une partie de sa bibliothèque, des bijoux, quelques autres propriétés, mais il lui manquait encore 300.000 francs. Elle les demanda à Madame (23 octobre 1817) : « Vous savez, ma chère maman, lui écrivit-elle, quelle réserve j'ai observée durant mon

séjour en Allemagne. J'aurais préféré vivre de la vente de mes diamants et de mes perles plutôt que d'attrister votre cœur, mais à présent je m'adresse à vous en toute confiance, car je connais trop bien votre bonté pour moi pour craindre un refus. » Madame, qui savait fort bien que, si elle cédait à chacune des demandes de chacun de ses enfants, elle mourrait sur la paille, avait à présent un excellent prétexte pour refuser et elle ne manqua point, le 14 octobre 1817, de l'alléguer. « Dans les jours heureux elle avait pour tous ses enfants la main ouverte », mais maintenant, il ne lui était resté seulement qu'un état très médiocre et, comme sans doute, bientôt, elle devrait partir dans un autre hémisphère, elle était obligée de réserver sa petite fortune. Elisa connaissait assurément par les journaux la situation de son frère. « Vous ne devriez pas oublier, ajouta Madame, que je suis prête à m'enlever tout agrément pour le cas où celui auquel je dois tout aurait besoin de mon aide. Puis-je avoir le cœur assez endurci pour mettre mon argent en biens fonds. »

Elisa n'insista pas, mais c'est que l'offre de deux millions avait paru insuffisante aux propriétaires et que le gouvernement autrichien ne se souciait point à ce moment que la comtesse de Compignano achetât des biens si voisins de l'Italie ; quelque confiance qu'elle eût prise en elle, la police semblait convaincue que, comme ses parents, Elisa entretenait des relations avec l'Amérique et avec Sainte-Hélène : en réalité elle n'avait de corres-

pondances — et combien rares ! — qu'avec sa mère et les Bonaparte de Rome, avec Catherine et Jérôme et avec Julie. Elle avait arrangé sa vie sur un pied de grand luxe et sa fortune était assez grande pour que, ayant, sans se gêner, prêté à Jérôme 200.000 francs qui étaient placés à Livourne, elle eût acheté à Trieste la superbe résidence d'un Grec appelé Psara, général dans l'armée russe, dont elle fit une merveille d'élégance ; et encore, que, à défaut des biens d'Aquilée, elle prétendît acheter la Villa-Vicentina, à la frontière du Cercle de Goritz et à l'embouchure de l'Isonzo. Pour qu'elle pût y résider il fallait que le gouvernement l'eût prise singulièrement en faveur. A Villa-Vicentina, elle serait hors de la surveillance de la police et de plus fallait-il qu'on lui permît d'aller librement de Trieste à la villa où, disait-elle, elle désirait mettre ses enfants pour leur donner le goût de la campagne. Mais elle avait tout le monde pour elle; le gouverneur, le comte Chotek, qui disait que la police ne manquerait pas d'informations plus adroitement acquises, que l'achat d'une telle terre était la meilleure preuve des intentions de la comtesse et que sa conduite par ailleurs ne donnait lieu à aucune inquiétude. Metternich et Sedlintzki approuvaient. L'empereur donna sa décision le 13 juillet 1818 : « J'approuve votre avis qu'on surveille la comtesse de Compignano avec adresse et prévoyance, qu'on aille au-devant de ses demandes avec agrément et politesse. »

Avec beaucoup d'argent, une sorte de liberté, un cercle d'amis tels que Arrighi, le duc de Padoue, qui était son proche parent, les Maret et surtout Fouché et sa famille, il y avait encore de beaux jours, d'agréables soirées et, si l'on en croit la chronique, des nuits heureuses. Elle aurait souhaité seulement que Jérôme obtînt de la rejoindre. Avant qu'il vînt en personne, elle alla passer quelques mois près de lui aux eaux de Baden et à Carlsbad où elle se trouva réunie à la comtesse de Possé et d'où elle put faire visite à Louis qui prenait les eaux de Marienbad. Plus tard, à la fin de l'année, Jérôme et Catherine la rejoignirent à Trieste et elle se promit de leur société des agréments infinis. Tout semblait lui réussir. Elle avait vendu à l'ancienne reine d'Étrurie, devenue duchesse de Lucques, la villa qu'elle avait fait construire aux bains de Lucques, au lieu dit de Borsena. L'arrangement qu'elle avait pris avec elle ne lui rapporta pas moins d'un million et demi de francs. Elle se trouva dès lors assez riche pour acheter les biens qu'on ne l'avait pas ci-devant autorisée à acquérir. Metternich disait que sa vie retirée et son extrême réserve devaient lui mériter d'être bien traitée. Seulement la surveillance à laquelle elle était soumise l'irritait. Le propre des autorités inférieures est la taquinerie tyrannique. Sur des questions telles que d'une loge au théâtre, on s'évertuait à la contrarier. La patience lui échappa à la fin, car, disait-elle, « rien ne flétrit le cœur à ce point ». Elle voulut quitter

Trieste, s'établir dans les États pontificaux. « Malgré les grands sacrifices que j'ai faits pour mon installation à Trieste, écrivait-elle, je laisserais tout sans regret, car quel sacrifice n'est pas payé, et au delà, par le repos de toute la vie. » Au moment où Metternich recevait cette lettre toute satisfaction lui était donnée, en sorte qu'elle pouvait croire qu'on l'avait ainsi traitée par crainte qu'elle ne quittât l'Autriche, aussi lui fut-il répondu d'un ton très sec que l'on ne demanderait nullement au Pape de la recevoir ; on lui fit sentir qu'elle était bien heureuse d'avoir obtenu, au lieu de Brünn, Trieste qu'elle ne pouvait quitter sans l'assentiment des puissances.

Ramenée par cette leçon à une plus juste appréciation des choses, elle partagea son temps entre Campomarzo à Trieste et sa terre de Villa-Vicentina, près d'Aquilée, où elle entreprit des fouilles et toutes sortes de travaux. Il fallut meubler la maison, tracer et aplanir les allées, mettre toutes choses en état. Elle s'y prêta avec une grâce aimable. Ainsi écrivait-elle à celui qu'elle avait chargé de l'installation prochaine : « Ce n'est qu'en exécutant des travaux qu'on s'aperçoit des inconvénients. Ainsi remédiez-y tout à votre aise, sans vous inquiéter du qu'en dira-t-on qu'il faut mépriser. Ne vous tourmentez pas si vos travaux vont lentement, je sais très bien attendre quoique vous ayez l'air d'en douter ; soyez persuadé que je n'attribuerai jamais aucun retard à votre négligence. L'essentiel est de ne pas se faire de mauvais sang et de se bien porter

pour faire enrager ceux qui ne nous aiment pas. »

Malgré qu'il y eût presque constamment assez grande compagnie autour d'elle et que les complaisants abondassent, elle ne s'était point mise à un ton de cour; elle admettait avec condescendance un air de familiarité où le diable ne perdait rien : un habitué écrit : « Je suis venu rafraîchir ma tête et mes idées dans cette délicieuse campagne; nous célébrerons à la fois la Pentecôte et une fête de famille où régneront la gaîté, la simplicité et l'abondance. Notre bonne princesse, qui se plaît beaucoup au milieu de ses paysans, a choisi cette époque pour doter un couple pauvre mais honnête. Les dames de sa maison ont fait le trousseau de la mariée. On a de plus acheté écuelles, lit et bahut et le tout se termine par une galimafrée et par des danses frioulanes les plus comiques du monde. » L'été passa ainsi dans « cette campagne délicieuse au fond du Frioul ». La princesse s'y trouvait si bien à son goût que, malgrè le bienfait qu'elle avait tiré des eaux de Baden près Vienne et de Carlsbad, elle ne voulut point y retourner, et en dépit de son médecin Verdoni, prétendit les remplacer par les bains minéraux pris à Monfalcone près de Trieste. Ces bains sont situés dans un marais. « L'air y est fort malsain et lorsqu'on ne prend pas la précaution de rentrer une demi-heure après le coucher du soleil, il est connu qu'on y gagne la fièvre. » Villa-Vicentina étant à quelques milles de Monfalcone, la princesse partait de

bonne heure et revenait en plein soleil ou bien trop tard « Les transpirations arrêtées, des courses rapides et fatigantes amenèrent une fièvre qui devint bientôt « putride et bilieuse ». Elle y succomba le treizième jour. Baciocchi, Jérôme, Catherine, Fouché, lui rendirent à son lit de mort des soins empressés. Elle n'avait que quarante-trois ans et huit mois (7 août 1820).

Elle laissait deux enfants, une fille de quatorze ans[1] et un fils de six[2]. Sa fortune était considérable, près de quatre cent mille livres de rente, « sans ce qu'elle a laissé, écrit Catherine, de bijoux, objets d'art et nippes ». Mais Baciocchi, sur lequel la Famille avait une opinion unanime, n'acceptait point de conseils ; il refusait de sauvegarder les droits de ses enfants ; il était dominé entièrement par une femme « qui le menait comme la princesse le menait ». Sous cette impulsion et, ajoute Cathe-

[1] Napoléon-Elisa, née au château de Marlia le 3 juin 1806, morte au château de Korn er-Honet (Morbihan) le 3 février 1869, mariée à Florence en 1825 au comte Philippe Camerata Passionei de Mazzoleni, séparée en septembre 1832. Elle n'eut de ce mariage qu'un fils Napoléon-Charles-Félix-Antoine-Baptiste comte Camerata, né le 20 septembre 1826, mort à Paris par suicide le 4 mars 1853. On sait que la comtesse Camerata, appelée sous le second Empire *La Princesse Baciocchi* et admise dans la Famille civile de l'Empereur, marqua dans l'histoire napoléonienne par son intervention près du duc de Reichstadt. J'ai apporté sur cet épisode des documents inédits que j'ai publiés d'abord dans la *Revue de Paris*, puis dans le volume intitulé *Jadis et aujourd'hui*, deuxième série, page 26 et suiv.

[2] Frédéric-Napoléon, né à Codroipo près d'Udine le 10 août 1814, mort à Rome des suites d'une chute de cheval le 7 avril 1833.

rine, sous celle de Planat, il s'éloigna complètement des Jérôme. « Ainsi, écrit un an plus tard Catherine à Joseph, établis dans la même ville, nous vivons ensemble comme si nous étions à mille lieues les uns des autres. Nos maisons n'ont plus aucune communication entre elles. »

Bientôt reniant les Bonaparte auxquels il devait tout, Baciocchi sollicita des Hautes Puissances Alliées l'autorisation de résider dans les États pontificaux. « La mort de ma femme, écrivit-il, ayant rompu presque tous les liens qui m'attachaient à sa famille, il me semble que ma position doit changer et que je suis en droit de réclamer ma liberté. » Grâce à Son Excellence M. le comte Pozzo di Borgo « son compatriote et son ancien ami, » il obtint la permission de passer six mois de l'année à Bologne et il s'y fixa définitivement lorsqu'il eut vendu à Caroline Villa-Vicentina.

*
* *

Dans quelles conditions Caroline apprit-elle la mort de ce mari dont elle avait tant de fois dû être excédée et qui avait si fort contrarié la fortune qu'elle avait si habilement édifiée. Liée à lui par une union qu'elle ne songeait pas à rompre, par une postérité qu'elle aimait comme il l'aimait, elle s'était efforcée constamment de tirer pour l'association le meilleur parti de son unique qualité : la bravoure et l'entrain du champ de bataille; elle

s'était employée sans relâche à le sauver lorsque, pour quelque frasque, il avait encouru le courroux de son impérial beau-frère. Elle le couvrait, mais par quels moyens et au prix de quels efforts ! Qu'elle suivît en même temps des desseins personnels pour l'agrandissement de la fortune commune et qu'elle n'introduisît point son mari dans les secrètes pratiques que lui inspiraient son génie et son tempérament, l'on n'en saurait douter, mais le pacte qu'elle avait formé avec lui ne comportait pas la fidélité. Elle se proposait pour but l'avancement de son ménage et de la postérité et elle ne le perdait jamais de vue même aux moments où elle paraissait le moins y penser ; le don qu'elle faisait d'elle-même, bien qu'elle le considérât justement comme une suprême récompense et un moyen d'assurer des attachements définitifs, n'étant jamais de sa part qu'un prêt dont elle se réservait de fixer l'échéance. Nulle comme elle pour rompre une liaison ou la dénouer ; mais où elle trompe le plus ardemment son mari, elle ne cesse pas de travailler pour la raison sociale. Quelque dévouement qu'elle ait éprouvé ou plutôt simulé — car à quoi est-elle dévouée hormis à elle-même — elle n'en a plus souci dès que son intérêt est en jeu : ainsi son frère et la France. Aussi quand, ayant pris son parti, s'étant jetée franchement à l'alliance autrichienne et l'ayant embrassée dans toutes ses conséquences, elle voit son mari reprendre un double jeu qui ne peut que le perdre, car il n'aura plus

affaire ici à ce beau-frère qui, s'il grogne un peu, pardonne toujours, mais à des personnages qui, médiocrement disposés déjà en faveur de leur nouvel allié, saisiront avec empressement l'occasion qu'il leur fournira de l'écraser. Caroline, décidée et formelle, ne voit de salut que dans une accession sincère et raisonnée au système autrichien substitué au français : politique qui n'est point nouvelle à Naples où les rois Bourbons désertèrent, eux aussi, quoique pour d'autres causes, le système auquel ils devaient leur trône. Les intérêts de ce côté étaient pressants et, en combinant l'alliance autrichienne avec l'anglaise, on pouvait s'assurer une stabilité fructueuse. Quelque soin qu'elle portât à se renseigner, Caroline n'avait certes rien appris de positif sur la négociation Bombelles-Blacas, ni sur l'expédition familiale que méditaient les trois branches coalisées de la Maison de Bourbon, mais cette expédition était subordonnée à la coopération de l'Angleterre et à l'agrément formel de l'Autriche. L'un et l'autre restaient encore à obtenir et en se tenant ferme dans les alliances qu'il avait adoptées, en montrant sa sincérité et en se rendant utile, Murat eût pu conjurer les desseins qu'on avait formés contre sa couronne : Caroline fit tout pour le retenir, pour lui prouver ici l'utilité de la bonne foi, la nécessité de se tenir au parti qu'on avait embrassé. Les mobiles qui entraînent Murat sont plus forts qu'elle, car dès qu'il ne craint plus Napoléon, il n'obéit

plus à sa femme. Ce fut la toujours sa dernière carte. Il se jette donc au gouffre où l'attirent sa vanité, sa jalousie et des provocations peut-être intéressées. Caroline échoue dans ses suprêmes efforts pour le retenir. C'est donc la défaite inévitable, et, fatalement, Caroline y est comprise. Elle a élevé son mari jusqu'à un trône, et lorsqu'il tombe de ce trône, elle en tombe avec lui. Vainement se débat-elle et, à force de sang-froid et de courage essaie-t-elle de pallier la déroute. La mauvaise foi anglaise lui assène le dernier coup. Quant à Murat, séparé d'elle désormais, elle ne peut lui épargner l'irrémédiable folie qui le conduit à la mort.

Certes on comprendrait qu'après cette ridicule et tragique équipée, elle le regrettât médiocrement; il a tout gâché, tout perdu, il la laisse à peu près dans la misère, elle et ses enfants. Mais elle a dans le caractère assez de noblesse pour ne point renier celui qui fut son associé dans la vie. Elle paie, avec ses dernières ressources, les dettes qu'il a faites; elle se tient solidaire et elle a conscience que, du fait qu'il a disparu, elle n'est plus rien, elle n'a plus de rôle à jouer, et à trente-quatre ans sa vie est finie. Non seulement elle ne l'accable pas, mais elle garde de lui un souvenir affectueux. Elle le défend d'avoir pris les diamants de la Couronne d'Espagne. « Il n'eut jamais, écrit-elle, d'autre défaut qu'une tête vive, une imagination exaltée. Ce malheureux défaut l'a perdu avec sa famille; mais je puis le déplorer sans en rougir et l'idée

que j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour en arrêter les funestes effets, la certitude de n'avoir rien à me reprocher adoucissent mes regrets... Je me résigne aux décrets de la Providence et sauf le dernier malheur dont je ne me consolerai jamais (exécution de Murat), je serais parvenue à me trouver heureuse. »

Elle porte fort convenablement son deuil. Elle fait venir de chez Leroy, son couturier habituel, les atours qui lui sont nécessaires à la fois pour paraître en reine et pour ne point s'enlaidir, car elle ne se soucie point qu'on la prenne pour une vieille femme [1]. A trente-quatre ans avait-elle si

[1] Doit la Reine de Naples.

20 novembre 1815

Un peignoir raz de Saint-Maure, corsage, manches doublées, ruche de crêpe au col, etc	182	francs.
Robe montante, raz de Saint-Cyr, ruche de crêpe au col.	182	—
Robe cachemire de France, corsage grec, garniture d'effilé soie noire, deux rangs de franges en haut et en bas des manches, cordelière de soie.	424	—
Guimpe de crêpe noir	21	—
Robe de crêpe noir doublée de Florence, garnie de rubans de crêpe.	172	—
8 a. Levantine noire à 9 fr. 75.	78	—
8 a. Reps noir à 14 francs	112	—
8 a. Grenadine à 14 francs.	112	—
4 a. 1/2 Etoffe de laine à 18 francs.	72	—
Un schall long, cachemire noir de France	250	—
Une capotte taffetas, crêpe noir avec un nœud	36	—
Une toque de crêpe taffetas noir, cinq plumes.	96	—
2 bonnets de crêpe taffetas noir à 30 francs.	60	—
3 éventails en tulle, bois noir, à 9 francs	27	—
1 botte d'argentine noire.	21	—
1 botte teraspis noir.	21	—
1 botte margueriles noires en satin	18	—
Emballage.	70	—
Total	1954	francs.

grand tort et pouvait-elle admettre que, si tôt, sa vie sentimentale — et aussi sa vie sensuelle — fussent ainsi interrompues. Sa coquetterie ne pouvait se contenter avec des bonnets et des capotes de crêpe, et il lui fallait pour le soir, où elle paraissait, selon l'étiquette, dans une robe décolletée à corsage grec, garni d'effilés, — marque essentielle du grand deuil, — des fleurs noires pour sa coiffure.

Ce n'est pas qu'il y eût grande compagnie à Hainburg : les moyens que possédait la reine étaient des plus restreints, encore n'étaient-ils pas réalisés et les négociations pour la vente de quelques parties de pierres fines allaient prendre bien du temps et exiger bien des correspondances. D'ailleurs, à peine fut-elle fixée quelque part et l'eut-on appris en Corse, que, de tous les coins de l'île, volèrent vers elle des lettres, d'abord humbles, déférentes, attendries, puis, par degrés, relevées de ton, presque insolentes, enfin tout à fait grossières. De partout, on réclamait de l'argent; c'étaient des mémoires sans fin pour l'hospitalité offerte, et dont à présent on réclamait le prix au centuple, en y joignant des accessoires que le plus rusé des hôteliers n'eût point imaginés : c'étaient des bateaux qu'on prétendait avoir affrétés, des armes qu'on disait avoir achetées, des hommes qu'on assurait avoir enrôlés : tant pour les périls courus, tant pour ceux qu'on eût pu courir, tant pour s'être compromis, tant pour avoir été persécuté; et les additions montaient. Et puis il y avait les billets, par

vingtaines, et pour des centaines de mille francs, que Murat avait signés : « valeur reçue ». Que répondre à cela? D'ailleurs, certains des porteurs de billets pouvaient seuls faire retrouver ces diamants que le roi leur avait confiés comme gages de leurs créances. Pour ne pas les livrer au gouvernement de Louis XVIII, ces Corses les avaient défendus, fusil en main. Cela (entre autres causes) avait donné naissance à ce qu'on appela la guerre du Fiumorbo, où quelques bandes d'insurgés, victorieux de l'armée du duc de Rivière, tinrent tête au roi de France et ne traitèrent avec lui qu'à égalité.

Des courtiers se présentaient à Hainburg annonçant qu'ils feraient recouvrer une somme de 200.000 francs que le roi avait déposée en Corse, pourvu qu'on leur donnât quelque commission, 25.000 francs seulement. La reine paya les 25.000 francs et on ne revit plus les honnêtes courtiers.

Toutes les convoitises corses s'étaient coalisées contre l'infortunée Caroline qu'on jugeait sans défense, et qu'on croyait prodigieusement riche. En réalité, elle avait une fortune des plus médiocres : en admettant qu'elle réalisât à leur évaluation : 500.000 francs, les objets d'art qu'elle avait sauvés, elle arriverait, dettes payées, à un capital d'environ 1 700.000 francs ; jusque-là elle devrait vivre sur environ 32.000 livres de rente. Quant aux enfants, ils recevront chacun, de la succession de leur

père, 107.602 fr. 01 ; pour les quatre 430.408.05 :

Elle avait conçu l'espérance que Pauline viendrait vivre avec elle et lui apporter le concours de sa fortune, mais « la déesse des caprices » n'avait point tardé à perdre cette velléité et Caroline en avait été pour sa déception.

L'arrêté pris par la Commission provisoire de gouvernement pour lui restituer ses propriétés de l'Élysée, de Neuilly et de La Motte-Sainte-Héraye était resté lettre morte. Le gouvernement de Louis XVIII n'avait eu garde de lâcher cette proie facile, et ce n'était point Ferdinand IV qui eût rendu les biens domaniaux en échange desquels, au traité de Bayonne, avaient été cédés les biens de France. Quant aux capitaux et aux diamants, une partie avait été dissipée par Murat, une autre la plus importante emportée par Barbara, lorsque, au Pizzo, il avait abandonné le roi et ses compagnons.

Encore, par quels efforts d'intelligence, par quelle assiduité de soins, par quelle fécondité de ressources, avait été assurée cette fortune inférieure à celle d'un bourgeois honnête, avec laquelle la reine ne renonçait point à mener une sorte de train. C'est qu'elle avait gardé de sa fortune passée deux serviteurs qui l'un en France, l'autre en Autriche, allaient redoubler vis-à-vis d'elle de dévouement, consacrer à ses affaires tout leur temps et toute leur capacité : l'un était M. Bourgeois de Mercey qui, après avoir été administrateur des biens

domaniaux français dans le royaume, était entré au service de Murat et, en dernier lieu, exerçait les fonctions de secrétaire des commandements de la reine. Il résidait à Paris et c'était lui qui répondait aux réclamations, suivait les négociations, menait les procès, entretenait une correspondance immense, tant avec la reine — et plus tard avec ses enfants — qu'avec l'homme chargé en premier lieu de la défense de ses intérêts.

Cet homme qui, avec une abnégation admirable, devait s'efforcer à rétablir cette sorte de fortune, à couvrir des fantaisies parfois excessives, à procurer à la maison une apparence respectable c'était Francesco Macdonald, ancien ministre de la Guerre à Naples.

Tant de légendes ont pris cours à son sujet qu'il n'est pas inutile de résumer brièvement sa carrière. D'un rameau de la même famille que le Macdonald, qui fut maréchal d'Empire, Francesco Macdonald était né à Pescara, le 19 février 1776, de Giuseppe Macdonald, adjudant major au régiment du roi et de Marie-Louise Molloy. Son grand-père Michel avait été lieutenant-colonel d'un régiment au service de Toscane; son père mourut lieutenant-colonel du régiment « Messupia » au service de Naples. Francesco, ayant perdu son père en 1783, sa mère en 1790, fut élevé à l'Académie militaire et fit ses débuts, d'abord comme cadet puis comme lieutenant dans le régiment Royal-Napoli, au siège de Toulon. A son retour,

il fut compris, durant dix-huit mois, dans les gardes royales de nouvelle formation, mais il en fut chassé pour mauvaise conduite et il retourna à son régiment ; il se rallia à la Parthénopéenne et lors de la chute de cette république, il s'en vint en France où il fut envoyé à Dijon comme capitaine dans la légion Italique. Il prit part à la campagne de 1800 sous les ordres de Brune. De là, il passa au service de la Cisalpine, devint aide de camp du ministre de la Guerre, puis directeur du dépôt de la Guerre et secrétaire de l'Académie militaire. Après 1806, il entra au service de Joseph, roi de Naples, en qualité de chef de bataillon du génie, et se distingua dans cette rude campagne de Calabre si fournie d'admirables actions de guerre. Employé à des services de fortifications, il demanda à faire la guerre et sollicita en 1811 le commandement d'un régiment d'infanterie nouvellement levé sous le nom de Royal-Africain (7e d'infanterie). Il fut versé dans la garnison de Dantzick, puis ramené à Elbing par ordre du roi. Il prit part ainsi, dans les rangs français, à la campagne de Saxe et, à Dresde, fut promu maréchal de camp par Murat, officier de la Légion par l'Empereur. Il revint alors à Naples, et fut employé, d'abord dans la division Carrascosa, puis dans la division d'Ambrosio, au blocus d'Ancône. Sa brigade fut celle que le général Barbou attaqua vigoureusement pour punir la trahison de Murat. Nommé ministre de la Guerre le 31 mars 1814, il

fut décoré de la commanderie de Saint-Léopold et reçut ainsi une des quatre décorations que l'empereur d'Autriche avait envoyées à Murat pour être décernées aux officiers qui se seraient le plus distingués dans la guerre contre les Français. Nommé lieutenant-général le 21 août, il fit tous ses efforts pour empêcher la guerre contre l'Autriche dont, pourtant, sur une parole presque insultante du roi, il dressa le plan. Abandonnant son portefeuille pour défendre le poste de San Germano, il fut nommé, le 8 mai, dignitaire des Deux-Siciles avec une baronnie de 300.000 francs, il combattit encore vigoureusement à Mignano, puis, avec Agar comte de Mosbourg, Zurlo et David Winspeare, il accompagna la reine sur le vaisseau anglais qui la conduisit à Trieste. Dès lors il ne la quitta plus et jusqu'à sa mort en 1837, il se dévoua, au milieu d'orages et de désagréments sans nombre, à tenir la maison, à administrer la fortune, à réparer les brèches, à prévenir ou à dissimuler les folies, à élever les enfants, à ménager le mariage des filles, à couvrir les frasques de l'aîné des garçons, très souvent par surcroît obligé de tolérer des passants qui lui étaient odieux. Macdonald, on peut en juger par son passé, n'était rien moins que gallophile, il avait très sincèrement embrassé l'alliance autrichienne, et l'on ne saurait dire que, dès lors, il subit sur ce point l'influence de la reine. Toutefois, lorsqu'il la suivit, on peut bien croire que son dévouement n'était point exclusivement politique. Elle ne

pouvait, d'ailleurs, trouver dans sa détresse un meilleur conseiller, un guide plus apte à conserver à son exil une respectabilité et une dignité.

Le bruit courut qu'elle l'avait épousé. Pourquoi faire? Elle n'était point de celles auxquelles un mariage de conscience est nécessaire pour laisser parler leurs sens. Des amants qu'elle avait eus certains pouvaient être utiles comme Junot, Metternich, d'Aure, Mier, mais ils étaient aussi des hommes vigoureux et beaux. Que fût-elle devenue si, dans cette solitude où elle était condamnée à vivre, elle n'avait pas même eu un amant de fondation. Mais de là à épouser Francesco, elle, la reine de Naples, fi donc!

Quant à Macdonald, il était trop pénétré de respect et d'admiration pour exiger, même pour désirer, un mariage qui l'eût mis — fût-ce seulement en tête à tête — à égalité avec son idole. Il la servait avec une dévotion et un empressement qu'un mariage, fût-ce de conscience, n'eût pu augmenter et pour elle, si agréable que lui fût la compagnie de Macdonald, qu'avait-elle besoin de la rendre obligatoire? N'eût-elle point pensé qu'elle eût ainsi diminué son prestige en enchaînant sa liberté? Sans doute avait-elle fait avec ses fils et Macdonald un voyage d'une quinzaine de jours en Moravie pour chercher un château aux environs de Brünn; peut-être avait-elle poussé jusqu'à Vienne pour traiter d'affaires avec Metternich et jusqu'à Trieste

pour voir sa sœur. Mais qu'avait affaire le voyage avec un mariage et quel besoin avait-elle de la bénédiction d'un prêtre pour plaire et pour qu'on lui plût. Elle avait laissé son fils Achille près de sa tante Elisa et elle avait ramené sa nièce Napoléon, « la plus jolie petite espiègle que je connaisse », écrit-elle. Et puis elle était retournée à Hainburg où elle devait seulement passer quelques mois et où elle se trouvait encore au mois d'août 1816 lorsque le chevalier Abbatucci, qui à Trieste s'était attaché à la fortune de Jérôme vint lui annoncer la prochaine visite du prince et de la princesse de Montfort.

*
* *

En quittant Ellwangen, Jérôme et Catherine s'étaient arrêtés à Augsbourg pour attendre les réponses du prince de Metternich aux lettres que le chevalier Abbatucci avait portées à Vienne. La réponse fut favorable. L'empereur consentait à la demande formée par S. A. R. la princesse de Montfort de s'établir de préférence à Gratz; il l'autorisait selon son désir et celui du prince, à passer d'abord quelques jours auprès de M^me^ la comtesse de Lipona et à attendre chez elle que leur établissement pût être mis en état de les recevoir. Et Metternich qui donnait de l'Altesse à Jérôme, de l'Altesse royale à Catherine, les assurait de ses sentiments respectueux. Ils se dirigèrent donc sur

Hainburg où Caroline tremblait à leur approche :

Cette visite fraternelle était une visite d'affaires : les 500.000 francs que Jérôme avait prêtés à sa sœur formaient à présent une partie relativement importante de sa fortune ; au mois d'avril il avait envoyé Abbatucci pour les réclamer. « Abbatucci est ici, écrivait Caroline au cardinal. Il est venu de la part de Jérôme pour ce que je lui dois ; il m'est de toute impossibilité de les payer ; je n'ai rien, absolument rien... Il me menace, si je ne paye pas, d'avoir recours aux voies judiciaires ; par le fait, je ne les crains pas ; puisque je n'ai rien, que pourrait-on me faire ? Mais, pour le public, je serais désolée qu'on en vînt à cette extrémité. » Pour l'éviter elle proposait que Madame, créancière de Jérôme pour une bien plus forte somme, mît opposition sur les 500.000 francs qu'elle lui devait ; elle insistait encore le 1er juin, pour que Madame ne manquât point de faire les oppositions nécessaires. Lorsque Jérôme put juger par lui-même des embarras qu'éprouvait sa sœur, il modéra singulièrement ses réclamations ; le 30 août, il reconnut avoir reçu de sa sœur, S. M. la reine Caroline, la somme de 200.000 francs pour acquit de la somme de 500.000 qu'il lui avait prêtée à Naples et pour laquelle elle lui avait souscrit un billet qu'il avait perdu. Si les affaires de Naples ne s'arrangeaient pas de manière que la reine eût un revenu de 500.000 francs, il n'aurait plus rien à prétendre et se trouverait satisfait avec les

200.000. Autrement, la reine lui tiendrait compte des 300.000 francs de différence.

Cela était généreux; malheureusement, sept années plus tard, Jérôme tenta de revenir sur ce noble geste; mais c'est que lui-même était totalement ruiné. Pour le moment tout alla le mieux du monde et l'on parut s'entendre à merveille. Jérôme, Catherine et leur suite s'établirent à Hainburg d'abord dans le château même, puis dans un appartement provisoire que le roi fit construire à grands frais dans une partie des bâtiments. De là ils rayonnèrent pour chercher une terre « dans cette partie, ou dans la Moravie », même dans les environs de Vienne car, écrit Catherine, « S. M. I. et R. nous a permis de faire telle acquisition que nous voudrions dans ses États allemands ». Elle était enceinte pour la deuxième fois; elle se trouvait avec son mari qui n'avait point d'occasion d'être infidèle : elle espérait se réconcilier avec son père auquel elle avait fait part de sa grossesse; elle employait comme avocate sa belle-sœur la grande-duchesse Catherine de Russie (ci-devant princesse d'Oldenbourg) qu'elle sollicitait de bien vouloir être marraine de l'enfant dont elle comptait accoucher bientôt. Cela n'était point maladroit : cette sœur chérie de l'empereur Alexandre, la confidente de ses amours platoniques et autres, de ses rêveries mystiques, même de ses projets politiques, était tombée quelque peu dans sa disgrâce, depuis qu'elle s'était attachée à épouser le prince de Wurtemberg, divorcé de cette

princesse de Bavière qui allait devenir la quatrième épouse de l'empereur d'Autriche. Mais on était en droit de penser que ce refroidissement ne durerait point. Trop de liens attachaient le frère à la sœur pour qu'ils ne finissent point par se réconcilier.

La grande-duchesse était une femme d'esprit qui avait le goût de dominer et l'exerçait avec ardeur, fantaisie et insolence. Dès qu'elle avait échappé à un mariage avec Napoléon dont elle n'avait voulu à aucun prix, il se pouvait qu'elle mît son amour-propre à se rendre utile à une cousine qui n'avait eu ni la même force, ni la même fortune. Pour maintenir le contact avec son père, Catherine n'avait pas manqué, quelque temps après son arrivée à Hainburg, de lui faire part à la fois de son intention d'acheter une terre en Autriche et de la situation intéressante dans laquelle elle se trouvait; mais son père n'eut point le loisir de lui donner de temps en temps de ses nouvelles comme elle en exprimait le vœu : il mourut le 30 octobre 1816, sans l'avoir revue. Comme il fallait à Catherine des ménagements, on ne lui apprit que le 17 novembre le malheur qui l'avait frappée : « Vous mieux qu'une autre, écrivait-elle à sa belle-mère la reine douairière, savez ce que j'ai éprouvé lors de ma dernière séparation avec lui. Je sais qu'il a daigné se rappeler de moi dans ses derniers moments »; cela lui servait de consolation. Seulement, elle était déshéritée : « Le

testament de son père portait que, ayant eu sa dot, elle n'avait plus rien à prétendre que l'héritage de sa mère, montant à 150.000 francs. Qu'était cela pour le train qu'on menait et qui restait royal! Ainsi, entretenait-on des gentilshommes qui pouvaient servir d'ambassadeurs, tel M. de Pfuhl que le prince et la princesse envoyaient à Stuttgart offrir au nouveau roi leurs sentiments de condoléance. M. de Pfuhl, ancien colonel de l'artillerie westphalienne, avait été promu à l'emploi d'aide de camp, ainsi que les colonels Berger, von Bosse et de Hamel, tous Westphaliens. De plus, fallait-il compter le baron von Linden, qui faisait fonction de ministre à Vienne, le baron von Gayl, chargé d'affaires à Paris avec Moulard et le chevalier Abbatucci qui était employé aux missions. Quant à la reine, elle avait près d'elle, sans parler de Mme de Saint-Brice, lectrice, une Mme Spencer Smith, dont les aventures dans tous les genres, même le politique, avaient été à ce point retentissantes que ce choix pouvait étonner. Née baronne de Herbert-Natkeal, fille de l'Internonce autrichien à Constantinople, elle avait épousé Spencer Smith, ministre d'Angleterre à Constantinople de 1798 à 1804, frère de l'amiral sir Sidney Smith, l'irréconciliable ennemi de la France et de Napoléon. Elle avait brodé de ses mains l'étendard que Sidney Smith arbora sur les murs de Saint-Jean d'Acre. Elle accompagna à Stuttgart son mari chargé de prêter aide et assistance à la conspira-

tion de Georges. Arrêtée à Venise en 1806 comme femme d'un ministre anglais, elle s'évada à Brescia et, après d'extraordinaires détours, elle fit naufrage sur les côtes d'Espagne, d'où elle rejoignit son beau-frère dans la Méditerranée. On la trouve ensuite à Naples et en Sicile, puis en Allemagne et sans doute en Autriche. Sa sœur, qui la suppléait souvent près de Catherine, était revêtue de hautes dignités, étant dame de la Croix étoilée et dame de l'Ordre de Malte. Elle avait épousé un comte Nicolas Attems, chambellan de l'empereur et préfet de Goritz, d'une cinquième ou sixième branche de cette maison très ancienne et très illustre.

Sur ces éléments, la plupart allemands, d'autres, français, vinrent se greffer, lorsque, au début de mars 1817, eut pris fin la cohabitation au château de Hainburg qui allait être vendu : il était temps qu'elle cessât. A lire entre les lignes une lettre que Catherine écrit à Madame mère, cette vie de famille devait être délicieuse. Catherine s'excuse de ne pouvoir s'expliquer par la poste. Il est question de gens qui soufflent la discorde, d'une affaire sur laquelle Jérôme a dû garder le silence, « ce qui a pu faire soupçonner un moment que Jérôme n'avait pas eu pour sa mère tous les égards qu'il lui devait ». « Tout le monde se porte bien, ajoute-t-elle. M. de R. est établi auprès de Caroline. Nous voyons tout, mais il y a des circonstances où le meilleur parti est de se taire, surtout là où l'on ne peut remédier. »

On arrive presque à la guerre ouverte : tracasseries d'un côté, cachotteries de l'autre : Pauline entretient de noirs desseins qu'elle ne veut point révéler, mais dont on a percé le mystère ; Caroline envoyant à Rome son nouvel intendant M. de Hautmesnil, ci-devant préfet de Lucques, trésorier du prince de Piombino et beau-père d'un des Rossi, neveu de Baciocchi, en fait un secret pour les Jérôme ; les cours se déchirent et les patrons se boudent. Les jeunes princesses sont charmantes et, même à l'ambassade de France à Vienne, on en dit beaucoup de bien, mais les fils sont, dit-on, tout à fait mal élevés. « L'aîné a parlé de s'enfuir et de s'engager dans un de ces corps de troupes irrégulières qu'on appelle Manteaux rouges. » Une humeur aventureuse le pousse qui lui fait prendre en horreur aussi bien la vie qu'il mène que les gens qui l'entourent. « Il se livre, même à table, et devant sa mère qui le souffre, à des fureurs ridicules contre la France. Ce jeune homme de seize ans à peine est déjà grand et fort comme un homme de vingt-cinq. Il dit : « Je ne suis pas « Français ; je ne veux jamais l'être ; je suis Italien, « je serait toujours Italien. Ma mère a cru, si mon « père était mort à l'armée qu'elle serait reine, mais, « aussitôt la nouvelle arrivée, je l'aurais fait enfermer « au château Saint-Elme. Elle aurait été bien là et « moi, je me serais fait déclarer roi. »

C'était un garçon précoce et indomptable, ne ménageant point les mots, prêt à tous les excès,

mais d'un courage et d'un stoïcisme incroyables. Comme il se risque presque chaque jour à des tours de force suprenants, il y attrape souvent des mauvais coups, mais il ne se plaint pas et au plus mauvais jeu, il fait bonne mine. Dans notre peuple on disait : « C'est un braque. »

Le second, Lucien, « plus grand que l'aîné a des sentiments tout français; il parle peu et dit qu'il aimerait mieux être le dernier citoyen en France que roi à Naples, ce qui irrite beaucoup son frère ».

Sauf Lucien, le personnel de la petite cour de Caroline est violemment anti-français. Peut-être sous la plume des agents diplomatiques, cela signifie-t-il d'abord anti-Bourbonien; on note les propos révolutionnaires de M. d'Hautmesnil, l'esprit de dénigrement du général Macdonald, qui voue une partie de la nation française au mépris et l'autre à l'horreur.

On ne saurait dire quel de ses conseillers détermina Caroline à acheter la terre d'Orth pour 750.000 florins (près de 1.900.000 francs); elle parvint à la vérité à la revendre d'une façon à peu près satisfaisante, mais elle avait presque simultanément acquis pour s'y établir définitivement le château et la terre de Frohsdorf, ce château qui devait abriter plus tard le dernier représentant de la royauté traditionnelle. Le château qu'elle avait payé 400.000 florins exigeait un grand train; la terre rapportait à peine 20.000 francs et le prix était

d'un million; il fallait y faire figure, malgré qu'on fût, à bon droit, inquiet du lendemain : l'exemple que donnait Jérôme était pour justifier toutes les prodigalités qui, près des siennes, semblaient raisonnables.

Las du séjour à Hainburg, Jérôme et Catherine cherchaient à acquérir une terre où ils pussent s'établir. Le roi de Wurtemberg avait fort insisté sur l'avantage qu'ils trouveraient à se fixer dans ses États, mais Jérôme ne s'en souciait aucunement. « Nous sommes décidés pour le moment à rester en Autriche, écrivait Catherine à Madame, le 6 février 1817, nous cherchons à cet effet à faire l'acquisition d'une terre aux environs de Vienne. Notre fortune ayant considérablement diminué, nous restant à peine en ce moment de 80 à 90 mille livres de rente placées, nous devons mettre la plus grande économie dans notre existence et même Jérôme ne pourrait faire l'achat d'une terre quelconque si Elisa n'avait eu la bonté de lui prêter deux cent mille francs qu'elle avait placés à Livourne. » Cette terre qu'on acheta ce fut Wald, qui appartenait au comte Fuchs. « Mon mari, écrit Catherine, acheta Wald puisqu'on lui assurait qu'il plaçait son argent à six pour cent. » Mais Wald n'était pas habitable. Il fallait mieux : « L'affaire à laquelle on donna le plus de suite, écrit Catherine, fut celle de Grainburg; nous y allâmes et fûmes frappés de trouver, au lieu du plus beau château de l'Autriche, comme on

nous l'avait assuré, un château antique et vaste qui demanderait des sommes énormes pour être rendu habitable et sans grand'route pour y arriver. Ceci changeait entièrement nos plans et nous décidâmes que l'achat de Grainburg serait subordonné à celui d'une acquisition d'agrément aux environs de Vienne, projet auquel on ne pouvait faire aucune objection. » Les intermédiaires et les gens d'affaires se donnent un mouvement extraordinaire pour enlever la signature ; ils vont si loin que Jérôme en prend ombrage et se refuse à conclure.

Il pense alors à s'établir à Presbourg et il fait adresser à cet effet une demande au gouvernement autrichien par le ministre de Wurtemberg, sans avoir obtenu préalablement l'agrément du roi son beau-frère. Il a choisi Presbourg de préférence à toute autre ville « parce qu'il n'y a, écrit Catherine, ni gouverneur civil ni militaire dont le contact pourrait nous occasionner des désagréments ». Le gouvernement autrichien fut sans doute d'avis que la surveillance ne serait point assez exacte et il refusa l'autorisation. Mais Jérôme n'avoua point un tel motif : il préféra alléguer que, à Presbourg, le prix des maisons était beaucoup trop élevé.

La chasse aux châteaux recommence autour de Baden et de Neustadt : on va voir Inzersdorf à une demi-lieue de Vienne, sur la route de Laxenbourg ; le site est charmant, le château est joli, tout convient sauf la proximité de la résidence impériale. On fait demander si l'empereur y voit

des inconvénients; il répond, assure-t-on, qu'il n'en trouve aucun; l'affaire ne manque qu'à cause du prix.

Là-dessus, un banquier de Vienne, nommé Herz, leur fait proposer une propriété appartenant au prince Stahremberg et sur laquelle il a fait des prêts importants. « C'est la seigneurie d'Erlau, possession charmante, à deux lieues de Vienne, qui réunit l'utile à l'agréable... Cet achat, écrit Catherine au roi son frère, a dû se faire brusquement et très secrètement puisque nous nous sommes vus dans la nécessité de quitter Hainburg les premiers jours de ce mois... Le secret a été commandé pour éviter d'être trompés comme l'a été ma belle-sœur. » Aussitôt le contrat signé, Jérôme, paraît-il, fit prévenir le prince de Metternich « par un officier de sa maison ». Le prince, dit Catherine, « ne fit aucune observation contraire. »

On s'était installé le 30 avril. Le 1er mai, le prince de Metternich fait appeler le ministre de Wurtemberg; il lui déclare qu'il désapprouve cette acquisition et il met en avant mille considérations politiques. « Il est vrai qu'Erlau se trouve dans le voisinage de trois châteaux impériaux, mais si écarté des routes qu'il faut, écrit Catherine, venir nous y chercher pour pouvoir le rencontrer. » Si, avant d'acheter, on avait su, mais c'est fait. Et indépendamment des 100.000 florins d'achat, dont certes on ne retirerait jamais la moitié si l'on était obligé de revendre, que dire des frais de démé-

nagement, de l'impossibilité de trouver une autre terre? Car, pour Wald, « le prince et moi, dit Catherine, nous ne voulons sous aucun prétexte nous enterrer au milieu des bois et aggraver par là le malheur de notre position ».

Il faut donc que le roi de Wurtemberg s'exerce au rôle de sauveteur que remplissait Napoléon et qui, pour l'instant, est vacant. On a donné à Jérôme quarante-huit heures pour partir; à grand'peine, il obtient six jours de sursis; il expédie Abbatucci à Metternich qui est inexorable et, avant que son beau-frère ait pu intervenir, il lui fait déclarer par la reine qu'ils renoncent à Erlau et qu'ils bornent leur ambition à Trieste. Douze jours plus tard, c'est encore changé. Le baron de Braun, propriétaire de la terre de Schönau, dans le voisinage de Boslau, leur fait savoir qu'il a obtenu pour eux la permission d'acheter cette seigneurie et de s'y établir. Ils n'en avaient jamais eu la pensée, mais le baron est en grande faveur auprès de l'empereur apostolique, qui entend, sans bourse délier, lui donner des marques de sa bonté. Acheter Schönau dans ces conditions, c'est acquérir une bienveillance qu'on ne saurait payer trop cher. Le baron fait valoir sa marchandise, parle de revenus considérables, annonce des concurrences immédiates, consent à baisser ses prétentions, à se montrer accommodant; bref, il cède Schönau pour 400.000 florins en reprenant Erlau pour 100.000, — le prix d'achat : c'est un million tout rond; bien

heureux qu'on revende Schönau dix ans plus tard 375.000 francs (152.000 florins) au prince Lichtenstein. C'est 625.000 francs qu'aura coûté aux Jérôme la faveur de l'empereur François, faveur constatée par un rescrit interdisant aux exilés et parents de la famille Bonaparte d'acquérir des propriétés dans un rayon de quatre milles de la ville de Résidence, Vienne.

Aussitôt Schönau acheté, les regrets commencent. Schönau a été fort négligé dans les dernières années, il faudra, pour en tirer parti, une administration telle que Jérôme excelle à les régler : il suffira alors à la consommation de la maison. Il était fâcheux à la vérité que M. de Pfuhl n'eût pas rendu compte que la cour de Russie était disposée à appuyer la demande qu'avaient faite jadis les Jérôme de s'établir à Rome, mais c'était là une faute sans remède et dont Pfuhl devait porter le poids, même si, comme il est plus que probable, il n'y avait rien de vrai dans cette histoire. Seulement le château, à Schönau, est antique et le prince de Montfort a le goût trop fin pour s'y plaire. Aussitôt « il veut faire construire un château à l'italienne à côté de l'ancienne habitation. Les plans sont donnés par M. Moreau, architecte français : cette construction, dit le chargé d'affaires de France à Vienne, coûtera des sommes considérables. Le prince de Montfort, ajoutait-il, paraît vivre en très grande intimité avec son épouse. Ils ne sortent presque jamais des dépendances ordinaires de

Schönau sans en prévenir l'autorité de la police de Vienne... Ils font une grande dépense ».

Cette dépense était en effet médiocrement en rapport avec les revenus que Jérôme accusait. Lorsque Catherine obtint d'aller prendre les bains à Baden près de Vienne en 1817, ce fut une occasion de grands frais, non seulement pour elle mais pour Jérôme qui, ne pouvant se souffrir seul à Schönau, acheta près de Saint-Polten, une terre qu'il revendit deux ans après en perdant moitié ; mais sa dignité ne lui permettait pas de résider dans une maison qui ne lui appartînt pas. Il avait emprunté ce préjugé de certains grands seigneurs français et il s'y tenait religieusement ; mais cela le menait loin. Plus tard en saison, il fit avec toute sa suite une excursion de six jours à Maria-Zell ; la reine s'en loua fort. « L'exercice et la distraction, écrit-elle à son frère, m'ont fait beaucoup de bien. »

La maison était montée sur un pied royal et les dignités y étaient réparties comme à Cassel. Le chevalier d'Abbatucci était grand maître et chaque terre : Schönau, Wald, la terre près de Saint-Polten revendue en 1818, plus tard Saint-Christophle acheté en 1820 en pleine débâcle, avait son administrateur gouverneur nommé par décision royale. L'ampliation de cette décision lui était remise avec un programme qu'il devait suivre strictement sur tous ses points. La cour qui se recrutait sans cesse et à laquelle Jérôme avait adjoint Planat, l'ancien officier d'ordonnance de l'Empereur et Foureau

de Beauregard, son médecin à l'île d'Elbe, était obligée à la tenue la plus correcte. « Nous vivons, écrit Planat à sa sœur, sur un pied qui me fait éprouver la gêne au milieu de l'abondance. J'ai plus dépensé pour ma mise depuis six mois que je n'ai fait pendant les deux années précédentes et tu le comprendras facilement lorsque tu sauras qu'il y a, tous les soirs, au château, un cercle qui est de rigueur et d'étiquette... » Et il disait encore : « Mon patron, quoique plein d'excellentes qualités ne veut pas descendre à la situation de simple particulier. Cela met beaucoup de gêne dans nos relations. Sa maison est une petite cour qui n'a que les inconvénients et aucun des avantages d'une cour souveraine. Le luxe, l'envie et la méfiance y règnent comme dans la maison du roi de Westphalie. »

Pour rendre le château digne de l'abriter, Jérôme y faisait d'immenses travaux : « J'ai deux cents ouvriers sous mes ordres : maçons, charpentiers, menuisiers, peintres, jardiniers, terrassiers », écrit Planat qui entreprit de plus d'éclairer le château et ses environs au gaz hydrogène.

De temps en temps, Jérôme constate qu'il va droit à la ruine et s'avise de réformes. Ainsi à la fin de 1817, Abbatucci ayant dû s'absenter pour quelques mois, Planat a été chargé de toutes les affaires ; sur la demande de Jérôme, il s'efforce de réduire le budget des dépenses. Chaque proposition est accueillie avec enthousiasme, mais, sans parler du mauvais vouloir des parasites et

des courtisans, on se brise ensuite contre la résistance latente du roi », contre l'opposition ouverte et irritée de la reine. Elle trouve au-dessous de sa dignité de refuser une libéralité, de supprimer une fantaisie, de diminuer le nombre des chevaux a sa voiture, de ne point en atteler six au moins pour les crever ou tout le moins les mettre sur le flanc.

Ce n'était point que le train de la vie ne fût fort uni et même très monotone. La reine se levait à sept heures du matin ; à onze heures elle déjeunait, après quoi elle se promenait pendant une heure ; elle rentrait, travaillait à l'aiguille ; à trois heures, elle sortait en voiture; à six heures et demie, dîner ; puis le cercle : des patiences, le billard et le boston. Coucher à onze heures. Les toilettes se succédaient, le matin, l'après-midi et le soir, où l'on ne paraissait devant Leurs Majestés qu'en tenue habillée ou militaire, avec les décorations.

D'ailleurs, on ne voyait personne du dehors, même point les Murat, bien que Schönau ne fût qu'à quatre lieues de Frohsdorf. Dès la sortie de Hainburg la brouille était presque complète. Caroline avait compté que Pauline viendrait la voir, s'établirait près d'elle, lui apporterait les ressources d'une fortune encore assez considérable et de pensions importantes. Il n'était pas étonnant que la capricieuse Pauline eût renoncé à ce projet, mais Caroline accusa les Jérôme de l'avoir influencée. « Nous sommes fâchés, écrivait Catherine à sa belle-

sœur le 6 mai 1817, de devoir renoncer au plaisir de vous posséder cette année dans nos contrées, mais, n'étant pas égoïstes, nous vous en félicitons puisque votre bien-être en serait compromis. L'on nous en veut beaucoup de ce que votre voyage soit remis et l'on prétend que c'est nous qui vous en avons dissuadée. Vous mieux qu'une autre, pouvez, ma chère Pauline, démentir cette supposition. J'avoue que je n'ai jamais conçu l'idée que vous aviez eue d'échanger le climat, le beau ciel d'Italie et votre indépendance contre une sujétion qui tient d'abord à la localité du pays et puis à la dépendance dans laquelle vous vouliez vous mettre. »

Catherine reconnaissait que si elle n'en avait point écrit à Pauline, elle en avait écrit à Madame et cet aveu justifiait quelque peu les représailles qu'exerçait Caroline. Aussi, quand M. d'Hautmesnil revint de Rome où il avait été envoyé, la comtesse de Lipona ne lui permit point de se présenter chez le prince de Montfort. Si, en 1818, les querelles parurent un peu calmées, si même, à l'automne, Caroline vint avec ses filles et son fils Lucien passer une journée à Schönau, cette accalmie ne dura guère : « Frohsdorf qui aurait pu nous être d'un si grand agrément, n'est pour nous, écrit Catherine à Elisa, qu'une source continuelle de tracasseries, car nous ne nous voyons pas une fois que nous n'en éprouvions ; aussi avons-nous pris le parti de ne plus nous voir. Nous devons croire que Caroline est bien aise qu'on se soit mis sur ce pied

puisque, Jérôme étant malade, elle n'est pas venue le voir et quand, dernièrement, je l'ai été deux fois, elle n'a pas même fait demander de mes nouvelles. » Il y a les visites du jour de l'an auxquelles elle a manqué, et puis les compliments de protocole, et puis les remercîments des enfants.

On se réconcilie un jour, Caroline vient à Schönau, elle apporte un cadeau, mais elle ne trouve pas sa belle-sœur, qui, en lui écrivant pour la remercier, lui dit : « Il ne me reste qu'à gémir, ma chère sœur, de voir les nuages continuels qui s'élèvent entre vous et mon mari. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'ayant une connaissance bien approfondie du caractère de Jérôme, lui-même se trouve péniblement affecté de ces tracasseries. Notre position, les malheurs que nous éprouvons journellement, ne sont-ils pas faits pour resserrer les liens de parenté et ne devrait-il pas nous tenir à cœur mutuellement d'éviter que le public fut en tiers dans la froideur qui règne entre nous? »

Telles furent jusqu'à la fin du séjour de Jérôme à Schönau les relations avec Caroline. Elles s'améliorèrent avec l'éloignement et, par lettres, elles prirent un caractère presque d'intimité : au surplus la présence réelle était d'ordinaire assez fâcheuse pour la bonne harmonie entre Catherine et les membres de la Famille. Ainsi, lorsque Elisa vint, en 1819, d'abord à Baden, puis à Carlsbad avec son mari et son fils, dans l'intention de passer deux ou trois mois près des Jérôme, la hauteur de

la reine, ses impertinences, ses colères, les sautes de caractère, les explications sans fin, rendirent la vie insupportable. Mais la reine se contente en achetant tout ce qu'elle voit : « Elle ne peut vivre sans acheter... La maison ne désemplit pas de marchands de toute espèce. »

Cette étonnante dépense, cette prodigalité que rien ne peut enrayer, alors que les revenus sont réduits à un chiffre infime, s'ils existent encore, et que les dettes croissent à vue d'œil, obligent à faire jeu de toutes les ressources ; on s'évertue à récupérer des capitaux peu sûrs ; on invite le baron Schwartz, chargé d'affaires de Wurtemberg à Paris, à « assurer la rentrée des 80.000 francs en or volés par le sieur Maubreuil, ainsi que le dédommagement auquel la princesse a droit pour les dommages que ses bijoux ont éprouvés lorsqu'ils ont été jetés dans la Seine. Jérôme réclame au cardinal Fesch l'argent qu'il lui a prêté, mais il se heurte à Madame qui lui répond : « Il faut que vous attendiez que sa maison soit vendue ainsi que ses effets. Il est inutile que vous le pressiez. Il s'acquitterait avec autant d'empressement que vous, mais il faut que chacun se prête aux circonstances. » Et, comme elle est créancière de Jérôme pour une somme bien plus forte, elle se trouve en posture pour être écoutée.

Les fameuses propriétés d'Italie échangées aux Hainguerlot avec tant de précipitation contre les magnificences de Stains et de Villandry sont plus

que menacées et le prince expédie sur Stuttgart et de là sur Paris, M. Abbatucci qui, après avoir conféré avec le roi de Wurtemberg et avoir obtenu sa protection, devra s'entendre avec Moulard pour la revendication des biens de France. Mais Abbatucci tombe malade. « Seule, son apparition subite aurait pu intimider le sieur Hainguerlot qui, probablement instruit de sa venue déploiera tous les moyens pour se mettre en mesure. » Du moment qu'on engage le procès qui en équité est imperdable, il faut s'assurer la protection du roi de Wurtemberg et l'on compte bien qu'il ne la ménagera pas.

Autre procès : pour Schönau, cette fois. « Avant de signer le contrat, écrit Catherine, mon mari avait pris la précaution de s'informer au Landrecht si la seigneurie de Schönau était un fief ou non ; sur la réponse du Landrecht que la terre était libre, le prince fit insérer cette clause dans un article exprès du contrat. Ce fut donc avec une extrême surprise que nous avons appris, environ un an après, que la terre de Schönau était un fief. La condition première du contrat étant par conséquent non remplie, il est nul par le fait et mon mari commença à faire valoir ses droits devant les tribunaux. » Voilà une occasion qu'il trouve encore de dépenser son argent, et pourtant il n'en manque pas.

Il a commandité les frères de Girard pour une filature de lin qu'ils ont établie à Hirtenberg et

qui doit rapporter des millions. Il lui en coûte d'abord 40.000 gulden, cent mille francs, mais il se trouve encore engagé dans la faillite pour 160.000 400.000 livres). Cela d'ailleurs ne diminue point sa confiance aux frères de Girard, et il entre avec eux dans une affaire de bateaux à vapeur, devant assurer un service commercial sur le Danube, affaire qui eût pu être bonne, mais qui, sous la surveillance de M. de Pfuhl, ne manqua pas de tourner mal.

Dès la fin de 1817, on était aux expédients et Catherine, alléguant que deux rentrées de cent mille florins chacune avaient manqué à son mari et que les bijoutiers d'ici s'entendaient pour lui acheter à vil prix les diamants qui lui restaient, écrivit à son frère pour lui demander un prêt de 200.000 florins « qui seraient placés en première hypothèque sur Schönau à raison de 5 p. 100 d'intérêt par an et remboursables dans cinq ans » ; le roi de Wurtemberg ayant refusé, elle se tourna vers les puissances alliées. Elle réclama, en ce qui la concernait personnellement, l'exécution du traité de Fontainebleau ou du moins celle de son contrat de mariage. Elle présentera une note à chacun des souverains et elle compte bien que le roi de Wurtemberg et l'empereur de Russie la soutiendront de tout leur pouvoir. « L'Histoire, écrit-elle, aurait peine à croire que, fille, femme, sœur de Roi, parente à tous les souverains alliés, je sois réduite à mendier mon pain. Pour ce qui regarde mon mari,

ajoute-t-elle, soyez bien convaincu qu'il ne veut entendre parler ni du traité de Fontainebleau, ni de secours étranger ; son âme se révolterait de devoir quelque chose à ses ennemis, mais il ne s'oppose plus à la démarche que je crois devoir faire pour moi puisqu'il ne se trouve plus dans le cas de me soutenir convenablement. »

Catherine multiplie les lettres et les notes, mais elle imagine que, par sa présence, elle obtiendra davantage et, sous prétexte d'aller prendre les bains de Wildbad, elle part le 18 mai 1818 de Schönau, passe à Munich où elle évite de voir Eugène, arrive à Augsbourg, fait tout de suite visite à Hortense et trouve une lettre du roi son frère l'invitant à venir à Louisbourg. Le roi consent à appuyer la demande en ce qui concerne le contrat de mariage, mais il faut pour cela le concours de la Russie et celui des trois autres puissances. Si la Russie marche, tout le monde marchera. D'ailleurs, le roi paraît disposé « à faire un sort à sa sœur » et les ministres — lesquels sont d'anciens ministres de Jérôme, — sont des mieux préparés. Mais cela ne fait pas de l'argent comptant. Il faudrait 220.000 florins pour payer les dettes les plus urgentes, et la reine fait proposer aux ministres de lui en prêter au moins 150.000 sur ses diamants.

Cette proposition n'ayant pas été agréée, Catherine — comme si elle en était maîtresse — menace de quitter l'Europe et de s'en aller en Amérique

avec Jérôme. « Cette menace, dit-elle, a fait le plus grand effet. » Il ne semble pas, mais son frère a eu tout de même pitié d'elle. Il ne croit pas que les réclamations fondées soit sur le contrat de mariage, soit sur le traité de Fontainebleau, puissent être accueillies ; il ne saurait admettre que, continuant à vivre avec son mari, Catherine réclame un sort particulier. « Votre mari, lui dit-il, en prenant part à la bataille de Waterloo, a encouru toutes les suites de la déclaration de Vienne, et il sera toujours très difficile de persuader à ses ennemis de lui accorder une indemnité pour cela ; il est illusoire de séparer votre sort du sien, il ne doit, il ne peut l'être ! Il ne peut plus être question d'une indemnité de droit, mais bien d'une adresse faite à vos deux parents, les empereurs de Russie et d'Autriche. Les liens de parenté doivent décider cette question bien plus que la politique. »

Voilà la question sur son véritable terrain, mais quel échec pour l'orgueil de Catherine ! Il faut qu'elle sollicite comme une parente pauvre, qu'elle avoue sa détresse, qu'elle confesse sa ruine. Elle pourrait trouver une précieuse alliée en la reine de Wurtemberg, mais à peine l'a-t-elle vue qu'elle s'est convaincue des noirs desseins qu'elle a formés à son égard. « La reine, à ce que je crois remarquer, écrit-elle, est jalouse de moi. Elle ne peut supporter qu'on puisse jouir comme elle de quelque réputation. » Pour cela Catherine ne manque point de la contredire et de lui parler avec

aigreur. Ce n'est point sa bienveillance qu'elle acquiert ainsi. Aussi bien est-elle incapable de suivre l'avis que lui a donné son frère. Elle écrit à l'empereur d'Autriche ; elle reconnaît que la fortune de son époux est presque entièrement détruite ; mais que va-t-elle demander ? — « Que son sort soit assuré par un revenu fixe au moyen d'un traité simulé, ainsi que Votre Majesté l'a fait pour son auguste fille, l'Impératrice Marie-Louise et pour le prince Eugène. Ma position et mes droits sont les mêmes que les leurs et j'attends de votre générosité, de votre amour pour la justice que vous accueillerez favorablement ma prière. » Le mot y est, mais qu'il a coûté et qu'elle a souffert en l'écrivant !

L'empereur ne manque point de relever le mot *Droits* et il demande quels sont ces droits ? — Le traité de Fontainebleau, répond-elle. Voilà qui donne une facile sortie à l'empereur François : « Votre Altesse Royale n'ignore pas que les derniers traités ont fixé d'une façon immuable les possessions territoriales de tous les souverains ainsi que les charges qui y sont affectées et qu'il n'est dans le pouvoir d'aucun de nous de porter quelques changements à ces transactions. » Il esquive donc et la requête et la demande d'audience. Metternich ne peut qu'imiter un exemple venu de si haut. « Il n'a rien été stipulé en faveur de Votre Altesse Royale, écrit-il, ce qui rend infiniment difficile de lui former aujourd'hui un éta-

blissement. Elle paraît croire qu'au moyen d'un traité simulé, il serait possible de lui assurer un revenu fixe, mais jamais les souverains alliés ne consentiront à adopter ce moyen et, en supposant qu'il fût admissible, sur qui faire porter cette charge, aujourd'hui que les Alliés ne sont plus en droit de l'imposer ni à la France ni à aucune autre puissance ? »

A ce moment où la situation paraît désespérée une accalmie se produit. L'oncle Fesch rembourse 150.000 francs sur les 214.000 qu'il doit et la vente des diamants enfin accomplie à moitié de valeur, produit le complément de la somme nécessaire. Toutefois ce n'est là qu'un temps d'arrêt dans la chute ; mais le Congrès va s'assembler : « J'espère, écrit-elle, mon cher frère, que vous ne perdez pas de vue notre pénible position. Je n'ai encore pu voir l'empereur d'Autriche, mais il m'a fait dire que je pouvais compter qu'il ferait ce qui dépendrait de lui pour m'être utile. »

Étant données ces deux rentrées, qui ne suffisent point à éteindre les dettes, mais qui permettent d'*arroser* les créanciers, Jérôme pense à demander l'autorisation d'acheter une terre en Wurtemberg et à s'y établir pour l'hiver. Catherine a découvert une propriété qui devait être extrêmement avantageuse, tellement qu'elle craignait la concurrence de la reine, laquelle, disait-on, voulait placer sa fortune en Wurtemberg ; mais l'affaire manqua, le roi se souciant peu d'hôtes aussi incommodes

D'ailleurs la bonace avait pris fin et la tempête soufflait de plus belle. Jérôme tente vainement un emprunt près d'Elisa et de Madame ; d'aucun côté il ne réussit. Reste l'empereur de Russie. Si fort que le mariage de Catherine avec Jérôme ait déplu à l'impératrice mère, Alexandre est trop juste pour en rendre responsable celle qui, assurément, fut sacrifiée à la politique paternelle. Il lui a montré sa bonne volonté en 1814 ; il le fera de nouveau en 1819, mais, pour l'instant, il se tient à des paroles : c'est qu'en effet Catherine s'est placée sur un mauvais terrain : exécution de son contrat de mariage ou de l'article du traité de Fontainebleau concernant Jérôme.

Elle poursuit d'ailleurs, en même temps, un autre objet qui est de quitter Schönau, dont le climat, dit-elle, est mortel pour son fils et pour elle-même, et où il faut penser que Jérôme s'ennuie extrêmement ; mais elle demande Vienne ou Trieste. Pour Vienne, l'empereur oppose un refus absolu. Il allègue les conflits inévitables, la fausse position où elle se trouverait placée. Quant à Trieste, « malgré les obstacles que les antécédents ont particulièrement mis au choix de cette ville maritime, il prendra sur lui d'accéder à ce vœu, mais il ne peut lui cacher que ces mêmes antécédents entraîneraient pour Trieste la condition de mesures de surveillance dont il ne serait pas en son pouvoir d'affranchir son établissement dans cette ville. »

Quelles que soient ces mesures, Catherine est

si empressée d'obtenir la permission qu'elle sollicite que tout lui semble facile. A la vérité, pour le voyage et le déménagement, Jérôme n'a pas d'argent ; mais il emprunte 40.000 florins à la maison de banque Arnstein et Eskeles, de Vienne ; il obtient que sa mère et son frère Louis lui viennent en aide et il achète aussitôt pour le prix de 105.000 florins, en donnant 60.000 francs d'acompte une maison qu'a construite le comte Cassis, ancien grand trésorier du pacha d'Égypte, et que vend une baronne Fechtig née Cassis. C'est la plus belle maison de Trieste ; le luxe oriental s'y mêle au confort européen et des jardins admirables l'entourent.

« Jérôme, écrit Catherine à Joseph, a fait l'acquisition d'une superbe maison. Elle a la vue sur tout le golfe et est entourée de berceaux de vigne comme dans les belles plaines qui entourent Naples. »

A la vérité, il y a, depuis 1817, une interdiction aux membres de la famille Bonaparte d'acquérir aucun immeuble à Trieste, mais Jérôme assure qu'il l'ignore ; il ne l'a su que dix-sept jours après l'achat. « L'empereur voudra-t-il les obliger à rompre un contrat conclu de bonne foi ? On n'a rien voulu préjuger contre ses intentions, écrit Catherine, seulement s'assurer une maison plus commode que celle louée pour les couches. Elle est dans son sixième mois. A peine relevée, devra-t-elle exposer elle et ses enfants aux rigueurs de

l'hiver à Schönau ! Elle demande donc à passer les hivers à Trieste et les étés seulement dans son château.

Le gouvernement autrichien n'y eût point trouvé de grands inconvénients, mais le gouvernement français jugea à propos d'intervenir. Le ministre des Affaires étrangères, M. Pasquier, attira l'attention de l'ambassadeur sur la réunion à Trieste de tant d'individus suspects (Jérôme, Elisa et Fouché) et sur la nécessité de « rappeler cet objet au prince de Metternich pour obtenir de lui que la police autrichienne ne relâche en rien sa surveillance à l'égard d'individus que les événements qui se passent aujourd'hui en Europe rendent plus que jamais le point de mire de tous les mécontents et notamment de ceux des États italiens et de la France ».

Sur quoi, Jérôme est invité à donner des gages ; il déclare, sur son honneur, prendre l'engagement de ne pas quitter les États de l'empereur d'Autriche pendant trois années sans l'autorisation spéciale de Sa Majesté « pourvu qu'il jouisse, ainsi que sa famille, dans la ville et le gouvernement de Trieste et dans les États allemands, de la liberté dont jouissent les autres propriétaires du pays lorsqu'ils se conforment aux lois connues ». Cet engagement suffit à l'empereur, mais il ne suffit pas au marquis de Caraman, ambassadeur de France à Vienne. D'accord avec le président de la police toutes les mesures furent prises à Trieste

pour « éclairer sur les moindres démarches de ces individus ». On changea tous les employés des bureaux de poste, et on les remplaça par des agents qui ne pouvaient avoir aucun rapport avec ceux que l'on voulait observer. Toutes leurs démarches furent épiées et l'on pensa introduire à Trieste un agent spécial de la police française. Quant au peu de renseignements donnés par la police autrichienne, M. de Caraman l'expliqua par les indiscrétions commises à Paris, où, soit des Affaires étrangères, soit de la police, on avait donné connaissance à des amis de Bonaparte des moyens d'observation qui étaient employés, et qui, dès lors, se trouvèrent déjoués : mais la chute du ministère libéral allait mettre fin à de telles communications.

Le roi de Wurtemberg n'avait pas été sans apprendre que la prolongation du séjour de Jérôme à Trieste déplaisait au gouvernement autrichien autant qu'au français, aussi chargea-t-il M. de Wintzingerode de l'avertir de l'inopportunité qu'il y trouvait. Catherine protesta : « J'avais espéré, écrit-elle à son frère, pouvoir faire tranquillement mes couches, mais je me vois de nouveau inquiétée, ce qui doit naturellement compromettre ma tranquillité dont j'ai tant besoin et devenir préjudiciable à ma santé et à celle de mes enfants. » Faut-il croire que ces inquiétudes hâtèrent sa délivrance ? En tous cas, trois jours après avoir écrit cette lettre, le 27 mai, à 7 heures, elle accoucha d'une fille qui reçut, du roi de Wurtemberg et de

Madame, les prénoms de Mathilde-Lætitia-Wilhelmine[1].

A peine laissa-t-on à la reine le temps de relever de couches : vainement Jérôme, pour conjurer l'orage, se rendit-il à Vienne et de là à Schönau où il forma le plan de vendre cette terre et celle de Wald et de se renfermer dans une propriété beaucoup plus petite, Saint-Christophe, qu'on lui offrait en Styrie. Il se berçait de l'idée que, moyennant une très forte commission (100.000 fr.), un intermédiaire, M. d'Odelga, lui ferait trouver 600.000 florins de Schönau.

Revenu de Schönau à Trieste, il apprit que le gouverneur exigeait pour le laisser résider une nouvelle autorisation. Il s'empressa de la solliciter, se fondant sur la nécessité pour la princesse d'habiter Trieste, sur l'état maladif d'un enfant de quelques jours ; il demandait permission de rester jusqu'à l'été prochain et s'engagerait à quitter Trieste dans les vingt-quatre heures dans le cas qu'on le lui ordonnerait.

L'empereur consentit à fermer les yeux tant qu'il n'y aurait point d'éclat et que le roi de France ne formerait pas de réclamations trop vives.

L'un des grands agréments du séjour à Trieste devait être pour Jérôme de se retrouver avec sa

[1] Celle qui fut la princesse Mathilde dont la beauté, la grâce, la générosité, ont laissé une trace inoubliable dans la mémoire de tous ceux qui eurent l'honneur de l'approcher et le bonheur de la connaître.

sœur Elisa. De plus on verrait du monde, et le duc d'Otrante n'était pas un causeur négligeable. On irait au théâtre où la troupe d'Opéra avait les plus grands succès dans tous les genres ; on aurait pour les plus jolies promenades une certaine liberté. Bref, tout serait au mieux. Mais les tracasseries ne tardèrent pas à surgir.

Jérôme avait attaché à sa maison Planat, l'ancien officier d'ordonnance de l'Empereur. Il en avait fait un moment son homme de confiance et lui avait confié ses projets de réforme et d'économie. En butte à la haine des subalternes, médiocrement soutenu par Jérôme, vivement attaqué par la reine, Planat s'était trouvé dans l'obligation de se plaindre au roi et il l'avait fait d'un ton qui n'était guère tolérable. Après cette scène du 21 novembre 1818, il avait demandé pour le 1er janvier un congé définitif qui lui avait été accordé. Puis, une paix plâtrée était intervenue et Planat avait accompagné la reine à Carlsbad où l'on avait retrouvé les Baciocchi. Planat, qui détestait la reine, s'était attaché à Elisa, laquelle l'avait pris si fort en gré qu'elle l'avait invité à quitter la maison de son frère, à se retirer quelque temps à Florence et à entrer ensuite chez elle, ce qui fut fait en novembre 1819. Lorsqu'au mois de janvier 1820, les Jérôme arrivèrent à Trieste, Planat n'était pas encore installé chez les Baciocchi ; mais il arriva vers le milieu de mars et tout de suite la bataille s'engagea. Jérôme écrivit à sa sœur : « La vue de

M. le chevalier de Planat révolte tellement mon âme qu'elle est un véritable supplice auquel tu ne peux vouloir me condamner... Ne serait-il pas affreux, Eliza (*sic*), de voir deux familles si unies cesser leurs relations pour une pareille cause? Et nos ennemis n'en triompheraient-ils pas avec raison ? Je ne te demande qu'une chose c'est qu'il ne se trouve pas dans le salon avec nous. » Il y avait là une exigence qu'Elisa ne paraissait point disposée à tolérer, mais le départ pour Villa-Vicentina, que Planat était fort occupé à aménager, rendit les rapports plus faciles. Toutefois un froid subsistait : des lettres s'échangeaient qui attestaient des mécontentements réciproques. « Permets-moi, chère amie, écrivait Jérôme, de me plaindre de toi à toi-même et de te demander pourquoi tu me condamnes toujours sans m'entendre? Pourquoi ajouter foi à tout ce que l'on te dit contre moi? Chère Eliza, tu continues donc à méconnaître mon âme?... J'ai assez de chagrin, Eliza, je souffre tant qu'en vérité je devrais espérer de ton ancienne amitié que tu ne les augmenterais pas en me montrant dans toutes les occasions que je ne suis plus ton Jérôme d'autrefois.. » Parti pour Schönau à la fin de mai, Jérôme revint à Trieste seulement juillet commencé. Il alla passer quelques heures près de sa sœur : lorsqu'elle tomba malade, il ne la quitta pour ainsi dire pas et parut très affligé de sa mort. Toutefois, la présence de Planat et d'une demoiselle qui menait

Baciocchi à sa fantaisie l'empêcha de fréquenter chez son beau-frère et de s'occuper des enfants. « Les alentours, écrit Catherine à Madame, ne nous permettent pas d'aller les voir. » Elle ne manqua pas d'ailleurs d'exposer à Fesch, à Louis, à Caroline, à Joseph, les raisons de cette abstention.

Au milieu de ce deuil qui frappait le cœur de Jérôme, les affaires n'en continuaient pas moins, achats de terres, entreprises de fabriques, construction de bateaux à vapeur; à la vérité, il se déchargeait de chacune des parties d'administration sur un fonctionnaire qu'il nommait par décret, qu'il appointait et qui pour l'ordinaire le volait, à moins que par son incapacité, il ne lui coûtât encore davantage. Mais c'était un brouhaha continuel; une entreprise croulant, on se rattrapait sur une autre, pire; à chaque fois, on contractait, à taux usuraire, un nouvel emprunt qui, au jour de l'échéance, obligeait à doubler, tripler la mise. Jamais on ne pratiqua mieux l'art de se ruiner sans agrément, moyennant des illusions et des rêves.

Il y eut pourtant un moment — très court — où la chance parut tourner. La princesse de Montfort, au nom de laquelle le procès avait été engagé, en vertu d'une donation que Jérôme lui avait faite de ses droits sur les biens d'Italie échangés pour Stains et Villandry, avait, le 2 mai 1820, gagné sa cause contre les prête-noms d'Hainguerlot.

Celui-ci était tenu de restituer Stains et Villandry et de payer des dommages-intérêts à fixer par état. M. Hainguerlot qui redoutait les conséquences sociales d'un tel jugement, alors qu'il commençait à entrer dans la société [1], n'hésita point à venir à Trieste pour essayer d'amener Jérôme à un arrangement. Arrivé le 6 octobre, il obtint par le baron de Gayl, qu'il connaissait de longue date, d'avoir le soir même une conférence avec le prince de Montfort. Celui-ci lui fixa le lendemain midi pour revoir les pièces et convenir du mode d'arrangement. Mais, à 11 heures, le baron de Gayl vint lui dire que le prince avait changé de résolution et qu'il ne voulait plus ni conférence ni arrangement. Hainguerlot essaya alors d'entremettre le duc d'Otrante, mais, après une conférence de deux heures, on dut renoncer à s'entendre, « l'affaire du procès étant irrévocablement terminée pour le prince et la princesse par la vente faite à Paris, par Abbatucci, à un ennemi personnel de M. Hainguerlot, des droits et réclamations de la princesse, moyennant 240.000 francs comptant et 660.000 francs en effets de l'acheteur ». Les ratifications étaient échangées et Jérôme s'était obligé de prêter à l'acheteur le nom de la princesse et le sien pour suivre le procès devant les tribunaux français.

[1] Son fils, qui épousa Mlle Oudinot de Reggio, fille du maréchal d'Empire, fut créé baron sur promesse d'institution de majorat le 4 janvier 1829 et entra ainsi dans une des familles les plus nombreuses, les mieux apparentées et les mieux en cour.

Hainguerlot, convaincu que cette vente était simulée, fit de nouvelles tentatives pour approcher Jérôme, jusqu'à offrir de se soumettre à un arbitrage, et à déposer 200.000 francs en valeurs de premier ordre pour garantir, de son côté, le jugement des arbitres. Jérôme refusa toute transaction et Hainguerlot repartit pour la France. Il faut croire que quelque arrangement suivit dont on n'a point les traces, car il resta propriétaire des châteaux de Stains et de Villandry et les transmit à sa postérité.

Le gain du procès n'avait guère apporté de changement à la situation, car Jérôme et Catherine n'en avaient pas continué avec moins d'ardeur à suivre leurs réclamations. Catherine avait obtenu que les plénipotentiaires des quatre cours fissent de l'exécution du contrat de mariage, l'objet d'une note verbale remise le 2 février 1820 à M. le baron Pasquier, ministre des Affaires étrangères. Cette note très ferme était appuyée directement par l'empereur Alexandre. « Un même esprit de justice et de bienveillance va donc, écrivait-il à Catherine, diriger les démarches que les quatre ministres résidant à Paris sont chargés de faire à l'effet d'obtenir le paiement du douaire assuré à Votre Altesse Royale par son contrat de mariage. » Le ministre de Wurtemberg, le comte de Gallatin, s'empressa de joindre ses instances à celles de ses collègues, mais le baron Pasquier opposa aux uns et aux autres un silence peu encourageant. A

force d'instances près de son illustre cousin, l'empereur Alexandre, Catherine obtint que le 30 septembre 1820, une nouvelle note fût présentée par les représentants de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie, pour réclamer de la part du roi de France une décision prompte et satisfaisante.

M. Pasquier s'abstint pourtant, semble-t-il, de répondre à cet office dans la forme usitée, mais il le fit par des dépêches identiques adressées aux ambassadeurs accrédités par le roi près des quatre cours, avec ordre d'en faire l'objet d'une communication verbale. « MM. les Plénipotentiaires, disait-il, annoncent dans leur note que « la « réclamation de M^me^ la princesse de Wurtemberg « repose sur l'article 9 de son contrat de mariage « conclu et ratifié en septembre 1806 par Buona- « parte et le feu roi de Wurtemberg, lequel a « stipulé qu'il serait assuré à la princesse, pour « son douaire, une rente annuelle de 120.000 francs, « avec une habitation convenable à son rang, « laquelle rente serait hypothéquée sur les biens « formant l'apanage de son époux, lorsque ces « biens, ajoutent-ils, faisant partie du domaine « extraordinaire sont maintenant restitués à la « Couronne de France. » Certes, par l'énoncé même du prétendu droit qu'ils invoquent, MM. les plénipotentiaires auraient dû juger qu'il était sans valeur et que le gouvernement du roi se garderait bien de le reconnaître. » M. Pasquier dénie le

caractère politique au traité du mariage, mais surtout il dénie que le roi de France soit lié par des traités qui n'intéressent pas la France comme puissance européenne. C'est d'un ton méprisant qu'il poursuit : « Je regarde comme au-dessous de la dignité du gouvernement de Sa Majesté de relever la proposition par laquelle MM. les Plénipotentiaires établissent que le douaire de M^me^ la princesse de Wurtemberg repose sur le domaine extraordinaire restitué à la couronne de France et qu'en conséquence le roi doit en répondre. La conclusion d'un tel raisonnement serait que le roi de France a hérité de Jérôme Buonaparte... » Pour réfuter une si audacieuse allégation, M. Pasquier se réfère uniquement à l'article IV de la loi du 12 janvier 1816 interdisant aux Buonaparte de posséder en France aucun bien accordé à titre gratuit. « Je ne pousserai pas plus loin, dit-il enfin, l'examen de cette réclamation. Il m'a suffi d'en faire sentir l'inconvenance et de démontrer qu'elle n'a aucun fondement. »

Le gouvernement royal avait prononcé contre le roi de Wurtemberg une contre-attaque assez misérable en lui réclamant une somme de 450.000 francs prêtée le 6 février 1805, au temps qu'il était prince électoral, par l'Empereur Napoléon. Cet argent n'avait jamais été réclamé et le silence avait été gardé par l'Empereur sur cette affaire; mais, du moment que le gouvernement de Louis XVIII réclamait, le ministre de Wurtemberg déclara que

« Sa Majesté reconnaissait sa signature et que, dès lors, elle ne pouvait balancer à l'honorer. » L'épigramme portait en ce temps où, contre leurs créanciers de l'émigration, Louis XVIII et Monsieur soutenaient des procès scandaleux ; mais le ministre de Wurtemberg en tirait bien d'autres conséquences : c'était de Napoléon personnellement que le roi était le débiteur, car l'avance qui lui était réclamée n'avait point été payée par le trésor de l'État mais sur le trésor de la Couronne. « Cependant, disait-il, c'est au nom du trésor royal de France substitué, d'après le mémoire, aux droits de l'ancienne liste civile qu'est formée cette réclamation », et il ajoutait : « Loin de vouloir mettre cette succession en question, on se trouve néanmoins autorisé à en conclure qu'elle ne s'étend pas moins aux charges qu'aux droits de l'ancienne liste civile et que le trésor royal a hérité des uns comme des autres. » Et il en tire en faveur de la réclamation présentée par la princesse de Montfort, des arguments irréfutables. « Le roi, dit-il en terminant, ne saurait séparer ses intérêts de ceux de sa sœur. Sa Majesté ne saurait par conséquent admettre la réclamation formée contre elle en vertu d'un paiement effectué pour son compte par la liste civile de Napoléon que conditionnellement, c'est-à-dire en tant que le principe de succession sur lequel cette réclamation se fonde serait appliqué également à celle formée par M^me^ la princesse de Montfort. Ce principe admis, le roi se prêtera à ce

que la somme de 450.000 francs touchée de l'ancienne liste civile entre en compensation et soit assignée à Mme la princesse de Montfort comme un acompte sur les arrérages qu'elle réclame. »

Cela coupa court à la réclamation du gouvernement royal ; mais le silence qu'il avait résolu de garder à l'égard de Catherine n'en fut que plus profond. Au début de 1821, elle renouvela ses instances près de l'empereur Alexandre et de l'empereur François. Celui-ci se libéra en donnant à Jérôme l'autorisation ardemment souhaitée « de faire jouer la terre de Schönau en loterie ». L'organisation de cette loterie devait être confiée à la maison Mülhens de Francfort et ce fut l'objet de nouvelles spéculations dont on paraissait attendre la fortune. Mais ces loteries-là ne semblent avoir réussi qu'au théâtre. Jérôme ne trouva que peu d'amateurs et il en fut pour les frais de lancement. Quant à l'empereur Alexandre, malgré les bonnes dispositions qu'il avait montrées jusque-là pour sa cousine, il n'avait pu manquer d'être offensé par les reproches qu'elle lui avait adressés, au moins mal à propos, et il avait relevé avec quelque vivacité « l'assertion qui, disait-il, attribue gratuitement à ma politique la chute et les infortunes de la famille à laquelle des liens intimes vous ont unie ». Il entrait en explications pour lui prouver que, loin d'avoir été l'agresseur, « il avait vu, malgré ses dispositions sincères, commencer les hostilités et violer inopinément des rapports

paisibles, au mépris de la présence de l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg chargé de les cultiver et de les garantir. Je n'ai donc fait que combattre pour ma défense et le sort de la guerre a fait le reste. »

Quelle que fût la valeur historique de cette explication, il était assurément mal à propos de la provoquer, lorsque Catherine était réduite à solliciter la générosité d'Alexandre, lorsqu'elle demandait avec instance la permission d'aller lui parler à Laybach, et que « dans la situation horrible où elle se trouvait », elle expédiait de tous côtés des émissaires pour essayer de trouver de l'argent. Le terme du 1er mai 1821 où Jérôme devait payer 81.000 florins aux comtes Cassis pour la maison de Trieste approchait ; le roi de Wurtemberg refusait sa garantie à un emprunt que Jérôme avait tenté ; rien à attendre de Rome, ni de Paris ; que faire ? Le ciel s'ouvrit. Alexandre fit savoir à Catherine qu'il la recevrait à Laybach où il se trouvait pour le Congrès. Elle partit donc de Trieste avec une suite médiocre : « une dame et un monsieur ». Elle fut reçue le 2 mai : « Je touche peut-être, écrit-elle aussitôt à son frère, au moment de voir fixé mon sort et celui de mes enfants par l'intérêt généreux de l'empereur de Russie. » Alexandre avait pensé prendre avec l'empereur François des arrangements sur une libéralité commune, et il avait tenté de faire adopter ce projet. « Dans la crainte maintenant de le voir échouer, lui écrivait Catherine le

10 mai, il ne me reste de l'espoir que dans les bontés paternelles dont vous avez bien voulu me donner tant de témoignages. Ce sont elles, Sire, qui m'encouragent dans ce moment décisif de supplier Votre Majesté, si l'Autriche refuse à se prêter à tout arrangement à mon égard, de vouloir cependant encore venir à mon secours et m'accorder une pension qui me mette au moins à l'abri du besoin. »

Ce qu'elle obtint, elle va le dire elle-même, ne la satisfit pourtant d'aucune façon. « Revenue hier de Laybach, écrit-elle à son frère le 14 mai, je ne tarde pas à vous informer du résultat de mon voyage. Il est tel que je suis loin de voir mon sort assuré et, malgré la généreuse sollicitude de l'empereur Alexandre et la bienveillance de l'empereur d'Autriche, tout ce qui a pu m'être accordé a été le paiement de mes dettes et une pension de l'empereur de Russie de 25.000 roubles en papier... La modicité de cette pension me met à peu près vis-à-vis de rien si vous, mon cher frère, ne venez pas à mon secours. »

Cette espérance même du paiement intégral de ses dettes ne sembla point se réaliser : la récapitulation en était si difficile qu'on n'arrivait point à établir un bilan dont le montant pouvait justement effrayer; l'Autriche parut se dérober et *le 16 juillet 1821*[1] Catherine en informa l'empereur Alexandre

[1] Le jour où l'on apprit la mort de l'Empereur.

en le priant d'intervenir à nouveau. A la fin de l'année, elle obtint d'ailleurs de son frère une pension de 50.000 florins ; à la vérité elle eût préféré un capital. « Je vous prie, Monsieur le Comte, écrit-elle à l'ambassadeur de Russie à Vienne, de bien vouloir fixer les regards de Sa Majesté sur ma position : malgré ses généreuses bontés, je ne puis assurer le sort de mes enfants avec des rentes viagères et leur avenir dépend en conséquence uniquement du succès de mes réclamations en France. » Elle n'hésita pas à s'adresser directement à Louis XVIII et, en faisant passer au vicomte de Chateaubriand, ministre des Affaires étrangères, la note de ses réclamations, elle lui écrivit : « La justice et la loyauté de Sa Majesté Très Chrétienne sont trop connues, elles m'inspirent trop de confiance pour ne pas éloigner toute espèce de doute sur le sort de ma démarche. »

Telle était la situation à laquelle la prodigalité, l'instabilité, le goût de la magnificence avaient réduit Jérôme. On ne saurait l'en rendre seul responsable. Le roi de Wurtemberg disait : « Mon beau-frère est un très bon enfant que j'aime de tout mon cœur ; je n'ai qu'un reproche à lui faire, c'est d'être trop complaisant pour sa femme qui lui fait faire des dépenses au-dessus de leurs moyens. »

Et il semble bien que ce fût là l'expression même de la vérité et que Catherine née princesse royale et pénétrée de la grandeur de sa race ne pût

supporter une vie telle que Madame la conseillait à son fils. « Diminuez votre maison, détruisez-la même en renvoyant tout le monde ; ce ne sera que plus honorable pour vous de lutter et de vaincre l'infortune. Je suis convaincue que Catherine a assez de grandeur d'âme pour s'accommoder du strict nécessaire. Vous auriez dû embrasser ce système avant ce moment et, pour le strict nécessaire, il faut très peu de chose. » Sans doute, mais le strict nécessaire pour Catherine c'était justement une Cour.

*
* *

Vers la fin de décembre 1815, Hortense était parvenue à se faire tolérer sinon agréer à Constance : elle y vécut d'abord — et ce fut une condition expresse de son séjour, — dans un isolement presque complet. M. de Metternich lui en rendait témoignage. Il faisait écrire à M. Decazes : « M^me^ de Saint-Leu, d'après les nouvelles de Constance, s'y conduit avec réserve ; elle ne voit presque personne, et ne reçoit point chez elle les proscrits français, mais, ajoutait-il, elle a une correspondance très active et très suivie dont une partie seulement est confiée à la poste. » Dès qu'Hortense avait près d'elle M^lle^ Cochelet, on ne pouvait douter qu'il n'y eût des intrigues, des lettres en langage convenu, qui, vraisemblablement pour des vétilles, mettaient toutes les polices en rumeur. M. de Watteville, directeur de la police de

Berne, s'était donné pour tâche d'exercer sur la reine de Hollande, une surveillance qui ne lui permît pas la moindre fantaisie et bien qu'il n'eût aucun droit sur le territoire badois, il n'y entretenait pas moins des agents particuliers. L'on ne s'étonnera point qu'il fût secondé avec une âpreté zélée par M. le comte de Talleyrand, ambassadeur du roi en Suisse. Grâce à leur coopération, pas une lettre n'arrivait chez la reine ou n'en partait par la poste dont on ne connût les destinataires ou les expéditeurs — naturellement aussi le texte; car « M. le ministre de la police de Berne » avait son cabinet noir fédéral dans lequel il opérait en aristocrate zélé et repentant... Il ne se contente même pas des lettres qu'il prend, il signale que la reine peut correspondre sous le couvert de divers banquiers; ce sont des Suisses, au moins d'origine, Perregaux de Paris, de Mollins de Lausanne, Hentsch de Genève, Macaire de Constance; ils reçoivent ou expédient peut-être des lettres pour elle; donc, il faut « surveiller à Paris » leur correspondance. Toutes les visites qu'elle reçoit sont notées; les noms des personnes qui forment sa maison sont relevés : et le nom de M^lle^ Cochelet qui apparaît à la tête, est pour rappeler à M. Decazes les origines encore fraîches de sa fortune[1]. Ensuite vient une demoiselle Joséphine

[1] On se souvient que ce fut M^lle^ Cochelet qui le présenta à la reine le 26 juillet 1807, à Cauterets. Hortense le présenta à Louis, et de là la place de secrétaire du commandement, etc., etc.

d'Alstrof qui joue les demoiselles d'honneur. M. del Marmol, l'ancien écuyer ramené de Hollande et l'abbé Bertrand, précepteur du petit Oui-Oui, forment la suite; la domesticité se compose des trois Lacroix, père, mère et fille, des Rousseau, d'un cuisinier, d'une femme de vaisselle, d'un valet de pied et de deux cochers. Bazinet, le maître d'hôtel contrôleur, qui est en réalité l'intendant de la maison, rejoint un peu plus tard, et cette rentrée fait l'objet d'un rapport spécial. Par contre, on n'a garde de raconter que la princesse régnante de Hohenzollern-Sigmaringen (Antoinette Murat) est venue voir la reine, qui, lorsqu'elle a rendu la visite, a été reçue comme elle l'eût été au temps de sa plus haute fortune. On attache une importance au passage de M. de Bausset, congédié du service de Marie-Louise, presque aucune au séjour du prince Eugène durant la semaine sainte. N'est-ce pas parce qu'il convient de ménager la Bavière, où l'on sait qu'il était très apprécié. « Il est en grande faveur tant auprès du roi que des princes; on assure qu'il va leur être assimilé et être déclaré duc de Bavière. Il est au surplus fort aimé dans la ville et y fait beaucoup de dépense. »

Si l'on avait voulu chercher noise à la reine, on en eût trouvé le prétexte dans les imprudences de M^lle^ Cochelet : si la correspondance de M^me^ de Saint-Leu n'offrait rien de suspect, s'il en résultait « que cette dame songeait plutôt à ses intérêts privés qu'aux affaires publiques », M^lle^ Cochelet

jetait ses lettres à tous les coins de l'horizon, elle entretenait une correspondance avec Fouché, devenu ministre du Roi à Dresde et resté suspect à tout le monde sans être à présent redoutable à qui que ce soit; elle recherchait son amie la duchesse de Bassano à Trieste; elle attaquait M. de Krüdner, chargé d'affaires de Russie à Zurich; des bruits tendancieux couraient; on disait à Lyon que M. de Caulaincourt, la reine et M. Decazes avaient été arrêtés. « On donnait pour motifs d'anciennes liaisons qui avaient existé entre Son Excellence et la reine Hortense et on entrait à cet égard dans des détails extrêmement déplacés. » Le lieutenant de police de Lyon, M. de Sainneville, qui était promis à une sorte de renommée, n'hésitait pas à proclamer que ces bruits ne pouvaient atteindre Son Excellence, mais il fallait que le ministre « connût l'exaspération de ces individus qui, se déclarant royalistes *par excellence*, compromettent tous les jours la cause la plus sainte et par des diatribes journalières déconsidèrent autant qu'il est en eux le gouvernement ».

Est-ce pour de telles et si piteuses raisons et sur les instances de M. Decazes, que la reine, qui s'était terrée dans une campagne isolée du faubourg de Petershausen, au delà du pont du Rhin, se trouva invitée à venir de Constance s'établir à Bregentz. Elle reçut à cet effet de M. de Metternich un passeport et une lettre des plus aimables. Son séjour dans les États du grand-duc était fort pré-

caire, lui disait-on ; elle s'y était imposée, elle y était tolérée, mais elle n'y était point agréable. A Bregentz, qui donnait aussi sur le lac, « elle serait traitée par les Autrichiens avec tous les égards qui lui étaient dus ». Bregentz, cette très vieille ville du Tyrol, faisait partie de ce comté de Montfort dont Jérôme Napoléon avait reçu la succession nominale par la grâce du roi de Wurtemberg : mais en 1451 un comte de Montfort besoigneux l'avait cédé à l'Autriche. Une telle résidence n'eût point été désagréable, mais, par une indiscrétion du capitaine du cercle, on apprit que la duchesse pourrait y séjourner quelque temps seulement, sa résidence devant être transférée dans les pays autrichiens.

Sur le refus qu'elle opposa d'aller à Bregentz, Metternich, ne voulant pas agir lui-même, prétendit que Louis XVIII exigeât du grand-duc son éloignement. « Elle avait d'abord, disait-il, demandé de venir en Autriche; cette permission lui avait été accordée, et elle voulait rester actuellement dans les environs de la Suisse, parce que, ajoutait M. de Metternich, c'est vers Saint-Gall qu'est la réunion des mauvais sujets. Il la regardait comme l'une des personnes les plus agissantes, » et par suite fallait-il l'éloigner.

Il faut avouer que sans qu'Hortense se livrât à des conspirations, ce qu'elle n'avait jamais fait, elle commettait assez d'imprudences pour que, s'ils en avaient connu le quart, les policiers acharnés après

elle eussent eu beau jeu. Ainsi à en croire Mlle Cochelet, elle-même, la reine avait confié à un escroc un diamant de prix pour faire évader Mouton-Duvernet; ainsi elle entretenait une correspondance avec Lavallette; ainsi elle recevait généreusement les frères Bacheville, héros modestes que poursuivait la haine royaliste; de plus elle ne pouvait se tenir à Constance; tantôt elle allait faire un séjour chez son frère établi près du Wurmsee en pleine Bavière, tantôt elle se faisait ordonner une saison à Geiss dans les montagnes de l'Appenzell pour prendre des bains et boire du petit lait. M. le comte de Talleyrand ne la perdait point de vue; il soupçonnait ses correspondances qui devaient, selon lui, passer sous double ou triple enveloppe à l'adresse des banquiers et, pour découvrir ses secrets, il ne reculait devant la bassesse d'aucun métier : « Ces lettres et paquets devant passer par Zurich, écrivait-il au ministre, j'ai prié le directeur de la poste de cette ville de me les remettre avant de leur faire continuer leur route. S'il m'en tombe dans les mains, *je les décachèterai avec soin*, en communiquerai copie à Votre Excellence et les enverrai à leur destination. Je désire qu'il m'en arrive, alors je pourrais peut-être découvrir quels sont encore les projets de cette dame. »

En vérité, ses projets, on eût été bien embarrassé pour les connaître. Il y avait dans son cas de la légèreté d'abord et de l'inconscience féminine, une générosité qui ne pouvait être implorée en

vain, le goût de s'entremettre, une sorte de passion d'écriture. La vie ne lui avait pas encore appris, malgré l'expérience qu'elle en avait faite, que les gouvernements ont la manie d'ouvrir les lettres et qu'ils ne veulent point avoir perdu leur peine. Ils découvrent donc des sens mystérieux aux phrases les plus simples et Laubardemont travaille sous tous les régimes. Il était difficile, étant donnée cette faiblesse d'écrire, de recevoir et de garder les lettres que, agissant sur tant de théâtres à la fois, la police européenne n'arrivât point à un résultat qui compromît irrémédiablement la reine, et l'on put croire que ses efforts allaient enfin être couronnés de succès.

En même temps qu'une perquisition faite à Paris chez une amie de Mlle Cochelet, dépositaire de tous ses papiers, livrait à Decazes les lettres qu'avaient écrites à la demoiselle l'empereur Alexandre, Nesselrode, Boutiaguine, ses amis de toutes nations et M. Decazes lui-même, le prince de Metternich remettait à M. de Caraman des lettres écrites à la reine en particulier par la duchesse de Bassano et les réfugiés de Trieste. Le 4/16 août, Pozzo di Borgo annonce que le duc de Richelieu « vient de demander l'éloignement de la duchesse de Saint-Leu, d'après les preuves des menées et des correspondances qu'elle ne cesse d'entretenir avec des agents en France et parmi les réfugiés ». M. de Richelieu écrit lui-même le 21 août au comte de Noailles, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, que

sa cour va demander à la cour de Bade l'éloignement de Mme Hortense de Beauharnais et de tous les Français réfugiés sur le territoire badois. « Nous savions, écrit-il, qu'ils se livraient à des intrigues qui ne présentent à la vérité aucun danger bien réel, mais qui pouvaient cependant jeter de l'inquiétude dans quelques esprits. »

Le ministre de France à Carlsruhe, le comte de Montlezun, qui avait trouvé dans ses instructions l'ordre d'organiser l'espionnage contre la grande-duchesse, avait reçu pour mission spéciale d'observer les relations, les habitudes, le langage de Mme Hortense, celui des personnes qui l'entouraient et les procédés de la grande-duchesse envers elle. Ses découvertes ne l'avaient pas mené loin, et l'intervention de Metternich avait été bien autrement efficace. Ce n'en fut pas moins M. de Montlezun qui, en des termes comminatoires, sans alléguer le moindre grief, se « déclara chargé de demander le renvoi hors du grand-duché, dans le plus court délai possible, de Mme Hortense Beauharnais et des personnes en relations avec elle ». Le ministre des Affaires étrangères du grand-duc répondit par une note très étudiée et d'un ton assez ferme. Lors de l'arrivée de la duchesse de Saint-Leu à Constance, disait-il, le grand-duc l'avait invitée à suivre sa route, mais elle avait produit un passeport du ministre de Russie à Paris à destination de Constance et une lettre du prince de Metternich déclarant qu'il ne voyait

point d'inconvénient à cette résidence. Il convenait donc de demander l'avis de M. de Metternich, et de déterminer quel séjour serait assigné à la duchese, « afin qu'on pût joindre à l'invitation de quitter ce pays, l'indication de celui et de la ville où elle devrait se rendre ». Relevant ensuite l'étonnante menace que le diplomate improvisé n'avait point hésité à formuler, le ministre disait : « Votre Excellence... voudra bien se persuader que, sous aucun rapport, on n'a pu fixer le terme péremptoire qu'il lui a plu d'énoncer en exigeant le départ de la duchesse de Saint-Leu *dans le plus court délai possible*, terme qu'aucun souverain ne saurait prescrire à l'autre. »

Pourtant, comme il était bon d'allier la prudence à la dignité, le grand-duc envoya à Constance le général Fracken pour insinuer à la reine qu'elle lui serait agréable en quittant sa résidence ; ce n'était point l'ordre brutal exigé par la cour des Tuileries. Mais la forme seule différait. Cette victoire renouvelée d'Ettenheim enivra le gouvernement du roi. Communication en fut donnée à l'Angleterre et Pozzo di Borgo applaudit à la résolution « de placer cette dame sous la surveillance de quelque grande puissance, attendu l'activité extraordinaire qu'elle se donnait pour entretenir des correspondances suspectes en France ». L'Autriche offrant de se charger d'elle, il suffisait à présent du consentement de la Russie.

Mais soudain se produisit un premier incident

qui dut faire réfléchir les gens pressés : M. de Metternich qui avait pris l'initiative de proposer au gouvernement français d'interner Hortense en Autriche et qui devait fournir les preuves de ses intrigues criminelles, fit brusquement retraite. « Il m'a fait observer, écrit M. de Caraman, que Mme Hortense était du nombre des personnes composant la famille de Buonaparte et dont la destination avait été réglée par une convention déterminée entre les quatre grandes puissances coalisées ; que, par cette convention, la personne de Mme Hortense était tombée à la Russie et que sa retraite et le soin de la surveiller avaient été abandonnés à cette puissance ; que c'était sur l'invitation russe qu'on lui avait laissé prolonger son séjour sur les frontières de la Suisse où elle s'était rendue avec un passeport du général Pozzo di Borgo ». C'était donc avec Pozzo que le duc de Richelieu devait traiter et si, alors, la Russie ne voyait pas d'inconvénient à ce que Mme Hortense fût internée en Autriche, « l'empereur était disposé à s'en charger et à lui permettre de résider dans ses États ». Mais « il faudrait surtout éviter qu'elle pût se réfugier en Bavière où la présence de son frère n'avait déjà que trop d'influence et d'où il serait peut-être difficile de l'éloigner ensuite ».

Hortense, devant la démarche du général Fracken, s'était empressée de recourir à son protecteur l'empereur Alexandre ; n'était-ce point en effet manquer à ce que lui devait la France que conti-

nuer contre elle un système de persécutions qui, par voie de conséquence, attaquait l'indépendance du grand-duc de Bade, frère de l'impératrice Elisabeth? La lettre qu'elle lui écrivit à cette occasion ne pouvait que lui faire honneur : Elle rappelait que, depuis un an, elle habitait Constance par l'approbation de l'empereur. Elle y avait trouvé ce calme et cette tranquillité après lesquels elle aspirait depuis si longtemps. « J'ignore par quel motif, au moment où mon frère et sa femme allaient venir passer quelques jours avec moi, où le grand-duc et la grande-duchesse me faisaient dire qu'ils allaient aussi venir me voir, le gouvernement français demande au grand-duc de ne plus me conserver dans ses États. » Elle justifie alors sa conduite : Qu'a-t-elle fait et que peut-on alléguer contre elle? En de telles circonstances il ne lui reste que l'appui de l'empereur : « Il m'est encore doux, je l'avoue, dit-elle, d'y avoir recours et quand la position de mes enfants et la mienne ont tant besoin d'un protecteur, je voudrais n'en trouver un que dans le souverain que j'estime le plus et dont l'ancien intérêt me donnera l'espérance de retrouver en lui la justice et la bienveillance qui me sont si nécessaires. » Puisqu'on ne veut point la laisser dans le grand-duché de Bade, ne pourrait-on lui permettre de résider en Bavière près de son frère? Le roi de Bavière pourrait-il la recevoir s'il n'y était autorisé par la Russie? Elle ne voudrait pas de l'Autriche « parce qu'elle redou-

terait de s'y trouver près d'une famille qui s'y trouve, à laquelle sa destinée a été attachée, mais dont elle n'a jamais eu à se louer ».

En vue peut-être de gagner du temps et de dégager la responsabilité du grand-duc dont elle connaissait les sentiments véritables, Hortense faisait des absences assez fréquentes, tantôt un voyage en Souabe pour rendre visite à la princesse de Hohenzollern, tantôt de longues excursions en Suisse, dans les petits cantons, à la recherche d'un château qu'elle pût acheter pour y passer la belle saison. A cet effet elle avait envoyé à Francfort, pour les vendre, son argenterie et son vermeil qui valaient une centaine de mille francs. Le duc de Richelieu ne prenait même plus ombrage de l'immensité de telles richesses, assuré qu'il était que le grand-duc mettrait sa cousine hors de ses États, que M^me^ Hortense était déjà partie, qu'elle avait quitté le territoire badois, qu'elle allait avoir le choix entre Lintz, Brünn et Gratz et qu'elle devrait s'en trouver trop heureuse.

Cependant Hortense pouvait se rassurer : le ministre des Affaires étrangères de Russie, Capo d'Istria lui faisait connaître d'abord que l'Empereur ne pouvait seul prononcer sur sa demande, mais qu'il l'appuierait près des autres puissances. Et, très peu de jours plus tard, le 4/16 octobre, l'empereur faisait écrire par Capo d'Istria à Pozzo di Borgo une dépêche officielle qui infligeait au gouvernement de Louis XVIII la plus sévère des

leçons. Mettant en parallèle le désir exprimé par S. M. T. C. de chasser en Autriche la duchesse de Saint-Leu et le recours formé par celle-ci pour rester à Constance ou pour s'établir en Bavière, Capo d'Istria concluait : « Ignorant les motifs qui peuvent avoir porté la cour des Tuileries à fixer son attention sur cet objet et ne croyant pas qu'il puisse en exister d'assez graves pour réclamer une mesure peu conforme aux dispositions arrêtées à ce sujet l'année passée d'un commun accord, l'empereur vous prescrit, Monsieur le général, de vous exprimer avec M. le duc de Richelieu de manière que Mme la duchesse de Saint-Leu puisse, ou rester là, ou s'établir auprès de son frère. »

C'était un ordre sévèrement donné, tel que l'autocrate en infligeait à l'ancien gouverneur d'Odessa. Il châtiait à la fois Louis XVIII, Richelieu et Pozzo. Pozzo, toutefois, avec ses adresses félines de chat corse, et cette haine furieuse dans laquelle il englobait Hortense, si peu qu'elle fut Bonaparte, combina un retour offensif. Le duc de Richelieu m'a assuré écrit-il, « que les démarches faites pour éloigner la duchesse de Saint-Leu de sa résidence actuelle avaient été fondées par des renseignements fournis par la cour de Vienne qui constatent la part que cette dame cherche à prendre dans les correspondances et les menées tendant à troubler la tranquillité en France ; que c'est d'après ces motifs qu'il s'était décidé à demander à notre auguste cour la permission de la faire transférer à

Gratz où elle pourrait être plus prudente ou plus surveillée ». Et il ajouta : « Ayant désiré obtenir les documents qui prouvent les griefs supposés, ils ne m'ont pas encore été remis quoiqu'on assure qu'ils existent. » Si la cour de Vienne avait sorti la seule pièce qu'elle possédât, la lettre de Mme de Bassano à Mlle Cochelet, quel éclat de rire à Pétersbourg ! Mais on n'avait eu garde de la montrer, on avait seulement affirmé qu'on la possédait et que rien ne pouvait être plus compromettant. Pozzo d'ailleurs, malgré l'échec qu'il venait de subir, ne continuait pas moins sa campagne de calomnie et se mêlait par surcroît de donner des conseils : « Rien ne lui conviendrait plus, disait-il en parlant d'Hortense, que de renoncer aux projets politiques, de jouir tranquillement de ses richesses et surtout de ne pas compromettre la protection qu'elle implore. » Cette dernière perfidie ne réussit pas mieux que les précédentes : l'empereur Alexandre, s'il ne voulait point renouveler une liaison dont il n'avait plus la curiosité, éprouvait quelques remords d'avoir si durement traité une femme dont la conversation lui avait plu et de l'avoir livrée à la lâcheté d'ennemis sans conscience et sans scrupule. Il devait, peu de temps après, lui en donner une preuve effective en rachetant d'elle et de son frère Eugène, la partie la plus remarquable de la collection formée par Joséphine. En payant avec une largesse impériale, l'empereur faisait un beau geste et une belle

affaire. Cela devait être un véritable soulagement pour Hortense, car les richesses que lui attribuait libéralement Pozzo di Borgo étaient des plus médiocres et se réduisaient presque à ses bijoux. Heureusement, durant les années de prospérité elle avait témoigné pour les pierres précieuses une passion qui était peut-être de la prévoyance, et elle avait ainsi formé un capital mobilier suffisant pour assurer sa vie sans qu'elle eût recours à son mari La succession de Joséphine avait, comme on sait[1], ajouté presque uniquement des objets d'art et des pierres précieuses à sa part, Malmaison et Navarre ayant été à Eugène ; et les réalisations n'étaient pas faciles. Pourtant elle allait avoir besoin d'argent.

Malgré la protection de l'empereur Alexandre, elle devrait quitter le grand-duché de Bade : sous la contrainte de la France, le grand-duc avait envoyé un de ses officiers l'en avertir. Vainement la grande-duchesse avait tenté, par une démarche personnelle près du ministre de France, de sauver sa cousine : les paroles qu'elle avait adressées à cet homme étaient humbles et portaient vers Louis XVIII une prière qui ne fut pas plus entendue que celles des femmes qu'il rendait veuves : il fallut partir, mais si on lui enlevait le grand-duché, la Bavière s'ouvrit pour elle et combien n'était-ce pas plus redoutable? On tremblait à Vienne et à Paris de la réunion factieuse du prince Eugène et de sa sœur

[1] V. *Joséphine répudiée*, p. 273. *La succession de Joséphine.*

sous les auspices d'un des rois coalisés. Comment l'empêcher? L'empereur Alexandre avait parlé. Vainement multipliait-on les délations ; on ne trouvait rien qui pût le faire revenir sur une décision mûrement réfléchie. Toutefois n'allait-il pas se présenter une occasion qui permettrait de témoigner à Mme de Saint-Leu la mauvaise volonté dont on était animé à son égard et de la contrarier sur un point qui lui tenait à cœur?

N'ayant plus le cher Saint-Leu, elle désirait acheter une maison où elle pût passer tranquillement les mois d'été. Éprise du lac de Constance, assurément le plus beau et le plus varié des lacs de Suisse, elle ne pouvait penser à s'établir dans les possessions du grand-duché, ni dans celles de la maison d'Autriche ; mais, outre le Wurtemberg et la Bavière, des riverains du grand lac, dans l'orgueil de leur indépendance, ne se trouveraient-ils pas heureux d'offrir un asile à l'exilée? La reine avait, à bien des reprises, parcouru les petits cantons. Alors qu'on disait l'avoir reconnue à Paris déguisée en homme, et que M. de Montlezun adressait par courrier spécial ses dénonciations à M. Decazes, alors que l'observateur entretenu à Bregentz par la police, annonçait tout au contraire ses projets d'acquisition aux environs d'Augsbourg de la terre de Wettenbourg pour 1.500.000 florins d'Empire, elle se bornait à acheter de M. le baron de Streng moyennant 30.000 florins la petite terre d'Arenenberg, en Thurgovie. Marché conclu le

10 février 1817. Toutefois, avec clause résolutoire au cas où les autorités refuseraient l'autorisation d'habiter.

Tout aussitôt, une campagne est organisée avec une extraordinaire ardeur par M. le comte de Talleyrand, pour contraindre les landammans du canton à refuser l'autorisation. Il parvient à s'assurer un de ces deux magistrats, par lequel il fait exposer au Conseil de Frauenfeld les motifs du refus. « M. Morell, l'autre landamman, s'oppose à ces raisonnements et obtient une faible majorité. » A la vérité, M. de Talleyrand ne présente contre la reine aucun grief dont il puisse faire état. « Je ne puis dire, écrit-il, que Mme Hortense entretienne aucune correspondance, mais je me fais un devoir de ne jamais mander à Votre Excellence que ce dont je suis sûr ; car le doute seul me ferait voir, je l'avoue, avec infiniment de peine, son établissement dans cette terre. » Donc, en même temps qu'il tente de susciter contre Hortense les ministres d'Angleterre et de Prusse, lesquels se retranchent derrière le procès-verbal de la conférence du 21 octobre 1815 portant autorisation pour Hortense d'habiter la Suisse, il requiert le président du pouvoir central « de maintenir le décret de la diète de 1815, en lui observant que ce serait mettre la Suisse en surveillance que d'y laisser séjourner un individu quelconque dont cinq puissances par leurs traités doivent surveiller toutes les démarches ». M. de Watteville met dans cette

affaire tout le zèle possible et M. le comte de Talleyrand, qui lui en rend témoignage, est plein d'espoir, mais il ne laisse point de compléter sa mobilisation. En première ligne, il a l'action du gouvernement de Thurgovie ; en seconde, celle du gouvernement de la Confédération ; en troisième, celle des ministres des puissances alliées ; pour mettre ceux-ci en marche, il faut des ordres de leurs cours annulant le protocole du 21 octobre 1815 et il serait imprudent de les demander ; pour que le gouvernement de la Confédération puisse agir, il faut une délibération de la Diète de 1817 et rien ne prouve que les députés, mécontents des entraves mises à leur commerce ou des nominations faites dans les régiments capitulés, ne saisissent cette occasion de témoigner leurs sentiments au gouvernement royal. Le mieux est donc d'attaquer d'abord le landamman de Thurgovie, qui a osé s'opposer aux desseins de M. le comte de Talleyrand. M. le comte n'a garde, connaissant les Suisses, de le prendre de haut ; il se fait amical et familier pour écrire à *son cher Morell*, et lui représenter quels terribles inconvénients présenterait le séjour d'Hortense en Thurgovie. « Si vous le tolérez, écrit-il, il est bien clair que votre canton devient une seconde île de Sainte-Hélène où chaque puissance aura des agents pour surveiller ses démarches... Dans quelle position votre canton va-t-il se trouver vis-à-vis de la France ? Quel est le Thurgovien, quel qu'il soit, qui mettra

le pied sur votre territoire sans être suspect d'être l'agent d'une conspiration? Quel est le ressortissant de votre canton qui se trouve dans le royaume qui ne sera point soupçonné de quelque intelligence criminelle? Quelle mesure de prudence notre police ne sera-t-elle pas, par devoir, obligée de prendre envers eux, quelque puisse être leur conduite irréprochable? » Et puis, toute sorte de compliments au cher Morell, sur sa loyauté, son esprit, ses talents, sa popularité. Mais « cette lettre amicale communiquée dans le secret au président de la Diète et écrite d'accord avec lui », ne produisit nullement l'effet que M. de Talleyrand et M. de Watteville en attendaient. Le landamman Morell répondit à Son Excellence en des termes officiels qui mettaient la question sur son terrain véritable : « Mon gouvernement, disait-il, n'a sans doute pas oublié les mesures que la Haute Diète et le Directoire fédéral avaient prises, du consentement des Hauts cantons, contre le séjour temporaire de M^me^ de Saint-Leu sur le territoire suisse, mais il a agi dans la conviction que les motifs qui avaient nécessité ces mesures, et par lesquels la Confédération trouva qu'il était dangereux d'accorder le permis de séjour et s'y refusa, n'existaient plus depuis longtemps ni non plus les circonstances qui n'avaient rendu ces mesures que momentanément nécessaires et, voyant que dans le changement actuel des conjonctures, M^me^ de Saint-Leu avait obtenu sans difficultés la

permission de séjourner depuis un assez long temps à Constance tout près des frontières de la Suisse et de ce canton où elle a constamment mené une vie retirée et paisible et sans entours marquants ni suspects, on n'a pas cru devoir hésiter non plus à lui permettre de séjourner périodiquement dans une possession située à une lieue et demie plus bas sur le lac et mon gouvernement a d'autant moins balancé pour lui accorder cette permission qu'il s'est aussi rappelé les déclarations ministérielles du mois de septembre 1815, d'après lesquelles les Hautes Puissances Alliées, d'accord avec le gouvernement français, avaient permis à Mme de Saint-Leu de continuer son séjour sur le territoire suisse quand la Suisse elle-même y voyait encore du danger. »

Ayant dit tout cela en une seule phrase, sans se reprendre ni souffler, le landamman laissa là M. le comte de Talleyrand, lequel se tourna tout aussitôt vers son estimable ami, M. de Watteville, lequel écrivit aussitôt au canton de Thurgovie « pour le prévenir qu'il ne pouvait consentir à l'établissement de Mme Hortense en Suisse »; mais à ce moment-là même, l'ancien chambellan de Napoléon reçut de haut, — puisque c'était de deux ministres — deux désaveux qui ne pouvaient lui laisser aucun doute sur la maladresse de son zèle : d'une part le tout-puissant ministre de la Police qu'il avait appelé à la rescousse, répondit au ministre des Affaires étrangères, qui lui avait transmis la dépêche de

M. de Talleyrand : « C'est à Votre Excellence qu'il appartient de prendre une détermination ; mais, sans m'arrêter aux considérations qui doivent résulter de la convention des ministres des cours alliées en date du 27 août 1815, je crois devoir présenter à Votre Excellence quelques observations plus immédiatement relatives aux attributions de mon ministère. » Et tout au contraire de ce qu'a soutenu M. le comte de Talleyrand, M. Decazes estime que Mme Louis Bonaparte, devant passer six mois en Bavière et six mois en Thurgovie « cette distinction de lieux et la proximité de celui qu'elle s'est choisi pour la belle saison présentent des voies beaucoup plus faciles à l'exercice de la surveillance dont elle ne manquera pas d'être l'objet... Sa présence en Suisse pendant six mois de l'année, en interrompant pour elle-même des habitudes moins contraintes, donnera à la police française qui ne perdra de vue aucune de ses relations, des moyens plus faciles et plus nombreux de les constater utilement ». Quant au duc de Richelieu, il ne se soucie point sans doute de se retrouver en contradiction avec son éminent protecteur et il s'en tient au protocole des quatre puissances. Toutefois il ne laisse pas d'indiquer combien il approuverait ces persécutions lorsque l'Autriche paraît vouloir les prendre à son compte, que Metternich prétend intervenir près de l'empereur Alexandre et adresser des représentations à la Diète helvétique.

Et puis, brusquement, soit que l'empereur de

Russie ait opposé son veto, soit que, — chose invraisemblable — l'on ait compris la niaiserie de ces persécutions contre une femme, le silence se fait. Hortense peut, sans être constamment dénoncée, habiter tantôt la Bavière, tantôt la Suisse. A partir de la seconde moitié de 1817, elle se trouve jouir d'un traitement d'autant plus remarquable que nulle des cours alliées ne doute qu'elle n'ait joué dans la Conspiration du retour le rôle principal.

Elle n'a point poussé ses ambitions jusqu'à rêver de s'établir à Munich; elle s'est arrêtée à mi-chemin, à la première ville de Bavière où elle pût trouver, avec des ressources pour l'éducation de son fils, un établissement souhaitable et des ressources de société. Elle a donc fait choix d'Augsbourg et y a acquis un hôtel appelé Babenhausen; en attendant qu'elle pût s'y installer; elle vient, au début de mai, passer quelques jours à Munich ne serait-ce que pour montrer, par l'accueil qu'elle recevrait du roi et de la famille royale, qu'elle n'est plus une lépreuse. Elle vient donc à Munich, accompagnée de M^lle^ Cochelet et de quelques autres personnes. Elle ne descend point chez son frère, ne paraît point en public, mais est invitée à dîner par le roi, non à la vérité au Palais royal, mais « dans un pavillon particulier ». « M^me^ Hortense, écrit le ministre de France, a embarrassé jusqu'à son propre frère tant qu'elle a été chez lui. Cette position gênante pour tout le

monde est probablement ce qui l'aura déterminée à ne pas prolonger davantage son séjour. » D'ailleurs, le roi, tout en la recevant avec une extrême courtoisie, lui a recommandé « d'éviter de faire naître aucun soupçon sur sa conduite, en la prévenant qu'il la ferait surveiller à Augsbourg, surveillance paternelle, qui ne devait point empêcher la reine, si médiocre que fût sa suite, de réunir dans une maison qui avait presque les dimensions d'un palais, tout ce qui, à Augsbourg, portait un nom et présentait un agrément.

Elle était fort bien installée : au rez-de-chaussée, un salon, une salle de billard, une bibliothèque, un cabinet de travail, un salon particulier, une galerie qui servait pour jouer la comédie et une salle à manger formaient les appartements de réception. Le salon, tout officiel, était décoré de trois grands tableaux : l'Impératrice Joséphine, le roi Louis, la reine en grand costume, et de quatre plus petits représentant les princes Napoléon. Dans la galerie où étaient les tapisseries des Gobelins données par l'Empereur, trois portraits de Joséphine et deux portraits d'Eugène attestaient de quel côté Hortense tournait ses affections. Dans sa chambre à coucher, on ne trouvait encore que l'Impératrice, le prince Napoléon, le général de Beauharnais, la grande-duchesse Stéphanie et la vice-reine ; dans le cabinet de travail de même, de même dans le salon particulier ; c'était dans le salon du billard qui servait en quelque façon de

vestibule à la bibliothèque que se trouvaient, perdus au milieu de quinze tableaux de genre, le général Bonaparte à Arcole, de Gros, et l'Empereur en grand costume, de Gérard, en tapisserie des Gobelins!

Le soir on se tenait de préférence dans la bibliothèque dont un panneau était rempli par un meuble à cinq corps, en acajou orné de bronzes dorés; au-dessus de consoles d'acajou à dessus de marbre chargées de bustes qu'encadraient des vases de Sèvres, étaient accrochés des tableaux presque tous de l'école néo-romantique, de l'école troubadour, en réaction contre l'école davidienne. *Jeanne de Navarre avec son fils près du tombeau de son père*, *Marie-Stuart au moment où on lui annonce son jugement*, *Saint Louis et la reine Blanche*, *la Naissance d'Henri IV*, *Jeanne d'Aragon*, *Valentine de Milan*, *Charles IX*, *le Grand Maître des Templiers*, *la Belle Laure*, *M^lle de la Vallière dans sa cellule* et puis des sujets sentimentaux, des paysages composés et animés, et, pour achever, *le Prince Eugène à la bataille de la Moskova*. Face aux bibliothèques était le piano d'Erard à quatre pédales, dont les pieds décorés de bronzes dorés s'épanouissaient en têtes d'amours aux ailes dressées; à côté, les harpes très chargées de bronzes; çà et là, des tables, table à ouvrage, singulièrement précieuse et mise en vedette, deux tables de trictrac, deux tables à jeu et puis une grande table d'acajou à quatre pieds que couvrait un tapis de

velours vert et autour de laquelle la cour se groupait, comme rue Cérutti jadis, pour lire, dessiner, travailler à l'aiguille, durant que les jeunes femmes, M^lle^ de Mollenbach, M^lle^ Cochelet, M^lle^ de Courtin chantaient au piano et que les vieux Messieurs faisaient leur partie de reversis ou de trictrac. Cela avait bon air, non grand air. Des gerbes de fleurs paraient les vases. Des lampes Carcel sur la table, une grande couronne de bronze doré à six quinquets, éclairaient doucement cette intimité un peu assoupie où, en hommes, ne se trouvaient guère que M. del Marmol, l'abbé Bertrand et M. Cochelet, frère de la lectrice, le général Delaborde, et parfois Lavallette. On dessinait et l'on peignait à l'aquarelle sous la lampe ; la reine faisait « des portraits charmants au lavis dans la manière d'Isabey ». Et puis elle chantait : n'est-ce pas de cette année même ce *Recueil de douze romances mises en musique et dédiées au prince Eugène par sa sœur* ; elle chante « l'Armée, les exilés, la gloire nationale ». Elle a eu la révélation du patriotisme. Même a-t-elle espéré qu'Horace Vernet illustrerait ses romances mais elle a dû se contenter de Franque et de ses lithographies. Le jeune Louis suivait les classes du collège d'Augsbourg sous la conduite de l'abbé Bertrand, ex-maître de la grande classe à Saint-Germain ; homme d'esprit, décidé à ne se donner que la moindre peine et à n'en point donner à son élève, lequel sous prétexte de franchise disait tout ce qui

lui passait par l'esprit et prenait au salon, où la reine croyait parfaire son éducation, l'air du discoureur.

Les grands jours venait Eugène avec sa suite d'officiers français ou italiens.

. Parfois un voyageur français traversant Augsbourg se présentait et était reçu avec empressement. Il n'échappait guère au charme que répandait la reine et à l'atmosphère qu'elle créait autour d'elle. Sans doute, alors, sa vie sentimentale était suspendue. L'homme au service duquel elle avait employé toute son influence, sans se démasquer même d'abord et dont elle avait si grandement aidé la fortune, lui avait-il jamais rendu la tendresse qu'elle lui avait prodiguée et qui avait fait le tourment et les délices de sa vie durant quatre années? Avait-il compris par quel prodige d'habileté elle était parvenue à l'élever à vingt-neuf ans, sans qu'il eût presque quitté les états-majors princiers, au grade de général de division, à le placer comme aide de camp près de l'Empereur, à le faire agréer presque officiellement comme le compagnon de sa vie? Cela lui était dû sans doute et, avec une miraculeuse fatuité, il en donnait l'assurance à la maîtresse qu'il quittait. Lorsque, repoussée à la fois de France et de Suisse, Hortense avait dû séjourner à Aix, il était venu passer près d'elle quelques jours, les derniers. Exilé, il avait cherché un asile en Angleterre et à présent, il avait pris revanche des Anglais en épousant la fille aînée de

cet amiral Keith qui avait déporté l'Empereur à Sainte-Hélène : Margaret Mercer Elphinstone, qui, à la mort de son père, succéderait au titre et à la pairie irlandaise de Baron Keith of Stonehaven comme au titre et à la pairie anglaise de baron Keith of Banheath, Co. Dunbarton. M. de Flahaut ne porterait point ces beaux titres, mais sa femme n'en serait pas moins pairesse d'Angleterre et d'Irlande, ce qui ne manquerait point d'assurer au mari une situation prépondérante sous tous les gouvernements qui succéderaient aux Bourbons de la branche aînée.

M. de Flahaut avait-il fait part de son mariage? C'est douteux, mais le bruit en était venu jusqu'à la reine et quoique les liens se fussent ainsi dénoués par deux années de séparation, le dernier coup n'en avait pas moins été rude ; car elle était de celles pour qui l'amour est la grande affaire — qu'elles l'éprouvent ou qu'elles le sentent à côté d'elles, qu'elles en suivent les progrès et qu'elles en protègent la marche. On a vu avec quel intérêt elle cherchait à se mêler aux affaires de cœur de l'empereur Alexandre : qu'on juge de son émotion lorsqu'elle vit sous ses yeux, dans sa maison, se développer une idylle entre son amie Mlle Cochelet et un M. Achille Guillaume qui, venu à Constance avec son frère, s'était fait présenter à la reine et avait été chargé par elle de suivre diverses

[1] Il se peut que M. Achille Guillaume ait été accrédité près de la reine par la comtesse Delaborde, qui était née Guillaume.

affaires à Paris. Le projet de mariage esquissé avait obtenu tout aussitôt l'entier assentiment de la reine qui voyait déjà sa société accrue d'un élément qu'elle paraissait goûter; mais il avait été moins bien goûté par la mère de M. Guillaume et la reine écrivait : « Je pense avec peine que j'emploie tout votre temps et que vous avez peu le cœur à d'aussi ennuyeuses affaires; mais, en attendant, ici on parle de vous et je ne puis penser que vos souhaits n'aient pas une entière réussite : aussi, quand je vois une grande tristesse qui est assez naturelle quand on craint, je gronde, et c'est je crois la meilleure façon de consoler. Il est impossible que votre mère ne consente pas à votre bonheur. Je n'ai pas besoin de vous répéter toute la part que j'y prends. » Les lettres se succèdent et les projets : M. Guillaume, fort occupé à des voyages pour vendre dans les meilleures conditions les joyaux de la reine, revient à Augsbourg et il y passe presque sa vie. « Mon avis serait bien, dit-elle, que vous revinssiez avec toutes les permissions de votre mère, car il vaut mieux parler qu'écrire. Si elle tenait qu'un lien se fît près d'elle, ce serait bien naturel et alors j'en ferais le sacrifice, mais il me semble qu'il vaudrait mieux y aller au printemps et rester l'hiver avec moi. Car, en m'enlevant une de mes plus belles plumes, et vous regardant comme un de mes amis, vous me devez de venir tous les ans passer quelque temps avec moi, sans compter le

voisinage en Suisse, car j'aurai du plaisir à avoir un si bon voisin. Vous trouverez que je vais vite en affaires, mais je suppose que ce n'est pas à vous de le trouver. Voici donc mes idées : vous arrivez dans un mois, avec toutes les permissions, vous épousez tout de suite ; au printemps vous allez passer quelques mois près de votre mère et ensuite la campagne tous ensemble... » Du temps passe. En mars 1818 le mariage n'est point réalisé mais on continue d'y penser et si la reine, dans certaines lettres, ne parle que d'affaires, elle écrit : « Je laisse à une autre à vous parler de ce qui vous touche. » Au mois d'avril, on n'est pas plus avancé : M. Guillaume est toujours amoureux, mais sa mère est toujours inflexible et le prétexte qu'il avait de venir à Augsbourg lui échappe, puisque les affaires qui l'y appelaient sont terminées et que la reine lui donne une décharge définitive de la vente de ses diamants. Aussi faut-il tenter alors le suprême effort pour emporter le consentement refusé et la reine croit y parvenir en s'adressant directement à M^me^ Guillaume : son prétexte est de la remercier d'avoir trouvé bons les voyages que M. Guillaume a faits pour ses affaires, mais elle ajoute : « Croyez, Madame, qu'il est des familles avec lesquelles on est bien aise de contracter des obligations et, si les vœux de votre fils sont exaucés comme je l'espère, ne doutez pas du plaisir que j'aurais à faire votre connaissance. Partout où je serai vous serez la bienvenue et je mettrai toujours un grand prix

à vous assurer des sentiments que je vous ai voués. »

Hélas ! la reine n'a plus de couronne, elle ne dispose plus d'emplois qui assurent la fortune de ses protégés : il faut que M. Guillaume trouve une place et sans doute en France, car le prince Eugène en a offert une et s'est vu refuser : « Je regrette beaucoup, écrit-il le 12 mai, que vos affaires de famille me privent du plaisir de vous attacher à ma personne et d'occuper vos talents et votre dévouement. Je désire pourtant qu'un jour cette occasion puisse se présenter. » Enfin, la reine, sans grand espoir, semble-t-il, écrit le 28 mai cette dernière lettre : « Je vais partir pour prendre les bains dont ma santé a bien besoin ; je regrette de ne pas laisser Louise (Cochelet) avec un bon mari, mais j'espère qu'il est possible de dire : ce qui est difficile n'est pas perdu. Je jouirais pour vous si [vous] trouviez tout de suite à être employé utilement et il ne faudrait pas hésiter à prendre une place qui augmenterait votre fortune. Ne pensez donc aux voyages en Allemagne que si vous n'aviez rien de mieux à faire. En travaillant pour vos intérêts et ceux de Louise, vous agissez selon mes désirs, mais si tout s'arrange pour votre bonheur, à mon retour j'espère que la noce se fera près de moi et que j'aurai encore le plaisir de vous revoir et de vous assurer des sentiments que je vous ai voués. »

Et ce fut la fin : M. Guillaume ne revint pas, au

moins comme célibataire, à Augsbourg et à Arenenberg. Il délaissa Louise Cochelet qui dut attendre quatre années encore un mariage médiocrement dans ses goûts. Mais lui se consola de ses déboires matrimoniaux en dépeçant le parc de Bellevue, en y construisant d'étonnants monuments et en distribuant libéralement, aux rues qu'il perça, les noms de tous ceux auxquels il était attaché : il oublia celui d'Hortense.

Cet épisode a singulièrement occupé la reine durant plus d'une année, de mars 1817 à mai 1818 : la vie lui était facile à Augsbourg, et si elle eût pu être plus animée, ce n'eût été que par la venue de quelque Français. Hortense l'eût accueilli comme elle avait fait de M. Guillaume.

La vie sentimentale d'Hortense quelque peu assoupie, en ce qui la concernait, depuis sa séparation de Flahaut, n'avait fait qu'assez peu de tort à sa vie maternelle : à présent l'exaltation de sa tendresse pour ses fils lui tenait lieu des affections qui lui manquaient. Elle avait, dès le mois de juin 1817, fait réclamer à Louis l'exécution du jugement de 1815 qui lui assurait son fils aîné durant les mois d'été ; il avait consenti à s'en séparer pourvu qu'elle l'envoyât chercher en Italie. Eugène y avait dépêché son cousin et aide de camp, Louis Tascher, et l'enfant était arrivé en octobre 1817 à Augsbourg où chacun s'était étonné des changements qu'avait apportés à son physique et à son moral l'éducation paternelle. Hortense s'efforça

d'y remédier, mais sans grand succès à ce moment. L'inquiétude la prenait à la pensée que Louis réclamait son second fils et qu'il faudrait bien le lui céder, au moins quelque temps : ce n'était point une médiocre affaire, car Hortense était bien décidée à abandonner le moins possible le petit Oui-Oui. Le mieux eût été de le mener elle-même en Italie et de rester à proximité, mais le lui permettrait-on ?

Pourquoi pas ? On permettait bien en mai 1818, à la reine Catherine de venir de Trieste à Stuttgart en adoptant un capricieux itinéraire qui la conduisait à Augsbourg avec ses dames, sa suite, ses gens et ses voitures. Elle descendit chez Hortense qui offrit l'hospitalité à elle, à son fils et à la gouvernante de celui-ci, M^me^ de Reding. Les deux belles-sœurs eurent de longues et intimes conversations et Catherine en tira de précieux renseignements sur la vie d'Hortense à Augsbourg. Elle apprit qu'Hortense était « aimée et honorée par tout le monde à Augsbourg quoiqu'elle n'admît dans sa société aucune distinction de rang. Les nobles et les marchands, écrit-elle, sont étonnés de se voir chez elle réunis pour la première fois ». Ce mélange étonna sans doute la reine de Westphalie mais elle se hâta de constater qu'il n'avait lieu que « le jeudi soir pendant un couple d'heures ». Il paraissait difficile qu'il y eût entre les belles-sœurs une cordialité qu'excluait la différence de leurs caractères et de leurs habitudes,

mais Hortense excellait à se rendre aimable et à bien recevoir, et elle ne manqua point de combler Catherine de ses grâces.

Puisque Catherine remuait ainsi, Hortense prétendait qu'on la laissât aller et venir et Eugène parvint à assurer à sa sœur les passeports nécessaires. Il fallut qu'à Paris on en prît son parti. « Le ministre d'Autriche à Munich, écrit M. de Richelieu à M. Decazes le 9 juin 1818, vient d'être autorisé par sa cour « à viser trois passeports bavarois pour M^me^ de Saint-Leu et sa suite se rendant à Livourne. Le premier était pour elle sous le nom de M^me^ d'Arenenberg, son fils, M^lle^ de Mollenbeck, une femme de chambre et trois domestiques ; le deuxième pour un abbé Bertrand, le troisième pour M. Bazinet maître d'hôtel ». Elle avait allégué le besoin de prendre les bains de mer à Livourne, mais l'on savait qu'elle devait mener à Louis son fils cadet.

Cela fit une sorte de rendez-vous. La maréchale Ney vint de son côté à Livourne et se fixa près de la reine à Montenero. Pauline était aux bains de Lucques où sa belle-sœur vint la voir, et elle aussi fit chercher une maison près de Livourne. Enfin Louis, qui avait en vain sollicité des passeports pour Carlsbad, se rabattait sur Montecatini où les eaux lui feraient assurément tout autant de bien. Bien qu'il se trouvât ainsi à portée de sa femme, ce n'était pas au moins qu'il entendît se rapprocher d'elle, car il continuait avec une ardeur redoublée

ses démarches près de la Congrégation chargée de connaître de la rupture des liens matrimoniaux; mais il prenait ainsi possession de son second fils qui devait le venir voir à jours fixes.

Durant ce séjour, où la reine avait été assez sérieusement malade, un accident survenu chez elle à son fils aîné avait redoublé les reproches du roi Louis. « Cet enfant, en voulant arranger la pierre de son fusil en avait tiré quelques étincelles qui mirent le feu à de la poudre sur une table auprès de lui. Il eut la main assez fortement brûlée et la figure légèrement, de manière cependant à être marqué. » Elle dut attendre — et Louis de même — que l'enfant fût entièrement rétabli. De Livourne, son mari comptait retourner à Rome; elle pousser jusqu'à Ancône afin d'y visiter les biens que possédait son frère avant de le rejoindre. Elle partit plus tard qu'elle n'avait pensé, ayant été de nouveau incommodée et ne quitta Florence où elle était venue de Livourne qu'à la mi-octobre. Passant aussi près de Rome elle eût trouvé décent de se présenter à sa belle-mère ; mais celle-ci comprit les motifs qui l'arrêtaient. « J'aurais été bien contente, écrit-elle le 24 octobre, de vous embrasser et j'ai même désiré vous en écrire pour vous y engager, mais des réflexions m'en ont empêchée, veuillez au moins tenir parole pour l'an prochain. »

L'an prochain — 1819 — la reine ne pensa point à venir en Italie. Elle n'avait pas deux cents louis pour faire le voyage et Louis, qui vint à Marien-

bad prendre les bains, amena son fils aîné. Il avait renoncé « volontairement après onze ans de soins et d'espérances à tout espoir de rompre à jamais des liens qui l'avaient rendu si malheureux ». Mais il en tirait sur les enfants d'autant plus de raisons d'exercer son despotisme et de former des projets comme d'exiger dès lors qu'Eugène s'engage « à donner une de ses filles à Napoléon à l'âge et quand cela lui conviendra ». Son fils a seize ans, l'aînée des filles d'Eugène en a douze et voilà comme il entend la liberté du mariage lui qui, depuis dix-huit ans, emplit l'Europe de ses plaintes sur la contrainte qu'il a subie. Après avoir, par ses soins et ceux de l'abbé Paradisi, excellé à rendre l'aîné hypocrite et fourbe, il prétendait réformer de même le cadet, si plein de bonne humeur, d'expansion et de gentillesse. « Je n'ai été nullement satisfait, à Livourne, écrit-il, du ton de l'abbé Bertrand envers Louis; j'avoue même que j'en ai souffert et, si je n'ai pas éclaté, c'est que Louis devait rester avec vous. Tout ce que j'aurais fait pour y porter remède n'aurait été que provisoire et, par conséquent, n'aurait servi à rien. L'indocilité, l'extrême bavardage, les pasquinades, les mauvais lazzi dont il a l'habitude plus que Napoléon m'ont affligé, quant à ses progrès, ses lettres actuelles sont plus mal écrites que celles d'il y a un an[1]. »

Il faut avouer qu'ici il ne paraissait point avoir

[1] Voir l'*Éducation de Napoléon III*. Petites histoires, 1re série, p. 292.

si grand tort et Hortense elle-même malgré sa faiblesse à l'égard du maître de la grande classe de l'institut Campan, commençait à s'apercevoir que, pour l'ordre, la suite, les connaissances, même l'éducation, l'abbé était d'une insuffisance complète. Elle avait même commencé des démarches pour procurer un précepteur à son fils et sur la recommandation de Méjan, de Cochelet et d'autres personnages aussi bien instruits, elle avait arrêté son choix sur un homme de vingt-cinq ans ayant couru depuis sa naissance des aventures qui le disposaient médiocrement, semble-t-il, pour former l'esprit et le cœur d'un des neveux de Napoléon. Il était le fils du conventionnel Le Bas qui réclama d'être proscrit avec Maximilien Robespierre et qui se tua à l'Hôtel de Ville pour ne pas tomber aux mains de Léonard Bourdon et de Barras. Sa mère, fille cadette de Duplay, l'hôte de Robespierre, l'avait élevé dans le culte de l'Incorruptible ; il fit des études au collège de Juilly, mais brèves, car à seize ans, en 1810, il s'engagea comme novice dans la marine, embarqua sur le *Vigilant*, puis sur le *Diadème* et fut promu aspirant de 2e classe le 15 janvier 1812. Débarqué le 13 mai 1813, il fut, bientôt après, compris dans la levée des Gardes d'honneur et rejoignit le 3e régiment à Tours. Il fut un des meneurs de la conspiration où le général comte de Ségur faillit périr[1] et qui

[1] V. *La conspiration des Gardes d'honneur*. Petites histoires. 2e série, p. 79.

attesta les résultats de la propagande royaliste. En même temps que franc-maçon notable, Le Bas se signalait alors comme royaliste intransigeant. A la Restauration, il fut commis principal, puis chef de bureau à la préfecture de la Seine, en même temps qu'il professait à Sainte-Barbe. Quoi? L'on ne sait trop, car où eût-il appris : pourtant, il allait étonner par l'étendue de ses connaissances et la sûreté de son information.

Pour le moment les négociations furent arrêtées. L'intendant de la reine, le baron Devaux, lui écrivit le 10 octobre. « Une circonstance particulière parvenue depuis les démarches que j'avais entamées force Madame la duchesse de les suspendre par l'incertitude où elle se trouve de pouvoir conserver longtemps son second fils. » Il fallut attendre le bon plaisir du roi et obtenir qu'il laissât tranquille Oui-Oui. Il faut reconnaître que si le père donnait dans les abbés, la mère se jetait ardemment dans le parti contraire et si Napoléon était contraint par son père de servir la messe de l'abbé Paradisi, Louis eût été vraisemblablement appelé à encenser l'Être Suprême. M. et Mme Philippe Le Bas arrivèrent à Arenenberg le 26 juin, et, moins d'un mois après, le précepteur portait ce jugement : « Mon élève a douze ans ; il a des dispositions, mais il n'est pas très avancé ; je pourrais même dire que ses connaissances sont presque nulles sur beaucoup de points : il n'y a qu'une seule chose qu'on ait su lui inspirer, c'est un dégoût complet de l'étude. »

Il fallait reprendre tous les fondements, imposer une règle inflexible et la suivre, malgré les invitations, les distractions, les visites et tout le reste par quoi l'enfant était sollicité. Au temps de l'abbé, il se levait de sept à neuf heures, selon que l'abbé avait plus ou moins envie de dormir. Les exercices étaient à peu près aussi bien réglés. A présent, de six heures du matin où, en été, était le lever, à neuf heures du soir où était le coucher, l'ordre des leçons, grammaire générale, latin, arithmétique, allemand, grec, histoire et géographie, récitation, se déroulait imperturbablement, coupé par une promenade, une récréation, la leçon de natation et, plus tard, la leçon d'équitation. Quand, à la fin d'octobre, l'on rentra à Augsbourg, Le Bas serra encore les freins : il vécut tête à tête avec son élève dans un isolement presque complet, dînant et soupant seul avec lui et ne tolérant plus de communication avec le salon, sauf une heure et demie avant le coucher.

L'enfant n'était point insensible à ce qu'il y voyait, à ce qu'il y entendait : Eugène, Lavallette, la duchesse de Frioul, la princesse de la Moskowa, des noms qui évoquaient la proscription et la gloire. par qui toute imagination se fût exaltée et tout cœur élargi. Il ne fallait point qu'un enfant bût à trop longs traits ce breuvage sacré, mais fût-ce d'une gorgée, il devait être enivré.

*
* *

C'était à Eugène et à la situation qui lui avait été à la fin assurée en Europe qu'étaient dus les égards que témoignaient à Mme de Saint-Leu les diverses polices et en particulier l'autrichienne. Les aristocrates suisses — qu'ils eussent ou non francisé leur nom, comme le watte-ville, — s'étaient réduits au silence ; les Badois avaient recouvré leur politesse familiale; les Bavarois, à l'exception du prince royal et de la reine, étaient mieux que polis et l'Autriche elle-même s'était adoucie au point qu'elle délivrait ou visait des passeports pour l'Italie presque entière. Le Pape lui-même n'hésitait point à accueillir dans les Légations, sinon à Rome même, la pestiférée et ses enfants. Mais tout cela tenait à Eugène auquel l'Europe semblait avoir pardonné cette adoption qui avait pourtant fait jusqu'alors tout son mérite et toute sa fortune.

Il avait eu à Vienne l'extraordinaire chance de trouver dans l'empereur Alexandre un protecteur dont on ne pouvait méconnaître l'influence et la bonne volonté. Toutefois le Congrès s'était terminé sans qu'il obtint « l'établissement convenable hors de France » qu'avait voulu lui assurer son père adoptif au milieu des suprêmes convulsions de Fontainebleau. Mais l'Europe avait reconnu, constaté et affirmé ses droits ; elle s'était engagée à

lui faire recouvrer et conserver la pleine et entière jouissance de ses dotations et de ses biens particuliers, tant meubles qu'immeubles, dans tous les pays qui avaient fait partie du royaume d'Italie, et elle lui avait assigné pour résidence le château de Bayreuth. Évidemment ce n'était pas là ce que souhaitait Eugène qui quelques semaines plus tard réclamait les Légations mais il devait se contenter avec ce qu'on lui donnerait — et, après cette convention du 23 avril, venait celle du 4 juin relative à la principauté de Ponte-Corvo, que le roi de Naples devrait céder; puis une autre convention de même jour relative à la conservation intégrale des possessions et propriétés particulières lui appartenant dans les provinces restituées au Saint-Siège.

Tout cela faisait bien sur le papier : mais Ferdinand IV ne voulait rien en savoir non plus que François Ier et même Maximilien Ier. Il fallait la constante intervention d'Alexandre pour que ces signatures ne demeurassent pas lettre morte : ainsi, fit-il renouveler le 21 novembre l'engagement pris à Vienne le 4 juin et décida-t-il la Prusse et l'Autriche à ouvrir sans retard, de concert avec la Russie, avec l'intervention et sous la médiation du gouvernement anglais, une négociation active avec la cour des Deux-Siciles « pour engager cette cour à leur fournir les moyens de réaliser l'établissement stipulé pour le prince Eugène ». On fut aussitôt averti à Naples. « Je sais qu'on se prépare à

refuser », écrit le 14 décembre le comte de Narbonne Pelet, le nouvel ambassadeur de France.

Néanmoins on considérait si bien la principauté comme acquise qu'Alexandre rattachait formellement la question aux négociations engagées entre l'Autriche et la Bavière au sujet d'échanges territoriaux. La cour de Naples n'était nullement disposée à céder et M. de Narbonne l'encourageait dans une résistance à laquelle il essayait d'intéresser Louis XVIII, protecteur naturel du roi des Deux-Siciles. L'échange entre la Bavière et l'Autriche ayant été accompli sans que la destinée d'Eugène eût été fixée, une nouvelle intervention d'Alexandre pouvait seule contraindre la cour de Naples, sinon à la cession d'un territoire dont Eugène ne se souciait guère, au moins à une compensation en argent. Il demandait dix millions que la cour de Naples ne pouvait payer. Elle en offrit cinq et l'Angleterre déclarant que s'il n'acceptait pas elle lui retirerait sa médiation et ne se mêlerait plus de ses affaires, Eugène se résigna. La modération dont il faisait preuve, en agréant une somme aussi médiocre, fut hautement appréciée par Alexandre et par les souverains alliés heureux de perdre ce souci.

Aussitôt que les cinq millions auraient été payés, Eugène comptait faire l'acquisition d'Eichstaedt ou de Dillingen dont le roi de Bavière lui laissait le choix. Il en serait déclaré prince et prendrait le nom de duc de Leuchtenberg : Leuchtenberg était

un landgraviat situé dans le haut Palatinat, dont les landgraves ont subsisté depuis le milieu du XIV^e^ siècle jusqu'au milieu du XVII^e^. Après la mort sans postérité de Maximilien-Adam, dernier mâle de cette maison, son cousin Maximilien-Henri, électeur de Cologne, fils d'Albert duc de Bavière et de Mechtilde de Leuchtenberg en hérita et le conserva jusqu'à sa mort en 1688 : à défaut des réalités, le nom était resté et le titre subsistait dans la maison de Bavière. Eugène aurait le titre personnel d'Altesse Royale et il prendrait rang parmi les princes après le duc de Bavière, mais ses enfants ne seraient que Sérénissimes. Or n'était-ce pas là une déchéance pour la princesse Auguste. Car pour lui ! « Je n'ai jamais eu d'ambition, disait-il au ministre de France, les circonstances seules m'avaient porté à un haut degré d'élévation. Je ne l'ai pas regretté. Un seul chagrin me dévore et c'est mon mariage. Ma femme était destinée à épouser une tête couronnée. J'ai reçu sa main lorsque j'étais appelé à l'être et cette union a détruit l'existence à laquelle elle devait aspirer et celle de mes enfants qui sont petits-fils de roi. »

Cela devait en effet lui paraître très fâcheux ; mais s'il obtenait tout l'argent qu'on lui promettait, peut-être se consolerait-il : la cour de Naples à la vérité était aussi embarrassée pour payer cinq millions qu'elle l'eût été pour dix : mais elle s'avisa d'un expédient digne de Polichinelle. Jadis, quelque quinze ans auparavant, des vaisseaux russes avaient

relâché à Naples ; des troupes russes y avaient débarqué : on avait accueilli les uns et les autres en alliés sauveurs avec un débordant enthousiasme, sans oublier pourtant de marquer les fournitures qui leur étaient faites : il y en avait pour trois millions. « On comptait peu à Naples sur le paiement de ces trois millions et on comptait aussi peu à Pétersbourg de se trouver dans la nécessité de les payer » ; mais, comme écrit de Vienne le comte de Caraman, comment l'empereur éluderait-il « cette dette appliquée à un secours qu'il a si vivement provoqué » ?

Il faut avouer que c'eût été bien joué ; mais il ne semble pas que Ferdinand IV ait dû recourir à cet expédient et pourvu qu'il ne payât que par mensualité de 400.000 francs, et à partir du 1er mai 1820, il se trouva satisfait d'être quitte à si bon compte. Au mois de septembre 1817 une déclaration royale consacra la transaction, sous les auspices et par la volonté de l'Angleterre. Le 16, Eugène en rendait grâce à son tout-puissant protecteur. A présent, il s'agissait de former en Bavière, moyennant les cinq millions, l'établissement princier, ce qui fut fait le 15 novembre par une ordonnance royale « établissant les rapports politiques du gendre de S. M. le roi de Bavière, S. A. R. le prince Eugène duc de Leuchtenberg comme prince d'Eichstaedt envers l'État et envers Sa Majesté le roi et ses successeurs ».

D'abord un règlement d'armoiries qui abolissait

à jamais tout souvenir napoléonien : Eugène devait porter : Écartelé : au 1, d'argent à une fasce d'azur qui est de *Leuchtenberg;* au 2, de gueules à une porte de ville, crénelée d'argent, ouverte de sable, posée sur une terrasse de sinople, flanquée d'un mur sommé de deux tours crénelées d'argent soutenant chacune un chêne de sinople qui est d'*Eichstaedt;* au 3, de sinople à l'épée haute d'argent, mise en pal, garnie d'or, accostée de chaque côté de trois étoiles du même, posées 2 et 1 ; au 4, à une fasce de sable surmontée de trois merlettes de même qui est de *Beauharnais* ancien. Sur le tout d'azur, à une couronne royale d'or.

Et ces armoiries où le troisième quartier faisait penser à l'Italie (sinople), aux exploits du prince et à ses grades militaires étaient timbrées d'une couronne royale.

La maison de Leuchtenberg était déclarée première maison princière parmi toutes celles du royaume. Dans les ordres qu'il donnait aux autorités dont la nomination lui était réservée, le prince disait *Nous*. Il avait rang immédiatement après les princes de la maison royale : on lui donnait à lui du Très Sérénissime duc et de l'Altesse Royale. On prierait pour lui et sa famille dans les églises de sa principauté immédiatement après avoir prié pour le roi. Il habiterait en quelque pays qui lui conviendrait de l'Union germanique, mais, comme sujet bavarois, il était tenu à l'obéissance et fidélité et ne pourrait avoir de rapports

avec les États étrangers que ceux qui tiendraient aux possessions mises dans sa souveraineté ou occasionnées par ses droits de fief. S'il n'avait pas l'administration politique, civile et législative qui n'appartient qu'au souverain, il pouvait faire tout règlement concernant ses prérogatives et ses revenus et publier un journal hebdomadaire ; il nommait les juges de première instance ; présidait à la police ; pouvait admettre de nouveaux *sujets ;* désignait les agents pour l'instruction publique, les douanes, l'administration, les eaux et forêts, le culte. Il avait dans son château d'Eichstaedt une garde d'honneur dont il pouvait faire une garde de police ; ses employés de toute nature, chargés de l'administration de la principauté et de la perception des impôts, portaient son uniforme ; il avait un régiment de son nom, le 6e chevau-légers, — à ce moment en France, — dont il portait l'uniforme. Les officiers qui lui étaient attachés, — Triaire, Bataille, Tascher et Méjan, — décorés des ordres bavarois, étaient nommés chambellans du roi, recevaient un grade dans l'armée. Enfin, Eugène, quelques jours plus tard, était nommé premier pair héréditaire du royaume.

La fortune était immense. Elle se composait : 1° des biens formant un million de rentes, dotation donnée par Napoléon le 22 décembre 1809, annoncée par un message au Sénat du royaume d'Italie — apanage formé de biens domaniaux en telle quantité que, à raison de 5 p. 100, ils produisissent

un revenu annuel de 1.000.000 de lires italiennes. « On estime le revenu de ces domaines dans les États romains, écrit un agent, à 850.000 lires, le capital à environ 19 à 20 millions. Le séquestre sur ces biens avait été levé en avril 1816 ;

2° Des biens qu'il possédait en Lombardie et que l'Autriche offrait de lui racheter pour trois millions et demi de florins ;

3° De terres dans le duché de Modène ;

4° Des cinq millions de Naples ;

5° De Navarre et de son duché, de Malmaison et des biens à la Martinique provenant de la succession de l'Impératrice Joséphine.

Et, recette qu'on peut trouver inattendue, le fils de M^me^ Debeauharnais (*sic*), sur l'intervention du ministre de Bavière, reçut du Trésor royal de France, le 5 août 1818, une somme de 676.666^fr^,67 dont 537.777^fr^,78, pour les arrérages échus le 11 avril 1814 d'une rente sur le Trésor faisant partie du douaire de la dite dame, et 138.888^fr^,89 pour la portion de la nouvelle rente d'un million substituée à ce douaire par le traité de Fontainebleau dudit jour 11 avril, qui a couru de ce jour jusqu'au 30 mai, date du décès. Ainsi, car tout arrive, le roi, le comte Corvetto et M. le duc de Richelieu, reconnaissaient — pour Eugène seul — la validité du traité de Fontainebleau et ils l'exécutaient[1].

[1] Le partage eut lieu ensuite entre le frère et la sœur

De la sorte, Eugène sans conteste était devenu, comme dit le duc Dalberg, un des princes les plus riches de l'Europe et l'on ne pouvait évaluer ses revenus à moins de dix-huit cent mille francs à deux millions. Il en était fort ménager, assurait-on, pour tout ce qui ne tenait point à sa représentation et il évitait avec un soin extrême tout ce qui eût pu le compromettre.

Ce n'est pas qu'il n'eût donné asile à des proscrits et qu'il n'eût assuré leur tranquillité : ainsi pour Lavallette et Drouet. Mais il n'y portait point de mystère ; il avait réclamé pour eux la bienveillance de son beau-père, à condition qu'ils ne se mêlassent de rien. Lui-même n'avait aucun rapport avec les hommes qui, en France, eussent pu le mêler de conspirer ; il ne manquait point d'affirmer, à toute occasion, son respect pour l'auguste maison de Bourbon et s'il ne se permettait plus d'écrire à Louis XVIII, c'est sans doute que celui-ci avait laissé sans réponse la lettre qu'Eugène lui avait écrite et où il lui disait (18 janvier 1816) : « Lorsque par le traité du 11 avril 1814, les Hautes Puissances Alliées m'ont assuré un établissement hors de France, je n'ai pu vouloir renoncer au beau nom de Français dont je ne cesse de m'honorer. C'est à ce titre, si cher à mon cœur, que j'ai osé mettre aux pieds de Votre Majesté mon respect et mes hommages. » Étant devenu Bavarois, des pieds à la tête, il se contentait à présent de faire aux successifs ministres de France des décla-

rations, des protestations et des professions de foi d'une amicale familiarité, auxquelles ils opposaient d'ailleurs un scepticisme qui redoublait les espionnages en même temps qu'ils s'efforçaient de ne point lui rendre les égards qu'eussent dû lui assurer ses titres, son alliance et sa situation. Cela ne pouvait compter que comme des taquineries assez sottes : car outre qu'il était d'une prudence qui le mettait à l'abri des délations, l'ami de l'empereur Alexandre, le beau-frère de l'empereur d'Autriche, le gendre du roi de Bavière n'était point de ceux sur qui l'on pût mordre. Il était donc, quoi qu'il fît pour s'en défendre, le seul qui, presque incorporé dans la Famille impériale, puis presque exclu pût être de quelque secours.

* * *

Arrivée à Francfort, Julie avait fait son établissement dans une maison de campagne aux environs de la ville. M. le comte Reinhard, ministre du roi près la diète, qui surveillait, avec un zèle redoublé par son passé, les Bonaparte qu'il pouvait atteindre, ne trouvait point à dauber sur elle. « Elle vit très retirée, elle ne voit personne », écrivait-il. A l'automne elle eût été plus dangereuse, car elle se préparait à habiter Francfort : « Je vois arriver l'hiver avec peine, écrivait-elle à son frère le 13 septembre ; il faudra que je recommence à chercher un logement en ville parce qu'ici les

maisons de campagne ne sont construites que pour l'été et il est impossible d'y rester lorsqu'il fait froid; la nôtre a de plus l'inconvénient d'être inondée pendant les grandes pluies, l'eau y arrive jusqu'au premier étage. » Elle ne voyait personne. « Tu penses bien que dans ma position on ne s'empresse pas de me rechercher et d'ailleurs je suis occupée avec mes enfants et j'ai le bonheur de savoir me suffire à moi-même. » Sa vie, des plus médiocres, était emplie par l'éducation de ses enfants, la préoccupation de sa famille, les questions d'argent. « Tu ne te fais pas d'idée, écrit-elle le 8 décembre, de la quantité d'argent que l'on dépense ici, malgré que nous vivions avec la plus stricte économie, mais tout est fort cher. » Pour y remédier, elle essaya de se faire envoyer de Montefontaine, dont Nicolas Clary était devenu le propriétaire apparent, du gibier et des fruits. Mais l'expérience prouva que le trajet était un peu long. Il eût fallut trouver acquéreur pour Prangins tout au moins, qui, fort mal administré par le banquier suisse Veret, était une charge considérable. On parvint, il est vrai, à trouver sur prêt hypothécaire une somme de 200.000 francs, mais il eût fallu louer le château et les terres, et diminuer notablement les frais d'entretien. D'Amérique, Joseph enjoignait de continuer les pensions aux anciens domestiques et il en coûtait près de 10.000 francs. De plus, elle avait à réunir des fonds pour aller rejoindre son mari; à la vérité elle reculait

constamment devant le voyage, et Reinhard annonçait, en juillet 1817, qu'elle semblait y avoir renoncé. En effet, le 4 août, elle partit pour les eaux d'Ems. « J'en ai absolument besoin, écrivait-elle à son frère. Depuis la maladie que j'ai éprouvée l'an dernier, il m'est resté une douleur très forte au-dessus de l'épaule; cette douleur est quelquefois assez vive pour m'empêcher de remuer le bras. Le médecin m'assure que si je ne prends pas les eaux, je dois m'attendre à souffrir cruellement l'hiver prochain. Ces eaux sont aussi conseillées pour Charlotte qui est assez languissante depuis quelques mois. Toutes ces considérations m'obligent à faire ce petit voyage qui m'ennuie beaucoup, tant à cause de l'embarras d'un déplacement qu'à cause de la dépense qu'il entraîne. » Comme elle demeurait correcte en toutes choses, elle envoya un M. de Franzenberg, qui lui servait de factotum, prévenir de son départ le ministre de France.

A son retour à Francfort, elle reprit sa vie retirée : « Julie, écrit Madame, vit dans une retraite absolue et avec une économie au delà de son état. » Mais n'en donnait-elle pas la raison? « Mon mari, dans toutes ses lettres, écrit-elle à Nicolas Clary, me recommande de te rembourser ce que nous te devons. Il m'exhorte fort à ne pas faire de nouvelles dettes pour notre dépense. » On sait que, d'autre part, pour ce qui le touchait, Joseph ne ménageait rien, et que d'immenses caisses partaient constamment à son adresse. Peut-être eût-

il dit que ces envois n'avaient pour objet que de rendre plus agréable l'habitation qu'il destinait à sa famille.

A la fin Julie parut se préparer sérieusement au départ, et on sembla lui en faciliter les moyens. Le 22 janvier 1818, elle annonce à sa sœur Désirée qui était revenue habiter Paris que M. Bethmann est venu la voir la veille : « Il me dit, écrit-elle, que si j'étais décidée à m'embarquer ce printemps, il m'accorderait la facilité de choisir un port de France et de séjourner à Paris un mois ou deux, en y étant dans le plus strict incognito et ne voyant personne, de façon qu'il pût avoir l'air d'ignorer mon séjour dans la capitale. » Elle en était bien tentée. « Il me semble, disait-elle, que, puisque je ne puis pas remettre mon départ pour l'Amérique à l'année prochaine, je dois m'estimer heureuse d'aller passer un ou deux mois avec toi avant de m'embarquer. »

Au moins, si son départ était proche, il n'était pas immédiat, car, à la fin de février, elle loua une nouvelle maison pour six mois. Elle prétendit même gagner l'année ronde. Elle écrit à son frère le 21 août : « Notre départ pour l'Amérique est fixé irrévocablement au mois d'avril prochain et si, enfin, je suis trop malade pour m'embarquer, je ne puis pas me dispenser d'envoyer à mon mari mes deux enfants, ou tout au moins Zénaïde. » Joseph venait, en effet, d'envoyer en Europe son valet de chambre Mailliard, chargé à la fois de

signifier ses ordres à sa femme et de déterrer dans le parc de Prangins les précieux objets enterrés en mars 1814. Mais s'il réussit à cette mission, il échoua pour l'autre. Ce ne fut pas certes que Julie opposât au départ une résistance active, au contraire : « Je suis absolument décidée, écrivait-elle à son frère le 10 septembre, à partir au commencement du printemps, mais je t'avoue qu'il me sera bien pénible de partir sans te voir ainsi que mes sœurs. J'aurais désiré pouvoir aller passer au milieu de vous le peu de temps qui me reste encore à passer en Europe. » Rien ne semblait l'en empêcher, puisque M. Decazes paraissait l'y avoir autorisée, mais quelque désir qu'elle en eût, elle ne parvenait point à prendre un parti. D'ailleurs, Madame elle-même la dissuadait de partir. « Je dois vous faire connaître, écrivait-elle à Joseph le 31 octobre, que votre famille vit dans une retraite absolue et avec toutes les privations possibles, au delà même de ce que vous pourriez imaginer. Je tiens ces détails de personnes bien dignes de foi, ainsi que l'assurance que la santé de Julie est vraiment mauvaise. Cependant, elle vient de m'écrire en date du 5 octobre qu'elle est décidée à partir, malade ou non. » Madame désapprouvait cette résolution et répétait à Julie elle-même qu'elle ferait mieux d'envoyer Zénaïde et de rester en Europe avec Charlotte.

Julie ne savait trop quel parti prendre; pourtant, au mois de janvier 1819, elle fit demander par

Désirée, l'autorisation de venir prendre les eaux de Plombières. Elle alléguait « sa tendresse pour une telle sœur, et le vif désir de la revoir avant de la quitter pour jamais peut-être ». C'était de la santé sans doute qu'elle eût été chercher; elle avait en même temps chargé son frère de s'enquérir d'un navire qui pût lui assurer toute garantie. Mais lorsqu'on lui offrit la meilleure des occasions, « le navire américain la *Minerve*, doublé en cuivre et du port de plus de 400 tonneaux, commandé par un homme respectable, qui est père de famille et qui a fait la traversée d'ici (Anvers) à Batavia (plus de 5.000 lieues) en quatre-vingt-seize jours », elle le laissa partir. La *Minerve* mit à la voile au début de juin.

Au lieu d'aller à New-York ou à Philadelphie, elle se proposait d'aller à Prangins où elle avait donné rendez-vous à sa sœur Désirée, mais le ministre de France lui refusa un passeport et les Vaudois se montrèrent intraitables. « J'ai paru tellement redoutable à Messieurs les Suisses, écrit-elle, le 11 juillet, que dans leur haute sagesse, ils ont cru que leur indépendance pourrait être compromise si j'allais passer quelque temps chez eux. » Ne pouvant voir sa sœur à Prangins, elle la vit à Francfort où Désirée vint la joindre et d'où les deux sœurs allèrent prendre les eaux à Wilhemsbad près d'Hanau. Les deux sœurs ne donnaient aucune inquiétude à M. le comte Reinhardt. « La reine de Suède, écrivait-il, reste toujours à

Francfort. Elle vit dans un hôtel garni, d'une manière très retirée. Sa société unique est sa sœur, la comtesse de Survilliers, qui relève d'une maladie dans laquelle la reine lui prodigua tous les soins. Le corps diplomatique de Francfort ne paraît prendre aucune notice de Sa Majesté et respecte son incognito très scrupuleusement. » Julie avait interdit qu'on parlât de sa maladie à ses proches, mais elle n'avait pas défendu qu'on leur annonçât son rétablissement. Toute la famille Bonaparte se trouva d'accord pour en exprimer sa joie. « Il n'y a personne, écrivait Madame, dont Lucien, Louis, Pauline et le cardinal se souviennent avec plus de plaisir que de vous. » En effet, avait-elle été constamment une messagère de paix, et, sans y toucher, une conciliatrice incomparable.

Il n'était plus question, pour le moment, du voyage d'Amérique, que la santé de Julie l'empêchait d'entreprendre, mais le climat et l'habitation de Francfort lui déplaisaient singulièrement. On avait donc formé des instances auprès du roi des Pays-Bas, en vue d'obtenir pour elle l'autorisation de résider à Bruxelles. Guillaume Ier, qui s'était signalé par son libéralisme envers les exilés français, n'avait fait aucune objection, mais il fallait le consentement du gouvernement de Louis XVIII. Désirée le demanda directement : « Le roi, répondit le 11 janvier 1820 M. le comte Decazes, m'a autorisé à vous faire savoir qu'il ne mettait aucun obstacle à ce que Madame votre

sœur s'établît en Belgique. » Le ministre des Affaires étrangères fut même chargé de communiquer cette décision au ministre des Pays-Bas. Mais Julie ne put profiter tout de suite de cette permission. Une saison aux eaux d'Ems, une grave maladie de Zénaïde, la retinrent plus qu'elle n'eût voulu, et elle n'arriva à Bruxelles que dans le courant d'août. « Jusqu'à présent, écrivait-elle à son frère, je ne puis pas juger si le climat de ce pays-ci me conviendra, car le temps a toujours été très pluvieux et humide. » Après beaucoup de recherches pour un logement, elle se décida à louer un premier étage qui avait vue sur le parc : « Nous n'y serons pas très commodément, écrivait-elle, mais au moins aurons-nous une belle vue et l'agrément de pouvoir nous promener au parc lorsque le temps nous le permettra. » Elle payait ce logis 500 francs par mois tout meublé, et trouvait que c'était là une grosse dépense; il faut dire que Joseph ne lui passait que 60.000 francs par an : il lui écrivait même qu'elle vendît tout ce qui leur restait en Europe, « car ses revenus actuels ne lui suffisaient pas ».

Il fallait donc vendre Prangins pour qui l'on cherchait vainement, depuis deux ans, un acquéreur sortable et dont on n'avait pas même pu trouver 425.000 francs ; pour Mortefontaine, on ne voulait point le donner à moins de trois millions, mais dont on ne pouvait en tirer raisonnablement parti si on ne vendait séparément ces habita-

tions à l'infini, châteaux ou maisons, que Joseph avait successivement annexées à son domaine. En attendant, Julie vendait des perles, cherchait à vendre une épée chargée de diamants qui valait, disait-on, un demi-million. Elle redoublait d'économie, sauf lorsqu'il était question d'établir quelqu'un de sa famille : alors elle dotait sans se faire prier. Ainsi dota-t-elle sa nièce Amable, la dernière fille de son frère Étienne qui, en 1821, épousa le général baron Lejeune. Mais il allait s'agir pour elle d'un bien autre mariage et d'une bien autre dot ; car, selon les instructions de Joseph, elle se préparait à marier Zénaïde à son cousin Charles, le fils de Lucien, et elle comptait lui donner pour dot, sur les terres qu'elle avait à vendre, 730.000 francs argent comptant.

Cette vie étroite, misérable à force d'économie, usée par des calculs d'argent et d'administration, ne trouvait d'intérêt sentimental qu'aux affections de famille : sa sœur Désirée, son frère Nicolas, ses nièces Marcelle et Amable, son autre sœur M^me^ de Villeneuve, c'était l'objet de ses préoccupations ; sa santé aussi constamment précaire ; la santé de ses deux filles médiocrement assurée, car Zénaïde fit durant ces cinq années deux graves maladies, et Charlotte, souffreteuse et contrefaite, fut très souvent alitée. Sans doute était-elle en correspondance avec son mari, avec la mère, les sœurs, les frères de son mari, mais quelle différence de ses condoléances lors de la mort d'Elisa à

son effusion de cœur à la mort de la femme de Nicolas Clary, Mlle Rouyer. A la vérité, il semble bien que ce fut surtout son frère et ses neveux qu'elle plaignit, mais ce n'était que pour mieux montrer l'ardeur efficace de ses sentiments de famille.

Seule des Napoléonides, Julie échappait presque complètement aux terreurs, aux rancunes et aux persécutions. Telle avait été durant l'Empire son attitude effacée, telle elle restait durant la proscription. Elle passait inaperçue à Paris, à Francfort, à Bruxelles ; on ignorait presque sa présence, on se déshabituait d'ouvrir ses lettres ; on négligeait de surveiller les visites qu'elle recevait. On lui offrait de passer par la France pour s'embarquer, alors que l'Europe s'ameutait contre Lucien qui avait sollicité que son fils pût traverser l'Océan. Il est vrai qu'elle avait en Désirée une protectrice éminente et qu'on y regardait à deux fois avant de molester la sœur d'une reine reconnue par l'Europe entière dont le mari avait déterminé la chute de Napoléon, c'était là un titre qu'on ne pouvait négliger. Quant au caractère de Julie, on se demande s'il est si menu à cause de sa santé ou parce que les sentiments sont tels. On l'a pourtant vue à quelques occasions en déployer qui étaient forts, mais c'est qu'il s'agissait des siens, ou même de son mari. Car de ce qui était la patrie ou un parti, en vérité, l'on eût été embarrassé de dire ce qu'elle pensait.

* * *

Du détail où il a fallu entrer pour donner de leur existence, de leurs préoccupations, de leurs fréquentations et de leurs habitudes, une notion un peu précise, on peut conclure que la Sainte-Alliance avait eu bien tort en vérité de prendre l'alarme au sujet des Bonaparte. Deux au moins étaient entièrement ruinés et ne se soutenaient que par des prodiges d'équilibre; leurs querelles de famille, leurs tracasseries intimes, leurs embarras d'argent suffisaient amplement à absorber leurs journées. A la vérité, ils étaient frappés les uns et les autres de cette manie d'instabilité qui, étant donnée leur situation particulière, motivait à chaque voyage qu'ils essayaient de faire les discussions approfondies de la diplomatie européenne. On leur prêtait des projets, des intentions, tout le moins des velléités, alors qu'ils éprouvaient seulement des fantaisies ou qu'ils cherchaient à distraire leur ennui en le bougeant. Nulle préoccupation de politique que révèlent leurs lettres ouvertes par tous les cabinets noirs. Nulle conversation sur la France et ses destinées que rapportent les espions qui les entourent. Sauf dans la maison d'Augsbourg où s'élabore, comme dans les ventes et les loges, le néo-Bonapartisme; où résonne l'écho des chansons de Béranger; où Casimir Delavigne va tantôt apporter ses vers si étroitement correspondants

aux goûts, aux opinions et à l'esthétique de la bourgeoisie; où des pèlerins enthousiastes vont bientôt affluer ; partout ailleurs l'idée napoléonienne, comme dira Louis-Napoléon, est tombée en sommeil. Lucien qu'occupent assez ses projets, ses entreprises, ses dettes et ses enfants, cherche encore sa voie politique. Le prince de Canino, s'il paraît avoir perdu de sa ferveur pontificale, n'a point renoncé à ses prétentions dynastiques et s'il accuse toujours son frère de l'avoir méconnu, il ne lui reproche pas encore d'avoir assassiné la République. Ce qui l'intéresse ce n'est point la Terreur blanche, la persécution contre quiconque fut ou reste patriote, c'est que la Sainte-Alliance l'empêche d'aller et venir à son gré et que sa famille ait sur le mariage de ses filles des idées contraires aux siennes. Ainsi aura-t-il toujours affaire à des tyrans.

Louis, dont l'Europe a bientôt reconnu la nullité, partage ses vitupérations entre sa femme et son frère, si bien qu'il n'en reste point pour les ennemis de la France. Ce disciple de M. de Bonald est trop respectueux du pouvoir absolu pour qu'on le trouve en contradiction avec les maîtres de l'Europe, à condition que ceux-ci lui accordent son exeat et lui permettent de continuer ses expériences variées sur les eaux thermales. Jérôme est à coup sûr le plus encombrant. Non qu'il conspire, certes, ni qu'il ait en politique des idées, des rêves ou des principes, il n'a garde. Tout irait bien s'il trouvait autant d'argent qu'il en dépense, mais c'est la qua-

drature du cercle. Son frère l'a fait roi, il s'est convaincu tout de suite qu'il était né pour être roi et la mentalité princière qui consiste à se tenir d'autre essence que les autres hommes ne lui a rien coûté. Il s'est mis tout de suite au pair. Il fut enfant gâté et le resta. Dans ces conditions sa fantaisie étant la directrice unique de ses actions, il n'a pu manquer de trouver très dur qu'on l'empêchât de vivre à son gré et ce fut là l'objet de ses préoccupations jusqu'au jour où la question d'argent passa au premier plan et où il y subordonna à peu près tout.

Les femmes ont trouvé plus de facilités, et après le premier feu jeté ont pu s'établir et vivre presque selon leurs goûts. La plupart avaient peu de chose à faire pour se libérer de sentiments qu'elles avaient sans doute médiocrement acquis. Elisa fût née Lucquoise, Caroline Napolitaine qu'elles n'eussent point différé de patriotisme : Elisa et Caroline n'eurent point à s'adapter; elles furent tout de suite du pays où elles régnaient. Pauline est à part : si elle est d'un pays c'est de Rome, mais d'une Rome païenne. Elle est errante, elle aussi, et on la laisse promener sur les routes, son incurable ennui et la mélancolie de ses sens inassouvis.

Chacun à présent a ses affaires, ses plaisirs, ses occupations. Arrive-t-il qu'à des moments on pense à Napoléon ? il est si loin, si inaccessible ! L'espace éloigne comme le temps. Il sépare de même et il apporte les mêmes oublis.

TABLE DES MATIÈRES

Au lecteur 1

XL. — Les fugitifs (23 Juin 1815-7 Août 1816) 1

Napoléon. — A Malmaison. — Préparatifs de départ. — Il est prisonnier. — Beker, comte de Mons. — Maladie de la volonté. — Fouché. — Plan qu'il a formé. — Résistance nulle de Napoléon. — On refuse son épée. — La Cour qui l'accompagne. — La domesticité. — Il ne peut penser à passer de vive force. — Rêves dont il se berce. — L'hospitalité, la générosité anglaises. — Où aller? — Ce que feraient de lui les Bourbons. — Napoléon réalise de lui-même le plan de Fouché. — Les pourparlers avec Maitland. — Quelle en est la valeur? — Arrivée de Richard, préfet, homme de Fouché. — Il précède M. de Rigny, homme de Jancourt. — Ce qu'eut fait de l'Empereur M. de Rigny. — L'Empereur à bord du *Bellérophon*. — L'amiral Hotham. — Arrivée à Torbay. — Mauvais bruits sur Sainte-Hélène. — La procédure. — L'*Habeas Corpus*. — L'enthousiasme des Anglais. — Enthousiasme redoublé à Plymouth. — Embarras des ministres anglais. — Confiance réelle ou affectée de Napoléon. — Lord Keith à bord du *Bellérophon*. — Il signifie à l'Empereur l'arrêt de l'Europe. — Protestation de Napoléon. — Inquiétudes de lord Liverpool. — On ordonne au *Bellérophon* de croiser en mer en attendant que le *Northumberland* soit prêt. — Les lois anglaises violées. — Le droit de la Force. — Les restrictions. — L'Empereur quitte le *Bellérophon*. — Les compagnons de captivité. — Les adieux. — Le départ 10

Joseph. — Son rôle pendant les Cent Jours. — Confiance entière de Napoléon. — Ce que celui-ci lui remet. — Les lettres des Souverains. — Joseph reçoit de Fouché ses passeports. — Sa suite. — Son plan. — A Niort il rejoint l'Empereur. — L'émeute royaliste à Saintes. — Joseph à Rochefort avec l'Empereur. — Ses offres. — Ses conseils. — Son dévouement. — Il est disposé à se donner pour Napoléon — La résolution suprême. — L'attente du brick *le Commerce*. — Joseph aux Mathes. — Les inquiétudes. — L'embarquement à Royan. — L'incognito du roi. — Visites de navires anglais. — En vue de Long Island. — M. Bouchard au wharf de la rivière de l'Est 31

Julie. — Elle est restée à Paris, rue d'Anjou, avec sa sœur et ses filles. — Vie non changée, sauf qu'elle évite Mortefontaine et villégiature à Auteuil. — Toutes les polices déchaînées contre elle. — Rapport du préfet de Police. — Préparatifs pour un départ aux Etats-Unis. — Engagement de nouveaux domestiques. — Le Roi accorde un sursis pour son départ motivé par la loi dite d'amnistie. — Julie obtient la permission d'aller à Francfort. — Sa sœur Désirée vient la rejoindre. — Mais les Quatre puissances ont décidé que si elle ne passait pas l'océan, elle serait internée à Kief. — Entretien de Bernadotte sur ce sujet avec le ministre d'Angleterre à Stockholm. — L'Angleterre consent qu'elle s'établisse en Suisse ou dans un rayon de dix lieues autour de Francfort. 40

Lucien. — Dès le 25 juin, il fait demander à Fouché des passeports qu'il trouve tout préparés. — Laissant à Paris sa seconde fille arrivant d'Angleterre, il part, vient à Neuilly. — Il envoie Chatillon demander 250.000 francs à l'Empereur qui les donne ainsi que deux millions en rescriptions de bois. — Sa lettre à Pauline. — Départ pour Boulogne. — Il veut demander des passeports aux Anglais. — Il y renonce. — Décommande le bateau qu'il a frété. — Revient sur Paris. — Changement de route. — Route de Dieppe. — De Dieppe il va sur Paris en le tournant. — D'Etampes sur Lyon. — A Lyon on déconseille Antibes. — Il prend les Alpes. — A Bourgoin arrêté par les Autrichiens. — Conduit à Turin. — Consigné au comte de Vallaise, ministre des Affaires étrangères de Sardaigne. — Ses illusions. — Ses justifications. — Internement à la citadelle de Turin pour attendre les ordres de l'Autriche. — Protestations de Lucien. — La grossesse de la princesse

de Canino. — Ne faisant point partie de la dynastie, Lucien n'est que prince romain. — Il n'est pas Français. — Lettre au cardinal Consalvi. — Comment Lucien envisage les Cent-Jours. — Réponse du pape. — Nouvelles instances. — Offres qu'il fait. — Restrictions apportées par les Alliés à l'autorisation donnée par le pape. — Ni lui ni sa famille ne doit sortir des États pontificaux sans l'autorisation des Alliés. — Relâché. — Arrive à Rome dans la nuit du 21 au 22 septembre. 44

Madame et Fesch. — Se flattent le 28 juin de rester en France jusqu'à ce que ses enfants aient atteint leur destination. — Madame à Malmaison. — Dons que lui fait l'Empereur. — Son admiration pour son fils. — Ses adieux à Napoléon. — Egoïsme et sécheresse de Fesch. — Il entretient sa sœur dans ses illusions. — Le groupe de la rue Saint-Dominique. — Exaspération des royalistes. — Démarche directe de Fesch. — Supplique qu'il adresse à Louis XVIII pour être autorisé à rester dans son diocèse. — Réponse de Fouché. — Passeports pour Rome. — Nouvelle lettre de Fesch. — « Il n'a jamais rien reçu de l'Empereur. » — Demandes d'argent. — Ordres réitérés. — Note imprudente de l'*Indépendant*. — Démenti du *Moniteur*. — Attitude, vis-à-vis de Madame, de son ancien secrétaire, M. Decazes. — Persécutions de police. — Le départ (20 juillet). — Les incidents de Bourg. — Genève. — Bologne. — Lettre de Fesch au ministre du grand-duc de Toscane. — Demande de séjourner à Sienne. — Conférences des ministres toscans. — Lettres de Fossombroni. — Autorisation accordée de mauvaise grâce. — Propos d'un domestique de Madame au café. — Chansons de femmes des rues devant l'auberge. — Ordre au cardinal de continuer son voyage. — Autorisation du pape de rentrer à Rome. — Arrivée à Rome le 15 août au matin 57

Louis. — Il n'a témoigné à l'Empereur ni regrets, ni dévouement. — Il est bien vu à Rome. — Ses griefs contre l'Empereur. — Les Alliés l'autorisent à résider à Rome . . 71

Pauline. — Toujours prisonnière à Compignano. — Réclamations de la Cour de Naples. — Un officier napolitain parvient auprès d'elle. — Elle envoie à Paris le garde d'artillerie Monier. — L'Empereur s'est déjà occupé de Pauline. — Arrivée de Monier. — Compte qu'il rend à l'Empereur. — Ordres de Napoléon. — Frégate à envoyer. — Traduction par Caulaincourt des instructions de l'Empereur. — Rien n'est fait.

— Pauline reste à Compignano. — Les Austro-Toscans prétendent la transporter en Moravie. — Sa résistance. — Mobilisation des médecins de Lucques. — Ses inquiétudes. — Les émissaires de Michelin. — Correspondance secrète avec son intendant. — Elle obtient à force d'argent l'autorisation d'aller prendre les bains à Lucques. — La vie qu'elle y mène. — Waterloo. — Arrestation d'un émissaire de Michelot. — Publication des lettres qu'il porte. — Lettres qu'elle expédie de tous côtés. — Certaines saisies, publiées. — Lettre à Duchand. — Duchand à Waterloo. — A l'armée de la Loire. — Elle reçoit l'assurance qu'elle pourra résider à Rome. — Ses inquiétudes. — Sa ruine. — Son départ pour Rome où elle arrive à mi-octobre. 74

Hortense. — Elle reste à Malmaison jusqu'au dernier moment. — Offre à l'Empereur son plus beau collier de diamants. — Rentre à Paris sans rien emporter. — Elle compte sur Fouché. — Haine des royalistes contre elle. — Jugement de Mme du Cayla. — Imprudences. — Elle se cache dans un appartement rue Taitbout. — Le garde de Saint-Leu. — Inquiétudes pour ses amis. — Demande de passeports. — Opinion de Louis XVIII. — Haro sur elle. — Ce que pense l'empereur Alexandre. — Il ne la veut pas voir. — La note de l'*Indépendant* — Le démenti. — Lettre justificative qu'Hortense adresse à l'empereur Alexandre. — Elle explique à sa façon toute sa conduite durant la première Restauration et les Cent-Jours. — M. Decazes embarrassé de donner à la reine l'ordre de départ. — Il s'en rapporte aux étrangers. — Le prince Schwarzenberg fait savoir qu'il tient à sa disposition un officier et des passeports. — Ordre du gouverneur prussien de partir dans les douze heures. — Coucher à Bercy. — Lettre d'Alexandre à Eugène. — Lettre de Nesselrode à sa femme. — L'exil de Mme de Souza. — Plus tard, achat par Alexandre des tableaux de Cassel de la galerie de Malmaison. — L'émeute de Dijon. — Les gardes royaux. — L'émeute de Dôle. — Arrivée à Sécheron. — Ordre de quitter le territoire de Genève. — Double jeu de Mme de Staël. — Dénonciations contre la reine. — Elle reçoit des proscrits. — M. le comte de Talleyrand, ambassadeur de France, et la diète helvétique. — Ordre de partir. — Elle se réfugie à Aix-les-Bains où le baron Finot, dernier préfet français, lui garantit un asile. — Toutefois il proteste contre l'arrivée de M. de Flahaut. — La reine avec ses fils. — Alexandre lui garantit son séjour en Suisse; dépêche adressée aux ministres des Quatre cours.

— La reine doit attendre l'autorisation des autorités helvétiques. — Le comte de Talleyrand agit sur elles. — Refus formel de la laisser en Suisse. — En même temps Louis réclame l'exécution du jugement du tribunal de la Seine et la garde de son fils. — La reine demande à être reçue en Autriche ou à Constance. — Dénonciations et acharnement contre elle. — M. Camus du Martroy, préfet de l'Ain. — La reine s'occupe de rassembler des passeports de chacun des cantons. — Les Alliés invitent la Suisse à permettre qu'Hortense s'établisse dans le canton de Saint-Gall. — Refus. — La Sardaigne devant prendre possession de la Savoie, Hortense va être chassée d'Aix. — Elle se décide à aller à Constance. — Elle obtient des passeports des cantons et de la France. — Départ d'Aix le 28 novembre. — Arrêt à Prégny. — Perquisitions sur territoire suisse par ordre du préfet de l'Ain. — Ordre d'expulsion des autorités génevoises. — Espionnée partout. — Consignée à l'auberge de Morat. — M. le comte et Mme la comtesse de Pourtalès. — Arrestation des domestiques. — Arrivée à Constance, le 7 décembre. — Dénonciation par les Bernois. — Le grand-duc de Bade refuse poliment de recevoir la reine dans ses Etats. — Elle ne demande asile que jusqu'au printemps. — Elle s'installe dans une maison qu'elle loue, à la fin de décembre. — Jugement de Pictet de Rochemont sur cette forme d'hospitalité. — Vingt ans après. — Le prince Louis-Napoléon et la Suisse. 84

Eugène. — Pourquoi en ce moment il ne saurait être à sa sœur d'aucune utilité. 111

Jérôme. — Il arrive de Laon à Paris le 23 juin. — Il voit l'Empereur. — Libéralités. — Ordre de Fouché de partir. — Le château de Douy. — Quels sont les projets de Jérôme. — Il erre dans les départements voisins. — Loue une maison à Sainte-Pezenne, près Niort. — M. de Curzay, préfet des Deux-Sèvres; il interroge Jérôme et le signale au ministre de la Police. — Celui-ci fait prévenir Jérôme qu'il est découvert. — Peut-être emploie-t-il à cette mission le chevalier Abbatucci. — Gayl explique à Abbatucci ce que Jérôme attend de lui. — Abbatucci arrive à Niort. — Départ avec le roi pour la campagne de M. Aymé près de Colles. — A Paris le 14 août. — Démarche inexplicable si elle n'est dictée par Fouché. — Fouché n'est plus en effet maître du mouvement, surtout en province. — A Paris, il peut encore servir Jérôme. — Jérôme

soupçonné de se cacher chez M. Hainguerlot. — Perquisitions chez Mme Hainguerlot ordonnées par Decazes. — Chez Filleul. — Chez « ses anciennes maîtresses ». — Arrestations sans mandats. — Jérôme est caché chez Chiappe, puis chez Descamps, où nul ne le soupçonne. — Il est entré en communication avec le ministre de Wurtemberg, mais il faudrait que celui-ci envoyât un courrier. — Par des circonstances étranges, Hainguerlot, entré dans le secret, avertit Fouché. — Affaire conclue. — Lettre de Fouché à Louis XVIII. — Jérôme reçu à la légation de Wurtemberg. — Fouché trahi par ses agents. — Talleyrand contre lui. — Lettre de Talleyrand. — Nouvelle lettre de Fouché à Louis XVIII. — Le roi de Wurtemberg accepte de recevoir Jérôme. — Autorisation donnée par les Quatre cours. — Le départ de Paris. — Le voyage. — Protocole de la 38e séance des plénipotentiaires. — Fouché à Louis XVIII. — Où l'on propose d'ordonner par télégraphe l'arrestation de Jérôme. — Retards de la dépêche. — Au lieu de passer par Strasbourg, Jérôme passe par Saverne et Haguenau, traverse le Rhin au fort Louis. — Arrivée à Carlsruhe. — Lettre au roi de Wurtemberg 112

Catherine (*pendant les Cent-Jours*). — Après le départ de Jérôme de Trieste, le 24 mars, Catherine cache son absence. — Altercation avec le directeur de la police. — Plaintes au prince de Metternich. — Estafette au roi de Wurtemberg. — Nouvelle de l'entrée de l'Empereur à Paris. — Envoi de Gayl à Jérôme. — Le comte de Voyna chargé d'amener Jérôme, dont à Vienne on ignore encore l'évasion. — Catherine et son fils à Prague. — Résistance de Catherine. — Ses protestations. — Elle consent à partir pour Gratz. — Arrivée à Gratz, elle réclame des passeports pour Naples. — Le roi de Wurtemberg la réclame très vivement. — Il prend l'engagement de la laisser libre, une fois la crise passée, de rejoindre son époux dans quelque lieu qu'il se trouve. — Mais en attendant ce moment il la veut dans ses États. — Lettres de Catherine à l'empereur d'Autriche. — Nouvelles protestations. — Le baron de Geismar, envoyé du roi de Wurtemberg, l'oblige à le suivre. — Elle arrive au château de Göppingen avec sa cour et ses gens. — Son installation. — Règles de vie. — Surveillance. — Enlèvement du baron de Stölting. — Annonce de la bataille de Waterloo. — De la blessure de Jérôme. — Elle veut rejoindre son mari. — Plus de nouvelles. — Le roi avise Catherine des décisions des Quatre puissances. — La prison de

Wesel. — Catherine le prie d'intervenir. — Convaincue qu'on leur permettra d'aller où ils voudront. — Néanmoins elle prie son père d'intervenir. — Elle ne se rend aucun compte de la situation. — Démarches du roi. — Lettre à sa fille. — Il annonce l'arrivée de Jérôme 129

Catherine et Jérôme. — Arrivée de Jérôme à Schwiebingen. — — Conférence avec les ministres wurtembergeois. — Signature de l'engagement imposé par le roi. — Arrivée à Göppingen. — Lettre d'effusion au roi. — Le roi envoie ses ordres à son gendre. — Affaires d'argent. — Commencement des contestations avec Hainguerlot. — La terre d'Italie. — Refus d'en recevoir les titres. — Changement de demeure. — Ellwangen. — La surveillance plus sévère. — Jérôme s'y refuse et fait demander par sa femme des adoucissements. — Refus du roi. — Le roi, pour assurer le sort de sa fille et de son petit-fils, nomme une commission à laquelle Jérôme doit donner l'état de toute sa fortune. — Il se révolte, discute, allègue des promesses qu'il dit lui avoir été faites à Paris. — Le comte Zeppelin à Ellwangen. — Discussions. — Zeppelin convaincu que Jérôme possède un trésor. — Polémique avec Jérôme. — Menaces. — Séquestration. — Querelles. — Perquisitions. — Les mesures du roi de Wurtemberg sauvent le mobilier de Jérôme. — Lettres du gouverneur du château au nom du roi. — Les meubles de Jérôme enlevés à Paris par une garde wurtembergeoise. — Leur arrivée à Stuttgart, nouvelles discussions. — Jérôme se décide à donner de sa fortune un état qu'il dit complet. — Il accepte une sorte de tutelle. — Puis il dépose aux mains de son beau-frère une nouvelle protestation. — Situation sans issue. — Propositions que Catherine fait à son père. — Memorandum que rédige le roi, renfermant ses conditions. — Demande en forme pour aller en Autriche. — Autorisée par les Quatre puissances. — Conditions de l'Autriche. — Nom et titres. — Déclaration en règle de Jérôme. — Le roi lui confère le titre de prince de Montfort. — Armoiries. — Jérôme ne veut considérer le titre que « comme un nom qu'on prend en voyage ». — Nouvelles polémiques avec le roi. — Caractère du roi de Wurtemberg. — Est-ce un tyran si détestable? — Jérôme et Catherine n'ont aucune conscience de leur situation 139

Elisa. — Elle s'était établie à Bologne au mois d'octobre 1814. — Ses démarches pour faire rentrer Baciocchi dans la principauté de Lucques, son argumentation à ce sujet. — Hos-

tilité contre elle de ses sujets qui lui contestent le château de Compignano et lui réclament tous les arrérages de la liste civile. — Intervention de l'empereur d'Autriche. — Son arbitrage. — Violation à son égard comme à l'égard des autres du traité de Fontainebleau. — Son existence à Bologne. — Surveillance. — Vie opulente. — Maladie de Cenami. — Entrée en fonctions du jeune Lucchesini. — Il vole 20.000 écus de bijoux. — Empressement de la société. — Bals et réjouissances. — Rapports de Police. — Leur activité après le retour de l'île d'Elbe. — Lettre d'Elisa à Fouché. — Napoléon et Elisa. — L'Autriche la fait enlever de Bologne, conduire en Moravie. — Son internement à Brünn. — Ses plaintes. — Arrivée de Caroline dans son voisinage. — Rapports entre les deux sœurs. — Autorisée le 5 mars 1816 à résider à Trieste. — Appréciation du caractère d'Elisa. 162

Caroline. — Après la violation de la capitulation de Naples, transportée à Trieste. — Lettres à l'empereur d'Autriche. — Demande à se rendre en France. — Waterloo. — Réponse de François Ier. — Elle a sa pleine et entière liberté. — Lettre de Metternich. — Elle est parfaitement libre de choisir sa résidence. — Objections dès qu'elle choisit Haiuburg en Basse-Autriche. — Elle pense à passer l'hiver à Gratz. — Arrive à Hainburg. — Arrangements qu'elle prendra dès que Murat sera rendu à Trieste 169

Murat. — Le 20 juin, de Plaisance, Murat expédie ses lettres à l'Empereur et à Fouché. — Préparatifs du départ pour Lyon. — Départ le 25. — Rencontre à Aubagne de la garnison de Marseille évacuant la ville. — Murat retourne à Plaisance. — Intrigues. — Envoi à Fouché d'un employé de son cabinet. — — Arrêté de la commission du gouvernement (7 juillet). — Francesco Macirone. — D'accord avec Fouché, il demande pour Murat, à Wellington, un asile en Angleterre. — Mission de Gruchet près de Napoléon. — Lettre de Murat. — Demande à rester en France. — Ne veut pas abdiquer pour être reçu en Angleterre. — Il ne veut pas aller en Autriche; il est roi, doit être traité en roi. — Il envoie son ordre à Brune. — Démarche près de l'amiral Exmouth. — Arrivée à Plaisance de dépêches de Fouché. — L'empereur d'Autriche recevra Murat s'il abdique et prend un titre modeste. — Refus. — Il demande à Brune un bâtiment pour aller en Angleterre. — Nouvelle démarche près de Wellington. — L'Angleterre refuse de le recevoir. — Gruchet envoyé à Murat par Coussy. —

Brune remplacé par le marquis de Rivière. — Un nommé Martelli chargé de la police par le comité de Marseille. — Arrestation de Gruchet. — Saisie des lettres. — Arrestation de Coussy et de Macirone par Decazes. — Arrestation de Bonafous et de la duchesse de Corigliano. — Le drapeau blanc à Toulon. — Les bandes marseillaises. — Murat quitte Plaisance. — Jolielerc et ses lettres. — Les amis de Murat pensent l'entraîner dans les montagnes pour attendre les passeports de l'Autriche. — Mais il ne veut que l'Angleterre. — Il projette de s'embarquer sur un brick de commerce pour aller en Angleterre. — Dispositions pour rejoindre le brick en rade. — Contretemps. — Le brick fait voile. — Calomnies contre Rivière. — Il cherche à sauver Murat. — Lettres de Jolielerc à Fouché (14 août). — Entrevue de Jolielerc et de Rivière. — Commission qu'il en reçoit. — Propositions faites à Murat. — Elles ne lui parviennent pas. — Jolielerc destitué. — Rivière rappelé à Paris. — Murat erre dans la campagne. — Les bandes marseillaises y sont maîtresses. — Projet de passage en Corse. — Les trois héros du dévouement. — Murat recueilli par le bateau de correspondance (22 août). — Arrivée à Bastia. — Départ pour Vescovato. — Demande asile à Colonna Ceccaldi. — Affluence d'officiers à demi-solde. — Franceschetti en prend le commandement. — Nolis de bateaux à Bastia. — Ils sont saisis par les royalistes. — De Vescovato, Murat se rend à Ajaccio. — Entrée triomphale. — Recherche de bateaux. — Pouvait-il pourtant être encore sauvé? — Fouché intervient. — Il apprend l'arrestation de Gruchet, Coussy et Macirone. — Polémique entre Fouché et Decazes. — Bruits que répand Fouché. — Proposition qu'il fait à Murat. — L'affaire à la conférence des Quatre cours. — Tout le monde s'emploie à décider Murat. — Lettre de Macirone. — Déclarations de Metternich. — Retards inexpliqués de Macirone. — Passeports délivrés à Murat par les trois ambassadeurs. — Macirone à Toulon. — A Calvi. — A Bastia. — A Bastia arrivée de la frégate anglaise *The Meander*. — Sommations adressées à Murat d'avoir à se rendre par le capitaine Bastard, du *Meander* et le colonel Verrier, commandant en Corse. — Départ de Macirone pour Ajaccio. — Fluctuations dans la pensée de Murat. — Il se décide pour une expédition en Calabre. — Entrevue avec Macirone. — Lettres qu'il lui remet. — Départ pour la Calabre (28 septembre). — Le Pizzo (3 octobre). — Les dernières heures. — La dernière lettre. — La mort 172

XLI. — Les internés (1815-1821) 205

Napoléon a disparu dans le mystère. — Triomphe des pamphlétaires. — Acharnement contre le vaincu et contre ceux qui lui restent fidèles. — Triomphe apparent de l'oligarchie. — Etat réel des peuples latins. — Conspirations militaires et démocratiques. — Le régime français. — Les conspirations de 1820. — L'avenir. — Y eut-il des tentatives pour délivrer Napoléon ? — Dans ces tentatives, la Famille entra-t-elle pour quelque chose ? 213

Joseph. — Il a seul des moyens et est seul à portée. — On le cherche en France de tous côtés. — On le traque encore en Suisse quatre mois après qu'il est débarqué à New-York. — La police européenne contre Joseph. — Coxe, consul des Etats-Unis à Tunis. — Lettres de Joseph à Nicolas Clary. — Clary persécuté. — Le comte de Survilliers. — Son attitude aux Etats-Unis. — Visite au Président. — Etablissement en Pensylvanie. — Point-Breeze. — M. Leray (de Chaumont). — Mme de Staël. — Le parc de Joseph. — Bordentown. — Avec quoi Joseph achète-t-il ? — L'hiver à Philadelphie. — Philosophie. — La maison de Point-Breeze. — Incendie qui la détruit. — Construction d'une nouvelle maison. — Distribution. — Ameublement. — Tableaux. — Parc. — Popularité. — Rapports des consuls de France à Philadelphie. — La cour. — Rentrée en Europe des proscrits civils. — Les proscrits militaires. — Le Champ d'Asile. — Quelle part Joseph a-t-il pu y prendre. — Quels ont été ses rapports avec l'Empereur. — Lettres qu'il lui a écrites, qu'il en a reçues. — L'affaire du Mexique. — Joseph et une députation mexicaine (?). — Invraisemblances. — Les Mexicains et Napoléon (?). — Joseph a-t-il coopéré aux tentatives des proscrits ? — Les mystificateurs de M. Hyde de Neuville. — Piège qu'on lui tend. — La confédération napoléonienne et Lakanal. — Prodigieux ecrédulité. — Elle est pareille en Europe. — La vérité sur Lakanal. — Il se peut qu'il ait été mêlé à une tentative de Decatur sur Sainte-Hélène. — Nicolas Girod et *la Séraphine*. — Yon et les compagnons de Laffitte. — Ce qu'on sait de Joseph. — Ses rapports avec Archambault. — Avec Las Cases. — Avec O'Meara. — Lettre à l'Empereur. — Il énumère et déplore ses propres malheurs. — Fortune immense. — Les lettres des Souverains. — Napoléon n'est pas vengé. — Point de trace de tentative pour le délivrer. 219

Mesures prises par la Sainte-Alliance. — Comment a été réglé le sort des Bonaparte résidant en Europe. — L'internement en Wurtemberg, en Autriche, en Suisse, en Russie, dans les Etats romains. — En France, la loi dite d'amnistie. — Amendement au projet de loi. — Sévérité des mesures. — La correspondance avec Napoléon. — Avant de la rechercher, établir comment se sont comportés les trois groupes constitués par la Famille 259

GROUPE ROMAIN. Fesch et Madame. — Lutte de Fesch avec le secrétaire d'Etat et surtout le représentant du roi de France. — Dépêches de M. Cortois de Pressigny. — Bruits répandus par ses employés de l'Ambassade. — Madame et Consalvi. — Légende. — Soumission de Madame et de Fesch. — Vente de l'hôtel de Paris. — Dispositions prises par Fesch pour mettre sa fortune à l'abri. — Ses actes comme archevêque à Lyon. — Ses lettres à Louis XVIII pour les bonnes fêtes. — Louis XVIII destitue l'archevêque de Lyon. — Le nouveau Concordat. — Il pense que le Pape passera sur le cas de Fesch. — Le Pape ne l'admet pas. — Ses raisons. — Première convention de 1816, non ratifiée. — Concordat de 1817. — L'article VI. — Consalvi chez Fesch. — Il lui demande sa démission. — Refus de Fesch. — Nouvelle attaque. — Nouveau refus. — Combinaison imaginée par le Conseil du Roi. — M. de Bernis nommé administrateur apostolique, préconisé par le Pape. — Réponse de Fesch à Consalvi et au Pape. — Le Concordat repoussé par la nation et le Conseil d'Etat. — Fesch reste en possession. — On tente de l'acheter. — Négociation de Portalis. — Menaces de prison. — Ce ne fut qu'en 1823 que M. de Laval parvint à le chasser de son siège. — Le cardinal se retire de plus en plus. — Préfet de la confrérie du Colisée. — Exaltation mystique qu'il communique à sa sœur. — Les tableaux du cardinal. — Départ de M^lle de Blou. — Autorité prise par Colonna di Leca. — Madame vient habiter le palais Rinuccini. — Mais elle continue à vivre aussi intimement avec son frère. — Des mystiques aux visionnaires. — Les demandes d'argent des enfants de Madame. — La défense dirigée par Fesch. — Les lettres de Fesch 265

Pauline. — Difficultés qu'elle traverse depuis son retour à Rome. Isolement complet. — Borghèse. — Ses reniements. — Sa belle-sœur la princesse Aldobrandini, née La Rochefoucauld. — Ses déclarations. — Ses réclamations. — Il demande à rentrer en France. — Injures contre Napoléon. — Procès

qu'il intente à Pauline. — Ses frères prennent parti pour elle — « ... la dupe des hommes ! » — Tentatives d'accommodement. — De quoi se plaint Borghèse. — La sentence pontificale. — Les bijoux et leur partage. — L'acte de séparation. — Succession Leclerc. — Arrangements avec Torlonia, Edon, Laffitte. — Fortune de Pauline. — Sa villa Paolina. — Les étrangers. — Les Anglais. — Le marquis de Douglas, duc de Hamilton. — En 1817, projet d'aller vivre en Autriche. — En 1818, séjour aux bains de Lucques. — Séjour à Livourne. — Retour à Rome. — Grave maladie. — Amélioration de sa santé. — Ses préoccupations : santé, fortune, famille. . 279

Louis. — Il réclame et obtient la garde de son fils aîné. — Les précepteurs. — En tel nombre que la police cesse de s'en occuper. — Discussions épistolaires avec Hortense sur l'éducation. — Règlement de vie imposé à l'enfant. — L'hypocrisie forcée. — Hortense s'en préoccupe. — Réclame son fils aîné pour l'hiver de 1817. — Mission du comte Tascher. — Napoléon-Louis arrive à Augsbourg. — Impression qu'il produit. — Recherche d'un précepteur : Narcisse Viellard. — Voyages du jeune prince. — Louis à Rome. — Les eaux minérales. — Les bains de mer à Livourne. — Hortense obtient d'y aller de son côté. — Aucun rapprochement possible entre les époux. — Louis introduit une nouvelle instance en annulation. — M^lle Odescalchi. — Il sollicite de tous ceux qui l'ont connu lors de son mariage, des témoignages qu'il leur dicte. — Refus de la plupart. — Il veut obtenir qu'Hortense déclare qu'elle fut contrainte. — Lettre qu'il lui adresse. — Toute la famille, sauf Jérôme, prend parti pour Hortense. — Doctrine ancienne de la Cour pontificale en matière d'annulation. — Réveil de son ancienne passion pour Emilie Lavallette. — Lettre qu'il lui adresse au moment de l'évasion de Lavallette. — Episodes de la guerre contre Hortense. — Vente désastreuse des propriétés de France. — Lettres à sa femme. — Haine contre son frère. — Bon vouloir des Alliés et de Louis XVIII à son égard. — Les *Documents historiques*. — Ce qu'il y dit. — Ce qu'il laisse penser. — Irritabilité délirante. — Injures au cardinal. — A Lucien. 289

Lucien. — Sa situation légale. — Surveillance effective et gênante, exercée par les ambassadeurs européens. — M. Cortois de Pressigny, ses lettres. — Calomnies contre M^me Lucien. — Le ministre des Deux-Siciles. — Le ministre d'Autriche. — Avertissements donnés à Lucien. — Réconciliation peu prouvée

avec Pie VII. — Il étudie les astres. — Il marie Charlotte au prince Gabrielli. — Christine n'y assiste pas. — Pourquoi ? — Bruit qui court à Rome de l'évasion de Lucien. — Alerte générale en France. — M. Decazes donne l'ordre que, si on le prend, on l'exécute dans les vingt-quatre heures. — Il n'a pas bougé de Rome. — Nouvelle alerte. — Arrivée à Saint-Tropez de la felouque *les Bons Amis*. — Arrestation d'André Boyer et de Mlle de Blou de Chadenac. — Interrogatoires. — Vie retirée que mène Lucien. — En 1817 il forme le projet d'aller retrouver Joseph. — Lettre à Elisa. — La nouvelle répandue à Rome. — Il a demandé des passeports pour conduire son fils Charles en Amérique. — Sa demande renvoyée à Metternich qui la soumet à la conférence à quatre. — M. de Blacas ambassadeur de France. — Ses protestations. — Note qu'il passe au secrétaire d'Etat. — Ordres qu'il donne au stationnaire — Réclame des mesures restrictives. — Note qu'il inspire à l'ambassadeur d'Espagne et au ministre des Deux-Siciles. — Refus de passeport par la conférence. — On pense à assigner à Lucien une autre résidence. — Peut-être en Russie. — La princesse de Galles et Lucien. — Nouvelle conférence au sujet de Lucien. — On pense à le transférer en Autriche. — Refus du prince de Metternich. — Internement à Königsberg. — La Prusse refuse. — Lettre de Lucien à Consalvi. — Nouvel engagement de demeurer dans les Etats romains. — Le Pape prend parti pour Lucien. — Les Quatre puissances se désintéressent. — Notes des Deux-Siciles. — De l'Espagne. — Les brigands. — Enlèvement de Chatillon qui est pris pour Lucien. — Arrestation d'André Boyer. — Projet de mariage pour Christine. — Le comte de Possé. — Mariage de Mlle Jouberthou avec le prince Hercolani. — Il demande à se rendre à Viterbe et à s'y installer. — Lettre à Consalvi. — Sa réponse. — Il obtient la permission de résider à Canino. — La vie pastorale. — Les tragédies de Madame et de Monsieur. — Blacas contre Lucien, il veut lui interdire de rester l'hiver de 1818 à Canino. — Lucien y retourne à la belle saison. — Nouvelle demande d'un passeport pour son fils. — Refus. — Il retourne à Canino. — Les brigands. — Le carnaval de 1820. — L'assassinat du duc de Berry. — La venue de la reine d'Angleterre. — La surveillance renforcée. — Ruine de Lucien qui veut faire argent de tout. — Haine de M. de Blacas. — Il veut obliger Lucien à revenir habiter Rome. — Négociation à ce sujet. — Lucien demande qu'on lui indique quels crimes il a commis. — Notes extraordinaires de Blacas

— Il veut exiger l'arrestation de Lucien. — Nouvelle note. — Réponse de M. Pasquier ministre des Affaires étrangères. — Conditions mises à son séjour à Viterbe. — Nouvelles attaques de Blacas. — Affaires d'argent avec Madame. — Vente de ses tableaux. — Mariage de sa fille Lætitia avec M. Thomas Wyse. — Autres mariages qu'il projette. — Les contrariétés du séjour à Rome. — M. de Blacas 314

GROUPE AUTRICHIEN. — Elisa. — Sa polémique avec le marquis de Lucchesini. — Note de sa main au sujet de son mari. — Sa philosophie. — Agrément d'argent qu'elle devait à Metternich. — La dotation de Napoléon à Parme. — Lettre à Marie-Louise. — Les biens comtaux d'Aquilée. — Demande d'argent adressée à Madame. — Vie somptueuse. — Villa-Vicentina. — Les amis d'Elisa. — Attente de Jérôme. — Considération de Metternich. — Surveillance gênante. — Tentatives de résistance vite calmées. — Les travaux à la villa. — La princesse renonce aux eaux de Carlsbad. — Malgré son médecin prend les bains à Montecatini. — Attrape les fièvres. — Est emportée en treize jours. — Ses enfants, son mari. — Discussions avec Jérôme. — Baciocchi obtient de passer six mois de l'année à Bologne. 355

Caroline. — Elle apprend la mort de Murat. — Sentiments qu'elle a éprouvés pour Murat. — Combien elle a dû en souffrir. — Son jugement sur lui. — Comme elle porte son deuil. — Accablée de réclamations par des Corses. — Fortune des plus médiocres. — La succession de Murat. — L'arrêté du gouvernement provisoire. — Mercey et Macdonald. — Le bruit court qu'elle a épousé Macdonald. — Pourquoi l'eût-elle fait ? 366

Jérôme. — Il a demandé à être admis en Autriche. — Réponse favorable. — Il arrive à Hainburg. — Visite d'affaires. — La dette de Caroline. — Arrangements généreux, sur lesquels Jérôme reviendra plus tard. — Installation dans le château. — Grossesse de Catherine. — Sa nouvelle belle-sœur, la grande-duchesse Catherine. — Mort du roi de Wurtemberg. — 150.000 francs d'héritage. — Train royal. — La cour. — Dissentiments à Hainburg. — Guerre ouverte. — Les enfants Murat. — Caroline achète Orth; puis Frohsdorf. — La séparation. — Les Jérôme cherchent une terre. — Achat de Wald. — Pourparlers pour Grainburg. — Ils demandent à s'établir à Presbourg. — Tentatives sur Inzersdorf. — Achat d'Erlau. — Metternich refuse l'autorisation. — Echange d'Erlau contre Schönau avec 300.000 florins de soulte. — Les regrets, —

Vains bruits sur l'hospitalité russe. — Reconstruction de Schönau. — Le grand train. — Catherine aux eaux de Baden — Achat de Saint-Polten. — Immenses dépenses. — Foureau de Beauregard et Planat. — L'étiquette. — La tenue de maison. — On ne voit personne du dehors. — Projet de visite de Pauline à Caroline. — Lettres de Catherine. — Frohsdorf et Schönau. — La guerre. — Les défauts de la reine. — L'étonnante prodigalité. — Tentatives pour rentrer dans quelque argent. — Maubreuil. — Fesch. — Hainguerlot. — Procès au sujet des propriétés d'Italie. — de Schönau. — Les frères de Girard. — Catherine demande à son frère un prêt de 200.000 florins. — Refus. — Elle s'adresse aux puissances alliées. — Elle réclame l'exécution du traité de Fontainebleau ou du moins celle de son contrat de mariage. — Notes qu'elle présente. — Pour suivre de plus près les intérêts, va elle-même voir son frère (mai 1818). — Conférences avec son frère et sa belle-sœur. — Ils lui conseillent de s'adresser à ses deux parents l'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche. — Rivalité avec sa belle-sœur. — Lettre maladroite à Alexandre. — Sa réponse. — Une accalmie. — Quelques remboursements. — Catherine compte sur le Congrès qui va s'assembler. — Ayant fait ces rentrées, Jérôme peut acheter une terre en Wurtemberg. — L'affaire manque. — Nouvelle tempête. — Tentatives d'emprunts. — Etablissement à Trieste. — Achat de la maison Cassis. — Magnificences de cette maison. — Un achat non autorisé. — Intervention du gouvernement français. — Craintes qu'excite la réunion des exilés. — Jérôme invité à donner des gages. — Instructions adressées à la police. — Jérôme reçoit une autorisation temporaire. — Protestations de Catherine contre les avertissements du roi de Wurtemberg. — Naissance d'une fille. — Jérôme doit s'absenter de Trieste. — Voyages à Vienne et à Schönau. — Spéculations. — Il revient à Trieste. — Sollicitations de Jérôme pour rester à Trieste. — L'empereur d'Autriche consent à fermer les yeux. — Agrément de Trieste. — Nouvelles tracasseries. — Planat chez Jérôme et chez Elisa. — Lettres à Elisa. — La mort d'Elisa. — Rupture avec Baciocchi. — Continuation des spéculations et des emprunts. — L'affaire Hainguerlot. — Le procès. — Tentative de conciliation. — Arrivée d'Hainguerlot à Trieste. — Conférences. — Rupture. — Arrangement vraisemblable. — Continuation des réclamations relatives au contrat de mariage. — Note des Quatre cours, appuyée par le ministre de Wurtemberg adressée à la cour

de France. — Dépêche adressée par M. Pasquier aux ambassadeurs de France. — M. Pasquier dénie tout droit à la princesse. — Contre-attaque de M. Pasquier contre le roi de Wurtemberg. — Réponse décisive de celui-ci. — Renouvellement des instances de Catherine. — Maladresses vis-à-vis de l'empereur de Russie. — Réponse de celui-ci. — Nouvelles instances. — Alexandre pense à une combinaison avec l'Autriche. — Celle-ci se dégage en donnant l'autorisation de mettre Schönau en loterie. — Déplorable résultat. — Alexandre offensé. — Sa lettre à Catherine. — Elle demande à aller le voir à Laybach. — Les dettes exigibles. — Catastrophe imminente. — Lettre à Alexandre. — Elle obtient le paiement de ses dettes et une pension de 25.000 roubles. — Quasi-impossibilité d'établir un bilan exact. — Elle obtient de son frère une pension de 50.000 florins. — Elle s'adresse directement à Louis XVIII. — Elle fait passer sa lettre par le vicomte de Chateaubriand. — Jugement du roi de Wurtemberg et de Madame sur Catherine 378

GROUPE ALLEMAND. — HORTENSE. — Hortense à Constance. — Bavardages et intrigues de Mlle Cochelet. — Espionnage du comte de Talleyrand. — Le cabinet noir de Berne. — Toutes les démarches épiées. — Les lettres de Mlle Cochelet. — La reine invitée à s'établir à Bregentz sur territoire autrichien. — Ce qu'est Bregentz. — Ce que réservait cette résidence. — L'Autriche pousse Louis XVIII à demander son expulsion. — Imprudences de la reine. — M. le comte de Talleyrand *décachète avec soin* les lettres qu'elle envoie. — Perquisition à Paris chez une amie de Mlle Cochelet. — On y saisit toutes les lettres. — Metternich communique les lettres des réfugiés de Trieste. — Richelieu demande l'éloignement d'Hortense. — M. le comte de Montlezun, ministre du Roi à Bade. — Ses notes au grand-duc. — Réponse de la chancellerie du grand-duché. — Refus catégorique. — En même temps insinuation à la reine qu'elle ait à partir. — Victoire de Louis XVIII. — A ce moment revirement de M. de Metternich. — Il déclare que c'est avec la Russie qu'il faut traiter. — Il convient surtout d'éviter que la reine aille en Bavière. — Hortense écrit à l'empereur Alexandre et se met sous sa protection. — Texte de sa lettre. — Réponse de Capo d'Istria. — Sévère leçon de la Russie à la cour des Tuileries. — Tentative de résistance de Pozzo. — Les lettres de Trieste. — On n'ose pas les montrer. — Pozzo annonce qu'Hortense a une fortune

immense. — Les apparences et la réalité. — Tentative de la grande-duchesse Stéphanie près de Louis XVIII, par M. de Montlezun. — Elle n'obtient rien. — Chassée du grand-duché, Hortense trouve un asile en Bavière. — Elle cherche une maison de campagne sur le lac de Constance. — Achat d'Arenenberg en Thurgovie. — Le comte de Talleyrand organise une faction contre la reine. — Les landammans de Thurgovie. — — Les ministres étrangers. — M. de Wattèvillé. — Les échelons de son armée. — Attaque contre le landamman partisan de l'autorisation. — Lettre de M. le comte de Talleyrand. — Réponse du landamman. — Désaveu que reçoit M. de Talleyrand du ministre de la Police et du ministre des Affaires étrangères. — Alexandre a dû intervenir. — Silence. — Hortense pourra habiter alternativement la Suisse et la Bavière. — Voyage à Munich. — Réception par le roi. — Etablissement à Augsbourg. — Le local. — Le mobilier. — Les tableaux. — Les habitudes. — Le jeune Louis. — Voyageurs français. — Le seul dont elle désira la venue ne viendra plus. — Son mariage. — Le sentimentalisme d'Hortense. — Le roman de Mlle Cochelet et de M. Achille Guillaume. — L'amour maternel. — Hortense réclame son fils aîné. — Visite de Catherine. — Voyage d'Hortense à Livourne. — Les bains de mer. — Elle mène à Louis son fils cadet et lui laisse l'aîné. — Prolongation du séjour. — En 1819, Louis venant à Marienbad ramène son fils aîné. — Projets de mariage pour ses enfants. — Système d'éducation. — Il renonce à réformer le second. — Hortense lui cherche un précepteur. — Choix qu'on lui propose de Philippe Le Bas. — Système d'éducation. — Le précepteur. — Le salon 429

Eugène. — Sa situation particulière. — « L'établissement convenable hors de France ». — Les diverses conventions le concernant. — L'Europe entière à contribution. — Naples, Autriche, États romains, Bavière, etc. — La principauté d'Eichstaedt. — Titres et qualités. — Armoiries. — Dignités. — Fortune. — Le trésor royal paie à Eugène le reliquat de ce qui était dû à Joséphine. — Situation d'Eugène. 458

Julie. — Son arrivée à Francfort. — Ses établissements. — Son isolement. — Son économie. — Liquidation des propriétés. — Les eaux d'Ems. — Lettres de Joseph. — Projet de départ en Amérique. — Elle remet de mois en mois. — Arrivée en Europe de Mailliard chargé de ramener au moins les jeunes princesses. — Hésitations de Julie. — Changement d'idée. —

Elle laisse partir le bateau qu'elle avait fait chercher. — Sa maladie. — Elle veut aller à Prangins. — Refus des Suisses de l'accueillir. — Demande à s'établir à Bruxelles. — Louis XVIII y consent. — Son établissement. — Sa dépense ne doit pas excéder pour elle et ses filles 60 000 francs par an. — Elle fait argent de ses bijoux. — Mais elle dote ses nièces. — Vie de famille. — Désirée et sa constante protection. — Julie seule absolument tranquille. 467

EVREUX, IMPRIMERIE CH. HERISSEY

Napoleon I, Emperor of the French
Author Masson, Frédéric
Title Napoléon et sa famille. Vol.12 ; 1816-21
DATE.
NAME OF
153556
HF.B.
M216
.YmbNb

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU